COLLECTION PATRIMOINES
Dossiers

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII[e] siècle à partir de collections archéologiques

Tome 1: Place-Royale

Paul-Gaston L'Anglais

Québec

103-03348/

COLLECTION PATRIMOINES

Dossiers

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII^{e} siècle à partir de collections archéologiques (Place-Royale)

Paul-Gaston L'Anglais

Québec

Le présent rapport constitue le manuscrit de la thèse de doctorat
de l'auteur présentée à l'École des gradués de l'Université Laval.

Date de dépôt de la thèse : mars 1989

Titre original de la thèse : Vestiges matériels et mode de vie : archéologie
de six maisonnées bourgeoises de Québec et
de Louisbourg au milieu du XVIII[e] siècle

Directeur de thèse	Marcel Moussette
Recherche et rédaction	Paul-Gaston L'Anglais
Chargée de projet (tome 1) (ministère des Affaires culturelles)	Louise Décarie
Dessins	Lysane Parent Frances Moyle Danielle Filion Naylor
Restauration des artefacts	Marthe Olivier
Photographie	Marc Lajoie
Dactylographie	Micheline Carrier
Conception de la couverture :	Francine Morneau

Illustration de la couverture :
Veue de la Ville de Québec Capitale du Canada Nouvelle France, 1723. The Newberry Library, Chicago, Cartes Marines n° 106.
Veue de la Ville de Louisbourg prise en dedans du Port, 1731. Bibliothèque nationale, Paris, département cartes et plans, réserve GE.C.3019, BN 76C76544.

Cette publication a été réalisée par
la Direction du Patrimoine de Québec
et éditée par la Direction des communications
du ministère de la Culture et des Communications.

Dépôt légal : 1994
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-15890-7
© Gouvernement du Québec, 1994

AVANT-PROPOS

Cette longue étude, qui s'intéresse à la culture matérielle et au mode de vie de six familles bourgeoises établies à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII^{e} siècle, a été effectuée en deux étapes. Un premier travail, élaboré pour le compte du ministère des Affaires culturelles du Québec, dans le cadre de l'étude du mode de vie à Place-Royale entre 1660 et 1760, a vu le jour en 1986. Il comprenait alors les trois premiers chapitres du présent ouvrage et fut déposé à l'Ecole des gradués de l'Université Laval, en guise de mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Arts et Traditions populaires.

Impressionné par l'ampleur de la recherche, le comité de lecture, alors composé de messieurs Marcel Moussette, mon directeur de thèse, Jean-Claude Dupont et Jacques Mathieu, professeurs à l'Université Laval, ainsi que madame Louise Décarie, du ministère des Affaires culturelles, me proposa d'augmenter l'échantillonnage de ma recherche et de présenter le tout en tant que thèse de doctorat en Arts et Traditions populaires. Cet ajout, qui se devait d'être concis, visait à permettre les comparaisons entre le dépôt le plus important de Place-Royale, daté du deuxième quart du XVIII^{e} siècle, et un ou quelques autres assemblages contemporains. Le site de Louisbourg, en Nouvelle-Ecosse, nous sembla alors tout indiqué pour ce propos. Ainsi, à l'automne 1986, nous nous sommes rendu en Nouvelle-Ecosse pour étudier sur place cinq collections d'artefacts. Aucune n'ayant fait l'objet d'une étude globale jusqu'alors, nous avons cru bon de faire partager à nos lecteurs nos recherches personnelles à leur sujet: c'est pourquoi le présent travail revêt par endroits une forme purement descriptive.

Un travail d'une telle envergure ne se fait pas sans de précieux appuis et de multiples collaborations. Je tiens à remercier expressément tout d'abord Marcel Moussette qui, dans son rôle de directeur de thèse, par son entière disponibilité et par ses judicieux conseils, a su nous aider à mener à terme cette étude de longue haleine. Merci aussi à Andrée Crépeau et Jim Campbell, de Parcs Canada, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les collections de Louisbourg et de nombreuses ressources matérielles. Soulignons aussi les encouragements des membres du comité de lecture: Jacques Mathieu, en particulier, ainsi que Jean-Claude Dupont et Georges Leonidoff. Enfin, il me faut mentionner les apports de Lysane Parent, la dessinatrice; de Marc Lajoie, le photographe; de Marthe Olivier, la restauratrice: de Micheline Carrier, à qui revient la dactylographie du texte, et le soutien financier et moral de mes parents, Gisèle Cotnoir et Gaston L'Anglais, sans qui la réalisation de cet ouvrage eût été incertaine.

RÉSUMÉ

Le présent ouvrage s'intéresse au mode de vie de six familles dans les colonies françaises d'Amérique, au milieu du XVIII^e siècle, à partir de leur culture matérielle. Il se divise en trois parties, chacune regroupant un ou plusieurs chapitres. La première partie, qui englobe les trois premiers chapitres, se veut l'étude de deux collections archéologiques retrouvées à Place-Royale à Québec, soit les dépôts des latrines des maisons Dunière et Porthuis.

Après avoir survolé l'historique des différentes occupations qu'ont connues ces terrains, depuis leur première concession jusqu'à nos jours, nous nous arrêtons à l'étude du mode de vie des familles pour lesquelles des vestiges matériels ont été récoltés. Ces artefacts sont examinés et classés selon deux facettes, soit leur matériau et les usages auxquels ils ont pu être soumis.

La seconde partie, étalée sur deux chapitres, nous mène à Louisbourg, capitale de la colonie française de l'Île Royale. Nous y avons choisi cinq dépôts de nature semblable, retrouvés sur les terrains des maisons Rodrigue, de La Perelle, Verrier, Bigot et du Cannas. Chacun, étudié distinctement, est traité de manière identique aux dépôts de Québec.

Le cinquième chapitre s'attarde sur la comparaison des assemblages de ces collections. Nous laissons toutefois de côté la collection Dunière, trop peu représentative. Enfin, un sixième et dernier chapitre nous mène à tracer et à comparer, de façon globale, le mode de vie de ces familles bourgeoises d'administrateurs, ingénieurs, marchands et militaires. Nous nous intéressons alors tant à leurs vestiges matériels qu'à leurs possessions foncières, leurs biens immobiliers, l'aménagement de leur propriété et au nombre de personnes occupant la résidence.

Table des matières

TOME I	page
Avant-propos	iii
Résumé	v
Table des matières	vii
Liste des figures	xiii
Liste des tableaux	xxviii
Liste des abréviations	xxxii
Introduction	1
CHAPITRE I	
1. Historique du quartier de Place-Royale à Québec au Régime français et des maisons Dumière et Perthuis	11
1.1 La maison Dumière (lot [illegible])	13
1.1.1 Contexte historique	13
1.1.1.1 Régime français	14
1.1.1.2 Régime anglais	16
1.1.2 Intervention archéologique	17
1.2 La maison Perthuis (lot [illegible])	18
1.2.1 Contexte historique	18
1.2.1.1 Régime français	18
1.2.1.2 Régime anglais	22
1.2.2 Intervention archéologique	26
CHAPITRE II	
2. Les collections archéologiques de Place-Royale: étude des matériaux	27

5.1 [illegible] 51

5.1.1 [illegible] 51
5.1.1.1 [illegible] 51
5.1.1.2 [illegible] 52
5.1.2 [illegible] 53
5.1.2.1 [illegible] 53
5.1.2.2 [illegible] 53
5.1.2.2.1 [illegible] 53
5.1.2.2.2 [illegible] 54
5.1.2.2.2.1 [illegible] 54
5.1.2.2.2.2 [illegible] 55
5.1.2.2.3 [illegible] 55
5.1.2.3 [illegible] 56
5.1.2.3.1 [illegible] 56
5.1.2.3.2 [illegible] 57
5.1.3 [illegible] 58
5.1.3.1 [illegible] 58
5.1.3.2 [illegible] 58
5.1.4 [illegible] 59

5.2 [illegible] 61

5.2.1 [illegible] 62
5.2.1.1 [illegible] 62
5.2.1.1.1 [illegible] 63
5.2.1.1.2 [illegible] 64
5.2.1.2 [illegible] 65
5.2.1.2.1 [illegible] 65
5.2.1.2.2 [illegible] 66
5.2.1.2.3 [illegible] 66
5.2.1.2.4 [illegible] 67
5.2.1.2.5 [illegible] 68
5.2.1.3 [illegible] 69
5.2.1.3.1 [illegible] 69
5.2.1.3.2 [illegible] 70
5.2.1.3.3 [illegible] 70
5.2.1.3.4 [illegible] 71
5.2.1.3.5 [illegible] 72
5.2.1.4 [illegible] 73
5.2.1.4.1 [illegible] 73
5.2.1.4.2 [illegible] 74
5.2.1.4.3 [illegible] 74
5.2.1.4.4 [illegible] 75
5.2.1.4.5 [illegible] 76
5.2.1.5 [illegible] 77
5.2.1.5.1 [illegible] 77
5.2.1.5.2 [illegible] 78
5.2.1.5.3 [illegible] 78
5.2.1.5.4 [illegible] 79
5.2.1.5.5 [illegible] 80
5.2.1.6 [illegible] 81
5.2.1.6.1 [illegible] 81
5.2.1.6.2 [illegible] 82

[illegible]

2.2.3.4 L'os et le métal..... 193
2.2.3.5 La céramique..... 194
2.2.4 Les écofacts..... 199
2.2.4.1 Les animaux sauvages..... 199
2.2.4.1.1 La pêche..... 199
2.2.4.1.2 La chasse..... 200
2.2.4.2 Les animaux domestiques..... 202
2.2.5 Résumé de l'étude des matériaux de la collection Perthuis..... 208

2.3 Les aires d'approvisionnement en céramique et le niveau de vie des habitants des maisons Dunière et Perthuis à partir des collections archéologiques..... 217

2.3.1 La surabondance de la céramique dans les dépôts..... 217
2.3.2 Les lieux d'approvisionnement en céramique et en verre..... 219
2.3.3 La valeur monétaire des objets au XVIII^{e} siècle et le statut social qui leur est rattaché..... 224
2.3.3.1 La valeur monétaire des objets au XVIII^{e} siècle..... 225
2.3.3.2 Le statut social rattaché aux objets.. 235
2.3.4 Le niveau de vie des habitants des maisons Dunière et Perthuis d'après les collections archéologiques..... 242

CHAPITRE III

3. Les collections archéologiques du Place-Royale: étude des fonctions..... 245

3.1 La collection Dunière (fin du XVII^{e} siècle)..... 248

3.1.1 L'alimentation..... 248
3.1.1.1 La préparation des aliments..... 248
3.1.1.2 La cuisson des aliments..... 248
3.1.1.3 L'absorption des aliments..... 249
3.1.1.4 L'absorption des boissons..... 249
3.1.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons..... 249
3.1.2 L'hygiène: l'excrétion..... 250
3.1.3 La construction: les matériaux de construction et de fenestration..... 251

3.2 La collection Perthuis (XVIII[e] siècle)..... 253

3.2.1 L'alimentation..... 253
3.2.1.1 La préparation des aliments..... 253
3.2.1.2 La cuisson des aliments et le réchauffage des boissons..... 255
3.2.1.3 L'absorption des aliments..... 257
3.2.1.3.1 La vaisselle de service..... 257
3.2.1.3.2 La vaisselle de table..... 259
3.2.1.4 L'absorption des boissons..... 260
3.2.1.4.1 La vaisselle de service..... 261
3.2.1.4.2 La vaisselle de tab t..... 263
3.2.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons..... 264
3.2.2 L'habillement et la parure..... 273
3.2.3 L'hygiène..... 274
3.2.3.1 Les soins du corps..... 274
3.2.3.2 L'excrétion..... 275
3.2.4 Les loisirs: la consommation du tabac..... 277
3.2.5 La construction: les matériaux de construction et de fenestration..... 278
3.2.6 L'aménagement intérieur de l'habitation..... 279
3.2.6.1 L'éclairage..... 279
3.2.6.2 La décoration..... 279
3.2.7 Le commerce..... 281

3.3 Interprétation de la classification fonctionnelle des objets des dépôts Dunière (fin du XVII[e] siècle) et Perthuis (XVIII[e] siècle) de Place-Royale..... 283

3.4 L'alimentation et l'hygiène à Place-Royale..... 287

3.4.1 L'alimentation..... 288
3.4.1.1 La préparation des aliments..... 288
3.4.1.2 La cuisson des aliments et le réchauffage des boissons..... 289
3.4.1.3 L'absorption des aliments et des boissons..... 292
3.4.1.3.1 Les aliments consommés..... 293
3.4.1.3.2 Le service et l'absorption des aliments..... 297
3.4.1.3.3 Le service et l'absorption des boissons..... 301
3.4.1.4 L'entreposage des aliments et des boissons..... 305
3.4.2 La consommation du tabac..... 307
3.4.3 L'habillement et la parure..... 308
3.4.4 L'hygiène..... 309
3.4.4.1 Les soins du corps..... 309
3.4.4.2 L'excrétion..... 311
3.4.4.3 L'hygiène urbaine..... 312

Bibliographie..... 323

TOME II

CHAPITRE IV

4. Les collections archéologiques de Louisbourg..... 1

4.1 Historique de la ville de Louisbourg..... 1

4.2 La maison Rodrigue..... 11

4.2.1 Contexte historique..... 11
4.2.2 Intervention archéologique..... 14
4.2.3 La collection Rodrigue: étude des matériaux.. 16
4.2.3.1 La céramique..... 16
4.2.3.1.1 La terre vernie..... 16
4.2.3.1.2 La faïence..... 21
4.2.3.1.3 La terre cuite fine..... 24
4.2.3.1.4 La terre à pipe..... 25
4.2.3.1.5 Le grès..... 26
4.2.3.1.5.1 Le grès grossier..... 26
4.2.3.1.5.2 Le grès fin..... 27
4.2.3.1.6 La porcelaine..... 29
4.2.3.2 Le verre..... 30
4.2.3.2.1 Le verre teinté commun..... 30
4.2.3.2.2 Le verre incolore..... 32
4.2.3.3 Les minéraux et autres matières inorganiques..... 34
4.2.3.4 Les matières organiques ou d'origine organique naturelle..... 36
4.2.3.5 Résumé de la collection Rodrigue..... 37
4.2.4 La collection Rodrigue: étude des fonctions.. 42
4.2.4.1 L'acquisition..... 42
4.2.4.2 La consommation..... 43
4.2.4.2.1 L'alimentation..... 43
4.2.4.2.1.1 La préparation des aliments..... 43
4.2.4.2.1.2 La cuisson des aliments. 43
4.2.4.2.1.3 L'absorption des aliments..... 43
4.2.4.2.1.4 L'absorption des boissons..... 44
4.2.4.2.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons 45
4.2.4.2.2 L'hygiène..... 46
4.2.4.2.3 Les loisirs..... 47
4.2.4.2.4 La construction..... 48
4.2.4.2.4.1 Les matériaux de construction..... 48
4.2.4.2.4.2 Les matériaux de fenestration..... 48
4.2.4.2.4.3 Les matériaux de liaison 48
4.2.4.2.4.4 Les matériaux de revêtement..... 49

4.2.4.2.5 L'aménagement intérieur des habitations..... 50
4.2.4.3 Résumé de la classification fonctionnelle des objets de la collection Rodrigue..... 52

4.3 La maison de La Perelle..... 54

4.3.1 Contexte historique..... 54
4.3.2 Intervention archéologique..... 56
4.3.3 La collection de La Perelle: étude des matériaux..... 58
4.3.3.1 La céramique..... 58
4.3.3.1.1 La terre vernie..... 58
4.3.3.1.2 La faïence..... 61
4.3.3.1.3 La terre à pipe..... 64
4.3.3.1.4 Le grès..... 65
4.3.3.1.4.1 Le grès grossier..... 65
4.3.3.1.4.2 Le grès fin..... 66
4.3.3.1.5 La porcelaine..... 68
4.3.3.2 Le verre..... 69
4.3.3.2.1 Le verre teinté commun..... 69
4.3.3.2.2 Le verre incolore..... 71
4.3.3.3 Le métal..... 74
4.3.3.3.1 Le fer..... 74
4.3.3.3.2 Le plomb..... 77
4.3.3.4 Les minéraux et autres matières inorganiques..... 78
4.3.3.5 Les matériaux composites..... 79
4.3.3.6 Résumé de la collection de La Perelle. 80
4.3.4 La collection de La Perelle: étude des fonctions..... 85
4.3.4.1 Le travail sur la matière..... 85
4.3.4.2 L'acquisition..... 86
4.3.4.3 La consommation..... 87
4.3.4.3.1 L'alimentation..... 87
4.3.4.3.1.1 La préparation des aliments..... 87
4.3.4.3.1.2 La cuisson des aliments. 87
4.3.4.3.1.3 L'absorption des aliments..... 87
4.3.4.3.1.4 L'absorption des boissons..... 88
4.3.4.3.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons 89
4.3.4.3.2 L'hygiène..... 90
4.3.4.3.3 Les loisirs..... 91
4.3.4.3.4 La construction..... 92
4.3.4.3.4.1 Les matériaux de fenestration..... 92
4.3.4.3.4.2 La quincaillerie d'architecture..... 92

4.3.4.3.5 L'aménagement intérieur des habitations..... 93
4.3.4.4 Résumé de la classification fonctionnelle des objets de la collection de La Perelle..... 95

4.4 La maison Verrier..... 97

4.4.1 Contexte historique..... 97
4.4.2 Intervention archéologique..... 100
4.4.3 La collection Verrier: étude des matériaux... 103
4.4.3.1 La céramique..... 103
4.4.3.1.1 La terre vernie..... 103
4.4.3.1.2 La faïence..... 106
4.4.3.1.3 La terre à pipe..... 109
4.4.3.1.4 Le grès..... 110
4.4.3.1.4.1 Le grès grossier..... 110
4.4.3.1.4.2 Le grès fin..... 110
4.4.3.1.5 La porcelaine..... 112
4.4.3.2 Le verre..... 113
4.4.3.2.1 Le verre teinté..... 113
4.4.3.2.2 Le verre incolore..... 114
4.4.3.3 Le métal..... 116
4.4.3.3.1 Le fer..... 116
4.4.3.3.2 La fonte..... 116
4.4.3.3.3 Le plomb..... 116
4.4.3.4 Les minéraux et autres matières inorganiques..... 117
4.4.3.5 Les matériaux organiques ou d'origine organique et naturelle..... 118
4.4.3.6 Résumé de la collection Verrier..... 119
4.4.4 La collection Verrier: étude des fonctions... 124
4.4.4.1 Les transports..... 124
4.4.4.2 L'acquisition..... 125
4.4.4.3 La consommation..... 126
4.4.4.3.1 L'alimentation..... 126
4.4.4.3.1.1 La préparation des aliments..... 126
4.4.4.3.1.2 La cuisson des aliments. 126
4.4.4.3.1.3 L'absorption des aliments..... 126
4.4.4.3.1.3 L'absorption des boissons..... 127
4.4.4.3.1.4 L'entreposage des aliments et des boissons 127
4.4.4.3.2 L'habillement..... 129
4.4.4.3.3 L'hygiène..... 130
4.4.4.3.4 Les loisirs..... 131
4.4.4.3.5 La construction..... 132
4.4.4.3.5.1 Les matériaux de fenestration..... 132

4.4.4.3.5.2 Les matériaux de revêtement..... 132
4.4.4.3.6 L'aménagement intérieur des habitations..... 133
4.4.4.4 Résumé de la classification fonctionnelle des objets de la collection Verrier..... 135

4.5 La maison Bigot..... 137

4.5.1 Contexte historique..... 137
4.5.2 Intervention archéologique..... 142
4.5.3 La collection Bigot: étude des matériaux..... 144
4.5.3.1 La céramique..... 144
4.5.3.1.1 La terre vernie..... 144
4.5.3.1.2 La faïence..... 147
4.5.3.1.3 La terre à pipe..... 151
4.5.3.1.4 Le grès..... 152
4.5.3.1.4.1 Le grès grossier..... 152
4.5.3.1.4.2 Le grès fin..... 152
4.5.3.1.5 La porcelaine..... 155
4.5.3.2 Le verre..... 158
4.5.3.2.1 Le verre teinté commun..... 158
4.5.3.2.2 Le verre incolore..... 160
4.5.3.3 Le métal..... 163
4.5.3.3.1 Le fer..... 163
4.5.3.3.2 Le cuivre..... 164
4.5.3.3.3 Le laiton..... 164
4.5.3.4 Résumé de la collection Bigot..... 165
4.5.4 La collection Bigot: étude des fonctions..... 170
4.5.4.1 Les transports..... 170
4.5.4.2 L'acquisition..... 171
4.5.4.3 La consommation..... 172
4.5.4.3.1 L'alimentation..... 172
4.5.4.3.1.1 La préparation des aliments..... 172
4.5.4.3.1.2 La cuisson des aliments. 172
4.5.4.3.1.3 L'absorption des aliments..... 172
4.5.4.3.1.4 L'absorption des boissons..... 173
4.5.4.3.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons 174
4.5.4.3.2 L'habillement..... 176
4.5.4.3.3 L'hygiène..... 177
4.5.4.3.4 Les loisirs..... 178
4.5.4.3.5 La construction..... 179
4.5.4.3.5.1 Les matériaux de fenestration..... 179
4.5.4.3.5.2 La quincaillerie d'architecture..... 179

4.5.4.3.6 L'aménagement intérieur des habitations..... 180
4.5.4.4 Résumé de la classification fonctionnelle des objets de la collection Bigot..... 182

4.6 La maison de Gannes..... 184

4.6.1 Contexte historique..... 184
4.6.2 Intervention archéologique..... 186
4.6.3 La collection de Gannes: étude des matériaux. 187
4.6.3.1 La céramique..... 187
4.6.3.1.1 La terre vernie..... 187
4.6.3.1.2 La faïence..... 190
4.6.3.1.3 La terre cuite fine..... 193
4.6.3.1.4 La terre à pipe..... 194
4.6.3.1.5 Le grès..... 195
4.6.3.1.5.1 Le grès grossier..... 195
4.6.3.1.5.2 Le grès fin..... 195
4.6.3.1.6 La porcelaine..... 198
4.6.3.2 Le verre..... 199
4.6.3.2.1 Le verre teinté commun..... 199
4.6.3.2.2 Le verre incolore..... 200
4.6.3.3 Le métal..... 202
4.6.3.3.1 Le fer..... 202
4.6.3.3.2 Le cuivre..... 203
4.6.3.3.3 Le laiton..... 203
4.6.3.3.4 Le plomb..... 204
4.6.3.4 Les minéraux et autres matières inorganiques..... 205
4.6.3.5 Les matières organiques ou d'origine organique et naturelle..... 206
4.6.3.6 Résumé de la collection de Gannes..... 207
4.6.4 La collection de Gannes: étude des fonctions. 211
4.6.4.1 L'acquisition..... 211
4.6.4.2 La consommation..... 212
4.6.4.2.1 L'alimentation..... 212
4.6.4.2.1.1 La préparation des aliments..... 212
4.6.4.2.1.2 La cuisson des aliments. 212
4.6.4.2.1.3 L'absorption des aliments..... 212
4.6.4.2.1.4 L'absorption des boissons..... 213
4.6.4.2.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons 214
4.6.4.2.2 L'hygiène..... 215
4.6.4.2.3 Les loisirs..... 216
4.6.4.2.4 La construction..... 217
4.6.4.2.4.1 Les matériaux de fenestration..... 217

4.6.4.2.4.2 La quincaillerie d'architecture..... 217
4.6.4.2.5 L'aménagement intérieur des habitations..... 218
4.6.4.3 Le commerce..... 219
4.6.4.4 Résumé de la classification fonctionnelle de la collection de Gannes..... 221

CHAPITRE V

5. Les collections de Place-Royale à Québec et de Louisbourg: comparaison des assemblages..... 223

5.1 Les matériaux..... 225

5.1.1 La céramique..... 225
5.1.1.1 La terre vernie..... 227
5.1.1.2 La faïence..... 231
5.1.1.3 La terre cuite fine..... 234
5.1.1.4 La terre à pipe..... 235
5.1.1.5 Le grès..... 236
5.1.1.6 La porcelaine..... 238
5.1.2 Le verre..... 242
5.1.2.1 Le verre teinté..... 243
5.1.2.2 Le verre incolore..... 246
5.1.2.3 Le verre coloré..... 248
5.1.3 Les matériaux divers..... 251

5.2 Classification chronologique des collections de Place-Royale et de Louisbourg..... 253

5.3 Les contacts commerciaux de Louisbourg et de Québec. 259

5.4 Les fonctions..... 263
5.4.1 Le travail sur la matière..... 264
5.4.2 Les transports..... 265
5.4.3 L'acquisition..... 266
5.4.4 La consommation..... 268
5.4.4.1 L'alimentation..... 268
5.4.4.2 L'habillement et la parure..... 278
5.4.4.3 L'hygiène..... 279
5.4.4.4 Les loisirs..... 281
5.4.4.5 La construction..... 283
5.4.4.6 L'aménagement intérieur des habitations..... 285
5.4.5 Le commerce..... 286
5.4.6 Résumé de l'interprétation de la classification fonctionnelle des collections de Québec et de Louisbourg..... 287

5.5 L'alimentation à Louisbourg..... 269

5.6 Les modes de dépôt des objets dans les latrines de Place-Royale et de Louisbourg..... 293

CHAPITRE VI

6. L'analyse du mode de vie de six familles bourgeoises de Louisbourg et de Place-Royale au milieu du XVIII^{e} siècle. 301

Conclusion..... 335

Bibliographie..... 351

Liste des figures*

TOME I

		page
fig. 1	Plan de Place-Royale indiquant les sites des maisons Dunière (2132) et Perthuis (2134(b)).....	335
fig. 2	Coupe des latrines de la maison Dunière: coupe stratigraphique Nord-Sud, côté Est du puits R, côté Ouest du puits T, aire III du lot 2132.....	336
fig. 3	Plan des latrines de la maison Perthuis: plan de fouille des lots 2134(a) et 2134(b).....	337
fig. 4	Coupe des latrines de la maison Perthuis: stratigraphie Nord-Sud de l'aire I du lot 2134(b).....	338
fig. 5	Couvercle en terre non vernie (1QU-2132-IIIV3-66).....	339
fig. 6	Assiette en terre vernie (1QU-2132-IIIV3-62).....	340
fig. 7	Cruche en terre vernie (1QU-2132-IIIV3-63).....	341
fig. 8	Pot de chambre en terre vernie (1QU-2132-IIIV3-223).....	342
fig. 9	Terrines en terre vernie (a: 1QU-2132-IIIV3-65; b: IIIV3-61).....	343
fig. 10	Marmite en terre vernie (1QU-2132-IIIV3-239).....	344
fig. 11	Pot de chambre en faïence (1QU-2132-IIIV3-60).....	345
fig. 12	Verres à pied en verre vert fougère (a: 1QU-2132-IIIV3-202; b: IIIV3-203).....	346
fig. 13	Flacon en verre bleu-vert (1QU-2132-IIIV3-247).....	347
fig. 14	Bouteille en verre vert foncé (1QU-2132-IIIV3-64).....	348
fig. 15	Verres à pied en verre incolore (a: cristal façon de Venise (1QU-2132-IIIV3-189); b: cristal au plomb (IIIV3-238).....	349

* Tous les objets sont présentés de gauche à droite, ou de haut en bas

Fig. 16 Assiettes en terre vernie (a: assiette plate (1Q0-2134(b)-1L3-280); b: assiette creuse (1L3-320)) 350

Fig. 17 Bassin en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L3-364) 351

Fig. 18 Cafetières en terre vernie (a: (1Q0-2134(b)-1L1-297); b: (1L3-292)) 352

Fig. 19 Cruches (1Q0-2134(b)-1L2-371; 1L3-366); et gargoulette (1L3-337) en terre vernie 353

Fig. 20 Formes des cruches en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L2-371; 1L2-376; 1L2-381; 1L1-372; 1L3-366) (Nég. 83-076(33)-7) 354

Fig. 21 Jattes en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L2-320; 1L1-318; 1L3-340) 355

Fig. 22 Modèles de jattes en terre vernie. Rangée du fond (1Q0-2134(b)-1L1-318; 1L2-414; 1L3-340). Rangée du milieu (1L3-312; 1L2-346; 1L3-370). Rangée du bas (1L3-327; 1L3-311) (Nég. 83-076(33)-10) 356

Fig. 23 Marmites en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L3-319; 1L2-288; 1L1-406; 1L1-408) 357

Fig. 24 Plats creux en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L3-338; 1L2-308) 358

Fig. 25 Modèles de plats creux en terre vernie (au fond: (1Q0-2134(b)-1L3-278; 1L3-338; à l'avant: 1L2-317; 1L2-308) (Nég. 83-076(33)-27) 359

Fig. 26 Pots à anse (a: 1Q0-2134(b)-1L3-332; b: 1L3-342) et pot tripode (1L3-299) en terre vernie 360

Fig. 27 Formats des pots à anse en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L1-300; 1L2-360; 1L2-301; 1L2-294; 1L2-3-281; 1L3-316) (Nég. 83-076(33)-9) 361

Fig. 28 Terrine en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L3-413) 362

Fig. 29 Formats des terrines en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L2-380; 1L3-307; 1L3-413; 1L3-373 (à gauche) (Nég. 83-076(33)-4) 363

Fig. 30 Terrines à anse en terre vernie (1Q0-2134(b)-1L3-394; 1L1-379) (Nég. 83-076(33)-13) 363

Fig. 31 Fond de coupe perforé en couche en cane ramie (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=9cm(3 1/2)) (Mag. 85=0790(00)-03)..... 364

Fig. 32 Objets avec trace de réparation: au fond: assiette en faïence (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=39); couche en cane ramie (D.0.=32cm); à l'avant: plat en faïence brune (D.0.=36cm); assiette en faïence (D.0.=42cm) (Mag. 85=0790(00)-07)..... 364

Fig. 33 Formes des pots de chambre en faïence (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=18; D.0.=20; D.0.=17; D.0.=13) (Mag. 85=0790(00)-04)..... 365

Fig. 34 Pots à anse en forme de pots de chambre en faïence et cane ramie (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=23; D.0.=10; D.0.=20) (Mag. 85=0790(00)-02)..... 365

Fig. 35 Cabaret en soucoupe en faïence: cabaret (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=18; D.0.=10; D.0.=14); soucoupe (D.0.=15; D.0.=11; D.0.=25; D.0.=23) (Mag. 85=0790(00)-06)..... 366

Fig. 36 Modèles d'assiettes en faïence. Bordure du fond: (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=14; D.0.=10; D.0.=14; Bordure du milieu: D.0.=16; D.0.=18; D.0.=16; Bordure de l'avant: D.0.=17; D.0.=17 (Mag. 85=0790(00)-27)..... 366

Fig. 37 Objets en faïence avec pied à double perforation: couverte (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=17); jarre (D.0.=18); plat creux (D.0.=17); bassin à barbe (D.0.=18); jarre (D.0.=17) (Mag. 85=0790(00)-28)..... 367

Fig. 38 Soucoupe en grès cuit (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=12)..... 368

Fig. 39 Modèles de fourneaux de pipes hollandaises en terre à pipe (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=4cm; D.0.=4cm; D.0.=4cm)..... 369

Fig. 40 Pipes anglaises et françaises en terre à pipe (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=4cm; D.0.=4cm; D.0.=3cm)..... 370

Fig. 41 Tuyaux décorés de pipes hollandaises en terre à pipe (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=3cm; D.0.=3cm; D.0.=3cm) (Mag. 85=0790(00)-22)..... 371

Fig. 42 Bouteille hollandaise en grès brun anglais (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=9)..... 372

Fig. 43 Objet cylindrique en grès brun anglais (H.0.=21.5cm(8 1/2); D.0.=13cm) (Mag. 85=0790(00)-23)..... 373

Fig. 55 Jeanne as seen in the window of the Bastille prison, engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789 174

Fig. 56 Contrasting engravings of Marie-Antoinette (a): Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; (b): Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789 175

Fig. 57 Marie-Antoinette in profile, engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789 176

Fig. 58 Engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, of Marie-Antoinette in captivity, with a portrait of Louis-Auguste, Dauphin, above 177

Fig. 59 Medallion depicting Marie-Antoinette in profile, by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789 178

Fig. 60 Engraving depicting Marie-Antoinette's arrival at the Conciergerie, by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789 180

Fig. 61 Engraving depicting the Conciergerie, by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; & 17 engravings, by anonymous 182

Fig. 62 Engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, depicting the Conciergerie 184

Fig. 63 Engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, depicting the Conciergerie, with a portrait of Louis-Auguste, Dauphin, above 185

Fig. 64 Engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, depicting the Conciergerie 186

Fig. 65 Engraving by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, depicting the Conciergerie 187

Fig. 66 Medallion by Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789, depicting Marie-Antoinette, Dauphin, Duc d'Orléans, Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789; Jean-Louis-Ambroise Tilliard, 1789;

FIG. 1B

FIG. 1C

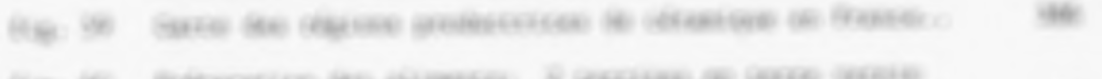

FIG. 1D

FIG. 1E

FIG. 1F

FIG. 1G

FIG. 1H

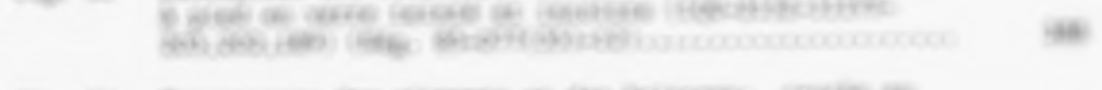

FIG. 1I

FIG. 1J

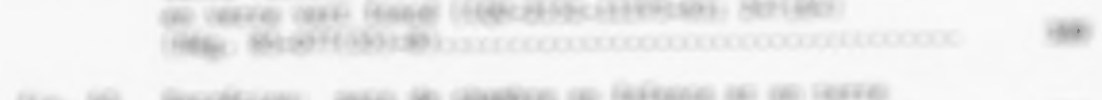

FIG. 1K

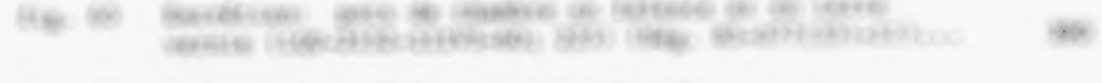

FIG. 1L

FIG. 1M

FIG. 1N

FIG. 1O

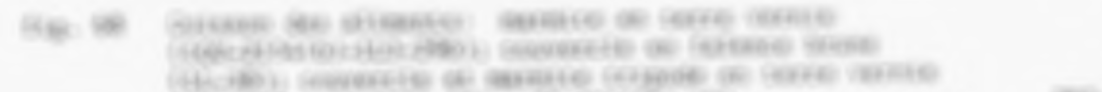

FIG. 1P

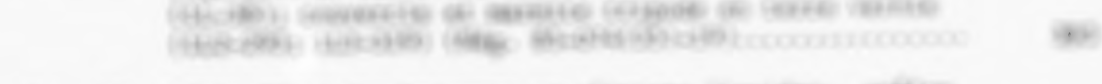

Fig. 71 Absorption des aliments, vaisselle de service: plateau en faïence (1QD=2154(b)=1L=80); jatte en faïence (1L=146); plat en faïence (1L=160) (Négg. 85-075(35)-16a) 384

Fig. 72 Plats en faïence pour le service des aliments. Rangée du fond (1QD=2154(b)=1L=66; 1L=220: faïence brune). Rangée de l'avant (1QD=2154(b)=1L=67 (faïence brune); 1L=200; 1L=13; 1L=160) (Négg. 85-077(35)=4)..... 385

Fig. 73 Pierre Nicolas Huillet: Un buffet (Paré 1976: 29 no 23) (Négg. 85-078(35)=13)..... 385

Fig. 74 Claude-Joseph Fraichet: Table servie au fromage (Paré 1976: 343 no 362) (Négg. 85-078(35)=29)..... 396

Fig. 75 Henri-Horace Roland: Pêches dans une jatte en porcelaine de Chine (Paré 1976: 187 no 280) (Négg. 85-078(35)=25)..... 396

Fig. 76 Absorption des aliments, vaisselle de service: burettes en verre incolore et en faïence (1QD=2154(b)=1L1=242; 1L=28; 1L2=250) (Négg. 85-075(35)=19)..... 397

Fig. 77 Claude-Joseph Fraichet: Table de cuisine (Paré 1976: 343 no 366) (Négg. 85-078(35)=31)..... 397

Fig. 78 Absorption des aliments: vaisselle de table: pot à anse en terre vernie (1QD=2154(b)=1L2=330); assiette en faïence (1L=14); petite jatte en terre vernie (1L3=312); pot à anse en grès allemand (1L=84); écuelle en terre vernie (1L1=401); assiette en terre vernie (1L3=280) (Négg. 85-074(35)=24)..... 398

Fig. 79 Absorption des boissons; vaisselle de service: cruche en terre vernie (1QD=2154(b)=1L3=368); bouteille en verre vert foncé (1L1=468); cruche en grès allemand (1L=82); pot à eau en faïence (1L=171); cafetière en terre vernie (1L3=292) (Négg. 85-074(35)=23)..... 399

Fig. 80 Pots à eau en faïence pour le service des boissons. Rangée du fond (1QD=2154(b)=1L=173; 1L=228; 1L=172; 1L=176). Rangée du milieu (1L=101). Rangée de l'avant (1L=171; 1L=403; 1L=39 (faïence brune)) (Négg. 85-076(35)=24)..... 399

Fig. 81 Dieter de Hoech: La Buveuse (Paris, Musée du Louvre) (Négg. 85-078(35)=36)..... 403

fig. 82 André Bouys: La collation (Paré 1976: 46 no 53) (Négs. 85-078(35)-13)..... 401

fig. 83 Absorption des boissons: vaisselle de table: tasse à 2 anses en faïence (1QU-2154(b)-1L-169); tasse à une anse avec soucoupe, en faïence (1L-11; 1L-170); pot à boire en grès allemand (1L-83); gobelet, seau et verre à pied en verre incolore (1L1-240; 1L1-249; 1L-233); soucoupe en agate ware (1L1-302); tasse sans anse en faïence (1L-221); jatte en porcelaine (1L-2); gobelet et soucoupe en faïence (1L-153; 1L-25) (Négs. 85-075(35)-22a)..... 401

fig. 84 Jean-Baptiste-Siméon Chardin: Pêches et raisins (Paré 1976: 164 no 231) (Négs. 85-078(35)-22)..... 402

fig. 85 Gobelets en faïence, en porcelaine et en verre incolore, pour l'absorption des boissons: en verre incolore (1QU-2154(b)-1L1-240; 1L1-2-257; 1L2-459); en faïence, rangée du fond (1L-36; 1L-208); en faïence, rangée de l'avant (1L-196; 1L-154; 1L-153; 1L-180); en porcelaine, à l'extrême-droite (1L-1) (Négs. 85-073(35)-21)..... 403

fig. 86 Tasses en faïence et en grès salin pour l'absorption des boissons: tasses à deux anses, en faïence: rangée du fond (1QU-2154(b)-1L-32; 1L-169; 1L-33), rangée de l'avant (1L-139; 1L-35); tasses à une anse, en faïence: rangée du fond (1L-222; 1L-11), rangée de l'avant, en faïence brune, blanche et en grès salin blanc (1L-102; 1L-92; 1L-214), en dipped ware, à l'extrême droite (1L-91); tasse sans anse, en faïence (1L-34) (Négs. 85-076(35)-21)..... 403

fig. 87 Soucoupes en faïence, en agate ware et en porcelaine: en faïence, debout, rangée du fond (1QU-2154(b)-1L-24; 1L-21; 1L-131, 1L-25); rangée du milieu, en faïence (1L-13; 1L-170; 1L-225); rangée de l'avant, en agate ware, en porcelaine et en faïence jaspée (1L1-302; 1L-3; 1L-136); à gauche, en faïence, en porcelaine et en faïence brune, calcinée (1L-148; 1L-4; 1L-868) (Négs. 85-076(35)-22)..... 404

fig. 88 Jean-Baptiste Liotard: Le thé (Paré 1976: 205 no 313) (Négs. 85-078(35)-26)..... 404

fig. 89 Entreposage des aliments et des boissons: flacon carré et bouteille en verre vert foncé (1QU-2154(b)-1L3-265; 1L1-437); flacon et fiole en verre bleu-vert (1L2-268; 1L2-262); gargoulette en terre vernie (1L3-337); couvercle en terre non vernie (1L3-592); pot à conserve en faïence (1L-10) (Négs. 85-074(35)-17)..... 405

fig. 90 Evolution de la forme des bouteilles en verre vert foncé (1QU-1L3-426; 1L2-276; 113-467; 1L-261) (Nég. 85-076(35)-9)..... 405

fig. 91 Anne Vallayer-Coster: Table de cuisine (Paré 1976: 224 no 340) (Nég. 85-078(35)-27)..... 406

fig. 92 Parure: perles en verre coloré et verres de lunette en verre incolore (1QU-2154(b)-1L3-613; 1L3-438) (Nég. 85-077(35)-37)..... 407

fig. 93 Hygiène, soin du corps: bassin à barbe en faïence (1QU-2154(b)-1L-18); pot à eau et cuvette en faïence (1L-226; 1L-218); rasoir (1L3-837); couvercle de boîte à poudre en faïence (1L2-27); peigne en os (1L1-306); fiole en verre bleu vert (1L2-262) (Nég. 85-075(35)-8). 408

fig. 94 Hygiène, soins du corps: bassin en terre vernie, pot à eau et cuvette en faïence (1QU-2154(b)-1L3-364; 1L-226; 1L-218) (Nég. 85-075(35)-5)..... 408

fig. 95 Hygiène, excrétion: pots de chambre en faïence décorée, en terre vernie, en faïence (1QU-2154(b)-1L-16; 1L1-338; 1L-20); crachoir en faïence (1L-227) (Nég. 85-075(35)-3)..... 409

fig. 96 Consommation du tabac: fourneaux de pipe en terre à pipe (1QU-2154(b)-1L3-855; 1L3-854; 1L1-851); en stéatite (1L1-838); pipes anglaise et française en terre à pipe (1L2-836; 1L3-305) (Nég. 85-076(35)-31)... 410

fig. 97 Matériau de construction: carreau en terre non vernie (1QU-2154(b)-1L2-825) (Nég. 84-022(22)-14)..... 411

fig. 98 Matériau de fenestration: boudine en verre à vitre (1QU-2154(b)-1L3-575) (Nég. 1981-R108-7A)..... 412

fig. 99 Aménagement intérieur de la maison, éclairage: douille de chandelier en laiton (1QU-2154(b)-1L2-113) (Nég. 86.001(35)-1)..... 413

fig. 100 Aménagement intérieur de la maison, décoration: pots décoratifs en faïence (1QU-2154(b)-1L-144; 1L-143; 1L-8) (Nég. 85-076(35)-2)..... 414

fig. 101 Commerce: poids en laiton (1QU-2154(b)-1L-surf-116) (Nég. 81-1138(35)-15)..... 415

TOME II

fig. 102 Plan de la ville de Louisbourg en 1734 (Thibault 1972: 337)..... 363

fig. 103 Les terrains A et C de l'îlot 17 de ca. 1751 à 1758 (Thibault 1972: 11)..... 364

fig. 104 Le terrain B de l'îlot 17 de 1745 à 1758 (Thibault 1972: 20)..... 365

fig. 105 Plan de l'îlot 1 (Hanson, Jr. et Shott 1968: 83)..... 366

fig. 106 Reconstitution du système de fosses sceptiques découvert sur l'îlot 1 (Hanson, Jr. 1968: fig. 37)..... 367

fig. 107 Les terrains F, G et H de l'îlot 2 en 1745 (Cox 1970: fig. 1)..... 368

Liste des tableaux

TOME I

		page
1.	Les terres vernies de la collection Dunière.....	39
2.	Le verre de la collection Dunière.....	47
3.	La provenance des céramiques et du verre de la collection Dunière.....	50
4.	Les terres vernies de la collection Perthuis.....	81-83
5.	La provenance des terres vernies de la collection Perthuis..	84
6.	Les formes en "terre" dans les inventaires après décès.....	89
7.	La fréquence des formes en "terre" dans les inventaires après décès.....	90
8.	Les faïences de la collection Perthuis.....	121
9.	La provenance des faïences de la collection Perthuis.....	122
10.	La faïence dans les inventaires après décès.....	127-128
11.	Les faïences inventoriées dans le magasin.....	130
12.	Les différents types de faïences dans les inventaires après décès (1699-1761).....	131
13.	Le calcul de la datation du dépôt Perthuis à partir du diamètre du canal de fumée des tuyaux de pipe.....	140
14.	Le grès de la collection Perthuis.....	155
15.	La provenance des grès de la collection Perthuis.....	156
16.	Les formes en grès dans les inventaires après décès.....	159
17.	Les formes en porcelaine dans les inventaires après décès...	164
18.	Le verre de la collection Perthuis.....	183

19. La provenance du verre de la collection Perthuis..... 184

20. Le verre dans les inventaires après décès..... 187

21. Le verre inventorié dans les magasins..... 188

22. Les différents types de verre dans les inventaires après décès..... 189

23. Les matériaux divers de la collection Perthuis..... 197

24. Les céramiques de la collection Perthuis..... 215

25. La provenance des matériaux de la collection Perthuis..... 216

26. L'estimation de la valeur d'objets en céramique dans les inventaires après décès (1698-1747)..... 230-232

27. Le prix des denrées alimentaires en 1749 à Québec..... 233

28. Salaires versés à des employés de l'Hôtel-Dieu en 1750..... 234

29. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Dunière..... 252

30. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Perthuis..... 282

TOME II

31. Les terres vernies de la collection Rodrigue..... 20

32. Les faïences de la collection Rodrigue..... 23

33. Les grès de la collection Rodrigue..... 28

34. Le verre de la collection Rodrigue..... 33

35. Les formes en céramique de la collection Rodrigue..... 40

36. Provenance des objets de la collection Rodrigue..... 41

37. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Rodrigue..... 51

38. Les terres vernies de la collection de La Perelle..... 60

39. Les faïences de la collection de La Perelle..... 63

40. Les grès de la collection de La Perelle..... 67

41. Le verre de la collection de La Perelle..... 73

42. Les formes en céramique de la collection de La Perelle..... 83

43. Provenance des objets de la collection de La Perelle..... 84

44. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection de La Perelle..... 94

45. Les terres vernies de la collection Verrier..... 105

46. Les faïences de la collection Verrier..... 108

47. Les grès de la collection Verrier..... 111

48. Le verre de la collection Verrier..... 115

49. Les formes en céramique de la collection Verrier..... 122

50. Provenance des objets de la collection Verrier..... 123

51. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Verrier..... 134

52. Les terres vernies de la collection Bigot..... 146

53. Les faïences de la collection Bigot..... 150

54. Les grès de la collection Bigot..... 154

55. La procelaine de la collection Bigot..... 157

56. Le verre de la collection Bigot..... 162

57. Les formes en céramique de la collection Bigot..... 168

58. La provenance des objets de la collection Bigot..... 169

59. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Bigot..... 181

60. Les terres vernies de la collection de Gannes..... 189

61. Les faïences de la collection de Gannes..... 192

62. Le grès de la collection de Gannes..... 197

63. Le verre de la collection de Gannes..... 201

64. Les formes en céramique de la collection de Gannes..... 209

65. Provenance des objets de la collection de Gannes..... 210

66. La classification fonctionnelle des matériaux de la collection de Gannes..... 220

67. Sériation et provenance des types de céramiques des collections de Québec et de Louisbourg..... 240

68. La provenance des céramiques des collections de Québec et de Louisbourg..... 241

69. Les types de verre des collections de Québec et de Louisbourg et leur provenance..... 249

70. La provenance du verre des collections de Québec et de Louisbourg..... 250

71. Histogrammes de fréquence comparant les proportions d'objets utilisés pour l'alimentation, pour les collections de Québec et de Louisbourg..... 277

72. Histogrammes de fréquence comparant les proportions d'objets utilisés pour certaines activités de consommation, pour les collections de Québec et de Louisbourg..... 282

Liste des abréviations

A.N.Q.Q.	:	Archives nationales du Québec à Québec
Cat.	:	catalogue
comm. pers.	:	communication personnelle
facs.	:	fac-similés
fig.	:	figure
gr.	:	greffe
Nég.	:	négatif
N.F.	:	Nouvelle-France
N.M.I.	:	nombre minimal d'individus
tabl.	:	tableau
T.L.F.Q.	:	Trésor de la langue française au Québec

INTRODUCTION

Toute activité humaine, dans quelque région que ce soit, est susceptible de parsemer le sol de vestiges que le temps se charge de camoufler. C'est alors qu'intervient l'archéologue, cet enquêteur du passé qui, suite à une recherche de longue haleine ou à une découverte fortuite, extirpe de la terre ces lambeaux d'un temps révolu. Mais, la tâche du chercheur dépasse le simple dépoussiérage de ces vestiges anciens: celui-ci doit en effet leur apposer un contexte spatial, temporel, culturel et social en vue de faire revivre ces vestiges, en redonnant une signification à l'ensemble tout comme à chacune des composantes. Cette étape essentielle, qui permet de bien cerner l'identité des entités archéologiques, favorise ensuite la comparaison de leurs composantes. Les similarités et les différences relevées permettent alors de caractériser de façon précise chaque entité.

C'est ce que propose le présent ouvrage, intitulé: Vestiges matériels et mode de vie: archéologie de six maisonnées bourgeoises de Québec et de Louisbourg au milieu du XVIII^{e} siècle. Nous avons choisi, en tant qu'unités de travail, des sources de même nature, en l'occurrence des dépôts de latrines, provenant de fouilles menées à Place-Royale, à Québec, ainsi qu'à Louisbourg, en Nouvelle-Écosse. Le choix de ces sources nous était tout d'abord dicté par leur accessibilité, et par notre désir d'en exploiter au maximum les assemblages, tout en considérant les limites.

Qu'entendons-nous par mode de vie? Nos éléments de recherche se limitent à des artéfacts, produits de l'industrie humaine, et à des écofacts, en l'occurrence des os, témoignages de la relation passée entre l'homme et son milieu. Outre l'étude des techniques de fabrication de ces objets matériels ou

encore des traces de transformations reconnues sur les écofacts, il est possible de tirer de ces restes une mine de renseignements quant à leur provenance, leur valeur monétaire et sociale, ainsi qu'à leur usage. Ces restes matériels et traces d'activités humaines témoignent alors d'un mode de vie passé, que l'on pourrait définir comme le comportement de groupes particuliers face aux besoins essentiels de l'existence, comme le logement, l'approvisionnement en produits et en denrées alimentaires, l'alimentation, l'hygiène, etc., et les rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux. Nous nous approchons en ce sens de la définition même de l'archéologie, prônée entre autres par Schiffer: "[...] the subject matter of archaeology is the relationship between human behavior and material culture in all times and places" (Schiffer 1976: 4).

Les collections retenues proviennent d'un quartier de la ville de Québec, Place-Royale, et de Louisbourg, et ont été datées archéologiquement de la première moitié du XVIII^{e} siècle. À cette époque, les propriétés sont occupées par des familles bourgeoises, puisque le chef de famille ne pratique pas un métier manuel et sa situation est aisée. En ce qui concerne Québec, il s'agit des collections Dunière et Perthuis et, de Louisbourg, nous avons retenu les collections Rodrigue, de La Perelle, Vernier, Bigot et de Gannes.

Considérons maintenant les limites de notre échantillonnage, constitué de dépôts de latrines. L'utilisation de ces fosses d'aisance nous est apparue, au cours de cette étude, beaucoup moins évidente qu'à première vue: leurs propriétaires et usagers les ont en outre employées pour des usages autres que leur fonction première.

Bien entendu, ces latrines étaient pourvues d'une superstructure, le plus souvent en bois, mais parfois en briques. L'élément qui en est le mieux préservé consiste en la fosse maçonnée, enfouie sous terre, dans laquelle étaient déversées, probablement quotidiennement, du moins durant la saison chaude, matières fécales et liquides. Il était d'ailleurs recommandé de curer les parois internes de cette fosse, afin de limiter les infiltrations de son contenu. Les notes de fouilles sont muettes à ce sujet, mais il semblerait que

les propriétaires aient parfois évité cette façon de faire, pour profiter du drainage naturel du sol environnant la fosse.

Ces fosses, à une exception près, n'étaient aucunement pourvues d'un système d'évacuation: elles nécessitaient alors de fréquentes vidanges de leur contenu. Ce service, offert par les ouvriers des basses-oeuvres, n'était certes pas gratuit. Or, devant les frais encourus, aussi minimes soient-ils, les propriétaires devaient se préoccuper d'en distancer le plus possible les échéances. Donc, il convient de pas encombrer ces fosses.

Cependant, les fouilles archéologiques ont toujours démontré qu'il s'agissait des meilleurs réceptacles pour la conservation, jusqu'à nos jours, d'objets entiers ou fragmentés. Les documents anciens nous révèlent à ce sujet que les ouvriers des basses-oeuvres réclamaient la possession des objets retrouvés lors des vidanges des fosses: il s'agissait, le plus souvent, de pièces de monnaies ou de bijoux. Aucun exemple de ces menus objets n'a été retrouvé dans les latrines étudiées: elles renfermaient plutôt quelques centaines d'objets, en céramique et en verre, certains intacts, d'autres fragmentés ou encore représentés que par un ou deux tessons, ainsi qu'une multitude d'ossements.

Certains chercheurs ont émis l'hypothèse que le rejet systématique de matériaux imputrescibles à l'intérieur de ces fosses, tels la céramique et le verre, avait pour but de faciliter le filtrage des matières qu'on y déversait. Si cette pratique avait pour but la rétention des mauvaises odeurs, nous sommes à même de réfuter cette hypothèse. Les auteurs anciens, et ce jusqu'au XIX^e^ siècle, font état des odeurs pestilentielles s'échappant de toutes les fosses de latrines, qu'elles soient construites dans les caves des habitations ou encore dans les cours extérieures.

D'ailleurs, pourquoi cette préoccupation des odeurs de latrines? C'est mal connaître la vie urbaine du XVIII^e^ siècle que de s'arrêter à cette hypothèse: les escaliers, les âtres, les cours, les rues, les places publiques, les bosquets, servent de réceptacles aux rebuts de cuisine et produits de

[illegible] [illegible] [illegible] [

[illegible] [illegible] [illegible] [

Cette approche nous est dictée par certains facteurs. Tout d'abord, plusieurs chercheurs ont étudié une composante des collections de Place-Royale. Notre apport tient surtout de la revision de ces études axées sur les matériaux des objets, leur provenance et leur datation principalement, mais aussi sur leur fonction. Nous avons dû parfois corriger ces éléments et standardiser ces études, effectuées selon des problématiques différentes de la nôtre, afin de faciliter les comparaisons entre ces collections. Ainsi, nous avons revu toutes les études consacrées à la collection Perthuis; elles sont reproduites dans cet ouvrage dans une forme condensée et différemment ordonnée et nous les avons corrigées lorsque nécessaire. S'y greffent nos propres recherches sur la terre cuite fine et les pipes, la classification des artéfacts de la collection Duvière et de celles du Louisbourg.

Notre principale innovation par rapport à ces études se veut l'emploi d'un vocabulaire standardisé pour décrire les formes présentes dans ces collections, datées du XVIII^{e} siècle. Les termes employés font l'objet d'une définition claire, et les formes auxquelles ils s'appliquent sont illustrées afin d'en faciliter la compréhension. Ce vocabulaire puise ses sources parmi nombre de documents écrits des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, auxquels nous référons constamment. Cet exercice a pour but de faciliter les rapprochements entre les objets des collections et les mentions puisées dans les documents anciens touchant, entre autres, les possessions matérielles, à cette époque, ainsi que leur provenance et leur valeur. Nous pourrons ainsi vérifier si les collections traduisent véritablement l'environnement matériel et le niveau social de ces familles, au Régime français. Quant aux écofacts des collections de Québec, nous en résumerons l'étude classificative, ceux de Louisbourg n'ayant pas été conservés.

Il nous faut ensuite nous concentrer sur l'aspect fonctionnel des formes, afin de saisir une autre parcelle du mode de vie des gens qui les ont utilisés. Une seconde classification des artéfacts abonde d'ailleurs en ce sens. A l'emploi des sources anciennes se lie alors celui de l'iconographie ancienne. En effet, ces instantanés du passé ont l'avantage de figer dans le temps et

dans un environnement fonctionnel précis nombre d'objets identiques à ceux retrouvés dans les collections.

Face au nombre important d'écofacts et à la primauté dont jouissent les objets employés pour l'alimentation et l'hygiène, nous tenterons par la suite, documents anciens à l'appui, d'interpréter cette fraction du mode de vie traduisant le comportement d'une famille bourgeoise, les Perthuis, résidant à Place-Royale au milieu du XVIII^{e} siècle, face à ces réalités. Notre connaissance parcellaire de ce mode de vie tient de la nature même d'un dépôt archéologique, composé de fragments d'objets sur lesquels l'effet destructeur du temps a été limité. Notre recherche, à partir de ce moment, ne reposera d'ailleurs que sur la collection Perthuis, le dépôt Dunière n'ayant pas été jugé représentatif, vu sa petitesse.

Afin de vérifier la validité de notre interprétation du mode de vie d'une famille bourgeoise de Québec, nous avons choisi d'étudier les restes de cinq autres familles d'un rang social comparable. Ces familles ont vécu dans la capitale de la colonie de l'Île Royale, Louisbourg, au milieu du XVIII^{e} siècle. Les dépôts, de nature identique, proviennent de propriétés habitées alors par des marchands, des militaires, un ingénieur-chef et un haut-fonctionnaire. Afin de faciliter les comparaisons des assemblages, chaque collection sera étudiée de façon similaire à celle employée pour les dépôts de Québec: classification matérielle et fonctionnelle des objets, selon notre examen personnel de ces dépôts. De plus, nous discuterons de l'alimentation et de l'hygiène chez ces résidents de Louisbourg, étant donné l'importance qu'occupent les objets utilisés pour ces activités. Par la suite, nous comparerons systématiquement les assemblages de ces collections, pour mettre en relief les similitudes et les différences que nous tenterons d'expliquer. Cette comparaison sera principalement axée sur les divers matériaux constituants ces collections et les usages des objets. Enfin, il nous semble très pertinent et formateur de tirer profit d'un concept nouveau: l'archéologie de la maisonnée. Ce concept consiste à intégrer à l'étude des restes matériels le groupe domestique qui l'a utilisé, ainsi que son milieu de vie. Ce groupe domestique comprend la famille au sens large, soit les parents, enfants, domestiques, esclaves et autres

personnes partageant le même toit. La maisonnée inclus le groupe domestique, ainsi que son environnement immédiat, soit la propriété foncière et immobilière qu'il occupe. L'application de ce concept à notre problématique permettait de cerner l'identité, le mode de vie particulier de chacun des groupes, et favorisait les comparaisons entre ceux-ci.

Plan

Pour traduire cette étude du mode de vie, nous avons divisé notre travail en six chapitres, dont trois sont consacrés à l'examen de la collection Perthuis, coeur de notre travail.

Un premier chapitre se veut une courte revue de l'histoire de Place-Royale et des propriétés d'où proviennent les collections Dunière et Perthuis; une section est de plus consacrée à la description des fosses dans lesquelles étaient enfermées ces dépôts. Afin de favoriser la compréhension, les collections seront toujours traitées distinctement, le dépôt le plus ancien, d'après les données archéologiques, ayant préséance sur le second.

L'étude des matériaux des objets des collections de Place-Royale occupe le deuxième chapitre. Après une classification qui va d'ailleurs en ce sens, nous serons en mesure d'évaluer quantitativement ces collections, de déterminer la provenance des objets et leur date de fabrication, pour ensuite circonscrire plus précisément dans le temps ces deux dépôts. En regard de l'évaluation du nombre d'objets, il nous a semblé préférable de compter des objets plutôt que des tessons, puisque nos ancêtres utilisaient des objets complets et non pas des fragments. C'est pourquoi nous avons évalué le nombre maximum d'objets dans ces dépôts,même si certains n'étaient représentés que par un ou deux fragments.

Ces divers éléments, auxquels s'ajoutera la valeur monétaire des objets, puisée dans des inventaires après décès du Régime français, nous permettront de saisir des aspects du mode de vie des possesseurs de ces objets, dont leur niveau de vie.

L'aspect fonctionnel des objets sera le coeur de notre troisième chapitre. Ce sera pour nous l'occasion de prêter vie à ces objets, d'en décrire les utilisations auxquelles ils pouvaient être soumis. L'apport des documents anciens deviendra alors indispensable et nous profiterons de ces sources pour discourir quelque peu sur l'alimentation et les conditions d'hygiène à Place-Royale pour l'époque qui nous concerne.

Le quatrième chapitre se veut l'examen des collections de Louisbourg selon la méthodologie appliquée pour les dépôts de Québec dans les trois premiers chapitres. Chacun des dépôts est examiné distinctement, selon un ordre chronologique basé sur les dates de construction des cinq latrines considérées. Nous retraçons l'histoire des terrains d'où proviennent ces dépôts ainsi que leurs occupants, pour ensuite étudier les matériaux des objets de ces collections et définir les usages auxquels ils ont pu être soumis.

Nous profiterons du cinquième chapitre pour comparer les assemblages des collections de Place-Royale et de Louisbourg au Régime français, selon les thèmes appliqués à notre recherche: les matériaux des objets et l'utilisation de ces formes sur une base quotidienne. Nous traiterons pour terminer de l'alimentation à Louisbourg et des modes de dépôt à l'intérieur des latrines, pour la période étudiée.

Enfin, nous effectuerons, dans le dernier chapitre, une synthèse du mode de vie des six familles bourgeoises établies à Louisbourg et à Québec au cours du deuxième quart du XVIII^{e} siècle. Ce sera l'occasion de discuter globalement de la façon de vivre de ces familles, en débordant cette fois quelque peu du cadre restrictif des collections. En effet, nous tiendrons compte, dans ce résumé, tant des biens immobiliers et mobiliers, de leur nature et de leur valeur, que de la profession des chefs de familles, de leur origine et du nombre de personnes occupant simultanément la même résidence. L'application de ce nouveau concept, l'archéologie de la maisonnée, nous procurera une vision plus globale du mode de vie de ces familles, de leur organisation face à la vie quotidienne, de leurs préférences et de leur désir de se distinguer, à l'intérieur de certaines limites matérielles établies, les unes des autres.

CHAPITRE I

1. Historique du quartier Place-Royale à Québec au Régime français et des maisons Dunière et Perthuis

Il convient de faire précéder cette étude du mode de vie au Régime français d'un bref exposé historique de Place-Royale, secteur de la basse-ville de Québec, afin de nous familiariser avec la population résidante et les activités qui s'y déroulaient durant cette période. Nous relaterons par la suite, de façon chronologique, les diverses occupations qu'ont connues les maisons Dunière et Perthuis, d'où proviennent deux collections archéologiques, depuis les premières concessions au début du Régime français jusqu'à l'aménagement actuel. Nous insisterons plus particulièrement sur les contextes historiques dans lesquels s'inscrivent les périodes de construction et d'abandon des latrines découvertes sur ces lieux. Une section de ce premier chapitre sera d'ailleurs consacrée à l'examen des données de fouilles concernant les caractères physiques et spatiaux de ces fosses et de leur contenu archéologique.

Signalons dès le départ que l'appellation de Place-Royale pour désigner le quartier de la basse-ville est récente: ce nom provient du découpage arbitraire autour du marché public nommé Place-Royale. Au Régime français, la falaise démarque la basse-ville de la haute; la côte de la Montagne en constitue la limite septentrionale et, le fleuve, la borne méridionale (fig. 1).

L'on fait remonter la première occupation du site ou, autrement dit, la naissance de la ville de Québec, aux habitations de Champlain de 1608 et de 1624.

> Mais il faut dire que le rétrécissement des rives à cet endroit et, probablement, sa grève bien à l'abri de la falaise avaient fait de ce site un endroit fréquenté par les peuples préhistoriques de la période du Sylvicole qui exploitaient les ressources de la région, plusieurs millénaires avant que les Français ne vinssent s'y installer pour de bon (Moussette 1981: 1).

Durant le Régime français, le quartier de la basse-ville abrite marchands, commerçants et négociants de toutes sortes, s'adonnant aux affaires autant à l'intérieur de la colonie qu'avec la métropole française, et un certain nombre d'individus qui occupent des postes reliés à l'administration coloniale. Parmi cette population qui détient un certain pouvoir s'insèrent des groupes dont la tâche est d'assurer les services professionnels et artisanaux. Les premiers services sont remplis par les notaires, avocats, ingénieurs alors que des artisans de l'alimentation, du textile, du cuir, de la construction, du bois et du métal se chargent des seconds. Le port, à proximité, attire dans ce quartier des navigateurs, capitaines et matelots, des militaires et y déverse nombre d'immigrants (Tremblay 1983: 4, 5).

Le recensement de 1681 dénombre 1 282 personnes à Québec: à la basse-ville habitent 309 personnes, dont 43 ménages. En 1716 la population de la ville atteint 2 412 individus, dont 452 en basse-ville. Ce dernier chiffre reste à peu près inchangé en 1744: 478 personnes résident à la basse-ville, dont 225 hommes et 253 femmes. Cette infime majoration de la population en 28 ans s'explique par l'occupation complète du territoire disponible entre le fleuve et la falaise (Tremblay 1983: 35, 45-47). Ce manque d'espace sera en partie résolu, au milieu du XVIII^{e} siècle, par du remplissage et la création d'espaces habitables, notamment dans la partie nord de la rue St-Pierre (Moussette 1981: 1, 2).

A partir d'un échantillonnage de 550 cas, tant du XVII^{e} siècle que de la première demie du XVIII^{e}, il a été établi que 253 (46,0%) de ces individus sont

d'origine française contre 146 (26,5%) d'origine canadienne. La provenance de plus de 150 personnes (27,3%) n'a pu être déterminée.

> Ces résultats ne nous surprennent qu'à moitié puisque dès le début nous avions l'impression qu'un nombre important de ceux qui s'occupaient de l'administration coloniale et du commerce devaient arriver directement de la métropole française (Tremblay 1983: 60).

Il est difficile de cerner exactement la profession de chacun puisque plus de 35% des individus déclarent plusieurs professions différentes lors de leur mariage, de la naissance ou de la mort de leurs enfants ou à l'occasion des recensements (Tremblay 1983: 72).

Par contre, si l'on parle de secteurs d'activités, il appert que c'est le "grand commerce" qui devance de très loin les autres secteurs d'activités: plus de 40% des individus (199 sur 453) en font leur activité principale.

> Mais à part le grand commerce, qui est l'activité principale et même l'activité secondaire la plus pratiquée, les autres activités demeurent marginales, aucune n'atteignant 10% des individus. Une chose reste à souligner en ce qui concerne l'activité des notables (administration coloniale); celle-ci a beaucoup plus d'importance comme activité secondaire que comme activité principale, et [...] il est clair qu'eux aussi (les notables) sont avant tout très impliqués dans le grand commerce ou dans l'armée (Tremblay 1983: 77).

La modicité des gages, sujet de quelques plaintes (Frégault 1969: 120), a sans doute amené les notables à s'intéresser de près au commerce.

1.1 Maison Dunière (lot 2152)

1.1.1 Contexte historique

Les informations historiques des lots 2152 et 2154 (maison Perthuis) proviennent de l'étude de l'îlot 1 - qui comprend ces deux lotissements -, effectuée par Cécile Ouellet (1975).

1.1.1.1 Régime français

Le lot portant le numéro cadastral 2152, associé, à l'origine, au lot 2155, son voisin septentrional (fig. 1), est concédé en 1654 à M. de Lauson, alors gouverneur du Canada. Le Papier Terrier de 1667-68 nous apprend que l'emplacement appartient alors à Louis Couillard, sieur de l'Espinay. La propriété mesure quatre-vingts pieds de longueur sur la rue St-Pierre et vingt-quatre pieds de largeur sur la rue du Porche; la ligne entre l'emplacement des messieurs de Mont-Royal [Montréal] (lot 2154) et des pères Jésuites (lot 2153) et la cour et maison de ces derniers constituent la limite occidentale de l'ensemble. Repose sur ce lot, le long de la rue St-Pierre, une maison de cinquante pieds par vingt-quatre pieds, à deux étages, avec cave et grenier (A.N.Q.Q. Papier terrier des Indes occidentales; 1667-1668). On soupçonne qu'une cour s'étend sur la portion septentrionale du lot, inoccupée (Ouellet 1975: 5). La même année, une section de la maison est louée à un particulier; un autre bail de location sera signé en 1670 (A.N.Q.Q. gr. R. Becquet: 19 déc. 1667; 25 juin 1670).

En mars 1681, le sieur de l'Espinay est contraint de céder ses emplacements et maison: François Provost, alors major de Québec (Douville 1969: 555), devient le nouveau maître des lieux. Il habite à ce moment "[...] une vieille maison de Colombages de cinq^{te} pieds de long sur lesd vingt cinq de large, consistant en deux caves, deux chambres basses à feu dans lesquelles il y a quelques cabinets et un grenier au-dessus le surplus dud. Emplacement restant vuide [...]" (A.N.Q.Q. NF-19, Registre de la Prévôté, vol. 17: 52-54). Le reste du terrain, dont les dimensions sont de trente par vingt-quatre pieds, sert de cour (Ouellet 1975: 7).

L'incendie du 16 août 1682 qui réduit en cendres la majeure partie de la basse-ville, n'épargne pas cette grande propriété en bois; et, quelques mois plus tard, il est question d'une reconstruction importante. La nouvelle habitation de deux étages sera pourvue de deux portes et de onze fenêtres avec huit jambages et quatre manteaux de cheminées (A.N.Q.Q. gr. F. Genaple: 21 novembre 1682). Le 12 mars 1684, François Provost agrandit l'emplacement en se portant

acquéreur d'un terrain de "[...] dix-sept pieds et demy de front ou environ sur la rue qui descend de la rue Notre-Dame en la rue St-Pierre [rue du Porche] sur quarante pieds de profondeur [...]", des mains des Pères Jésuites (lot 2153) (A.N.Q.Q. gr. F. Genaple: 12 mars 1684).

Un bail daté du 19 mai 1691 mentionne une maison à mansardes de deux étages, non compris la mansarde et le grenier ainsi que la cave au-dessous, ainsi que la présence d'une cour extérieure, longeant sans doute la rue du Porche (A.N.Q.Q. gr. C. Rageot: 19 mai 1691). L'inventaire après décès de François Provost rapporte qu'en 1702, l'emplacement mesure quatre-vingt-deux pieds de longueur sur la rue St-Pierre et vingt-cinq et demi de largeur le long de la côte de la Montagne et quarante-trois et demi sur la rue du Porche. Est aussi attestée la présence d'une cour d'environ dix-huit pieds de large, face à la rue du Porche et de près de quarante pieds de longueur. L'imposante maison atteint quatre-vingt-deux pieds de long, le long de la rue St-Pierre par vingt-cinq et demi de largeur; construite en pierre, elle s'élève sur deux étages (A.N.Q.Q. gr. L. Chambalon: 13 juin 1702).

A partir de cette date, il devient difficile d'identifier précisément les propriétaires qui sont, semble-t-il, Charles Dalogny et Geneviève Macart, veuve de François Provost (fichier Place-Royale). Le papier terrier de 1724, relativement au lot 2154, propriété de la veuve Perthuis, en fixe la limite orientale au derrière de la maison de la veuve Dalogny (A.N.Q.Q. N.F.-7 Aveux et dénombrement, vol. 1: 164, 165). Enfin, le 4 octobre 1729, il est question d'une "demande en licitation de la succession de la veuve Dalogny"[1]. Quoiqu'il en soit, la maison et les emplacements sont à vendre en deux parties égales. Et l'on constate, à la lecture de ce document daté de 1729, que presque toutes les mesures établies en 1702 sont majorées d'environ un pied chacune (A.N.Q.Q. N.F.-19 Registre de la Prévôté, vol. 65: 81).

---

1 licitation: vente aux enchères d'un bien sur lequel plusieurs personnes, en l'occurence Charles et Marie Anne Macart, ont un droit et qui n'est pas matériellement divisé entre elles (Petit Robert 1973: 897).

Puis, le 9 février 1730, la propriété est vendue dans sa totalité à Louis Dunière père (A.N.Q.Q. gr. J. Barbel: 9 février 1730). Le Papier Terrier de 1743 fait mention d'un emplacement de quatre-vingt-trois pieds de longueur sur la rue St-Pierre par vingt-six de largeur sur le côté de la Montagne et par quarante-trois pieds et demi de largeur sur la rue du Fossé. Cette dernière mesure inclut la cour, large de dix-sept pieds et demi sur la rue du Fossé et longeant l'arrière de la maison sur quarante-deux pieds et demi. Toutefois, le texte indique la présence de deux maisons de trois étages chacune, se joignant sur le même emplacement. La maison du sud mesure quarante-cinq pieds de largeur sur la rue St-Pierre par vingt-cinq pieds et huit pouces de largeur sur la rue du Fossé et l'arrière de cette maison occupe un espace de vingt-sept pieds du côté sud et de dix-huit pieds du côté du nord. La maison du nord, plus petite, mesure trente-huit pieds de longueur sur la rue St-Pierre et vingt-six pieds de largeur (A.N.Q.Q. Papier Terrier: 25 août 1743).

Ce n'est, de fait, que le 14 octobre 1751 qu'est opéré le partage définitif des deux lots, alors qu'ils sont distribués au hasard entre les deux fils de Louis Dunière. Louis Dunière (fils) acquiert la maison sud (lot 2132) maison qui porte aujourd'hui son nom, et son frère Louis Durand Dunière, la propriété septentrionale (lot 2133) (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Panet: 14 octobre 1751). Nous concentrerons, à partir de maintenant, notre revue historique à l'emplacement de la maison Dunière (lot 2132) à laquelle le dépôt des terriers a été associé.

1.1.1.2 Régime anglais

Quelques années après le bombardement de la ville de Québec en 1759, un bail est conclu entre Louis Dunière et Jean Gordon relativement à une "maison de pierre à trois étages [...] non parachevées [...]" (A.N.Q.Q. gr. Guillemot: 9 mai 1764). Un autre bail à loyer, daté du 10 mai 1773, passé entre Louis Dunière et Jonathan Clerk indique que la maison est pourvue de voûtes, d'une cour et d'écuries en dépendance (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Panet: 10 mai 1773). Et, en 1779, La Gazette de Québec annonce que la maison est convertie en auberge (8 avril 1779).

Puis, le 28 juin 1785, Louis Dunière se départit, au profit de Pierre Faure, de sa propriété qui comprend "[...] une maison composée de diverses chambres et appartements, caves voûtées en dessous, grenier au dessus avec une écurie et latrines dans la cour [...]" (A.N.Q.Q. gr. M.-A. Berthelot: 28 juin 1785). Il s'agit là de la première et de l'unique attestation écrite de latrines sur cet emplacement. Enfin, les textes ou documents postérieurs à cet acte de vente ne nous fournissent aucune indication supplémentaire (Chaillé 1975: 21, 22), sinon celle de la démolition de structures jugées inutiles en 1866 (A.N.Q.Q. gr. Petitclerc: 1866). La vocation domiciliaire de l'édifice semble se poursuivre jusqu'en 1937, alors que Thomas J. Moore Ltd., librairie, s'y installe et ce jusqu'en 1971, date à laquelle le ministère des Affaires culturelles du Québec acquiert l'édifice.

1.1.2 Intervention archéologique

Des latrines associées à la maison Dunière furent mises au jour lors de fouilles archéologiques effectuées par Monique Barriault en 1975-76 et qui ont fait l'objet d'un rapport. Revoyons les circonstances qui ont amené la découverte de cette fosse.

Selon l'archéologue, l'aire I et l'aire III, divisions arbitraires créées lors des fouilles du lot 2132, devaient vraisemblablement contenir la cour de la maison sise sur cet emplacement. Les documents historiques laissaient de plus entrevoir la possibilité de retrouver, dans l'aire III, les vestiges des écuries (1775) et des latrines (1785). De fait, une grande structure, mesurant 3,00 m par 2,70 m, en pierres liées par du mortier, et prolongée sur une hauteur d'environ 1,40 m, fut dégagée lors des fouilles (Fig. 3). La terre (couche 5) emprisonnée à l'intérieur de cette structure, renfermait de déchets organiques (os, noyaux), de chaux et de bois. Elle était recouverte d'un remplissage (couche 4), associé par l'archéologue au plancher d'occupation de la cour, situé dans l'aire III, et en usage jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle; ce remplissage (couche 4) couvrait aussi la superficie de la cour (Barriault 1976: 38, 40).

[illegible] on fait [illegible] que notre assistante en physique expérimentale [illegible] la [illegible] d'assez grandes dimensions. La courbe d'étalonnage [illegible], d'une épaisseur de la pièce 0,05 m, celle [illegible] d'un échantillon à étudier que son épaisseur n'appartient pas encore que pendant une période de temps assez courte. Nous quelles sont ses conclusions:

> [illegible] [illegible] a conçu d'abord un [illegible] de $BiSiO^{3}$ celle-ci [illegible] [illegible] qui a nécessité [illegible] [illegible] qu'elle fut [illegible] [illegible] [illegible] SiO_{2}, [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] $BiSiO^{3}$ [illegible] [illegible]

Bref, la présence de [illegible] dans l'axe de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La première occupation historique de [illegible] correspondait aux vestiges [illegible] de [illegible] (Fig. 1) remarque à [illegible] alors que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] ou [illegible] de l'établissement d'un espace dans [illegible] [illegible] [illegible]. En [illegible], la [illegible], dirigé [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], consiste en une construction de deux étages [illegible] [illegible] [illegible] (p. [illegible]; pl. [illegible]; [illegible] [illegible]). Les [illegible] de [illegible]-[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], la [illegible] de [illegible] [illegible], la propriété des [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

En avril 1683, les propriétaires songent à faire construire un comble de mansarde de treize à quatorze pieds sur la longueur (A.N.Q.C. gr. C. Ragueneau: 30 avril 1683). Trois mois plus tard, il est question d'ajouter une rallonge à la maison (A.N.Q.C. gr. C. Ragueneau: 9 juillet 1683). Mais on ne connaît ni son emplacement ni encore moins ses dimensions.

Dès 1687, l'association unissant Landron et Jolly est rompue: "[...] le dit sieur Landron cède transporte et délaisse en pure propriété au dit sieur Jolly, tous les meubles, ustensiles, blede, faloches et autres choses quelconques qui dépendent de ladite Boullengerie [...]" (A.N.Q.C. gr. F. Genaple: 17 décembre 1687). Landron demeure toutefois copropriétaire du corps de logis, des dépendances et de l'emplacement, et ce, pour une durée de cinq ans (Villemaire 1978: 7). Enfin, en 1691, le boulanger Jean Jolly achète la part de son ancien associé; les limites de l'emplacement demeurent identiques à celles décrites précédemment: seuls les noms des propriétés limitrophes ont changé. Et, pour la première fois dans les textes, il est fait mention d'une cour située derrière la maison à laquelle est jointe une rallonge (A.N.Q.C. gr. F. Genaple: 9 mars 1691).

Peu après, suite au décès de Jolly, la propriété passe aux mains de sa veuve, Marguerite Saint; mais, sans doute incapable de faire face à ses créanciers et au coût des réparations que la maison requiert, la veuve reste impuissante devant la saisie de sa propriété. Le criée "des maisons et emplacement" débute le 14 mai 1698 (A.N.Q.C. O.F. Registre de la Prévôté, vol. 37: 41).

Pendant plus d'un an la maison sera mise aux enchères: il semble que le montant exigé pour rembourser les créanciers ait découragé les acheteurs potentiels. Finalement, le 27 octobre 1699, la propriété est adjugée à Charles Perthuis, marchand bourgeois de Québec, pour la somme de 12,910 Livres[1]. Il

---

[1] Nous avons relevé une erreur au sujet de l'origine de Charles Perthuis dans le rapport préliminaire produit par Monique Villemaire. Cette dernière indique, sans citer de source, que Charles Perthuis est un marchand de Montréal, alors que nos multiples recherches en archives nous amènent plutôt à infirmer cette affirmation. Charles Perthuis, originaire de Saint-Saturin de Tours, en France, passa en Nouvelle-France, entre 1690

est fait mention des limites de la propriété, inchangées, ainsi que de "lalongement et apenty qui est auderière de lad. Boulangerie (A.N.Q.Q. Registre de la Prévôté, vol. 31: 308, 331, 332). Le 5 février de l'année suivante, le nouveau propriétaire s'empresse de faire édifier une muraille de vingt-huit pieds de longueur du côté de la côte de la Montagne "[...] descendant sur la grève joignant d'un costé le Bureau en montant la porte de la cave" (A.N.Q.Q. gr. G. Roger: 5 février 1700).

Les seuls renseignements relatifs à la maison et à l'emplacement à cette époque nous sont fournis par le Papier Terrier du 7 juillet 1724; y sont indiquées précisément les dimensions de l'emplacement et celles des deux maisons qui y sont érigées à cette époque. On peut diviser le lot 2154 en deux lots distincts (Ouellet 1975: 49). L'emplacement total compte alors quarante pieds de front sur la rue Notre-Dame par soixante pieds de profondeur sur la côte de la Montagne. Voici maintenant comment se profilent les bâtiments sur chacun des lots:

- 2154(a) s'élève sur ce lot une maison ou "partie de maison" en pierre, à deux étages y compris le rez-de-chaussée, mesurant quarante pieds de front sur la rue Notre-Dame par trente pieds de profondeur sur la côte de la Montagne.

- 2154(b) le long de la côte de la Montagne "[...] joignant lesd. trente pieds de profondeur jusqu'au derrière de lad. maison de lad. Dame veuve Dalogny [lots 2152 et 2155] est une continuation de lad[e] maison en pierre à un étage seullement sur dix-huit pieds de profondeur, le restant dud. terrain étan en cour [...]" (A.N.Q.Q. N.F.-7 Aveux et dénombrement, vol. 1: 164, 165).

Un calcul simple nous indique qu'à cette époque la cour mesure trente pieds par vingt-huit. Malheureusement rien ne nous permet d'assigner une fonction quelconque au bâtiment longeant la côte de la Montagne. Notons enfin qu'à

---

et 1694 et se livra au commerce à Québec, possiblement jusqu'en 1722, l'année de son décès (Fortwee 1961:77).

cette époque, les propriétés appartiennent à Marie-Magdeleine Roberge, veuve de Charles Perthuis.

Quelques années plus tard, soit en 1729, une voûte est en construction dans l'un des bâtiments (A.N.Q.Q. N.F.-19 Registre de la Prévôté, vol. 65: 50, 51). Puis, l'année suivante, l'édifice longeant la côte de la Montagne est surmonté d'un second étage. De plus, dans le même texte, il est fait mention du minage d'un puits et d'un canal sur la propriété (A.N.Q.Q. N.F. Registre de la Prévôté, vol. 68: 65).

L'ensemble de la propriété change de nouveau de mains alors que le 20 novembre 1750, Joseph Perthuis, fils de Charles - qui avait acquis la propriété familiale à la mort de sa mère, survenue en 1741 - vend le tout à la veuve de Joseph Nouchet, Geneviève Gastin. Cet ensemble immobilier comprend:

> [...] une maison batie en pierres scise aud. Quebec à la basse-ville actuellement occupée par mesd. S. et D. vendeurs qui fait face par son frond à lad. rue Notre Dame [...] icelle ditte maison batie a deux étages en pierre du costé de lad. rue Notre Dame avec greniers au dessus [lot 2154(a)] et un étage en pierre du costé allant à la grève qui fait fasse à la rue du Sault au Matelot ou est la porte des caves et cour par derrière en dépendant [lot 2154(b)] (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 20 novembre 1750).

Cet acte de vente nomme en plus les propriétaires des habitations bornant à l'ouest et au sud cette propriété.

1.2.1.2. **Régime anglais**

Le bombardement relié au siège de Québec en 1759 a tôt fait de détruire ces différents bâtiments. L'emplacement est par la suite rétrocédé le 14 juillet 1763 par la veuve Nouchet à Marie Anne Chasle, épouse de Joseph Perthuis, qui s'empresse de le revendre le 24 août suivant à John Rowe, qui acquiert à ce moment "[...] une maison batie en pierre qui a été incendiée pendant le siège de Québec [...]" ainsi que les dépendances (A.N.Q.Q. gr. J.C. Panet: 24 août 1763).

Le silence d'après guerre au sujet de cet emplacement est rompu en 1792, alors que La Gazette de Québec nous prouve que les lieux ont la même configuration qu'en 1724, à savoir "[...] un emplacement et deux maisons qui se joignent et sont construites sur icelui [...]". Ces deux maisons en pierre s'élèvent sur deux étages chacune, et ont en dépendance, dans la cour extérieure, des écuries et un appentis. Enfin, un porche est dépendant de la maison érigée sur le lot 2154(b), le long de la côte de la Montagne (La Gazette de Québec: 3 mai 1792).

A partir de ce moment, "on ne possède aucun renseignement concernant ces maisons, les recherches portant sur le 19ième siècle n'ayant pas été faites. On connaît cependant le nom des propriétaires successifs" (Villemaire 1978: 12).

Ainsi, en 1803, Archibald Ferguson achète les deux propriétés. Entre 1805 et 1818, elles deviennent des habitations distinctes. La propriété sise sur le lot 2154(a) est vendue à William Torrance qui la revend, en 1835, à John Torrance. Deux ans plus tard, soit en 1837, la Quebec Bank acquiert l'autre propriété. En 1853, Robert Shaw achète les deux propriétés; celle faisant face à la rue Notre-Dame loge une épicerie, alors que celle longeant la côte de la Montagne abrite une imprimerie. Cette propriété a été agrandie vers l'arrière et occupe toute la superficie du terrain. Les deux maisons deviennent, en 1883, la possession de Henry Stanley qui les revend aussitôt à John Yoats Welch. En 1910, Thomas J. Moore achète la maison longeant la côte de la Montagne, qu'il conserve jusqu'en 1971, alors que le ministère des Afffaires culturelles en devient propriétaire.

Puis, au mois d'août 1981, Keops Construction inc. se voit chargée de la réfection des édifices de l'îlot T.J. Moore de Place-Royale. Rappelons-nous en effet que le libraire possédait entre 1910 et 1971, la maison sise sur le lot 2152 et celle sur le lot 2154(b), emplacements sur lesquels des fouilles archéologiques eurent lieu au milieu des années 1970. Cet aménagement comprend 35 logements et un espace commercial, pour redonner au quartier sa vocation résidentielle et commerciale.

1.2.2. Intervention archéologique

En 1975, des fouilles archéologiques sont entreprises dans les caves des deux édifices du lot 2154, fouilles dont l'objectif consistait à recueillir un minimum de données tant pour reconstituer l'évolution architecturale de ces deux bâtiments que pour connaître davantage la culture matérielle des habitants (Villemaire 1978: intro.).

Des sondages sur le lot 2154(b) conduisirent à la découverte fortuite d'une structure en pierres mesurant en superficie 3,30 m par 2,28 m, dans la partie sud-ouest de la cave, originalement occupée par une cour extérieure (fig. 3). Cette structure, identifiée dès lors comme les vestiges de latrines,

> [...] était constituée de deux parements de pierres, l'un posé directement sur la paroi de terre et l'autre plus régulier formant la base intérieure de la structure. Celui-ci était formé de quatre assises de pierres taillées de grosseur moyenne et de forme variable dans la partie inférieure. La paroi Ouest cependant était composée d'un seul parement de petites pierres rectangulaires. Celle-ci était à l'origine appuyée sur une structure plus imposante, dont nous avons retrouvé une partie des vestiges sur le côté ouest de la latrine. Cette paroi était aussi légèrement inclinée, ce qui devait avoir pour but de faciliter la vidange (Villemaire 1978: 27).

Malheureusement, cette structure plus imposante n'a pas fait l'objet d'une tentative d'interprétation de la part de l'archéologue, alors qu'elle paraît être une partie intégrante des latrines; ce silence s'explique sans doute par le manque de données à ce sujet. Nous sommes nous aussi, dans l'impossibilité de l'expliquer. Mentionnons enfin que la paroi sud avait été presque entièrement détruite lors de la construction du mur méridional de la maison sise sur le lot 2154(b), vers 1853.

L'intérieur des latrines - identifiées en temps que puits "L" de l'aire de fouille numéro 1 du lot 2154(b) - fut divisé en trois couches arbitraires, les deux premières de 0,50 m d'épaisseur et la troisième de 0,30 m (Lueger et Olivier 1984: 10). Cette division ne reflète aucunement le mode de déposition

des objets puisque la plupart des artefacts fragmentés ont été remontés à partir de tessons provenant de ces trois couches. Ainsi, nous avons préféré considérer le dépôt comme un tout homogène.

La disparition de la partie supérieure des latrines et de l'ensemble des couches de surface dans cette section du site, occasionnée par le creusage de la cave au XIX^{e} siècle (Villemaire 1978: 37), a amplifié la question de la datation de ces latrines. En ce qui concerne la date de leur édification, l'archéologue affirme que la couche de remplissage (couche 2) en bordure de cette fosse "[...] a été déposée après la construction du mur mitoyen [entre les deux maisons actuelles] et voudrait dire que la construction de la latrine est postérieure à celle du mur, ou encore lui est contemporaine" (Villemaire 1978: 29). Or, elle fixe la date de construction de ce mur - qui correspond à l'agrandissement de l'ancienne boulangerie - entre 1699 et 1724 (Villemaire 1978: 32). Mais, après un examen du contenu matériel des latrines, Monique Villemaire indique que "la présence d'un nombre suffisamment important d'artefacts de la fin du XVII^{e} siècle nous incite à faire remonter sa construction à 1682" (Villemaire 1978: 29). De plus, la présence dans cette couche de remplissage (couche 2) de trois fragments de fourneaux de pipes marqués des lettres R.T., attribuées à l'un des trois Robert Tippet, qui travaillèrent à Bristol en Angleterre, entre 1660 et 1720 (Villemaire 1978: 30) pourrait, en quelque sorte, valider l'hypothèse voulant qu'elles eussent été construites en 1682.

Pour expliquer cette contradiction - les latrines auraient été bâties en 1682 dans un remplissage déposé postérieurement à 1699 - Villemaire insiste sur la différence apparente dans la construction de cette sub-structure, entre ses parties inférieures et supérieures (fig. 4):

> [...] la latrine aurait pu avoir connu deux phases de construction distincte. La partie inférieure aurait d'abord été mise en place lors de la construction de 1682 pour être rehaussée jusqu'au niveau de la couche 2 au moment de la construction du mur mitoyen ou à une époque ultérieure [entre 1699 et 1724] (Villemaire 1978: 29, 30).

Quant à la date d'abandon des latrines, la même imprécision subsiste.

> Son abandon pourrait coïncider avec la destruction de la maison par un incendie au cours du bombardement de 1759, mais la disparition des couches de surface de cette partie du site, nous empêche de situer exactement l'époque de cet abandon. La découverte d'un boulet de canon à l'intérieur semble toutefois confirmer cette hypothèse (Villemaire 1978: 37).

Le dépôt archéologique des latrines de la maison Perthuis renferme plus de sept cents objets, en majorité en céramique et en verre. L'on compte aussi une vingtaine d'objets en divers matériaux hétéroclites, tels le métal, l'os, la pierre. L'on a aussi dénombré près d'un millier d'ossements et une vingtaine de coquillages.

CHAPITRE II

2. Les collections archéologiques de Place-Royale: étude des matériaux

Le précédent chapitre nous a permis de situer, dans leurs contextes spatial et temporel respectifs, les latrines des maisons Dunière et Perthuis. Elles ont en commun leur situation, dans la cour arrière de ces maisons et leurs périodes d'utilisation se suivent chronologiquement. Ainsi, celles de la maison Dunière ont été en service pendant les deux dernières décennies du XVII^{e} siècle, alors que la période d'utilisation des latrines de la maison Perthuis paraît débuter à la fin du XVII^{e} siècle et s'étendre sur toute la première moitié du XVIII^{e} siècle.

Le présent chapitre mettra l'accent sur les objets issus de ces dépôts archéologiques et classés selon les matériaux dont ils sont constitués. Cette première tentative de classification nous permettra d'évaluer le nombre d'artéfacts présents dans ces deux latrines, et d'en préciser le lieu et la date de fabrication en vue de circonscrire plus précisément dans le temps ces deux dépôts. De plus, la qualité relative des objets, classés selon leurs différents matériaux, ainsi que leur fréquence parmi l'ensemble nous permettront d'émettre quelques commentaires quant au mode et au niveau de vie de leurs utilisateurs. Car, le matériau des objets est, à cet égard, tout aussi révélateur que leur fonction.

Tout comme précédemment, chaque dépôt sera traité séparément, le plus ancien ayant préséance. Les différents matériaux ont été regroupés sous trois catégories: la céramique, le verre et un ensemble hétérogène, les matériaux divers, englobant le métal, le cuir. Les écofacts constituent un ensemble distinct. Nous n'aborderons les subdivisions de chacune de ces catégories qu'à l'intérieur des sections de chapitre qui leur seront consacrées.

Inévitablement, le fait d'étudier des objets nous amène à leur apposer un nom; il s'agit d'un problème de taille puisque nous ignorons, dans la majeure partie des cas, la terminologie employée par les utilisateurs pour identifier ces objets dans leur quotidien. Nous allons donc proposer une certaine terminologie, formée essentiellement de termes couramment utilisés aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles et puisés à même des documents écrits de ces époques. Immédiatement, une mise au point s'impose: nous ne prétendons aucunement solutionner le problème aigu de la terminologie à employer pour décrire les objets usuels des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Nous espérons simplement inspirer un modèle aux chercheurs confrontés à ce problème. L'idée nous est venue d'un article paru dans la revue Historical Archaeology (Beaudry et al. 1983), lequel présente une classification associant les formes de vaisselle communément excavées sur les sites côtiers de la Nouvelle-Angleterre au vocabulaire employé dans les inventaires et autres documents du XVII^{e} siècle. Les différentes formes sont ensuite réunies sous des thèmes fonctionnels. Malheureusement, les formes illustrées, appartenant à une autre entité culturelle, ne correspondent pas toujours à celles représentées dans nos collections; de plus, certains termes portent à confusion lorsqu'il s'agit de les traduire de l'anglais au français. Néanmoins, nous adopterons le même système: toutes les formes que nous avons identifiées seront accompagnées, dans notre texte, d'une ou plusieurs illustrations, selon les variantes formelles perçues parmi les objets répondant à une même appellation. Le même procédé sera repris pour chacune des catégories de matériaux présents tant dans une collection que dans l'autre.

L'Encyclopédie de Diderot (1966), sous les rubriques "Fayencerie", "Orfèvre Grossier" et "Potier d'Etain Bimblotier" a fourni le vocabulaire de base de notre terminologie. Chacune de ces rubriques est agrémentée de

planches illustrant les diverses formes fabriquées en ces matériaux, toutes identifiées selon l'appellation de l'époque. Quoique les dépôts ne renferment aucun objet en or ou en étain, nous présumons que les objets de forme identique devaient être pareillement nommés, quel que puisse être leur matériau composant. Les inventaires après décès ont été examinés pour le même propos, de même que le fichier du Trésor de la langue française du Québec (T.L.F.Q.) conservé à la faculté des lettres de l'Université Laval. Ce fichier renferme la plupart des termes du parler canadien-français depuis plus de trois siècles; ils y sont classés par ordre alphabétique et leurs sources contextuelles - telles des inventaires après décès datés - y sont indiquées. Nous avons regardé pour chacun des termes de notre vocabulaire sa fréquence dans les actes notariés, l'association avec tel ou tel matériau. Il en ressort que les notaires employaient des termes différents pour décrire le même objet. A cela rien de surprenant lorsque l'on sait que ces notaires étaient "[...] formés presque au hasard, presque sans cléricature et souvent sans orthographe [...]" (Frégault 1969: 171). Quoiqu'il en soit, notre recherche a soulevé un point d'importance: ainsi, nous n'avons retrouvé aucune mention du terme "bol" - aussi orthographié "bole" ou "bolle" - avant 1760. Nous supposons donc, sous toute réserve, que le terme n'existait pas dans le vocabulaire des notaires du Régime français - d'ailleurs Diderot (1966) et Furetière (1972) ne le mentionnent pas non plus - et nous éviterons d'en user.

Un tel vocabulaire, en accord avec la terminologie ayant cours aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, nous servira à identifier tant les formes étudiées que les matériaux dont elles sont constituées. Cet usage facilitera d'autant plus nos recherches comparatives à même des documents anciens. En effet, nous avons établi, pour chacune des catégories de matériaux définies, la fréquence relative de chaque forme identifiée dans les collections étudiées, afin de déterminer dans quelle mesure ces collections pouvaient être représentatives des possessions de familles établies à Place-Royale au Régime français. Pour ce faire, près d'une centaine d'inventaires après décès, datés entre 1663 et 1759, de résidants de Place-Royale ont été examinés; rappelons qu'un inventaire après décès "[...] consiste en une description des titres, des papiers et des biens meubles et immeubles d'une personne défunte; ce document est rédigé par

un notaire à la suite d'une demande des parties intéressées" (Langer et Olivier 1984:39). Pour chaque catégorie de matériaux définie dans les collections, la forme et le nombre d'objets notés ont été comptabilisés. Cet exercice nous permet de juger l'importance relative de chacune de ces formes et de sa répartition dans le temps, puisque ces inventaires après décès, datés, ont été regroupés par décennies.

3.1 La collection Dunière (fin du XVIII^e siècle)

La collection des latrines Dunière compte un minimum de vingt-cinq objets répartis dans deux catégories de matériaux, la céramique et le verre; viennent s'y greffer une vingtaine d'ossements.

Puisqu'à notre connaissance aucun artefact de ce dépôt n'a été précédemment étudié du point de vue de son matériau et de sa fonction, nous les avons classés nous-mêmes, élaborant notre propre classification à partir de celles déjà publiées. En ce qui a trait à la céramique, nous nous sommes inspiré de l'étude des terres cuites grossières des latrines Parthuis (Langevin et Olivier [illegible]), de l'Habitation de Champlain (Viallon et Rousseau [illegible]) et de Louisbourg (Barton [illegible]) pour classifier celles du dépôt Dunière, et de l'ouvrage sur la faïence à Place-Royale (Genêt [illegible]). Pour ce qui est du verre, nous avons suivi la classification définie par Lapointe ([illegible]), pour son étude du verre des latrines Parthuis. Enfin, l'examen des quelques ossements a été confié à Heather R. Wood.

Nous avons pensé inclure les résultats de l'examen d'inventaires après décès à la suite de notre étude du dépôt du XVIII^e siècle (dépôt Parthuis), ceci en raison du fait que toutes les formes du dépôt Dunière se retrouvent aussi parmi celles identifiées dans le dépôt Parthuis. Nous éviterons ainsi les répétitions alourdissant le texte.

3.1.1 La céramique

Nous avons réparti en deux classes de céramique - la terre vernie et la faïence - les quinze objets de la collection Dunière fabriqués en ce matériau. Nous traiterons d'abord de la terre vernie qui, d'après son degré moindre de cuisson et de raffinement de sa pâte, se différencie de la faïence.

3.2.2.3 La nouvelle version

Nous avons regroupé dans cette catégorie différentes sous les objets faisant partie d'une seule procédure, contenant plus ou moins de lien et servant également, qui contiennent au corps soit une couleur rouge, bleue ou chaude. De cela objets sont généralement représentés au moyen d'une glaçure ou grade, qui varie en concentration, reconstituant la couleur de l'argile. Les objets peuvent être groupés dans une représentation ou encore ainsi l'ensemble sera regroupé de glaçures à laquelle des recettes sont parfois rajoutés pour la colorer. Le corps, d'une couleur légère, prenant en représentation suivi, reçoivent plus ou moins bien la glaçure, qui, par ce fondu, a tendance à craqueler ou à s'écailler. Enfin, de l'engobe, une argile liquide d'une couleur différente de celle du corps sera parfois appliqué sur la pièce, avant la pose de la glaçure, en vue de cacher la couleur de l'argile ou dans le but de créer des motifs décoratifs (Rousseau 1988: 9, 11).

L'expression sous cette procédure, employée par auteurs de céramiques en cultures européennes, ne correspond pas nécessairement aux termes utilisés par Wiessner et Wobst pour identifier cette catégorie. Les inventaires après décès font en effet mention d'objets en "terre", habituellement servis ou de couleur verte, brune ou jaune (Gallet, 93). Cette couleur peut concorder avec l'argile que la glaçure, ce qui rend l'emploi de ces mêmes pour fin d'équivalence entre à question. De plus, les auteurs ont parfois classé à la mention des objets ont référence à leur provenance: grès, de Beauvais, de la Rochelle, d'Angleterre, ou de pays (usage en Picardie 1988: 90, 92). Nous avons donc préféré l'expression sous service à celle de cette cette procédure pour identifier les objets répondant, de plus de par de leur matériau, aux critères définis plus haut, ceci, en vue de faciliter les études comparatives entre les collections étudiées et les services puisque dans ces documents anciens.

Nous avons évalué à dix le nombre d'objets en cette service de la collection Gallet (Gallet, 93). Ce sous-ensemble présentait des classes par groupes, selon les caractéristiques en référence que nous avons gardées au niveau

ka ka pākau, ka ka pūkaha ki ka i tangata pūkāhaki. Ka, pare ana pā pūkaha, ana rongoā ka ka pākau ka pāhaka pā pūkaha. Kaiana (1983), tangata pā Ōtiria (1986), ana pā Kiritia ka Rāwaka (1983). Ia ranina ka ka pākau pā ka ka pūkaha. Ia tana ka Pākāhaka. I tangata pūkāhaki ana pā ka ranina ki ka pūkaha ka ka pūkaha. Ka ka pūkaha pā ka pāhaka ka pare ana pā pūkaha ka ka pūkaha ka ka pākau ka pāhaka ka pūkaha ka ka pūkaha.

Pūkaha 1 — pākau tangata ana pūkaha

Pākāhaka: Pūkaha, ranina pā pūkāhaka

Tangata pūkāhaki: pākau tangata ka ranina, pare ana pā ranina tangata ka, kiritia ana pā ranina pā pare ana pā ka ka pākau ka pāhaka ka pūkaha. Ka pūkaha ki tangata ka ka pākau ka pāhaka ka pūkaha. pare ana ranina ka pāhaka ka pūkaha, ranina ka tangata (1986: 25; Fig. 17).

Pūkaha ki tangata: ka ranina

Tangata: ka ka pūkaha ki pā pākau ranina ka ka pāhaka, ka pare ana pūkaha ka ka pāhaka pā pare ana pāhaka ka pūkaha ka pare ana pāhaka ka pūkaha. Ka ranina ka pare pūkaha ka pāhaka ranina ka pūkaha. pare ka pāhaka (Fig. 5, 9).

Pāka: tangata ranina

Pūkaha 2 — pākau pare ana pūkaha ana pūkaha ranina ka pare ana pūkaha

Pākāhaka: Pūkaha, pare ana ka pāhaka pare ana pūkaha ka pūkaha ka pare ana pūkaha ka pare ana pūkaha pare ana pūkaha ka pūkaha ka pare ana pūkaha ka pūkaha ka pare ana pūkaha ka pūkaha. Pūkaha ka pāhaka (Kaiana 1983: 17).

Tangata pūkāhaki: ana ranina ana ka pūkaha ka pare ana. Ia pare pākau ana pare pūkaha. ka pūkaha ranina pare ana pūkaha pare ka ka tangata pare ana pūkaha, pare ana pare ka

forme fermée l'est tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à l'exception de la partie inférieure et du dessous. Le groupe correspond au type 11 de Barton (1981: 18-22).

Nombre d'objets: deux objets répartis en deux formes distinctes.

Assiette: cette assiette complète est ronde et à contour simple. Le marli très large est légèrement incliné vers l'intérieur et porte trois traces de pernettes; le fond, circulaire, est quelque peu enfoncé et forme du même coup le pied de l'objet. Une ligne incisée décore l'objet sur le pourtour du marli. Seul l'intérieur est entièrement glaçuré alors que l'on dénote aussi des traces d'engobe à l'extérieur (fig. 6, 62).

Cat.: 1Q0-2V33-11Z93-62

Cruche: cette cruche complète, de grande dimension, a un corps globulaire, un long col cylindrique étroit, auquel se joint une anse. Cet objet, glaçuré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sauf à la base, n'est pas muni d'un bec verseur (fig. 7, 64). Il était peut-être connu à l'époque sous le nom de bude (Genêt <u>et al.</u> 1974: 62). Une cruche semblable fut mise au jour à Louisbourg (Barton 1981: fig. 6 no 33).

Cat.: 1Q0-2V33-11Z93-63

Groupe 3 : pâte orangée, glaçure brune

Attribution: Nouvelle-Angleterre

Aspect général: objets de facture très grossière. La pâte, orangée, laisse voir une forte proportion d'inclusions et de bulles d'air; elle a tourné au gris foncé, sur l'un des objets, résultat d'une mauvaise cuisson. La glaçure, appliquée hâtivement à l'intérieur, avec quelques coulées à l'extérieur des objets, présente un aspect marbré aux teintes souvent

irrégulières, allant du brun-orangé au vert-jaune plus ou moins foncé. L'une des formes semble avoir été façonnée à la main et non tournée. Le groupe correspond au groupe "15a" de Niellon (Niellon et Moussette 1985: 235, 236).

Nombre d'objets: 3 objets en deux formes différentes

Pot de chambre: cet objet n'a été conservé que sur une moitié. Muni d'une anse verticale, et plus oval que cylindrique, il a des parois droites et un rebord qui s'élargit vers l'extérieur. Une glaçure en recouvre partiellement l'intérieur (fig. 8, 63). L'identification exacte de cet objet demeure quelque peu problématique, mais la forme, l'anse et le rebord évasé vers l'extérieur tendent à confirmer notre déduction. Il est intéressant de noter qu'à Louisbourg, les quelques pots de chambre en terre vernie répertoriés avaient été fabriqués dans les colonies anglo-américaines (Barton 1981: 56, 58, 64) tout comme celui du dépôt Dunière.

Cat.: 1QD-2152-IIIV5-223.

Terrines: deux terrines, de forme ovale à l'embouchure, font aussi partie de ce groupe. Entières, elles ont des parois droites, légèrement étranglées à la base. Un cordon de profil carré ceinture la partie supérieure à l'extérieur des objets, munis d'un bec verseur (fig. 9, 60). Des terrines identiques ont été mises au jour dans la maison Paradis, à Place-Royale, dans un contexte de la fin du XVII^{e} siècle (Barrieult 1975: 11).

Cat.: 1QD-2152-IIIV5-61 (glaçure verdâtre); 65 (glaçure transparente brune).

Groupe 4 : pâte chamois, glaçure brune à l'intérieur, jaune pâle avec taches d'oxyde de cuivre à l'intérieur.

Attribution: France, possiblement

Aspect général: l'objet, dont il ne reste qu'un fragment, a été fabriqué au tour; les parois sont fort minces. La glaçure semble couvrir toutes les surfaces de l'objet, si l'on en juge par le fragment qu'il nous reste.

Nombre d'objet: 1 objet

Marmite: cette marmite, de forme circulaire, possède un col court, droit, à large embouchure, joint à une panse arrondie. L'objet devait être à l'origine muni de deux anses horizontales (fig. 10).

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-239 (fragment du rebord et de la panse).

Nous avons aussi répertorié trois objets fragmentaires répartis dans les trois prochains groupes, dont on ne peut que présumer de la forme exacte; nous avons de ce fait jugé superflu de les illustrer.

Groupe 5 : pâte blanche, glaçure verte

Attribution: France, possiblement la Saintonge ou la région de Bordeaux; ce groupe correspond au type L2 de Barton (1981: 18-22), et au type 2 de Lueger et Olivier (1984: 21-26).

Nombre d'objet: 1 objet

Les sept fragments de ce groupe présentent des différences de teintes dans la glaçure, ce qui nous empêche de les relier assurément au même objet. Quoiqu'il en soit, ils semblent tous appartenir à une cruche, semblable à celles de la collection Perthuis. On reconnaît un fragment d'épaule; de plus, les tessons sont glaçurés de part et d'autre, sauf deux qui ne le sont qu'à l'extérieur, et ne portent que des traces de glaçure à l'intérieur.

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-241

Groupe 6 : pâte rosée, engobe blanc et glaçure verte

Attribution: France, Saintonge. Ce groupe s'apparente à notre groupe 2; il s'en différencie par la couleur de la pâte.

Nombre d'objet: 1 objet

Jatte ou terrine: ce fragment appartient à la base d'une forme creuse, uniquement glaçurée à l'intérieur.

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-242

Groupe 7 : pâte rouge, glaçure jaune tirant sur le brun

Attribution: France, Vallauris probablement. Ce groupe s'apparente au type L6 de Barton (1981: 30, 31).

Nombre d'objet: 1 objet

Indéterminé: ce fragment est glaçuré de part et d'autre; nous ne savons à quelle forme il pouvait appartenir.

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-240

Groupe 8 : pâte orangée, sans glaçure

Attribution: possiblement locale.

Nombre d'objet: 1 objet

Brique: il s'agit d'une brique fragmentaire au corps plutôt dur et moyennement fin, avec des inclusions de petits grains de sable. Son épaisseur est de

4,1 centimètres, alors que sa largeur atteint 10,4 centimètres. L'on a noté la présence d'une mince pellicule blanche qui pourrait correspondre à du mortier, sur le côté, le bout et une face de cette brique de finition soignée (Côté et al. 1984: 445).

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-237

Tableau 1

La terre vernie de la collection Dunière

Matériau pâte	beige	grise	orangée	chamois	blanche	rosée	rouge	Total	%
engobe		blanc				blanc			
glaçure	non glaçurée	verte	brune verte	brune et jaune	verte	verte	brune		
Forme									
assiette		1						1	10%
couvercle	1							1	10%
cruche		1			1			2	20%
marmite				1				1	10%
pot de chambre			1					1	10%
terrine			2					2	20%
jatte ou terrine						1		1	10%
indéterminé							1	1	10%
TOTAL	1	2	3	1	1	1	1	10	100%

2.1.1.2 **La faïence**

Notre classement de la céramique selon le degré de porosité du corps nous amène maintenant à parler de la faïence. Il s'agit d'une

> [...] poterie de faible cuisson, à pâte tendre et poreuse, recouverte d'un émail blanc et opaque qui la rend imperméable. Cet émail est composé de sable, d'oxydes de plomb et d'étain calcinés et d'un alcali tel la soude, la potasse ou le sel marin. Ce sont les particules d'étain contenues dans l'émail qui lui confèrent sa blancheur et son opacité. C'est d'ailleurs ce qui distingue la faïence stannifère [...] de tous les autres types de céramiques (Genêt 1980: 17).

Comparativement à la terre vernie, la faïence fut introduite en France assez tardivement. En effet, ce n'est qu'au XVI^{e} siècle que des potiers itinérants d'origine italienne et espagnole apportèrent dans le sud de la France l'art de la majolique qui devait se répandre vers le nord pour atteindre les Pays-Bas et l'Angleterre (Genêt 1980: 17, 18). Le terme faïence est connue aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, mais les notaires usent parfois aussi d'expressions différentes pour décrire ce matériau (tabl. 12).

La collection Dunière ne compte que cinq objets en faïence, dont deux identiques, ainsi que trois autres dont la forme exacte est indéterminée.

Pot de chambre: la collection compte un pot de chambre presque complet ainsi que les fragments d'un autre, en état de décomposition. De forme hémisphérique avec une base légèrement évasée et un rebord replié vers l'extérieur, ces pots de chambre sont munis d'une anse arrondie (fig. 11, 65). La collection Perthuis en renferme de semblables.

Cat.: 1QU-2152-IIIV4-5-49 (fragments de la partie supérieure); IIIV5-60.

Le dépôt renferme trois objets fragmentaires en faïence, parmi lesquels nous avons cru reconnaître le rebord d'un pot à eau; mais l'absence de trace d'un bec verseur ou d'une anse nous empêche d'accepter d'emblée cette hypo-

thèse. Tous les fragments sont recouverts d'un émail blanc et un seul, minuscule, est décoré en bleu.

Cat.: 1QU-2152-IIIV5-243 (rebord de pot à eau?); - 244 (fragment à décor bleu), - 245 (panse d'un pot?)

Ces objets en faïence paraissent tous originaires de France, mais ne peuvent être datés que par le contexte archéologique. Ils sont assez communs et se retrouvent aussi parmi les faïence de la collection Perthuis.

2.1.2 Le verre

Le verre est le résultat de la fusion de silice avec un fondant, soit l'oxyde de sodium ou l'oxyde de potassium, et un stabilisant comme l'oxyde de calcium, ou la chaux, qui fut couramment utilisé, alors qu'à la fin du XVII^{e} siècle, s'y joint l'emploi de l'oxyde de plomb. Les fondants étaient obtenus, pour la soude, par la purification des cendres de plantes marines et, pour la potasse, des cendres d'arbres et de fougères (McNally 1979: 9).

Suivant la classification employée par Lapointe (1981), le verre de la collection Dunière se répartit en verre teinté commun et en verre incolore. Le nombre d'objets en verre a été évalué à dix (tabl. 2).

2.1.2.1 Le verre teinté commun

Le verre teinté commun comprend le verre vert fougère, le verre à bouteille ainsi que le verre à vitre. Huit objets sont en verre teinté commun.

2.1.2.1.1 Le verre vert fougère

Ce verre teinté commun, d'après certaines analyses effectuées dans les laboratoires de Parcs Canada, est à base de chaux sodée et non pas, comme l'indiquerait l'appellation de "verre fougère", à base de potasse et de chaux. Ce verre est le produit de verreries chauffées au bois et spécialisées dans la fabrication des verres à boire et autres ustensiles. L'appellation de "verre fougère" ainsi que celle de "verre commun de fougère" provient d'inventaires après décès, entre autres (Lapointe 1981: 7, 44; tabl. 22).

La seule forme identifiée parmi les objets en verre fougère se limite aux verres à pied - appelés "verres à boire", au Régime français (Lapointe 1981: 43) -, au nombre de quatre. Nous avons classé ces verres à partir de la forme de leur tige, d'après la typologie élaborée par Lapointe (1981). Rappelons qu'un verre à pied se divise en trois parties distinctes: la coupe, la tige et le pied.

Un seul exemplaire a une tige à balustre; il est complet à l'exception de quelques fragments de la coupe, conique et soulignée par une bague. La tige, soufflée, est vide et le pied est conique (fig. 12a, 63). Les latrines de la maison Charest (1660-1730) et celles de la maison Perthuis (1699-1759) ont révélé des exemplaires semblables. Un autre verre a une tige à balustre inversé à quatre feuilles, surmontée d'une coupe conique, elle-même soulignée par une bague. La partie supérieure de la tige est vide, le collet est cylindrique, alors que le balustre est pincé pour former quatre lobes (fig. 12b, 63). Ce type est commun parmi les verres à boire en verre fougère de la collection Perthuis (Lapointe 1981: 40). Nous avons aussi identifié un fragment de tige à boutons: la tige, vide, laisse voir un bouton annulaire enchassé entre deux segments cylindriques. S'ajoute à ces verres le pied fragmentaire d'un quatrième.

Cat.: IQU-2152-IIIV5-202 (à balustre inversé à quatre feuilles); 203 (à balustre); 246 (à bouton); 249 (pied).

Ces objets, originaires de France, ne peuvent être datés que par le contexte archéologique du dépôt.

2.1.2.1.2 Le verre à bouteille

Deux sortes de verre servaient à la fabrication de bouteilles ou contenants en général: le verre bleu-vert et le verre vert foncé. Le premier se distingue du second, au point de vue de sa composition, par sa préparation moindre en chaux et le fait qu'il est produit dans des verreries chauffées au bois. La collection Dunière compte quatre objets en verre à bouteille.

2.1.2.1.2.1 Le verre bleu-vert

Le dépôt compte un flacon presque complet et le fragment de l'épaule d'un autre objet en verre bleu-vert. Le flacon est cylindrique et muni d'un col long et très large. Un exemplaire de même modèle, mais d'un plus petit format, provient des latrines Perthuis. La lèvre de ce flacon a été polie au feu:

l'enfoncement, en forme de cône a probablement été fermé à la mallette. Le culot a été empontillé au moyen de la canne à souffler à bout de verre (fig. 13, 64). Ce genre d'objet était peut-être connu au Régime français sous le nom de "flacon de petit verre" (Lapointe 1981: 24; tabl. 22). Son origine est sans doute française, mais sa date de fabrication ne peut être connue exactement.

Can.: TQD-2152-IIIV5-247 (flacon); 251 (objet indéterminé)

2.1.2.1.2.2 **Le verre vert foncé**

En tant que verre à bouteille, le verre vert foncé se distingue du verre bleu-vert par sa teneur en chaux plus élevée, évaluée entre 20 et 30%. Alors que les verreries chauffées au bois ne produisaient qu'un verre mince, fragile, les verreries utilisant le charbon purent fabriquer, grâce à une plus haute température de fusion, un verre d'une composition différente et beaucoup plus épais.

> Comme la fumée produite par la combustion du charbon affectait la verre contenu dans les creusets ouverts, elle lui donnait une couleur vert olive foncé, brun foncé ou noire et l'on appelle communément ce verre "verre noir" [tabl. 22] à cause de sa couleur en lumière réfléchie (Lapointe 1982: 8).

L'emploi du charbon dans les verreries anglaises remonte au début du XVII^{e} siècle, alors qu'au sujet de son usage en France, les opinions des auteurs diffèrent. Certains le situent au début du XVII^{e} siècle; d'autres, au milieu de ce siècle, mais voient son expansion au XVIII^{e} siècle. Enfin, selon d'autres sources, il n'y avait aucune verrerie équipée de ce type de fourneaux en France avant 1700 (Lapointe 1981: 8).

Le seul objet complet en verre vert foncé consiste en une bouteille à long col à carnotte et corps globulaire. Le carnotte, de profil arrondi, est placée plus bas que la lèvre, non polie au feu. L'enfoncement, peu profond, a été exécuté au moyen d'une mallette pointue et porte la trace d'un empontillage sur canne à souffler à bout de verre (fig. 14, 64). La forme de cette bouteille s'apparente à celles des bouteilles produites en Angleterre à partir de 1630

(Lapointe 1985: 16). Mais il est aussi fort probable que cette bouteille soit originaire de Hollande: des modèles semblables y ont été retrouvés et dataient de la seconde moitié du XVII[e] siècle (McNulty 1971: 119).

Nous avons aussi répertorié deux fragments en verre vert foncé, qui appartiendrait possiblement à une autre bouteille dont on ne peut décrire la forme.

Cat.: 1Q0-2132-11745-4x (bouteille complète); 232 (fragment de panse).

2.1.2.1.3 **Le verre à vitre**

Le dépôt Dunière renferme deux fragments de verre plats, de couleur verte que nous pouvons désigner sous le nom de verre à vitre. Leur petitesse nous empêche cependant d'élaborer plus longuement à leur sujet.

Cat.: 1Q0-2132-11745-230 (2 fragments)

2.1.2.2 **Le verre incolore**

Le verre incolore était en fait un verre commun dont les matières premières de sa composition avaient été choisies avec soin; un décolorant, en général le manganèse, était ajouté pour annihiler la coloration verte du verre, due à la présence d'oxyde de fer. Le verre incolore se voulait une imitation du cristal de roche, le terme cristal désignant à l'époque un verre incolore de qualité supérieure (Lapointe 1985: 10), tandis que l'on devait distinguer le verre de qualité moindre par l'expression "verre blanc" (ibid. 22).

Les deux objets de la collection en verre incolore ont été fabriqués à partir d'un verre à base de soude et de chaux pour l'un et à base de potasse et d'oxyde de plomb pour l'autre.

[illegible] Verres à base de soude et de chaux (façon de Venise)

Le seul objet de la collection est un verre à pied presque entier. La coupe repose sur une tige vide, que souligne, dans sa partie supérieure, une bague. La tige est divisée en deux sections. La section supérieure, en forme de cigare torsadé, est séparée de celle inférieure, unie, par une bague. Le pied est conique (Fig. 10a, 60). Il s'agit d'un modèle vénitien, dont l'influence fut très marquante, au XVII[e] siècle, sur la verre de table de fabrication française (Lapointe 1980: [illegible]). Cet objet pourrait être originaire de France.

Cat.: [illegible]

[illegible] Verres à base de potasse et de plomb

Il s'agit encore d'un verre à pied, dont il ne nous reste que la tige. La coupe, soulignée d'une bague, est séparée de la tige par un collet cylindrique uni. La tige, pleine, a la forme d'un balustre inversé et allongé, à quatre feuilles (Fig. 10b). Le modèle est vénitien, mais la présence de plomb dans le verre lui suppose une origine britannique. Le cristal anglais, à base de plomb, fut mis au point vers 1676 (Lapointe 1980: 10).

Cat.: [illegible]

Tableau 5

Le verre de la collection [illegible]

Matériau	Verre					Total	%
	coloré commun			incolore			
	verre vert-bouteille	verre à bouteille		à base de soude et de chaux	à base de potasse et de plomb		
Formes		[illegible]					
bouteille			2			2	20,0
flacon		1				1	10,0
verre à pied	4			1	1	6	60,0
indéterminé		1				1	10,0
TOTAL	4	2	2	1	1	10	100,0

2.1.3 Les ossements

La collection Dunière renferme aussi cinquante-huit ossements, représentant un nombre minimal d'individus (NMI) évalué à huit, qui se répartissent en deux catégories, soit les mammifères et les oiseaux. Nous n'allons ici que décrire les espèces identifiées. Puisque les mêmes espèces ont été identifiées dans la collection d'os du dépôt Perthuis, plus volumineux, nous élaborerons plus à leur sujet lors de la revue de ce dernier, pour éviter les répétitions inutiles.

2.1.3.1 Les mammifères

Les mammifères identifiés sont le porc, la vache ainsi que le mouton ou la chèvre; s'ajoutent à ces derniers deux mammifères, l'un de taille moyenne ou grande et l'autre de grande taille, dont les espèces n'ont pu être déterminées. On a évalué à deux le nombre de vaches - un individu adulte et un veau - et à un le nombre de porc et celui de mouton ou chèvre. Il s'agit d'animaux domestiques, élevés sur place ou encore achetés au marché.

2.1.3.2 Les oiseaux

Parmi les oiseaux, on a répertorié trois poules, une tourte, ainsi qu'un autre oiseau non identifié. Les poules sont des oiseaux domestiques contrairement à la tourte, sauvage, qu'il a fallu chasser. Toutes deux ont aussi pu être achetées au marché; l'on rapporte que les tourtes étaient parfois si abondantes "qu'on les vendit douze sous la douzaine; encore les voulait-on toutes plumées de sorte qu'on en donnait une douzaine à plumer pour une autre douzaine toutes plumées" (Martin 1980: 219).

2.1.4 Résumé de l'étude des matériaux de la collection Dunière

Le dépôt des latrines Dunière, quoique modeste, renferme tout de même un certain nombre d'objets, tant en céramique qu'en verre, conservés presque intégralement. Sur les vingt-cinq objets répertoriés, quinze sont en céramique (60,0%), alors que les dix autres sont en verre (40,0%). La terre vernie, avec ses dix objets (tabl. 1), compte pour 66,7% de l'ensemble des céramiques, la faïence comptant pour 33,3%. Des dix objets en verre, huit sont en verre commun (80,0%) et les deux autres, en verre incolore (20,0%). Le verre fougère et le verre à bouteille sont représentés par le même nombre d'objets, soit cinq (tabl. 2).

La France constitue le principal fabricant des objets en céramique (12 objets sur 15: 80%). Des dix objets en terre vernie, sept proviennent de France (70%), alors que les trois autres pourraient avoir été importés de la Nouvelle-Angleterre (30%). Il en va de même avec le verre, alors que huit objets auraient été fabriqués en France (80,0%), un, en Hollande (10,0%) et un autre en Angleterre (10,0%). Finalement, la métropole de la colonie d'Amérique a fabriqué la majorité des objets retrouvés dans le dépôt Dunière (80,0%), la Nouvelle-Angleterre venant en second lieu, loin derrière (12,0%), tandis que deux objets ont été fabriqués en Hollande et en Angleterre, respectivement (4,0%) (tabl. 3).

Peu d'éléments chronologiques nous sont fournis par les objets des dépôts Dunière: des terrines semblables aux nôtres furent trouvées dans un contexte de la fin du XVII^{e} siècle à Place-Royale; la bouteille du dépôt s'apparente à une production du dernier quart de ce même siècle. La fabrication des autres objets du dépôt Dunière se prolonge jusqu'à la fin du Régime français puisqu'on en retrouve sur des sites français du XVIII^{e} siècle, jusqu'en 1760. En définitive, cet ensemble d'objets pourrait bien avoir été déposé peu de temps après la construction des latrines en 1684. Quant à la date d'abandon de ces dernières, le début du XVIII^{e} siècle nous semble une hypothèse fort acceptable, puisqu'aucun objet ne s'inscrit assurément dans un contexte postérieur au début de ce siècle.

Tableau 3

Provenance des céramiques et du verre de la collection Dunière

Matériaux	Céramique		Verre		Total	%
	terre vernie	faïence	teinté commun	incolore		
Provenances						
Angleterre				1	1	4,0
France	7	5	7	1	20	80,0
Hollande			1		1	4,0
Nouvelle-Angleterre	3				3	12,0
TOTAL	10	5	8	2	25	100,0

Catégories fonctionnelles / Matériaux	ACQUISITION	ALIMENTATION							CONSOMMATION			CONSTRUCTION				AMENAGEMENT INTERIEUR	
	CHASSE OU GUERRE	Préparation des aliments	Cuisson des aliments	Absorption des aliments vaisselle de service	Absorption des aliments vaisselle de table	Absorption des boissons vaisselle de service	Absorption des boissons vaisselle de table	Entreposage des aliments et des boissons	HYGIENE Soins du corps	HYGIENE Excrétion	LOISIRS Consommation du tabac	Matériaux de construction	Matériaux de fenestration	Matériaux de liaison	Matériaux de revêtement	Eclairage	Chauffage
CERAMIQUE																	
terre vernie		3(1)	4(1)	5(2)	4(1)		1	1									
faïence				5(1)	13(1)	1	4(2)		1	1							
terre cuite fine											2(1)						
terre à pipe				4(2)	2(1)	5(3)	7(3)										
grès					3(1)		8(3)										
porcelaine																	
Total		3(1)	4(1)	14(4)	22(1)	6(4)	20(5)	1	1	1	2(1)						
VERRE																	
teinté commun								11(3)									
à bouteille								22(1)									
bleu-vert									1								
vert foncé													x			x	
à vitre																	
incolore					1	1	5(2)										
Total					1	1	5(2)	33(3)	1								
INORGANIQUES																	
matières premières															x		
ardoise												x					
grès																	
silex	1																
ORGANIQUES																	
composites														x			
mortier																	
SOLIDES																	
stables																	
charbon de terre																x	
TOTAL	1	3(1)	4(1)	14(4)	23(2)	7(5)	25(6)	34(4)	2(2)	1	2(1)						

Note: Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de formes reliées, pour chacun des matériaux, aux diverses catégories fonctionnelles, alors que l'autre chiffre indique le nombre d'objets.

compte du plus grand nombre d'objets. Ainsi, après nous être assuré que tel tesson significatif - anse, fond, rebord - ne pouvait être associé à un artefact déjà catalogué, nous lui avons donné un numéro et l'avons compté comme un objet. Il s'agit, il nous semble, de la meilleure façon de quantifier précisément la collection, alors que de nombreux objets - principalement en faïence - sont encore entreposés, en une multitude de fragments, dans quelques boîtes. Ainsi nous avons évalué à 730 le nombre minimal d'objets retirés des latrines Perthuis, hormis les écofacts et le verre à vitre.

2.2.1 **La céramique**

Un total de six classes de céramique regroupent les 457 objets en ce matériau (62,6%), provenant des latrines Perthuis. Ces classes, définies selon le degré de porosité et de raffinement de la pâte, sont la terre vernie, la faïence, la terre cuite fine, la terre à pipe, le grès et la porcelaine. C'est avec cette dernière qu'est atteint le summum de raffinement et de vitrification de la pâte.

2.2.1.1 **La terre vernie**

Les terres vernies provenant des latrines de la maison Perthuis ont fait l'objet d'une étude exhaustive (Lueger et Olivier 1984), dont les objectifs visaient à identifier le lieu d'origine, à dater la période de fabrication de ces céramiques et à cerner l'aspect socio-culturel qui leur est rattaché.

Cette étude consiste essentiellement en un regroupement en types des "[...] pièces provenant du même lieu, produites à la même époque, fabriquées selon un même technologie avec des matériaux semblables par des potiers partageant et pratiquant les mêmes traditions" (Lueger et Olivier 1984: 4).

La typologie des terres vernies élaborée par Lueger et Olivier repose sur leur perception, plus ou moins subjective, de la nature de la pâte, de la glaçure et des formes de ces objets en céramique. Il nous apparaît, soit dit en passant, fort regrettable que les récentes typologies des terres vernies veuillent conserver leur indépendance de celles déjà publiées. Bien sûr, l'ouvrage offre des références à ces autres typologies du même genre (Barton 1977, 1978). Mais il nous aurait semblé préférable de reprendre les classifications réalisées dans ces ouvrages, quitte à les modifier sommairement selon les particularités de la collection Perthuis, pour en arriver à une certaine standardisation avec les classifications déjà produites.

Dix types ont été définis à partir de la couleur et de l'aspect de la pâte et de la glaçure. Deux types sont subdivisés en variétés, définies par la

présence d'engobe et de motifs décoratifs. S'ajoute à ces dix types une section dite de "variétés diverses", où sont regroupés, sous douze variétés, des objets qui ne semblaient pas représenter des types connus (Lueger et Olivier 1984: 5). A ces douze variétés, nous en avons nous-même joint huit autres, non mentionnées dans l'étude de Lueger et Olivier (1984): il s'agit en l'occurence de huit objets fragmentaires, dont la forme exacte est inconnue.

Pour chacun de ces types et variétés, nous indiquerons la couleur du corps et de la glaçure - sans y joindre leur correspondance avec le code Munsell, disponible dans l'étude -, ainsi que l'aspect général des objets et le lieu de fabrication, tels que déterminés par Lueger et Olivier (1984). L'évaluation du nombre d'objets différera en certaines occasions dans le but de quantifier plus précisément cette collection de terres vernies.

Nous avons aussi entièrement revu la terminologie utilisée pour identifier ces formes, ne conservant que les termes qui correspondaient à ceux en usage au Régime français, et qui ont été retranscrits des inventaires après décès et autres documents. De plus, nous avons dissocié les objets réunis par Lueger et Olivier sous une même appellation malgré leurs différences formelles évidentes, pour ensuite réunir sous un même vocable les formes répondant à nos propres critères, que sont la présence d'un bec verseur, la forme du rebord, l'étendue de la glaçure ainsi que la présence d'éléments à caractères décoratifs. Voici donc, par ordre alphabétique, les quelques formes que nous avons différemment définies de Lueger et Olivier (1984); rappelons que le vocabulaire employé pour les décrire est fidèle à celui en usage au Régime français.

Assiette: toutes les assiettes identifiées sont rondes et à contour simple. D'environ 22 centimètres de diamètre, elles ont un marli plus ou moins incliné et sont d'une profondeur variable. En coupe, les parois sont soit légèrement convexes, soit droites. Et, quoique les notaires ne semblaient point distinguer les assiettes plates des assiettes creuses ou mazarines (Genêt et al. 1974: 32), nous avons préféré ajouter le qualificatif creux, le cas échéant, pour faciliter la conceptualisation de ces formes (fig. 16a, b).

Bassin: ces objets ont près de 40 centimètres de diamètre au sommet; le rebord est replié vers l'extérieur et tous sont munis d'un bec verseur; l'intérieur n'est que partiellement glaçuré (fig. 17). On connaît toute l'importance que revêt la glaçure, utilisée avant tout comme imperméabilisant sur cette terre cuite poreuse. C'est ce dernier critère qui nous a amené à changer la terminologie de ces objets, initialement classés avec les terrines (Lueger et Olivier 1984: 31).

Cafetière: la collection renferme deux modèles de cafetière: l'un des modèles, piriforme, repose sur un piédouche; il est muni d'une anse verticale et d'un bec verseur, opposé à l'anse (fig. 18a). Cet objet, coiffé d'un couvercle, a aussi été retrouvé à Louisbourg et c'est l'identification que Barton lui appose (Barton 1981: 49). Un second modèle, de même forme, sans pied, est muni d'un bec verseur mais l'anse a cédé sa place à un manche tubulaire, apposé obliquement à la panse de l'objet (fig. 18b). Diderot (1966 vol. 29 pl. I,4) illustre un objet en or d'apparence assez semblable qu'il identifie de même. Il est aussi probable qu'une telle forme puisse avoir été appelée une chocolatière.

Cruche: ces objets ont un corps globulaire surmonté d'un col plus étroit et muni d'un bec verseur. Une anse verticale, jointe à la panse et à l'embouchure, en facilite la préhension; l'intérieur et l'extérieur, à l'exception de la base, sont recouverts de glaçure (fig. 19a, b; 20). Nous avons rejeté l'appellation de pichet utilisée par Lueger et Olivier, non définie par Furetière (1972). Notre nouvelle identification est d'autant plus valable que, suite à l'examen de 77 inventaires après décès, datés entre 1662 et 1759, Lueger et Olivier (1984: 43) en ont eux-mêmes conclu que la forme qu'ils avaient définie comme pichet était sans doute connue sous le nom de cruche et/ou de pot à l'époque, puisque la mention de pichet est pratiquement inexistante. Enfin, il semble que l'on différenciait, à l'époque, les cruches des cruchons, selon leur format.

Gargoulette: il s'agit d'un récipient de forme ovoïde, reposant sur un pied plein, à embouchure quelque peu étranglée, sans col. L'objet est muni

d'un goulot latéral, ainsi que de deux anses, l'une verticale et l'autre en panier (fig. 19c). Il s'agit d'une forme caractéristique des pays chauds, retrouvée sur tout le pourtour de la Méditerranée (Niellon et Moussette 1985: 215). Cet objet avait été classé en tant que cruche par Lueger et Olivier (1984: 29), terme qui, avec pot, devait identifier cette forme au Régime français.

Jatte: nous avons inclus sous cette appellation toutes les formes creuses à rebord plus ou moins développé, sans bec verseur ni anse, entièrement glaçurées à l'intérieur, mais non décorées[1] (fig. 21 a, b, c; 22). Ces objets, définis par Lueger et Olivier (1984) en tant que plats creux ou terrines, ont été soustraits des objets réunis sous ces appellations puisqu'ils ne répondaient pas aux critères que nous avons établis relativement à ces formes. Diderot définit la jatte en tant que "vaisseau rond, fait d'une pièce de bois creufée au tour, qui fert à la cuifine, à la vendange, & à une infinité d'autres ufages dans le domestique & dans les ateliers" (1966: vol. 8, 469). Il ne faut pas restreindre le matériau uniquement au bois, puisque Diderot lui-même use du terme jatte pour définir aussi des objets en faïence (1966: vol. 25 pl. III, 4, 5, 6) et en or (1966: vol. 29, pl. I,4). La plupart de ces objets ont un diamètre au sommet variant entre 0,28 m et 0,33 m. La collection renferme aussi des formes semblables en tout point à ces dernières, mais d'un diamètre au sommet n'excédant pas 0,20 m. Ce format les rapproche ainsi davantage des assiettes creuses ou des écuelles; un auteur français identifie d'ailleurs ces objets en tant que petites écuelles à aile droite et plate (Poulet 1981: 81). Mais, vue leurs ressemblances évidentes avec les jattes de plus grandes dimensions, nous avons préféré les identifier de même, quel que soit leur format; elles étaient sans doute destinées aux mêmes usages domestiques, offrant les mêmes caractéristiques tant typologiques que formelles (fig. 22).

---

[1] Les objets creux, agrémentés d'éléments décoratifs, ont été regroupés sous le terme plat, appellation réservée aux objets utilisés pour le service des aliments. Les jattes, non décorées, auraient été employées pour les autres usages domestiques.

Marmite: ce mot ne semble pas avoir été employé par les notaires pour décrire des formes autrement qu'en fer ou en cuivre (Gendt et al. 1974: 161). Nous l'avons employé pour décrire des formes globulaires à fond arrondi, légèrement étranglées à l'embouchure, dont le rebord s'ouvre vers l'extérieur; elles ont habituellement deux anses verticales, jointes au rebord ou à la panse (fig. 23b, c, d). Les objets étaient peut-être connus sous le nom de "pots à bouillon","à soupe" ou "pour marmites", au Régime français (Lueger et Olivier 1984: 82). Une autre forme à panse arrondie, à paroi galbée convexe, avec laquelle l'épaule forme une arête vive, munie de deux anses horizontales et de trois pieds (fig. 23a), a été identifiée par Lueger et Olivier (1984: 25), marmite tripode. Nous allons, faute de mieux, conserver cette appellation. Couvertes, ces formes tripodes étaient peut-être connues sous le nom de "huguenotes avec leurs couvercles" (Lueger et Olivier 1984: 25).

Plat: les objets regroupés sous ce vocable s'apparentent grandement aux jattes, en ce sens qu'il s'agit aussi de formes creuses. La différence se situe au niveau du décor, présent sur les formes désignées en tant que plat. Ce décor a été exécuté au moyen d'engobes colorés ou d'oxydes ajoutés à la glaçure, le plus souvent à l'intérieur des formes et aussi sur le rebord. Ces objets, d'un diamètre au sommet d'environ 26 centimètres, sont munis d'un marli assez large, qui permet de les manipuler sans en toucher les parois extérieures (fig. 24, 25). Ici encore, les notaires ne différenciant point les formes plates de celles creuses, il nous a paru plus valable de faire suivre l'appellation de ce dernier qualificatif, le cas échéant.

Pot: il s'agit d'un terme très général, dont les notaires font en général bon usage pour décrire une multitude de formes. Ils y joignent habituellement un qualificatif qui nous renseigne davantage sur la fonction de ces pots que sur leur forme: songeons aux pots à eau, à bouillon, à soupe, à crème, à confiture, de chambre. De fait, la seule forme que nous puissions véritablement associer aux mentions des inventaires demeure le pot de chambre. C'est pourquoi, dans notre travail, lorsque nous en étions

réduit à user du terme pot pour décrire une forme, nous avons tenté dans la mesure du possible de puiser dans le vocabulaire des inventaires pour la caractériser. Ainsi, plutôt que d'employer le qualificatif globulaire pour décrire certains pots de la collection des terres vernies, à l'instar de Lueger et Olivier (1984), il nous a semblé plus pertinent de mentionner que ces pots, de divers formats, sont munis d'une anse (fig. 26 a, b; 27); ceci les différencie nettement des pots à conserve, sans anse, et des pots à eau ou à crème, munis d'une anse et d'un bec verseur. Relativement aux pots à anse en terre vernie, il pourrait effectivement s'agir de tasses ou de pots "à bouillon" ou "à soupe": mais ces dernières expressions peuvent aussi bien concerner les formes réunies sous le vocable de marmites.

La collection renferme aussi une forme munie d'une anse et de trois pieds, mais dépourvue de bec verseur. Nous avons dû nous contenter, faute de mieux, d'appeler cette forme pot tripode (fig. 28c).

Terrine: nous avons considéré comme terrine tous les objets de forme tronconique, à parois droites et rebord ordinairement replié vers l'extérieur et muni d'un bec verseur, ce dernier élément les différenciant de certaines jattes. Tous ces objets sont aussi entièrement revêtus d'une glaçure à l'intérieur, contrairement aux bassins en terre vernie (fig. 28, 29). Un objet de forme semblable est identifié "terrine à écrémer le lait" (Fabre 1921: 198), terminologie qui nous semble tout à fait pertinente. D'autres objets ont aussi reçu le terme de terrines pour les identifier: ils ne possèdent pas de rebord replié vers l'extérieur mais deux anses horizontales, placées au sommet du pourtour. Partageant les mêmes caractéristiques avec les terrines, ils ont été appelés terrines à anses. En cela nous avons conservé l'identification proposée par Lueger et Olivier (1984: 23) (fig. 30).

3.2.1.1.1 Les types et les variétés de terre vernie

Arrêtons-nous dès lors à l'examen des dix types définis par Lueger et Olivier (1984), et des vingt et une variétés diverses. Nous avons évalué à 13

le nombre d'objets répartis dans ces dix types sur un total de 173 objets en terre cuite (tabl. 4; 5).

Type 1: Pâte rouge à engobe blanc et à glaçure verte ou incolore.

Attribution: Saintonge, France; plus spécifiquement la Chapelle-des-pots près des Saintes.

Aspect général et datation: ces objets fabriqués au tour et peu raffinés ont été produits en grande quantité pour le marché populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ils se conforment assez bien à certains standards de forme et de grandeur. En Amérique du Nord, cette céramique est bien connue sur de nombreux sites français du XVIII^e siècle, tels Louisbourg (Barton 1981: type 11), le Fort Beauséjour et Place-Royale (Lueger et Olivier 1986: 18, 24).

Nombre approximatif d'objets: un minimum de 29 objets, répartis en quatre formes.

Ce type 1 se divise en deux variétés, selon que la glaçure est de couleur verte ou transparente.

Variété 1.1: Glaçure verte.

Nombre d'objets: 18 objets répartis en trois formes distinctes.

Assiette: une seule assiette est de cette variété. Identifiée en tant que plat par Lueger et Olivier (1986: 19), son diamètre de 26 centimètres rapproche davantage cet objet des assiettes. De plus, ils avaient inclus dans cette variété un fragment qui, après examen, nous est apparu beaucoup plus près d'un autre objet, identique, classé dans le type 4.

Cat.: 10B-2194(6)-012-A21.

Jupiter : elles sont au nombre de neuf, dont six sont complètes (Fig. IV, 22). Les jantes se répartissent en trois groupes, sauf IV, V et VI sont des décors de dignitaires au cornet et sont toutes identiques de profil, à l'exception d'une seule (Ill.IV-XXII).

Sat. : (Qb-Z):Tet(V):Ill.V-XXII (Diam. : V,20 m); Ill.V-XXIV (Diam. : V,20 m); Ill.V-XVI (Diam. : V,22 m); Ill.V-XVIII (Diam. : V,22 m); Ill.V-XXVI (Diam. : V,27 m); Ill.V-XXX (idem); à Ill.V-XXIV; Ill.V-XXVI (Diam. cap. V,22 m); Ill.V-XXX (Diam. cap. V,20 m); Ill.V-XXII (Diam. cap. V,20 m).

Vue à sous : six pots à anse grossier complets sont de cette variété (Fig. IV). Les objets ont un corps bulbeux, un col cylindrique, une ouverture large à rebord arrondi vers l'extérieur, une anse verticale en ruban qui part droit plein. La partie supérieure et le rebord extérieur de ces pots sont recouverts de couches d'engobe blanc, alors que l'intérieur est uniformément gris-clair par une glaçure assez verdâtre. Il se semble que le procédé de fabrique standard, puisque'aucun de ces pots n'a la même dimension. Les différences les plus notables se situent au niveau des anses, parfois rondes, parfois à nervures, ces dernières furent probablement moulées dans une boîte (Langer et Ricciuti 1980: 30).

Sat. : (Qb-Z):Tet(V):Ill.V-XVI (de forme semblable au pot à anse Ill.V-V-XXI, de type I.-Z.-Z.); Ill.V-XVIII; Ill.V-XXII; Ill.V-XXVI; Ill.V-XXX; Ill.V-XXV.

Variété V.-B: Glaçure verdâtre

Nombre d'objets : 13 objets répartis en deux formes.

V.-B.-A: Deux polychromes aux couches de couvre et de manganèse

Nombre d'objets : 12 objets.

§ 25.25.25. Mixer cocktail de couleur brun or vert.

Pour cocktail : Ce vert se rapproche du cuivre. Mais deux complètent ce se cocktail-là pour l'agencement, ce vert découle à l'occasion ce qui le différencie plus (Fig. 55).

Sac : (Qté: 2)(Ref:6)+(Lg:0.7"); (Lg:0.59"); (Lg:0.8"); (Sac:Ref).

§ 25.25.25. Mixer de liquides consommation jaunes, brunes ou verts ou la colorer.

Pour cocktail : sept plans (dont cyan), deux cinq complète ce deux fragmentaire, vert découle de liquides sur la colorer plus. Ce consommation vers deux ce ressemble (Fig. 56), 55).

Sac : (Qté:6)(Ref:6)+(Lg:0.88"); (Lg:0.6"); (Lg:0.9"); (Lg:0.98"); (Lg:0.98"); (Lg:0.9").

Pour le cocktail : deux plan (dont cyan) ce complète de trois vaisseaux vert plan de la cocktail (…), vert reconnaît de liquides consommation brunes ou verts ou la plan ce sept-trois ressemble (Fig. 57).

Sac : (Qté:2)(Ref:6)+(Lg:0.39"); (Lg:0.59).

§ 25.25. Mixer à maquille rouge ou blanc.

Bouteille (Fabrique) : 1 cocktail

Pour le cocktail : ce plan vert cocktail d'un mixer de liquides consommation d'maquille blanc appliquée vert un blanc d'maquille rouge. Ce trois est consommé d'une glissière consommation, deux à plan la plan ce consommation (Fig. 57).

Sac : (Qté:2)(Ref:6)+(Lg:0.98").

Type 2: Pâte beige avec glaçure verte.

Distribution: France; Saintonge ou région de Bordeaux - sud-ouest de la France (Chapelot 1984: comm. pers.).

Aspect général et datation: ces objets furent tournés rapidement et d'une manière peu soignée. Des traces de doigts sont visibles sur les surfaces non glaçurées et les lignes de tournage sont généralement évidentes à l'intérieur des formes ouvertes. Ces dernières sont glaçurées à l'intérieur et sur le rebord tandis que les formes fermées le sont à l'extérieur, à l'exception de la partie inférieure et du fond, ainsi qu'à l'intérieur. Ce type se retrouve sur la plupart des sites français en Amérique datés de la fin du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècles (voir Barton 1981: type L2).

Nombre approximatif d'objets: un minimum de 89 objets répartis en 14 formes.

Assiette creuse: ce type comprend deux assiettes, fragmentaires. L'une avait été identifiée comme plat par Langer et Olivier (1984: 24) malgré son diamètre qui la rapproche davantage des assiettes (fig. 16h).

Cat.: 1Q15-2134(b)-1L3-520; 1L3-914.

Couvercle: la collection comprend deux couvercles emboîtant identiques, de la forme d'une calotte circulaire, munis d'une anse en demi-cercle, au sommet. Ils sont associés à deux marmites tripodes du type 2 (fig. 6d).

Cat.: 1Q15-2134(b)-1L2-293; 1L3-328.

Cruche: nous avons évalué à 23 le nombre de cruches; sur ce nombre, 14 sont entières. Leur hauteur varie entre 16,7 et 33,2 centimètres, soit près du double (fig. 20); de plus, six cruches mesurent entre 23 et 24 centimètres de haut. Nous n'avons, faute de données précises, différencier les cruches des cruchons, de plus petite taille. Notons que ces objets, munis

d'un bec verseur et d'une anse, sont glaçurés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à l'exception de la partie inférieure externe et du dessous (fig. 19a, b; 20).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-342 (ht. 17,5 cm); 1L3-344 (ht. 16,7 cm); 1L1-348 (anse de cruche de grande dimension); 1L1-350 (base); 1L3-351 (base); 1L1-354 (base); 1L3-360 (ht. 23,2 cm); 1L3-362 (base); 1L3-368 (ht. 18,8 cm); 1L2-371 (ht. 33,2 cm); 1L1-372 (ht. 19,6 cm); 1L2-373 (ht. 17,8 cm); 1L2-376 (ht. 28,7 cm); 1L2-377 (ht. 21,2 cm); 1L2-381 (ht. 24,0 cm); 1L3-392 (ht. 23,4 cm); 1L1-591 (ht. 17,5 cm); 1L3-636 (ht. 23,2 cm); 1L2-637; 1L2-638 (ht. 23,3 cm); quatre objets non catalogués (3 fragments d'épaule et 1 col).

Fond de cruche: trois objets, représentés uniquement par leur base, d'un diamètre identique à celui d'une cruche (1L2-342) et dont la glaçure a disparu, sont perforés, au centre du fond, d'un trou circulaire d'environ 1 centimètre de diamètre (fig. 31). Leur état fragmentaire et cette perforation nous empêchent de les classer avec les cruches, quoiqu'ils s'en rapprochent tant par leur forme que leur matériau.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-345; 1L1-352; 1L1-353 (cet objet faisait partie du type 1; mais l'absence d'engobe et les similarités de sa pâte avec celle du type 2 nous ont conduit à effectuer ce transfert).

Égouttoir: il n'est conservé que la partie supérieure de cet égouttoir, d'un diamètre de 0,35 m. La partie inférieure - du moins ce qu'il en reste - est perforée de petits trous de 6 millimètres de diamètre (fig. 67).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-347.

Gargoulette: elles sont au nombre de deux. L'une n'est représentée que par son bec verseur tubulaire; l'autre, glaçurée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur est décorée de rainures horizontales incisées; il lui manque ses deux anses (fig. 19c, 89).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-322 (bec verseur); 1L3-337.

Jatte: dix jattes sont représentées dans la collection. Deux d'entre elles ont un rebord divisé, à l'extérieur, par une rainure pincée à intervalles réguliers; les autres ont un rebord arrondi, replié vers l'extérieur. Leur diamètre supérieur varie entre 20 et 36 centimètres: trois exemplaires mesurent entre 20,6 et 23,4 centimètres, alors que celui de trois autres atteint 30 centimètres. Enfin, cinq jattes de grandes dimensions et trois autres plus petites ont une protubérance intérieure, située au niveau du rebord (fig. 21, 22).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-320 (diam.: 23,4 cm; protubérance interne); 1L3-327 (diam.:. 20,6 cm; semblable à 1L3-320); 1L3+2-335 (diam.: 30,0 cm; semblable à 1L3-320); 1L3-340 (diam.: 32,2 cm; rebord pincé; protubérance interne); 1L2-346 (identique à 1L3-320); 1L3-356 (diam.: 35,7 cm; semblable à 1L3-340); 1L3-370 (diam.: 22,0 cm); 1L3-378 (diam.: 29,0 cm; semblable à 1L3+2-335); 1L2-614 (semblable à 1L3+2-335); 1L3-633.

Marmite tripode: la collection en compte trois, dont une n'est représentée que par un pied, alors qu'une autre semble avoir été privée volontairement de ses trois pieds. De forme arrondie, ces objets tripodes ont une paroi galbée convexe, alors que l'épaule, inclinée, forme une arête vive avec la paroi. Le col, très court, offre une ouverture étroite; deux anses horizontales sont jointes à l'objet à la jonction du corps et de l'épaule. Seul l'intérieur et la partie supérieure externe sont glaçurés. Deux couvercles s'emboîtent parfaitement sur ces marmites tripodes, retrouvées aussi à Louisbourg (Barton 1981: 19). Il s'agit peut-être des "huguenotes avec leurs couvercles", mentionnées dans quelques inventaires après décès (Lueger et Olivier 1984: 25) (fig. 23, 68).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-319 (sans un pied et une anse); 1L2-323 (pied); 1L3-343 (sans les 3 pieds).

Pot à anse: nous avons évalué à six le nombre de pots à anse, relativement semblables aux pots du type 1, quoique non décorés. Nous avons aussi inclus dans cet ensemble un objet défini en tant que tasse ou petit pot à rebord évasé par Lueger et Olivier (1984: 24). Cet objet est de fait la réplique à échelle réduite d'un pot de chambre, sa petite taille nous amène à l'inclure parmi les pots à anse (fig. 26). Les cinq autres pots sont identiques (fig. 26, 27).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-332 (en forme de pot de chambre); 1L3-341 (modèle apparenté au pot 1L3-310, du type 1.1); 1L1-349 (anse identique à celle de 1L3-341); 1L2-369 (fragmentaire); 1L1-632 (rebord).

Pot de chambre: un seul pot de chambre en terre vernie a été répertorié. Il est glaçuré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; l'anse est manquante (fig. 95).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-338.

Pot tripode: ces quatre objets s'apparentent, de profil, aux cruches: le corps est bulbeux, le fond, plat; le col est court et évasé. Ces pots sont munis d'une anse et reposent sur trois petits pieds, faits de boudins d'argile repliés sur eux-mêmes. Seul l'intérieur est glaçuré (fig. 26c, 69).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-299 (manque une patte); 1L3-366; 1L1-412 (rebord); 1L3-907 (rebord).

Terrine: au nombre de 18, dont 12 presque complètes, elles sont toutes de forme tronconique et munies d'un bec verseur. Seul l'intérieur et le rebord sont glaçurés. Leur diamètre au sommet varie entre 26,0 et 34,6 centimètres (Lueger et Olivier 1984: 23) (fig. 28, 29).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-300; 1L3-307; 1L3-331; 1L2-333; 1L3-334; 1L3-336; 1L3-361; 1L3-363; 1L2-367; 1L3-375; 1L2-380; 1L1-615; 1L1-629; 1L1-630; 1L2-872; 1L3-873; 1L1-874; 1L2+3-875.

Terrine à anses: la collection compte aussi quatre terrines, dont trois presque entières, pourvues de deux anses horizontales placées au sommet du rebord. La plus grande, mesurant 46,5 centimètres de diamètre au sommet, ainsi qu'une autre, plus petite, ont tout comme certaines jattes, une protubérance intérieure sous le rebord (fig. 30).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-374 (diam.: 32 cm; protubérance intérieure); 1L1-379 (diam.: 46,5 cm; protubérance intérieure); 1L3-394 (semblable à 1L3-374); 1L3-417 (anse et fragment du fond).

Objets indéterminés: ils sont au nombre de six. Il s'agit de deux anses, dont une triangulaire; un goulot appartenant peut-être à une bouteille, et trois rebords, dont deux à bec verseur, appartenant pour l'un possiblement à une terrine et pour l'autre à une cruche.

Cat.: 1QU-2154(b) 1L3-416 (goulot de bouteille); 1L2-420 (anse); 1L1-645 (anse triangulaire); 1L1-903 (rebord à bec verseur); 1L3-904 (rebord); 1L3-905 (rebord à bec verseur).

S'ajoutent à ces objets quatre fonds non catalogués, appartenant à des objets de forme tronconique, tel des jattes ou des terrines.

Type 3: Pâte beige à glaçure vert olive.

Attribution: France? (Lueger et Olivier 1984: 26); Barton illustre par contre des objets identiques provenant du sud-est du Dorset, en Angleterre (1981: 70, 71).

Aspect général: ces objets - tournés - s'apparentent typologiquement à ceux du type 2: leur finition plus soignée les en distingue.

Nombre d'objets: 5 objets identiques.

Bassin: ils sont au nombre de cinq, dont deux sont complets. Leur diamètre au sommet varie entre 34 et 38 centimètres; le fond est plat, les parois inclinées vers l'extérieur et peu élevées et le rebord est replié vers l'extérieur. Tous sont munis d'un bec verseur et, contrairement aux terrines, ont une protubérance intérieure au niveau du rebord et ne sont glaçurés que sur le fond intérieur (fig. 17, 94).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-289 (rebord); 1L2-291 (rebord); 1L3-324 (rebord); 1L3-339 (complet); 1L3-364 (complet).

Type 4: Pâte beige à engobe blanc et glaçure incolore.

Attribution: possiblement le Nord de la France. Ce type est connu à Louisbourg et des objets semblables furent trouvés dans l'épave du Machault, navire coulé en 1760 (Lueger et Olivier 1984: 27).

Nombre d'objets: 2 objets identiques.

Assiette creuse: elles sont au nombre de deux; l'une d'elles, asymétrique, est décorée de lignes vertes et de hachures brunes. L'autre est en partie calcinée, ce qui en a bruni la glaçure.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-282 (asymétrique); 1L3-908.

Type 5: Pâte beige à glaçure incolore.

Attribution: Beauvaisis, nord de la France.

Aspect général: objets tournés de facture peu soignée, décorés de petites taches vertes visibles dans la glaçure. Ce type s'apparente énormément au type 2 (Lueger et Olivier 1984: 28).

Nombre d'objets: 2 objets complets.

Plat creux: cet objet, sans bec verseur, mesure près de 0,27 m de diamètre et n'est glaçuré qu'à l'intérieur. Il a été défini comme terrine par Lueger et Olivier (1984: 28) (fig. 24a, 25).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-308.

Poêlon: la collection ne compte qu'un seul poêlon, à fond plat et parois galbées convexes assez hautes, à rebord en boudin et muni d'un bec verseur. Y est joint un manche tourné et pincé à un bout pour être attaché au poêlon; l'autre extrémité est ouverte afin d'y insérer un bâton (fig. 69).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-407.

Type 6: Pâte orangée à engobe blanc et glaçure incolore.

Attribution: Vallée du Rhône, sud-est de la France.

Aspect général et datation: la surface intérieure des objets est décorée d'un engobe blanc et d'une glaçure incolore ou tout simplement revêtue d'un engobe blanc et d'une glaçure incolore. Ces objets sont bien tournés et d'une finition soignée. Le site de Louisbourg a révélé des objets de ce type (Lueger et Olivier 1984: 29) dans des contextes de la première moitié du XVIII^{e} siècle.

Nombre d'objets: 3 objets différents

Variété 6.1: Décor à engobe blanc.

Assiette creuse: cet objet, fragmentaire, mesure 23 centimètres de diamètre; il est classé parmi les assiettes, et non pas avec les plats, comme l'avaient fait Lueger et Olivier (1984: 29).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-602

Variété 6.2: Engobe blanc recouvrant le dessus.

Ecuelle: cette variété comprend une écuelle fragmentaire en forme de calotte munie d'oreilles tréflées.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-610

Plat creux: il s'agit ici de l'objet en terre vernie le plus finement exécuté. Ce plat est orné à l'intérieur d'un décor incisé a sgraffito de la forme d'un oiseau, accentué de quelques touches d'engobe vert et rouge (fig. 25).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-278

Type 7: Pâte rosée avec glaçure jaunâtre.

Attribution: Vallauris (Alpes Maritimes); sud-est de la France.

Aspect général: les objets de ce type sont finement tournés; seuls l'intérieur et le rebord sont glaçurés.

Nombre d'objets: 2 objets semblables.

Marmite: il s'agit de deux marmites, d'un modèle légèrement différent. L'une d'elles (1L2-288), devait être, tout comme la suivante et celles du type

9, globulaire et à fond rond. L'embouchure, large, est ceinturée d'un cordon de profil carré. Cette marmite ne porte pas de trace d'anses (fig. 23b). L'autre est munie de deux anses verticales opposées et le cordon entourant l'embouchure est moins symétrique que sur la précédente. Elle est aussi d'un format quelque peu plus volumineux (fig. 23c).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-288; 1L1-406 (avec anses)

Type 8: Pâte orangée à glaçure brune.

Attribution: Albisola, Italie du Nord.

Aspect général: les objets sont bien exécutés et pourraient facilement être classés parmi les terres cuites fines, vue leur finition très soignée. Ce type est commun à Louisbourg et à Place-Royale (Lueger et Olivier 1984: 31).

Nombre d'objets: 2 objets.

Cafetière: il n'en reste que des fragments. A partir d'un dessin d'un objet semblable provenant de Louisbourg (Barton 1981: 49), nous avons tenté de la reconstituer. Cet objet, piriforme, repose sur un piédouche et est agrémenté d'une longue anse verticale et d'un bec verseur en forme de long "V", maladroitement attaché au col. L'identification de cet objet proposée par Barton (1981: 49, 50) nous semble plus ou moins satisfaisante, quoique la présence d'un couvercle associé à cette forme confère une certaine plausibilité à cette identification (fig. 18a).

Couvercle: intact, il est de forme circulaire et muni d'un bouton au sommet. Il est associé à la cafetière décrite plus haut.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-284 (couvercle de cafetière); 1L1-297 (cafetière).

Type 9: Pâte rosée à glaçure jaunâtre.

Attribution: sud-ouest de la France et même la Hollande.

Aspect général et datation: les objets sont généralement bien tournés et bien finis; les parois sont très minces. Seuls le fond, à l'intérieur, et le rebord, évasé vers l'intérieur, semblent glaçurés. Tous ces objets sont munis de deux anses verticales. Des objets semblables furent mis au jour à Louisbourg, dans l'épave du Machault, sur les sites Roma et de l'Habitation de Champlain à Québec. Dans ce dernier cas, les contextes sont datés entre le dernier quart du XVII^{e} siècle et le deuxième quart du XVIII^{e} siècle (Lueger et Olivier 1984: 32). Mais on en retrouve encore à la toute fin du Régime français en Amérique.

Nombre d'objets: un minimum de 11 objets, semblables.

Marmite: elles sont au nombre de onze, fragmentaires, de forme semblable mais de formats légèrement différents. Elles ont un corps globulaire, à fond arrondi, un col court et évasé. Elles sont toutes munies de deux anses verticales, dont le sommet dépasse quelque peu le rebord (fig. 23d, 68).

Cat.: IQU-2134(b)-IL1-286; IL1-290; IL2-295 (fond); IL3-296; IL1-408; IL1-411 (anse); IL1-598; IL1-604; IL2-634; IL1-897 (anse); IL1-898.

Type 10: Pâte brun orangé à engobe blanc et glaçure verdâtre.

Attribution: possiblement le sud de la France.

Aspect général et datation: les objets sont bien tournés et d'une finition supérieure. Tous sont empreints de décorations en forme de lignes sinusoïdales, exécutées à l'engobe. Des objets semblables furent trouvés à Louisbourg, sur le Machault et à Place-Royale et, dans ce dernier cas, dans un remplissage déposé vers 1701 (Lueger et Olivier 1984: 33).

Nombre d'objets: 5 objets, répartis en deux formes.

Assiette: elles sont au nombre de quatre; leur diamètre est d'environ 22 centimètres. Une seule est entière (fig. 16a, 78); par contre, toutes sont calcinées.

Cat.: 1Q1-2156(k)-1L3-280 (entière); 1L3-287; 1L2-3-393 (semblable à 1L3-280); 1L1-600.

Plat creux: cet objet, de 27 centimètres de diamètre, s'approche plus des plats que des assiettes; il avait été identifié comme assiette (Lueger et Olivier 1984: 33).

Cat.: 1Q1-2156(k)-1L surf-596.

Suivent les variétés diverses, qui ne peuvent être considérées comme un type proprement dit. Cette section regroupe vingt et un objets répartis en vingt variétés. Rappelons que selon Lueger et Olivier (1984: 3), ces tessons ne semblaient pas représenter des types connus, et comme ils ne désiraient pas définir un type à partir d'une pièce ou de quelques tessons, ils ont préféré créer cette catégorie.

Variétés diverses:

A- Pâte beige à glaçure verte et jaune pâle

Attribution: France

Nombre d'objets: 2 objets semblables

Écuelle: les deux écuelles sont tronconiques; la glaçure est jaune pâle à l'intérieur et verte à l'extérieur; chacune des deux anses perforées est

de l'une ou l'autre de ces couleurs. Une seule écuelle est complète, alors que l'autre est représentée par ses deux anses (Fig. 78).

Cat.: [illegible] (fragments)

B- Pâte rougeâtre à glaçure vert foncé

Attribution: nous sommes presque certain qu'il s'agit ici d'un des seuls exemples de "terre vernie du pays", i.e., de fabrication locale. Cette pâte rougeâtre, recouverte d'une glaçure au plomb verte avec mouchetures est à rapprocher du type 4.2.3.1 défini par Moussette (1982: 65-66).

> [...] des potiers québécois produisaient déjà à cette époque [2e moitié du XVIIIe et début du XIXe siècles] des terrines à glaçure verte mouchetée. [...] il existait une tradition locale dont aurait [sic] pu s'inspirer d'autres potiers, même au XIXe siècle (Moussette 1982: 66).

Forme ou fonction: l'objet en question n'est représenté que par trois fragments. Nous ne savons s'il était muni ou non d'un bec verseur, ce qui en ferait une terrine ou une jatte.

Cat.: [illegible]

C- Pâte beige à glaçure vert olive

Attribution: France (à rapprocher du type 3, selon nous)

Fonction: cette terrine fragmentaire présente une singularité parmi l'ensemble des terres vernies de la collection. Des petits trous d'environ 0,3 cm de diamètre ont été percés à côté de certaines fissures, démontrant que cet objet a déjà été réparé ou du moins, consolidé (Langer et Olivier 1984: 20) (Fig. 30). La finesse des trous laisse entrevoir un travail précis,

[illegible] [illegible] [illegible] [

[illegible] [illegible] [illegible] [

Pot à crème: cet objet fragmentaire est pourvu d'un bec verseur. Sa petite taille nous force à le différencier des pots à eau, d'un plus grand volume, et à le décrire en tant que pot à crème.

Cat.: 1Q0-2134(k)-113-605 (diam.: 8 cm à l'embouchure).

J- Pâte jaune à glaçure brune

Attribution: inconnue

Indéterminé: cet objet n'est représenté que par un fragment de son rebord, apparenté au précédent, quoiqu'il ne semble point muni d'un bec verseur. Sa petite embouchure le rapproche des pots à conserve en faïence.

Cat.: 1Q0-2134(k)-111-605 (diam. à l'embouchure: 3,2 cm)

K- Pâte beige à glaçure vert pâle

Attribution: Méditerranée occidentale, Espagne ou Italie, voir Moussette (1981), variété 4.2.3.4. Cette production a débuté à la période romaine pour cesser au milieu du XVIII^e siècle (Moussette 1981: 46, 47).

Jarre: elle n'est représentée que par deux fragments de la panse, assez épais et uniquement glaçurés à l'intérieur.

Cat.: 1Q0-2134(k)-112-325

L- Pâte gris-beige non glaçurée

Attribution: inconnue

Couvercle: il a la forme d'un petit disque plat. Il pourrait s'agir du couvercle d'une jarre ou d'un quelconque objet à embouchure assez large (fig. 59).

Cat.: IQD-2154(b)-IL3-592 (diam.: 8,7 cm)

B- Pâte rouge à glaçure incolore

Attribution: inconnue

Indéterminé: il s'agit d'une petite décoration moulée à motif à volute, qu'on ne peut associer à aucune forme précise (Lueger et Olivier 1984: 47)

Cat.: IQD-2154(b)-IL3-609

B- Pâte brûlée à engobe sous la glaçure

Attribution: inconnue

Jatte ou terrine: cette forme creuse a un rebord en forme de boudin retourné vers l'extérieur. Nous ne pouvons dire s'il était pourvu ou non d'un bec verseur.

Cat.: IQD-2154(b)-IL3-633

A ces objets, nous en ajoutons huit autres, qui n'ont pas été mentionnés dans l'étude de Lueger et Olivier (1984). La plupart de ces objets sont trop fragmentaires pour que l'on puisse en déterminer la forme exacte.

O- Pâte rosée à engobe blanc et glaçure incolore avec nuages d'oxyde de cuivre

Attribution: France, Saintonge?: la seule différence avec le type 1 réside dans le fait que la glaçure est parsemée de petits nuages verts et non entièrement verte.

Indéterminé: il s'agit d'une forme creuse, glaçurée à l'intérieur.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2- 877

P- Pâte orangée à glaçure brune

Attribution: inconnue

Indéterminé: cet objet n'est représenté que par un petit fragment.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-878

Q- Pâte blanche à glaçure incolore

Attribution: France?

Indéterminé: il s'agit du fragment de la panse d'un objet, glaçuré à l'extérieur. L'intérieur ne porte que des traces de glaçure.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-879

R- Pâte rouge, très grossière, à glaçure brune

Attribution: il s'agit peut-être d'un objet de facture locale.

Jatte ou terrine: ce fragment appartient à la base d'une forme creuse.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-880

S- Pâte rouge à glaçure vert pâle

Attribution: possiblement un troisième objet fabriqué localement.

Jatte ou terrine: il s'agit encore de la base, calcinée, d'une forme creuse.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-881

T- Pâte grise, calcinée, non glaçurée

Attribution: inconnue

Indéterminé: ce fragment porte le vestige d'une anse; le bouton qui la relie à la paroi semble imiter une forme métallique.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-882

U- Pâte rouge à glaçure brune

Attribution: inconnue

Indéterminé: il s'agit d'un fragment de la panse d'un objet dont la forme complète est inconnue.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-648

V- Pâte orangée non glaçurée

Attribution: possiblement locale.

Carreau: fragmentaire, on n'en connaît que l'épaisseur de 3,3 centimètres et la largeur de 13,4 centimètres. Le corps très dur et moyennement fin contient les inclusions de quelques cailloux. La face la moins bien finie est granuleuse; on y note la présence de mortier, ainsi que sur les trois côtés (Côté et al. 1984: 471) (fig. 97).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-825

Tous les types de terre vernie définis sont communs tant à Place-Royale qu'à quelques autres sites français nord-américains, dont Louisbourg et le site Roma sur l'île du Prince-Edouard; certains objets identiques à ceux du dépôt furent aussi retirés de l'épave du Machault. Ces contextes archéologiques s'inscrivent dans la première moitié du XVIII^{e} siècle (Lueger et Olivier 1984).

La majorité de ces terres vernies (94,2%) ont été exportées de France (tabl. 5). De ce nombre, 123 objets (76,3%) proviennent du sud de la France, contre seulement 2 (1,2%) du Nord; la provenance exacte de 36 terres vernies (22,4%) n'a pu être déterminée. Cinq objets (3,1%) ont été fabriqués en Angleterre, 3 (1,8%) en Amérique du Nord et 2 (1,2%) en Italie (tabl. 5).

Tableau 4
Les terres vernies de la collection Perthuis

MATERIAU	type	1				2	3	4	5	6	7	8
	pâte	rosée				beige	beige	beige	beige	orangée	rosée	orangée
	engobe	blanc						blanc		blanc		
	glaçure	verte	incolore			verte	vert olive	incolore	incolore	incolore	jaunâtre	brune
	décor		polychrome		à engobe blanc							
			tacheté	à bandes								
FORMES												
assiette		1				2		2		1		
bassin							5					
cafetière												1
couvercle						2						1
cruche						23						
fond de cruche perforé						3						
écuelle										1		
égouttoir						1						
gargoulette						2						
jarre												
jatte		9				10						
marmite											2	
marmite tripode						3						
plat creux			3	7					1	1		
poêlon									1			
pot à anse		6		2	1	6						
pot à crème												
pot de chambre						1						
pot tripode						4						
terrine						18						
terrine à anses						4						
terrine ou jatte						4						
indéterminé						6						
TOTAL		16	3	9	1	89	5	2	2	3	2	2
			29									

Tableau 4
Les terres vernies de la collection Perthuis (suite)

MATERIAU	type	9	10	A	B	C	D	E	F	G	I
	pâte	rosée	brun orangé	beige	rougeâtre	beige	beige	beige	fauve	rose orangée	beige
	engobe		blanc								
	glaçure	jaunâtre	verdâtre	verte et jaune pâle	vert foncé	vert olive	incolore	verte et jaune	non glaçuré	jaune verdâtre	jaune verdâtre
	décor										
FORMES											
assiette			4						1		
bassin										1	
cafetière								1			
couvercle											
cruche											
fond de cruche perforé				2							
écuelle											
égouttoir											
gargoulette											
jarre							1				
jatte											
marmite		11									
marmite tripode											
plat creux			1								
poêlon											1
pot à anse											
pot à crème											
pot de chambre											
pot tripode						1					
terrine											
terrine à anses					1						
terrine ou jatte											
indéterminé											
TOTAL		11	5	2	1	1	1	1	1	1	1

Tableau 4
Les terres vernies de la collection Perthuis (suite)

MATERIAU	type pâte engobe glaçure décor	J jaune pâle brune	K beige vert pâle	L gris-beige non glaçuré	M rouge incolore	N brûlé blanc? incolore?	O rosée blanc verte et incolore	P orangée brune	Q blanche incolore	R rouge brune	S rouge verte	T calcinée non glaçuré	U rouge brune	Total	%
FORMES															
assiette														10	5,8
bassin														6	3,5
cafetière														2	1,2
couvercle				1										5	2,9
cruche														23	13,4
fond de cruche perforé														3	1,7
écuelle														3	1,7
égouttoir														1	0,6
gargoulette														2	1,2
jarre			1											1	0,6
jatte														20	12,3
marmite														13	7,6
marmite tripode														3	1,7
plat creux														13	7,6
poêlon														1	0,6
pot à anse														15	8,8
pot à crème														1	0,6
pot de chambre														1	0,6
pot tripode														4	2,3
terrine														19	11,1
terrine à anses														4	2,3
terrine ou jatte						1				1	1			8	4,6
indéterminé		1			1		1	1	1			1	1	13	7,6
TOTAL		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	171	99,9%

Tableau 5

Provenance des terres vernies de la collection Perthuis

Matériau / types / Provenances	TERRE VERNIE 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B	C	D	E	F	G	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	Total	Total	%
Amérique du Nord (Québec)												1															1	1			3	3	1,9
Angleterre (Dorset)			5																												5	2,9
France Beauvaisis					2																										2		
Bordeaux	89																														89		
Saintonge	29																														29		
Vallauris							2																								2	101	59,2
Vallée du Rhône						3																									3		
France (indéterminé)				2					11	5	2		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1	36		
Italie (Albisola)								2																							2	2	1,2
TOTAL																																171	100,1%

2.2.1.1.2. La terre vernie dans les inventaires après décès

Soixante-dix-sept inventaires après décès - datés entre 1663 et 1739 - de propriétaires et de résidents à Place-Royale, ont été retenus par Lueger et Olivier (1984). Tous les items comprenant les mots "terre", "poterie" ou pièces "vertes" ont été prélevés, ce qui représente 1669 objets (tabl. 6, 7). Ils sont répartis en 34 formes dont les principales sont, par ordre d'importance: les plats (573: 34,3%); les pots (297: 17,8%); les terrines (243: 14,7%); les assiettes (179: 10,7%) et les cruches (161: 9,6%). Les autres formes, qui ne représentent, chacune, pas plus de 2% du total - plusieurs ne sont mentionnées qu'une seule fois - sont les suivantes: les huguenotes (33) et les soucoupes (33); les tasses (31); les coquemars (22); les gobelets (15); les jarres (13); les soupières (11); les égouttoirs (10); les buées (7); les bénitiers et les cafetières (4), tandis que les casseroles, les écuelles, les flacons, les jattes, les urnes et les vinaigriers ne sont mentionnés que trois fois chacun, alors que l'on compte deux mentions de chandelier. Enfin, on ne retrouve qu'une mention de bouteille, de canette, de couvercle, de couvre-plat, de passoire, de piscine, de pot de chambre, de réchaud, de saladier, de sucrier et de théière (Lueger et Olivier 1984: 77, 78).

Comparons maintenant les mentions des inventaires avec les formes de la collection Perthuis (tabl. 4). Tout d'abord, rappelons notre distinction terminologique, basée sur la seule présence ou absence de motifs décoratifs, opérée entre les plats et les jattes, tous deux des formes creuses sans bec verseur; nous allons les réunir dans nos calculs.

Les formes creuses constituent la majorité des 171 objets en terre vernie de la collection Perthuis: elles consistent en plats creux et jattes (36: 21,0%) et terrines (23: 13,4%), sans oublier les huit objets fragmentaires, que nous classons parmi les formes creuses, sans savoir exactement s'il s'agissait de jattes ou de terrines. Suivent les cruches (23: 13,5%), les marmites (16: 9,4%), les pots à anse (15: 8,8%) et les assiettes (10: 5,8%).

Les formes creuses, appelées plats ou jattes, occupent, tant dans les inventaires que dans la collection, une place prépondérante. Les autres formes répertoriées fréquemment = assiettes, cruches, marmites, pots divers et terrines = apparaissent dans des proportions différentes. Nous remarquons l'absence, dans les inventaires, de marmites en "terre": elles étaient peut-être connues sous le nom de "huguenotes" munies d'un couvercle (Langer et Olivier 1984: 43), ou encore de pot "à soupe" (Landé et al. 1974: 213). Quant aux pots à anse et tripodes, ils n'étaient peut-être identifiés que comme "pots", tout simplement, ou même en tant que "terres", en ce qui concerne les premiers.

Les assiettes en "terre" apparaissent plus fréquemment dans les inventaires que dans la collection; les notaires n'en ont pas distingué les plates des creuses, alors que dans la collection, nous avons pu établir qu'il y avait autant d'assiettes plates que de creuses.

Le bassin et le gargoulette sont absents des inventaires: le premier était peut-être compté avec les terrines à cause de son bec verseur, alors que le gargoulette, terre qui nous semble inconnu en Nouvelle-France, pouvait être classée parmi les cruches ou les pots. Enfin, les cafetières, écuelles, égouttoirs, poêlons et pots de chambre reviennent, tant dans les inventaires que dans la collection, avec la même fréquence statistique.

Par contre, les inventaires font mention de nombreuses formes que nous n'avons pas identifiées parmi la collection. Nous allons, pour tenter d'expliquer ces différences, réexaminer le tableau 6. Y sont indiqués non seulement les formes, mais aussi le matériau, la provenance, et la couleur: l'on ne peut dire malheureusement si cette dernière correspond à celle du corps ou de la glaçure (Langer et Olivier 1984: 43). Les mentions d'objets de "terre" peuvent être accompagnées: d'une couleur, verte, grise, brune ou jaune; de la provenance: l'Angleterre, la Hollande, Bordeaux, la Rochelle, ou "du pays"; ou tout simplement du qualificatif "vernie".

La plupart des formes non identifiées dans le dépôt sont, dans les inventaires, en terre "brune", "grise", ou "de Hollande". Selon nous, la mention de "terre brune" réfère fort probablement à la faïence brune. Cette hypothèse est confortée par le fait que toutes les formes en "terre brune" ont été identifiées parmi les objets en faïence brune provenant de fouilles à Place-Royale, à l'exception du sucrier (Genêt 1980). Les notaires ne décrivant les objets que d'après leur aspect extérieur, ils peuvent avoir confondu certaines formes en faïence brune et les identifier en "terre brune". D'ailleurs, ces mentions proviennent d'inventaires de la fin du Régime Français, époque où la faïence brune devait avoir conquis une part importante du marché. La couleur grise de la terre réfère peut-être au grès gris allemand, de même que les mentions "terre de Hollande" et "de Flandres", car le grès allemand était exporté à partir des ports de Hollande (Gusset 1980: 103). Enfin, il est possible que l'expression "terre grise" réfère aussi au grès fin blanc anglais, dont la couleur s'approche beaucoup plus du gris que du blanc, tout comme celle de "terre d'Angleterre". Ainsi, la non-équivalence entre les formes en "terre" mentionnées dans les inventaires et celles du dépôt tiendrait beaucoup de l'imprécision des notaires lorsqu'ils déterminaient le matériau des objets. Les mentions de "terre", dans les inventaires, correspondraient, selon les cas, non seulement à la terre vernie, mais aussi à la faïence brune, au grès gris et au grès fin blanc, entre autres.

Les provenances définies par les notaires peuvent aussi porter à confusion. Ainsi, La Rochelle et Bordeaux représentaient, fort probablement, non seulement les lieux de production, en ce qui concerne Bordeaux, mais aussi les ports d'embarquement pour les produits de l'arrière-pays, telle la Saintonge, l'Agenais, etc. Et, il est aussi possible qu'au moyen des expressions "poterie de Bordeaux" ou "de Flandres", les notaires ne fassent référence qu'à un style de poterie et les entendent dans le sens de "façon de poterie de Bordeaux". Mais, dans l'ensemble, la France constitue le principal fabricant des objets en terre vernie, ce qui se vérifie dans les deux dépôts de Place-Royale (tabl. 5; 6).

Sur le tableau 7 (Lunger et Olivier 1984: 77, 78) les inventaires ont été regroupés en décennies. Au moins ceux datés entre 1710 et 1759, et leur nombre

[illegible] [illegible] [illegible] [

[표제목] ①

(소) [소제목] 「제 (조)(항) 제 (조)(항) 제목 (소) 제목(조)(항) (삽입) (변경)

[세로제목]	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭
번호	가(1)	가(1)	가(2)	가(3)	가(4)	가(5)	가(6)	가(7)	가(8)	가(9)	가(10)	가(11)	가(12)	가

① [제목] (소) 제목(조)(항) 제목 (소) 「」 (조) (항) ; (소) 제목 「제목」 제목(조) 제목 (제목)(조)(항) (소) 「(제목)」 (소) 「(제목)」 제목 (소) 제목(조)(항) 제목 (소) (제목)(조)(항) 제목 (소) (제목)(조)(항) 「(제목)」.

(1) 「제목」 제목(조)(항) 제목 (소) 제목(조) 제목(조) 제목(조) 제목(조) 제목(조) 제목(조)
(2) 「제목」 제목(조)(항) 제목(조) 「(제목)」 (제목)(조)(항) 제목(조) 「(제목)」 「(제목)」 「(제목)」
(3) 「제목」 제목(조)(항) 제목(조) 「(제목)」 「(제목)」
(4) 「제목」 제목(조)(항) 제목(조) 「(제목)」 「(제목)」 (제목)(조)(항) 제목(조) 제목(조)
(5) 「제목」 제목(조)(항) 제목(조) 「(제목)」 「(제목)」 (제목)(조)(항) 제목(조) 제목(조)
(6) 「제목」 제목(조)(항) 「(제목) (삽입)」 「(제목)」 「(제목)」 「(제목)」 「(제목)」

(제목) (소) 제목(조)(항) 제목 「」 「」

Tableau 7

Fréquence des formes dans les inventaires après décès datés entre 1683 et 1759

PÉRIODES	1683-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	1750-1759	Total
	(9)	(7)	(11)	(24)	(31)	(32)	(13)	(127)*
FORMES								
assiette			4	135	26		14	179
bénitier	1					3		4
bouteille	1							1
bol		1	2	1		3		7
cafetière					1	1	2	4
canette		1						1
casserole						1	2	3
chandelier						2		2
coquemar			2	6	3	6	5	22
couvercle							1	1
couvre-plat							1	1
cruche	1	1	17	10	92	16	12	161
écuelle			1				2	3
égouttoir			1	4	1	4		10
flacon	1							1
gobelet			1		2		10	13
huguenote			3	1	24	1	2	35
jatte		1	1		2	5	4	13
passoire							1	1
pichet							1	1
plat	5		7	79	206	242	36	575
pot	6	29	17	15	97	91	42	297
pot de chambre	1							1
réchaud						1		1
saladier							1	1
soucoupe**			1		6	13	13	33
soupière					2	4	5	11
sucrier							1	1
tasse**						19	12	31
terrine	1	8	24	13	29	81	89	245
théière							1	1
urne					1			1
vinaigrier			1					1
TOTAL	21	42	89	276	492	491	233	1644
POURCENTAGE	1,3	2,6	5,3	16,5	29,3	29,3	13,3	100%

*: Nombre d'inventaires examinés.

**: Dans la majorité des cas ([illegible] sur [illegible]), il est fait mention des soucoupes ou "coupes" accompagnant les tasses; dans ce tableau, les soucoupes et "coupes" ne sont pas comprises dans la catégorie "soucoupe".

(Langer et Olivier 1984: 77, 78)

2.2.1.2. La faïence

Notre second genre de céramique regroupe les objets fabriqués en faïence. Il s'agit ici du terme utilisé en France et dans les colonies pour identifier cette céramique, connue sous le terme de majolique en Italie et en Espagne, de faïence de Delft dans les Pays-Bas et de delftware en Angleterre (Genêt 1980: 17). Rappelons que dans

> [...] l'histoire de la céramique européenne, l'apparition de la faïence correspond à un désir de produire une céramique plus légère possédant une surface blanche sur laquelle on pouvait y appliquer des couleurs brillantes. La fabrication de cette céramique permettait de cacher la couleur jaune ou rougeâtre de la pâte avec un enduit blanc opaque par l'addition d'oxyde d'étain (Genêt 1980: 15).

Nicole Genêt (1980) s'étant chargée d'étudier les faïences de la collection Perthuis, nous nous limiterons à résumer sa classification. Nous avons eu à changer en quelques occasions la terminologie qu'elle avait utilisée pour identifier certaines formes, et ce dans l'unique but d'uniformiser notre glossaire, tout en respectant les termes en usage au Régime français. Par contre, nous avons entièrement réévalué le nombre de faïences dans la collection. Ainsi, nous portons à 232 le nombre minimum d'objets en faïence contenus dans les latrines Perthuis, ce qui majore de près de 60 le total établi par Genêt (1980: 75). Cet écart s'explique tout d'abord du fait que les "tessons disparates qui n'appartenaient à aucun type courant trouvé ou qui ne pouvaient contribuer à la reconstitution d'aucune pièce ont été exclus" des calculs de Genêt (1980: 72). Nous avons été plus rigoureux à cet égard, puisque les objets identifiables, même représentés par un ou deux tessons, ont été inclus dans notre total. De plus, dans le cas des pièces semblables trouvées en quantité, leur nombre avait été évalué suivant le poids d'une pièce complète restaurée (Genêt 1980: 72). Cette méthode, surtout utilisée pour évaluer le nombre d'assiettes, nous a paru déficiente lorsque nous avons voulu reconstituer toutes les assiettes empreintes du même décor, à filet bleu sur le marli. Un manuscrit non publié (Genêt 1976) nous avait fourni le total de six assiettes, alors que nous avons pu, après restauration, évaluer ce nombre à

onze. En ce qui a trait aux autres modèles d'assiettes, par suite de leur fractionnement en de très nombreux tessons, nous avons eu recours à une autre méthode pour les évaluer quantitativement. Ainsi, nous avons tracé le diamètre de ces modèles complets sur une feuille, pour ensuite aligner le long de cette ligne courbe tous les tessons de marli identiques; et, pour chaque cercle complété, nous comptions un objet. Cette méthode d'évaluation nous apparaît beaucoup plus juste que celle basée sur le poids des objets, passablement variable, alors que le diamètre des assiettes d'un même modèle s'avère très constant.

Le classement des objets en faïence, établi par Genêt (1980) repose sur les lieux de fabrication, que sont la France, la Hollande et l'Angleterre. Une section regroupe les faïences dont la provenance est énigmatique, quoique la plupart des objets inclus dans cette section puissent être d'origine espagnole (Virginia Myles 1983: comm. personnelle). Et se greffent autour de ces principaux pôles de production certains ateliers bien identifiés auxquels ont pu être associés plusieurs objets de la collection (tabl. 8).

L'ouvrage de Genêt (1980) contient une section consacrée à la description des formes présentes dans la collection: il est donc inutile de reproduire ici ces descriptions et nous invitons le lecteur à consulter l'étude de Genêt pour approfondir cet aspect.

2.2.1.2.1 **La faïence française**

Nous avons évalué à 185 le nombre d'articles en faïence de facture française qui constituent 79,7% de l'ensemble des faïences de la collection. De façon générale, la pâte d'une faïence française, dont la couleur s'étend du jaune clair au beige jusque parfois au rouge brique très foncé, presque brun, est de texture lâche et plutôt tendre. L'émail, épais et onctueux, révèle souvent une teinte verdâtre ou bleutée, à moins d'avoir été coloré au moyen d'oxydes. Enfin, les pièces à pâte rouge brique, recouvertes d'un émail marron, à l'extérieur, dite de faïence brune, n'ont été produites qu'en France (Genêt 1980: 31).

Les formes répertoriées en faïence française sont fortement inspirées des modèles des pièces métalliques, qui, suite aux ordonnances émises par le roi Louis XIV vers la fin du XVII^{e} siècle, disparurent peu à peu pour être fondues à la Monnaie afin de renflouer les caisses royales. La faïence devint alors une vaisselle de table très répandue (Genêt 1980: 32).

Seule une partie des pièces décorées ont pu être associées à la production d'un atelier français spécifique. Nous étudierons les formes produites par ces ateliers, que sont Nevers, Rouen et Moustiers, sans que les types de décor ne fassent l'objet d'une description détaillée; ils ne seront mentionnés que pour leur apport chronologique. Par la suite, nous nous arrêterons aux faïences de facture française qu'on ne peut associer à aucun atelier spécifique, classées en tant que faïences communes (tabl. 8).

2.2.1.2.1.1 **Les faïences dans le style de Nevers**

Douze objets décorés sont attribuables, de par les thèmes décoratifs et l'agencement des couleurs, à une production nivernoise de la fin du XVII^{e} siècle et du début du XVIII^{e} siècle. Sont caractéristiques de cette production les décors bleus à paysage, rehaussés de manganèse, les scènes pastorales à personnage cerné au manganèse, tous deux d'inspiration italienne, et les décors d'inspiration orientale composés de motifs d'arabesques ou d'enroulements, de fleurs, d'oiseaux et d'insectes (Genêt 1980: 35). Voici donc les formes répertoriées en faïence française, décorées dans le style de Nevers (tabl. 8).

Aiguière: la collection ne renferme qu'une aiguière, fragmentaire, décorée de motifs orientaux en camaïeu bleu. Sa forme en balustre à pied évasé et large déversoir s'inspire de la tradition italienne. Sous le pied est peinte en bleu la lettre "N" (Genêt 1980: 37). L'intérieur n'est que partiellement émaillé.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-30

Bassin ou plat à barbe: cet objet, unique dans la collection, reconnaissable à son large marli échancré sur le devant, est à contour simple et de forme ronde; le décor floral est en camaïeu bleu. Le pied annulaire est perforé de deux trous horizontaux, peu distants l'un de l'autre (fig. 37).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-18

Crachoir: unique parmi les faïences de Place-Royale, cet objet, dont l'identification ne fait plus de doute, porte une décoration bleue rehaussée de manganèse, à motifs de fleurs et d'insectes (Genêt 1980: 42) (fig. 95). Le terme crachoir est absent dans les inventaires consultés (tabl. 10): cet objet était plutôt connu, du moins en France, sous le nom de bassin à cracher et même de drageoir, semble-t-il (Cabanès 1908: 266,274). Il est d'ailleurs question de "six drageoirs de fayance" dans un inventaire de 1711 (A.N.Q.Q. gr. F. de Lacetière: 9 mars 1711).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-227

Cuvette: cette cuvette, de forme arrondie et dont le fond manque, est revêtue d'un émail bleu pâle, décoré en bleu charitonné de manganèse.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-181

Gobelet: presque complet, ce gobelet est orné à l'extérieur d'un décor floral en camaïeu bleu. Classé parmi les tasses par Genêt (1980: 48,49), cet objet s'apparente beaucoup plus aux gobelets, vue l'absence d'anse (fig. 85).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-208

Pot à eau: de forme octogonale et incomplet, il porte un décor floral en camaïeu bleu; une marque inconnue est peinte sous la base (fig. 80).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-101

Pot décoratif: trois pots décoratifs, dont deux identiques, sont recouverts d'un décor floral en camaïeu bleu à l'extérieur (fig. 100). De forme incomplète, ces objets ne sont que partiellement recouverts d'émail à l'intérieur. Le modèle le plus petit, présent en deux exemplaires,

> [...] revêt une amorce dans sa partie supérieure. Il pourrait s'agir d'une bouteille formée d'un corps pansu avec un col renflé. Cette forme correspond à un modèle classique importé de l'Extrême-Orient (Genêt 1980: 46).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-143 (en forme de bouteille); 1L-144; 1L-177 (identique à 1L-143).

Soucoupe: elle n'est représentée que par un fragment du marli, décorée en camaïeu bleu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des fragments semblables ont été trouvés dans la voûte de la maison Milot, à Place-Royale, dans un contexte de la première moitié du XVIII^{e} siècle.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-57

Tasse: deux tasses, chacune munie de deux anses verticales, complètent les objets décorés dans le style de Nevers (fig. 86). L'une d'elles, complète, est revêtue à l'extérieur d'un décor ocre, violet et vert, alors qu'à l'intérieur est représentée une scène pastorale à personnage cerné au manganèse, de tradition italienne. La facture du décor est d'une finesse remarquable, par ailleurs.

L'autre tasse s'apparente de par sa forme, à une écuelle à oreilles. Mais sa taille relativement petite nous invite à lui apposer l'appellation de tasse à deux anses, quoiqu'il est fort possible qu'à l'époque cette forme répondait au nom d'écuelle. L'extérieur est décoré de motifs géométriques en camaïeu bleu, alors que l'intérieur fait voir une fleur dans le même ton de couleur.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-35 (décor de scène pastorale); 1L-159 (décor géométrique).

Il est intéressant de noter qu'à ces décors apparentés au style de Nevers à la fin du XVII^{e} et au début du XVIII^{e} siècles correspondent des formes non seulement uniques à l'intérieur de la collection Perthuis mais aussi parmi l'ensemble des faïences retrouvées à Place-Royale à Québec (Genêt 1980: 35) (tabl.8). Ceci implique un certain raffinement de la part des acquéreurs et utilisateurs de ces objets rares.

Enfin, il est aussi possible que ces objets soient originaires de fabriques installées à Marseille et à La Rochelle, qui ont imité Nevers dans la première moitié du XVIII^{e}. Ces villes constituaient aussi à l'époque d'importants relais portuaires d'où étaient exportés divers produits destinés à la Nouvelle-France (Genêt 1980: 35).

2.2.1.2.1.2 **Les faïences dans le style de Rouen**

Trente-et-une faïences ont été associées de par les caractéristiques stylistiques de leur décor, à une production rouennaise, ou, du moins, de style de Rouen. De toutes les faïences provenant d'un atelier particulier, celles-ci sont les plus importantes quantitativement. Deux types de décor sont représentés dans cette collection: le décor à lambrequins et le décor floral d'inspiration chinoise. Introduit à Rouen dans le dernier quart du XVII^{e} siècle mais popularisé surtout durant le premier quart du XVIII^{e} siècle, le décor à lambrequins orne la majorité des objets. Traités en camaïeu bleu, parfois rehaussés de rouge brique, couleur caractéristique de Rouen, ou de vert, les objets sont d'une facture extrêmement délicate. Certains sont initialés ou marqués au revers, ce qui en authentifie la provenance rouennaise. Il est fort possible que ces objets datent du premier quart du XVIII^{e} siècle (Genêt 1980: 33) (tabl. 8).

Examinons d'abord les différentes formes regroupant treize objets, empreintes de ce décor dit à lambrequins.

Assiette: deux assiettes à contour simple, de profils légèrement différents, sont ornées de motifs inspirés de ce style de Rouen. Une seule est complète, alors que l'autre n'est représentée que par des fragments. Le décor est tracé au poncis sur le marli et au centre, puis peint à la main (fig. 36).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-14 (complète); 1L-185 (fragmentaire).

Jatte: une jatte à émail bleuté, à laquelle il ne manque que quelques fragments, est ornée d'un décor floral bleu exécuté au poncis, appliqué à l'intérieur de l'objet. Cette jatte repose sur un pied annulaire, perforé de deux petits trous horizontaux, non distants l'un de l'autre (fig. 37)

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-146

Moule à pâté: deux fragments de la base et du rebord à parois cannelées d'un moule à pâté ont été répertoriés dans la collection. Le décor à lambrequins est dans les tons de bleu et de rouge. Cet objet, sans doute unique parmi l'ensemble des faïences de Place-Royale, est plus commun à Louisbourg (Blanchette 1981: 93). Nous utilisons d'ailleurs la terminologie proposée par Blanchette pour cette forme que nous n'avons pas identifiée dans les inventaires consultés. Enfin, vu l'état fragmentaire de cet objet, il se pourrait aussi fort bien qu'il s'agisse d'un seau à bouteille.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-61

Plat: ces deux objets fragmentaires ont la forme d'une assiette ronde, à contour ondulé. Mais leur diamètre plus grand (26 centimètres), l'aspect beaucoup plus massif que leur confère l'épaisseur de la pâte ainsi que le prolongement du marli dans l'axe du bouge, contrairement à nos modèles d'assiettes, les éloignent de ces dernières pour les rapprocher des plats, ronds à contour ondulé. Le décor est tracé au poncis sur le rebord et au centre, puis peint à la main (fig. 72).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-199; 1L-200

Plateau: complet, il porte un décor bleu exécuté au poncis sur sa surface supérieure et sur le pied. La lettre "h" est peinte en bleu sous le pied; malheureusement, sa signification reste énigmatique. Le terme plateau ne semble pas en usage aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles: Furetière ne le définit point, pas plus que les notaires ne le mentionnent dans les inventaires après décès. Nous ignorons quelle pouvait être la terminologie pour décrire cette forme, de la dimension d'une assiette, reposant sur un pied élevé, évasé à la base (fig. 71).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-80

Pot de chambre: la collection Perthuis ne compte qu'un pot de chambre décoré auquel il manque quelques fragments. Il est orné de motifs à lambrequins sur sa paroi extérieure, alors que le fond, à l'intérieur, est garni d'une fleur stylisée et l'anse, de points. Le tout est en monochrome bleu, exécuté au poncis et peint à la main sur l'anse (fig. 95).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-16

Soucoupe: une seule soucoupe est revêtue de ce décor, en camaïeu bleu.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-22

Tasse: deux tasses identiques portent un décor dans le style de Rouen sur leur paroi extérieure. Ces deux objets reposent sur un pied annulaire et sont munis de deux anses verticales opposées (fig. 86).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-33; 1L3-202.

Tasse sans anse: nous avons préféré ce terme à celui de bol à thé employé par Genêt pour identifier cette forme (1980: 48). Notre choix est de plus justifié du fait que Diderot dans son Encyclopédie (1966 vol. 25 pl. II

fig. 26) use de ce terme pour nommer un objet en faïence de forme semblable, soit hémisphérique et reposant sur un pied annulaire. La paroi extérieure de ces deux tasses identiques est revêtue d'un décor bleu, alors que le fond intérieur montre une feuille stylisée. La marque de Rouen, sous la forme de quatre signes, est peinte sous le pied annulaire.

Cat.: IQU-2154(b)-IL-138; IL-626

L'autre type de décor sur les faïences de Rouen correspond à l'époque du potier Guillibaud qui commence à travailler à Rouen vers 1720 (Caudt 1980: 32). Les décors, d'inspiration orientale, se limitent surtout aux motifs de fleurs, d'insectes et d'oiseaux, reproduisant le plus fidèlement possible les décors des porcelaines orientales beaucoup plus dispendieuses. Dix-huit objets de la collection sont ornés de ce décor:

Assiette: la collection compte une assiette à contour simple, décorée sur le marli et au centre. Elle est en faïence brune, céramique sur laquelle nous reviendrons lors de la description des plats (fig. 36).

Cat.: IQU-2154(b)-IL-147

Jatte: cette jatte porte ce type de décor sur sa paroi interne supérieure et à l'extérieur, alors que le centre interne est décoré d'un panier de fleurs. Le décor est bleu, rouge et jaune. Presque complète, elle repose sur un pied annulaire perforé de deux trous horizontaux (fig. 37).

Cat.: IQU-2154(b)-IL-137

Plat: nous avons évalué à onze le nombre de plats empreints de ce décor de style de Rouen: sur ce nombre, neuf sont fabriqués d'une faïence à corps rouge brique, recouverte d'une glaçure marron à l'extérieur, dite faïence brune. Nous nous attarderons plus longuement sur cette variété de faïence française après avoir décrit les deux plats en faïence blanche.

L'un des plats en faïence blanche, représenté par quelques fragments de marli, est à pans coupés. Il est possiblement de forme ovale. Le décor, bleu, est appliqué sur le marli.

Le second plat en faïence blanche avait été identifié par Genêt en tant que jatte. Pourtant, Diderot dans son Encyclopédie (1966 vol. 23 pl. III, 41) illustre une forme semblable en faïence, qu'il dénomme "plat carré guilloché". Nous avons préféré user de cette terminologie, en accord avec l'appellation de l'époque. Le décor, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est polychrome; les couleurs utilisées sont le bleu, le jaune, le rouge et le vert, ces dernières étant caractéristiques des modèles en porcelaine de la famille verte, fabriqués en Chine autour de 1700-1720 (Genêt 1980: 33). Et, tout comme les jattes, cet objet est muni d'un pied annulaire perforé de deux trous (fig. 37).

Les autres plats, tous représentés par des fragments, comptant pour neuf objets, sont en faïence brune. Ce type de faïence, seulement produit en France, serait apparu en 1707, alors

> [...] qu'un dénommé Paul Caussy demande l'autorisation de construire un four à Rouen pour y faire la manufacture de la faïence brune dont il revendique l'invention (Blanchette 1981: 26).

La faïence brune se distingue de sa proche parente tant par la composition de sa pâte que par celle de son enduit. Sans entrer dans les détails techniques, indiquons seulement que l'intérieur des faïences brunes est enduit d'un émail stannifère blanc, comme c'est le cas pour la faïence blanche, alors que l'extérieur est recouvert d'une glaçure plombifère brune, terreuse et opaque. L'émail stannifère, apposé à l'intérieur en second lieu, coule parfois le long de la paroi extérieure des objets, et provoque un marbrage (Blanchette 1981: 41). Est aussi incluse dans ce type de faïence la faïence dite jaspée, dont le revêtement extérieur brun laisse apparaître des nuages blancs.

La faïence brune, produite à partir de 1707, a dû sûrement patienter quelques années avant d'être popularisée et, par la suite, exportée en Nouvelle-France. Selon Blanchette, la présence de cette faïence en Amérique n'est pas attestée sur les sites archéologiques avant 1720 (1981: 84). Or, contrairement à Louisbourg, le nombre de formes en faïence brune retrouvées à Place-Royale est plutôt restreint puisqu'il se limite aux assiettes, couvercles, plats, pots à bec verseur, ainsi qu'aux soucoupes, soupières et tasses. De plus, la faïence brune ne représente que 6% des faïences de Place-Royale (Genêt 1980: 31): c'est donc dire son peu de popularité. Quant au pourcentage de la faïence brune parmi l'ensemble des faïences françaises de la collection Perthuis, il est de l'ordre de 11,3% (tabl. 9).

Les seuls plats en faïence brune de la collection sont tous à contour ondulé, de forme ovale ou ronde. Le décor est confiné au marli ainsi qu'au centre des plats (fig. 72). L'un de ces plats avait été classé parmi les assiettes par Genêt (1980: pl.8); mais son diamètre de 29 centimètres, son marli dans l'axe du bouge le rapprochent davantage, selon nous, des plats. Un autre plat porte les traces d'une réparation exécutée au moyen d'un crampon de plomb, qui comble une perforation circulaire (fig. 33). Ce dernier et un autre plat ont d'ailleurs été en contact avec une source de chaleur vive.

Cat.: [illegible] (plat carré godronné, en faïence blanche); [illegible] (ovale, à pan coupé, en faïence blanche); [illegible] (rond, en faïence brune); [illegible] (rond, en faïence brune); [illegible] (ovale, en faïence brune); [illegible] (ovale, en faïence brune); [illegible] (rond, décor semblable à [illegible]); [illegible] (semblable à [illegible]); [illegible] (semblable à [illegible]); [illegible] (ovale, en faïence brune); [illegible] (semblable à [illegible], avec traces de réparation et 2 fragments calcinés)

Pot à eau: c'est du moins le terme employé par Diderot pour identifier cette forme (1966 vol. 23 pl. I, 1). Quoique leur contenu ne doive pas se restreindre à ce liquide, nous allons employer cette appellation pour identifier ces deux objets. L'un est revêtu à l'extérieur d'un décor bleu chantourné de noir. Presque complet, il repose sur un piédouche. L'autre,

du plus grand format, est complété à l'exception du quatrième petit frag- ment. Son décor, disposé à l'extérieur sur plusieurs registres, est en remploi libre (Fig. 66).

Pas. : I(IR-03/06(6):Hc:679 (à décor libre électronique noir); Hc:679 (à décor en remploi libre).

Pas. Mésocnémial : un pot, de forme octogonale, est orné d'un décor libre en rouge à l'extérieur, s'étendant sur plusieurs registres horizontaux (Fig. 159). Deux globes, d'une facture exceptionnelle, en complètent, avec le pied fracturé, les circulaires parures du célèbre panier basilicophore qui con- vient à l'exercice à Beau vase (?09). Il s'agit vers datée d'un "pot à fleurs" (Gaudin 1988: 38,40).

Pas. : I(IR-03/06(6):Hc:8

Pas. vase vase : deux vases vase vase identiques et complets, vase vaisseau d'un décor libre d'inspiration chinoise dans la veine de Beau. Le fond vaisseau est orné d'une fausse ombilic. A vase base objets en remploi que on va deux petits fragments (Fig. 85, 86).

Pas. : I(IR-03/06(6):Hc:Mt, Hc:655

Les fonctions ornées d'un décor dans la style de Beau sont de facture assez soignée et variées, en succès, sont signées. Les formes, parfois élancées, sont variées des plats, majoritairement en faïence fine, des assiettes et des vases vase vase (cat. 8).

Les faïences dans la style de Beau peuvent avoir été repro- duites électroniquement de nombreux. Mais, elles peuvent aussi avoir été fabriquées par divers ateliers qui ont créé Beau vase au cours du XIXe siècle. Il semble d'ailleurs que certaines des fabriques français ont créé Beau à de nombreux exemplaires. Parmi les plus importantes, citons Paris, Sarre- bourg, Lille et encore Sarreguemines et Beau en Bretagne. Afin de faciliter dans la collection de la France et de région parti- culières ont subi l'influence de Beau. Il est bien connu

[illegible]

5.2.2.2.2.2 [illegible]

[illegible] (22) [illegible] [illegible] [illegible]

travail est si finement exécuté qu'on ne peut dire s'il fut exécuté à l'atelier ou après l'achat de l'objet (fig. 32).

Cat.: 1Q0-2134(k)-IL-143 (modèle unique, avec fleur au centre); IL-142 (sans fleur au centre); IL-178 (avec fleur au centre); IL-916 (avec traces de réparation); s'ajoutent environ quatorze assiettes non restaurées ni cataloguées.

Burette: la collection compte une burette, presque complète (fig. 76). Cet objet était aussi identifié à l'époque en tant que "carafe" ou "huilier", d'après les inventaires après décès consultés.

Cat.: 1Q0-2134(k)-IL-28

Couvercle: cette burette est accompagnée d'un couvercle, orné du même motif; ce dernier a conservé la trace de l'agrafe en plomb qui le reliait à la burette.

Cat.: 1Q0-2134(k)-IL-29

Huilier: à cette burette est aussi associé un huilier - avant le deuxième quart du XVIII^{e} siècle, le terme porte-huilier lui est préféré (Genêt *et al.* 1974: 144) - orné du même décor, quoique son émail soit légèrement rosé. Son état trop fragmentaire nous empêche de déterminer s'il était à un, deux ou trois compartiments.

Cat.: 1Q0-2134(k)-IL-70

Plat: un plat de forme ovale et à contour ondulé porte sur le marli le décor Bérain (fig. 72). Ce plat, à l'émail très blanc, est aussi beaucoup plus léger que ceux décorés dans le style de Rouen (Genêt 1980: 43).

Cat.: 1Q0-2134(k)-IL-160

Le décor caractéristique de la seconde période de Moustiers, introduit après 1738, est reconnaissable à sa polychromie: le bleu est dès lors accompagné du brun, du jaune, du vert et du violet. Les thèmes décoratifs sont, par ordre chronologique d'apparition: le décor à guirlandes et à médaillon (ca 1738 - 1750) et le décor à la fleur de pomme de terre (Genêt 1980: 34).

La collection ne compte qu'un objet dont le décor est à guirlandes et à médaillon. Il s'agit d'une cuvette fort incomplète et non appareillée à un pot à l'eau. Elle porte un décor polychrome jaune, bleu et vert.

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-75

A aussi été répertorié un couvercle d'une qualité esthétique exceptionnelle qui porte au revers les marques du potier Joseph Olerys et de son associé Laugier. Le décor polychrome en bleu, jaune, vert, brun et violet à médaillon entouré d'une guirlande de fleurs, est caractéristique de Moustiers à partir de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (Genêt 1980: 41) (fig. 93).

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-27

Enfin, le motif à la fleur de pomme de terre a été identifié sur quelques assiettes et un plat fragmentaires. Des bouquets de fleurs dans les tons de vert, bleu et orange sont appliqués sur les marlis alors que les fragments du centre sont garnis de fleurs dites de pomme de terre (Genêt 1980: 39). Nous avons évalué à trois le nombre d'assiettes.

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-910; 1L-911; 1L-912

Quand à l'autre objet identifié, il s'agit d'un plat dont la forme n'a pu être déterminée précisément vu l'état fragmentaire dans lequel il nous est parvenu.

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-913

Vingt-sept objets de la collection Perthuis sont ornés des décors caractéristiques de la fabrique de Moustiers en France. Il s'agit majoritairement d'assiettes, dont deux motifs de décoration, grosso modo semblables, sont représentés par au moins dix-huit exemplaires (tabl. 8). Vingt-deux objets portent le décor Bérain, introduit à Moustiers vers 1710, alors que les cinq autres objets, d'après leur décor, ont possiblement été fabriqués vers 1750.

Les fabriques de Montpellier, de Montauban, d'Ardus et celles de Marseille ont aussi repris les décors en vogue à Moustiers (Genêt 1980: 34). Seul le couvercle, portant les initiales d'un potier de Moustiers, ainsi que les assiettes à décor polychrome, de facture plus soignée, proviennent assurément de cette ville.

2.2.1.2.1.4 **Les faïences françaises communes**

S'ajoutent à ces soixante-dix objets décorés dans le style de l'une ou l'autre des faïenceries françaises connues du XVIII^{e} siècle cent quinze faïences (61,3%) soit unies, soit empreintes d'un décor, fort simple, difficilement associables à un atelier particulier.

> Elles peuvent avoir été exécutées dans divers autres ateliers secondaires et n'ont jamais été pour ainsi dire étudiées par les historiens de la céramique française. Il se peut qu'elles aient été produites par les grands centres, spécialement pour l'exportation. D'ailleurs, on retrouve souvent de ces exemplaires dans les fouilles archéologiques faites en Amérique du Nord (Genêt 1980: 35).

Ces faïences communes sont présentées dans un grand éventail de formes, que nous allons énumérer et commenter. Nous avons évalué à 115 leur nombre: 10 sont en faïence brune et 2 en faïence brune jaspée de blanc, les autres, (105 sur 115: 91,3%), sont en faïence à émail blanc. Elles se partagent en une quinzaine de formes.

Assiette: un nombre minimum de 44 assiettes a été évalué à partir des quelques assiettes restaurées et des nombreux fragments de marli. Les assiettes

constituent 39,3% de l'ensemble des faïences communes. Nous n'allons, pour les besoins de la cause, que différencier les assiettes blanches unies des assiettes décorées; toutes sont à contour simple (fig. 36).

Les assiettes blanches et unies, au nombre de neuf, sont réparties en trois modèles, aux profils légèrement différents. Il est possible que trois assiettes d'un modèle semblable soient de fabrication hollandaise à cause des trous d'aiguilles perceptibles dans l'émail au revers de ces objets (Genêt 1980: 59). L'un de ces modèles, retrouvé en un seul exemplaire, apparaît aussi orné d'un décor à filet bleu, peint sur le marli. La collection compte huit assiettes, dont au moins deux complètes ainsi décorées. Ces assiettes, contrairement à tous les autres modèles, ont un marli, non pas légèrement incliné vers l'intérieur, mais qui tend à la verticale, ce qui leur confère une profondeur plus marquée. Ce modèle est très courant et près de deux douzaines d'assiettes semblables ont été recueillies dans les latrines de la maison Le Picart, en usage durant la première moitié du XVIII^{e} siècle; ces assiettes pourraient être d'origine bretonne (Genêt 1980: 38). Trois assiettes, au profil différent des précédentes, portent, en plus du filet bleu sur le marli, un décor fait de cercles concentriques, peint au centre.

Parmi les autres modèles de décor, notons les trois assiettes semblables et complètes, à décor d'entrelacs bleus et de petites fleurs au centre. Une autre assiette, de profil identique à l'un des modèles non décoré est ornée, au centre, d'armoiries peintes en bleu (fig. 53). S'ajoutent à cela un minimum de vingt assiettes, représentées seulement par des fragments de marli, ornés de décors géométriques peints en bleu ou en bleu et en violet. L'une de ces assiettes porte des traces de réparation sur le marli (fig. 32) tandis qu'à deux autres sont associés des fragments légèrement calcinés. Nous avons aussi retenu deux fragments de marli d'assiettes totalement calcinés, comptés comme deux objets.

Cat.: 1QU-2154(b) -1L-54 (décor géométrique sur le marli et ligne pointillée sur le bouge); 1L-55 (semblable à 1L-54); 1L-59 (décor de fleur en

réserve; trace de réparation); 1L-71 (décor stylisé bleu; 3 fragments de marli calcinés); 1L-72 (décor bleu et violet, 1 fragment calciné); 1L-73 (décor bleu chatironné de noir); 1L-74 (décor bleu stylisé); 1L-141 (décor d'entrelacs); 1L-161 (décor bleu stylisé); 1L-182 (sans décor); 1L-189 (bouge, avec décor géométrique bleu); 1L-190 (centre avec décor géométrique bleu et noir); 1L-203 (sans décor, peut-être hollandaise); 1L-204 (sans décor, semblable à 1L-840); 1L-277 (à armoiries, semblable à 1L-182); 1L-840 (à marli vertical et décor à filet bleu); 1L-841 (semblable à 1L-840 mais filet sinusoïdal); 1L-842 (décor à filet bleu et 2 cercles concentriques au centre); 1L-843 (semblable à 1L-842 mais 3 cercles concentriques au centre); 1L-845 (motif festonné bleu); 1L-846 (décor géométrique bleu); 1L-853 (décor géométrique polychrome); 1L-864 (semblable à 1L-161); 1L-865 (marli calciné); 1L-892 (semblable à 1L-54); 1L-893 (semblable à 1L-54); 1L-894 (semblable à 1L-54); 1L-895 (décor géométrique au centre); 1L-906 (marli calciné); s'ajoutent à ceci 2 assiettes identiques à 1L-141; 4 identiques à 1L-182; 2 identiques à 1L-203; 6 identiques à 1L-840 et une dernière identique à 1L-843, aucune n'étant restaurée ni cataloguée.

Cuvette: deux cuvettes, presque complètes, sont décorées à l'intérieur d'une fleur stylisée semblable à celle présente sur deux pots à eau en faïence, avec lesquels elles formaient possiblement un ensemble appareillé. Les pieds annulaires de ces cuvettes sont percés de deux petits trous (fig. 37, 93).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-17; 1L-218

Cafetière: semblables à une autre en terre vernie, elle est en faïence blanche non décorée. La partie opposée au manche tubulaire a été en contact avec une source de chaleur (fig. 69).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-19

Couvercle: ils sont au nombre de huit: cinq sont en faïence brune, alors que deux autres sont passablement calcinés et un dernier en faïence blanche décorée. Parmi les couvercles en faïence brune, trois sont de grande dimension et munis d'un bouton: il pourrait s'agir de couvercles de soupières (fig. 68). Les autres couvercles appartenaient sans doute à des pots ou même, dans un cas, possiblement à une théière. Ce dernier est d'ailleurs perforé d'un petit trou près de l'aile.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-37 (en faïence brune; de soupière); 1L-38 (semblable à 1L-37); 1L-63 (en faïence blanche décorée; de théière); 1L1-866 (semblable à 1L-37); 1L1-867 (calciné); 1L1-888 (calciné); 1L surf-889 (faïence brune); 1L-890 (faïence brune).

Gobelet: ils sont au nombre de deux. Identifiés par Genêt en tant que tasses sans anses (Genêt 1980: 48) ils nous ont paru plutôt répondre à l'appellation de gobelets (fig. 85).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-36 (sans décor); 1L-201 (décor en camaïeu bleu).

Pot à eau: la collection compte onze pots à eau (fig. 80). Trois sont en faïence brune, parmi lesquels un seul est complet alors que des deux autres, il ne reste que des fragments. Un seul, complet, est en faïence blanche unie. Deux autres, presque complets mais de format différent, sont ornés du côté opposé à l'anse d'un décor floral en camaïeu bleu de même inspiration. Rappelons que ces deux pots à eau étaient associés à l'époque à deux cuvettes ornées du même décor. Le dépôt comprend de plus les fragments de la partie supérieure d'un petit pot à bec verseur et à anse recouvert d'un émail vert turquoise; il s'agit là du seul exemple d'une faïence à émail coloré vert. Sa petite taille en fait peut-être un pot à crème ou à lait.

Mentionnons aussi la présence d'un fragment de bec moulé en forme de visage d'homme barbu et coiffé, peint bleu, ainsi que de deux anses et d'un autre bec verseur, tous décorés à l'exception d'une des anses.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-39 (faïence brune); 1L-53 (émail vert, incomplet); 1L-56 (bec à effigie humaine); 1L-171 (faïence blanche sans décor); 1L-226 (décor floral; avec cuvette); 1L-405 (semblable à 1L-226, mais de plus petit format); s'ajoutent deux pots en faïence brune semblables à 1L-39, deux anses et un bec verseur, comptant en tout pour cinq objets, non catalogués.

Pot à conserve: six objets répondent à l'appellation de pots à conserve (fig. 89). Quatre de ceux-ci sont cylindriques, à parois droites, étranglées sous le rebord, replié vers l'extérieur. L'un de ces pots est intact; un autre, en faïence blanche, a la forme d'une calotte sphérique à rebord retourné vers l'extérieur. On note le même étranglement sous le rebord et de plus, ce pot repose sur un pied annulaire perforé de deux trous: il aurait aussi pu servir de godet d'encrier ou d'écritoire ou encore de saleron pour des huiliers (Genêt 1980: 45). Un pot, fragmentaire, est plus petit et semble de forme globulaire.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-9 (intact, cylindrique); 1L-10 (cylindrique); 1L-26 (en forme de calotte sphérique); 1L-168 (cylindrique); 1L-847 (à émail bleuté, cylindrique); 1L-848 (à corps globulaire).

Pot de chambre: nous avons évalué à 14 le nombre de pots de chambre en faïence commune française. Seulement sept ont été restaurés et parmi ceux-ci, aucun n'est complet; d'autres ne sont représentés que par leur anse arrondie. Tous ces pots de chambre ont une forme hémisphérique avec une base légèrement évasée et un rebord replié vers l'extérieur (Genêt 1980: 46). Aucun de ces pots de chambre ne semble du même format (fig. 33).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-15; 1L-20; 1L-68; 1L-205; 1L-206; 1L-207; 1L-210; les fragments de sept autres pots de chambre, non catalogués, s'y ajoutent.

Pot à anse: deux objets reprennent à une échelle réduite le modèle des pots de chambre français; mais leur petit format nous empêche de les associer avec ces derniers. Nous avions d'ailleurs constaté la même singularité parmi

la collection des terres vernies (fig. 34). Faute de données supplémentaires, nous les avons classés parmi les pots à anse.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-223; 1L-224

Pot de pharmacie: la collection comprend deux objets fragmentaires identifiés par Genêt en tant que pots ou jarres de pharmacie. L'un de ces objets est représenté par sa partie supérieure: le corps est globulaire; l'épaule arrondie se rétrécit au niveau du col, assez court. Les lèvres s'ouvrent vers l'extérieur. Une inscription, peinte en bleu est visible sur la panse: sa signification demeure énigmatique. L'autre pot, dont il ne reste que le pied, n'a pas, tout comme le précédent, d'équivalent parmi les objets en faïence de Place-Royale.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-145 (partie supérieure avec inscription sur la panse); 1L-191 (pied)

Pot décoratif: le fragment qui nous est parvenu appartient à un objet au corps globulaire, non émaillé à l'intérieur et décoré de motifs géométriques peints en bleu à l'extérieur.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-193

Seau: il est représenté par un fragment de la base, orné d'un décor géométrique bleu. Il semble de forme octogonale. Nous avons préféré ce terme à celui de rafraîchissoir, dont nous n'avons trouvé nulle trace dans les inventaires.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-40

Soucoupe: nous avons compté sept soucoupes (fig. 87). Trois soucoupes semblables, non décorées, sont recouvertes d'un émail blanc légèrement rosé. Une autre, fragmentaire, porte sur le marli un décor géométrique polychrome en bleu, orange et vert. Trois autres soucoupes sont en

faïence jaspée brune. Deux sont recouvertes d'un émail bleuté à l'intérieur - l'une est d'ailleurs en partie calcinée - tandis que la troisième porte au contraire la glaçure brune jaspée de blanc à l'intérieur, alors que l'extérieur est revêtu d'une glaçure brun pâle; de plus, le pied annulaire de cette soucoupe est perforé d'un trou.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-64 (décor polychrome); 1L-136 (en faïence jaspée, pied annulaire perforé); 1L-170 (sans décor); 1L2-868 (faïence brune en partie calcinée); 1L1-891 (semblable à 1L-170; sans décor); 1L1-896 (semblable à 1L-170); 1L-915 (faïence brune).

Tasse: la collection compte aussi neuf tasses (fig. 86). Sur ce nombre, quatre n'ont qu'une anse et ne sont pas décorées; l'une d'elles a été conservée intacte. Elles sont toutes de format différent. Deux autres sont munies de deux anses verticales; de même forme, seules leurs dimensions diffèrent. La collection comprend aussi une tasse fragmentaire en faïence brune et une autre, en faïence blanche décorée en bleu, dont il ne reste que le pied. Enfin, une tasse fragmentaire s'apparente à la tasse à deux anses, en forme de calotte sphérique décorée dans le style de Nevers mais son état trop fragmentaire ne nous permet pas d'en déterminer la forme exacte. Elle est décorée à l'extérieur de motifs géométriques peints en bleu.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-11 (intacte; faïence blanche); 1L-32 (faïence blanche, 2 anses); 1L-102 (faïence brune); 1L-169 (semblable à 1L-32; d'un plus grand format); 1L-214 (faïence blanche, une anse); 1L-222 (semblable à 1L-214); 1L-850 (décor en camaïeu bleu, une anse); 1L-869 (faïence blanche; une anse); 1L-870 (pied décoré en bleu).

Tasse sans anse: elles sont deux et dans un état fragmentaire. Il n'en reste que le rebord et une partie de la paroi, décorée en bleu à l'extérieur.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-184 (décor végétal); 1L-849 (décor géométrique)

Objets indéterminés: nous avons regroupé ici trois objets fragmentaires en faïence dont nous n'avons pu déterminer précisément la forme. Il s'agit tout d'abord des fragments d'un gobelet ou d'une tasse à anse, de facture très fine, à décor géométrique bleu sur la paroi extérieure. Nous avons aussi répertorié le fond de ce qui pourrait être un pot à conserve ou une tasse cylindrique, à parois droites. Enfin, la collection renferme un rebord en faïence jaspée. Il appartenait sans doute à une forme creuse, à rebord plat, de petite dimension, voisine de nos petites jattes en terre vernie.

Cat.: IQU-2134(b)-IL-79 (faïence jaspée); IL surf-134 (fond de pot ou de tasse); IL-183 (gobelet ou tasse à une anse, décorée).

2.2.1.2.2. La faïence hollandaise

Vingt-quatre objets en faïence sont fort possiblement de facture hollandaise. La pâte, jaune ou beige clair, est tendre et poreuse. Cette porosité permet l'application d'un émail plus épais, qui, par sa bonne adhérence, tient moins à craquer. De plus, l'émail hollandais se reconnaît à son aspect brillant, obtenu à l'aide d'un enduit translucide, appelé "brassot", répandu sur les objets au moyen d'une brosse avant la cuisson. Mais ce n'était toutefois pas pratique courante; l'émail, grisâtre, présente souvent un aspect terne et mât. Une dernière particularité propre aux faïences hollandaises concerne la présence, au revers des pièces, d'une multitude de trous comparables à des piqûres d'aiguilles (Gendt 1980: 38, 39). Ceci pourrait nous faire inclure dans cette production hollandaise trois assiettes blanches unies et identiques, piquées au revers de ces trous d'aiguilles, que nous avons, à l'instar de Gendt, classées parmi les faïences françaises communes. Nous avons identifié trois formes en faïence hollandaise, représentées par vingt-quatre objets (tabl. 8).

Assiettes: la collection compte cinq assiettes fragmentaires, de facture et de décor finement exécutés. Le décor monochrome bleu, parfois rehaussé d'un contour bleu plus foncé, orne le marli et le cavet des assiettes. Le type de décor à motifs à rinceaux semble d'inspiration italienne (Gendt 1980: 39).

Cat.: EQU-2134(b)-IL-12 (décor en camaïeu bleu, d'inspiration chinoise); IL-40 (motif à rinceaux); IL-193; IL-682; IL-909.

Gobelets: onze gobelets, le plupart complets et tous décorés, paraissent de facture hollandaise. Mais la ressemblance de ces décors d'inspiration chinoise avec ceux ornant des objets d'origine anglaise datés du premier quart du XVIII^{e} siècle en rend l'identification douteuse. Par contre, la forme est plus courante dans la faïence hollandaise (Gendt 1980: 41). Le décoration de ces onze gobelets existe sous quatre variantes, toutes monochromes bleues, cernées d'un trait plus foncé. De plus, cinq de ces

gobelets – dont quatre au décor différent – sont appareillés à une soucoupe du même décor (Fig. 32). Enfin, quatre gobelets portant sous le pied une marque en forme de croissant, non identifiée.

Cat.: 1QD-2I5A(k)-II-149 (marque sous le pied); II-150 (identique à II-149); II-152 (marque sous le pied, avec soucoupe II-23); II-155; II-176 (identique à II-152; avec soucoupe II2-176a); II-180 (avec soucoupe II-151); II-196 (identique à II-149); II2-3-006 (identique à II-180); II2-3-005 (identique à II-180; avec soucoupe II2-003); II3-006 (identique à II-155); II3-007 (identique à II-155).

Soucoupes: Huit soucoupes, presque complètes et empreintes d'un décor bleu, parfois cerné d'un trait plus foncé, et d'inspiration chinoise, viennent compléter l'ensemble des faïences hollandaises. Leur forme même est d'ailleurs dans la pure tradition chinoise (Genêt 1980: 50). Tout comme certains gobelets, ces soucoupes décorées pourraient être d'origine anglaise. Mentionnons aussi que le dépôt Portbuis constitue l'unique dépositaire à Place-Royale de ces gobelets et soucoupes en faïence possiblement hollandaise (Fig. 33).

Cat.: 1QD-2I5A(k)-II-21; II-23; II-25; II-148; II-151; II-176a (identique à II-23); II-227; II2-003 (identique à II-151).

[illegible] La fuzzeuse anglaise

La fuzzeuse anglaise s'apparente au Vaseline à la fuzzeuse britannique : le pâle est jaune clair, assez épais et plus fin que celui des fuzzeuses françaises. L'accueil a une saveur grisâtre et blanchâtre. Comparativement à la fuzzeuse britannique, l'accueil d'une fuzzeuse anglaise semble plus difficilement à la pâte, même poreuse (Gandy 1980 : 67). L'on n'a observé que cette fuzzeuse, chacune reproduisant par un objet, aspect n'existe un objet fragmentaire dans la fuzzeuse complète n'a pu être déterminée précisément (cpt). 8).

Fuzzeuse [illegible] : l'accueil est reproduit par un fragment du mot) et du fragment il n'agit peut-être d'une fuzzeuse [illegible] avec valve, dont la forme rappelle celle de l'accueil en porcelaine chinoise (Gandy 1980 : 55). La décor floral bleu sur le mot) a été exécuté selon la technique de [illegible], qui consiste à graver le pigment coloré au moins avant la pose du final bleu pour créer certains effets décoratifs. Cette technique semble avoir été utilisée à partir de milieu du $XVIII^{e}$ siècle (Gandy 1980 : 59). Une fuzzeuse semblable, créée du même décor, provient des [illegible] de la maison Dublée dans un contexte daté entre 1755 et 1810 (Gandy 1980 : 70).

Cat. : [illegible] (fragmentaire, semblable à [illegible]).

Collection : cet objet est de forme [illegible] avec un mot) droit, légèrement incliné, et un pied annulaire. L'accueil, de couleur bleu, n'est pas décoré. Nous avons rejeté l'appellation de bol à oreilles (Gandy 1980 : 55), non conforme croyons-nous, à la terminologie des $XVII^{e}$ et $XVIII^{e}$ siècles : jusqu'en 1760 : en [illegible] français.

Cat. : [illegible] (cet objet est composé par des fragments provenant de la [illegible] de la maison Mitre [illegible] situés au nord de la

[illegible] [illegible] [illegible] [

2.2.1.2.4 **Faïence probablement espagnole**

La collection des faïences des latrines *Perthuis* est complétée par 19 objets qu'il est difficile de rattacher à un centre de production (tabl. 8).

> Ce type se distingue de tous les autres types de faïence trouvée à la Place-Royale [sic], quoiqu'il rappelle par bien des aspects la faïence d'origine espagnole (Genêt 1980: 63).

Ces faïences sont reconnaissables à leur aspect grossier: la pâte, assez dure, est de couleur beige clair, alors que l'émail habituellement très mince, laisse transparaître la couleur de la pâte (Genêt 1980: 63). Un minimum de 19 objets, rassemblés sous quatre formes, sont classifiés sous ce type de faïence.

Ecuelle: la seule écuelle en faïence de la collection Perthuis appartient à ce type. Le fond est peint d'un motif floral bleu et jaune ocre. Elle n'est que partiellement conservée.

Cat.: 1Q0-2134(b)-1L-133

Pot à eau: cet objet, à panse ovoïde, surmonté d'un col à bec verseur et muni d'une anse s'apparente de par sa forme, aux pots à eau de facture française, quoiqu'il soit de dimension plus imposante. C'est sans doute pour cette raison que Genêt l'a identifié comme pichet (Genêt 1980: 67) (fig. 80).

Cat.: 1Q0-2134(b)-1L-176

Pot de chambre: les quatre pots de chambre, dont un seul a été restauré et catalogué, sont de format identique.

> Ces pots s'apparentent par la forme aux pots de chambre d'origine française. Ils présentent toutefois certaines particularités: les parois du vase sont très épaisses, le pied est petit et assez épais, le col est assez large et le bord est peu accentué (Genêt 1980: 67).

D'après l'étude des faïences de Place-Royale (Genêt 1980), seul le dépôt Perthuis a révélé de tels pots de chambre (fig. 33).

Cat.: 1QB-2134(b)-1L-179; s'y ajoutent trois autres pots de chambre ni restaurés, ni catalogués.

Saladiers: ces treize objets, complets, de forme hémisphérique, à rebord replié vers l'extérieur, formant un collet et à pied plein, assez étroit, avaient été identifiés comme bols (Genêt 1980: 66). Nos multiples lectures de documents écrits français, datés entre le XII^{e} et le XVIII^{e} siècles et des inventaires après décès des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles nous ont amené à conclure que le terme bol était inconnu, dans le sens où on l'entend, du vocabulaire français de l'époque. L'utilisation de ce terme semble correspondre au changement de régime en Amérique du Nord[1].

De fait, le fichier du Trésor de la Langue Française au Québec (T.L.F.Q.), à l'Université Laval, nous apprend que l'emploi de ce terme se répand lentement après la conquête, alors que quelques inventaires d'après 1765 font mention de "bole" ou "bolle".

Et devant la fréquence des mentions de "saladiers" dans les inventaires après décès (T.L.F.Q.), (Genêt 1980: 28) et l'emploi de ce terme dans l'Encyclopédie pour décrire des objets de forme semblable (1966 vol 25 pl. III), il nous a semblé tout indiqué d'user de cette terminologie. Par contre, il est tout à fait possible que de telles formes creuses étaient identifiées comme "plats" ou "jattes" par les notaires aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles.

---

1 Nicole Genêt croyait avoir décelé une mention du terme "bol" dans un inventaire de 1722 (Genêt 1980: 28; A.N.Q.Q. gr. F. de Lacetière: 29 janvier 1722). L'item, qui se lit "une petite boyle de confiture", ne réfère aucunement à un bol mais bien à une boîte de confiture. Le terme revient d'ailleurs quelques fois (voir nos tableaux 10, 11). Camille Lapointe a constaté l'absence du terme bol après avoir consulté elle aussi cent seize inventaires après décès d'habitants de Place-Royale, datés des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, pour l'étude du verre des latrines Perthuis (Lapointe 1981: 4, 49).

Au sujet de ces treize saladiers complets, notons que leur forme s'inspire de la tradition italienne et que leur décor semble imiter le style a compendiaro, caractéristique de certaines majoliques de même origine. Ce style de décor, créé en Italie au XVI[e] siècle, fut employé sur les faïences blanches et connut un rayonnement étendu. Ces saladiers sont décorés, à l'intérieur, de motifs géométriques ou floraux stylisés, peints en bleu et jaune, avec un léger contour violet (Genêt 1980: 65) (fig. 67, 70).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-174 (décor floral polychrome à l'intérieur); 1L-175 (identique à 1L-174); 1L-215 (décor linéaire polychrome sur le rebord); 1L-210 (identique à 1L-174); 1L-492 (identique à 1L-215); s'y ajoutent 8 saladiers complets, non restaurés ni catalogués, dont cinq sont identiques à 1L-174 et trois à 1L-215.

Ainsi, près de 80% des faïences de la collection Perthuis sont de facture française, tandis que 10% proviennent de Hollande, 8,3% d'Espagne et moins de 2% d'Angleterre (tabl. 9). La majorité de ces faïences ont un émail blanc, contre seulement 10% de faïences brunes. Enfin, près des trois quarts des faïences de la collection Perthuis sont empreintes d'un décor soit monochrome, soit polychrome (tabl. 9).

Tableau 8

Les faïences de la collection Perthuis

Provenance / Atelier / Type / Décor / Formes	Nevers	Rouen		FRANCE Moustiers			Commune		HOLLANDE	ANGLETERRE		ESPAGNE			Total	%
		blanche	brune		blanche		brune	jaspée								
	décorée	décorée	décorée	décorée	décorée	non décorée	non décorée	non décorée	décorée	décorée	non décorée	décorée	non décorée			
aiguière	1														1	0,4
assiette	1	2	1	21	35	9			5	1					74	31,9
bassin à barbe	1														1	0,4
burette				1											1	0,4
cafetière						1									1	0,4
couvercle				1	1	2	5								9	3,9
crachoir	1														1	0,4
cuvette	1			1	2										4	1,8
écuelle												1			1	0,4
gobelet	1				1	1			11						14	6,1
(porte-)huilier				1											1	0,4
jatte		2													2	0,9
moule à pâté		1													1	0,4
plat		4	9	2											15	6,4
plateau		1													1	0,4
pot						2									2	0,9
pot à conserve						6									6	2,6
pot à eau	1	2			6	2	3					1			15	6,4
pot de chambre		1				14							4		19	8,3
pot de pharmacie					1	1									2	0,9
pot décoratif	3	1			1						1	13			5	2,3
saladier															14	6,1
seau					1										1	0,4
soucoupe	1	1			1	3	2	1	8	1					18	7,8
tasse	2	2			2	6	1								13	5,7
tasse sans anse		4			2										6	2,6
objets indéterminés					1	1		1		1					4	1,8
TOTAL	12	21	10	27	54	48	11	2	24	3	1	15	4		232	100%
				185						4		19				
%				79,7					10,3	1,8		8,2				

Tableau 9

Provenance des faïences de la collection Perthuis

Matériau / Provenance	Faïence				TOTAL	%
	Blanche		Brune			
	décorée	non décorée	décorée	non décorée		
Angleterre	3	1			4	1,8
Espagne	15	4			19	8,3
France	114	48	10	13	185	79,8
Hollande	24				24	10,1
Total	156	53	10	13	232	100
%	67,2	22,8	4,4	5,6		100
Total	209		23			100
%	90,1		9,9			100

2.2.1.2.5 La faïence dans les inventaires après décès

Quatre-vingt-treize inventaires après décès de résidants de Place-Royale, datés entre 1646 et 1761 ont été consultés; vingt seulement datent du XVII^{e} siècle, dont huit de la dernière décennie. Ont été retenues toutes les mentions d'articles non seulement en faïence, mais aussi en "façon de porcelaine", en "façon de fayance", en "terre fayancée", en "terre blanche" et en "terre brune" (tabl. 12). En regard de cette dernière mention, il nous semble justifié de l'insérer parmi l'ensemble puisque toutes les formes inventoriées en ce matériau ont été répertoriées, à l'exception de quelques-unes, parmi les objets en faïence brune de Place-Royale (voir Genêt 1980). Les qualificatifs qui accompagnent le matériau "fayance" disent d'elle qu'elle peut être grosse, fine, bleue et blanche, brune et même grise (tabl. 12). Enfin, la première mention de faïence brune remonte à 1742 (A.N.Q.Q. gr. N. Boisseau: 28 août 1742), ce qui tend à confirmer l'hypothèse voulant que cette faïence n'ait pu pénétrer en Amérique du Nord avant 1720 (Blanchette 1981).

Ainsi, seulement sept des vingt inventaires du XVII^{e} siècle (35,0%) font mention d'objets en faïence, tandis que, pour la période allant de 1700 à 1761, la proportion est de cinquante-six inventaires sur soixante-treize (75,7%). En définitive, soixante-trois inventaires sur quatre-vingt-treize (67.7%) comprennent des objets en faïence[1].

D'après nos tableaux (10, 11), les objets en faïence apparaissent aux notaires sous un plus grand répertoire de formes. Outre les formes que nous avons également définies, citons, par ordre d'importance, les garnitures de

---

1 Nous avons jugé préférable d'isoler, dans nos calculs, les objets en faïence inventoriés par les notaires, dans le "magazin" (tabl. 11). Suite à la définition de magasin, puisée dans Furetière, il nous a semblé que cette pièce de la maison renfermait des marchandises destinées à la vente plutôt que des effets personnels. D'ailleurs, dans l'un de ces inventaires, le notaire a pris soin de noter que le contenu du magasin constituait de la "marchandise proprement dite" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 28 février 1743). Par contre, dans un autre inventaire, une "soupière de faïence avec son couvercle, pleine de confiture" était entreposée dans le magasin (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 27 novembre 1747).

cheminées, les boîtes à confiture, les salières, les sucriers, les soupières, les drageoirs, les garnitures de bureau et quelques autres formes retrouvées en un ou deux exemplaires.

Les assiettes représentent la forme en faïence la plus couramment possédée par les habitants de Place-Royale au Régime français, d'après les inventaires; on retrouve ensuite, par ordre d'importance, les pièces en faïence non distinguées par les notaires, les pots, les plats, les gobelets, les garnitures de cheminées, les soucoupes et les pots de chambre (tabl. 10, 11). Le profil de notre assemblage de faïences se dessine quelque peu différemment: quoique les assiettes dominent quantitativement, avec la même démarque, elles sont suivies, dans la collection Perthuis, des pots de chambre, des soucoupes, des gobelets, des saladiers, des tasses, des plats et des pots à eau (tabl.8). Nous ne savons guère de quelle façon expliquer ces écarts sinon que par la non-correspondance entre l'identification des objets en faïence opérée par les notaires et celle que nous avons proposée. L'on peut aussi en inférer que les possessions des résidants de Place-Royale variaient d'une famille à l'autre, tant au niveau des faïences que des terres vernies et autres.

Sur un autre tableau (tabl. 12), nous avons réuni les différents types des faïences répertoriées par les notaires: il s'agit des descriptions d'objets pour lesquels les notaires n'avaient pas uniquement relevé qu'ils étaient en faïence. L'on y remarque des objets de faïence "commune", "grosse", "fine", "viciée", "blanche", "grise", "bleue et blanche", de différentes couleurs. Il est aussi question de pièces "fayancées", en "façon de fayance", en "façon de porcelaine"; de "terre blanche", "blanche vernie", "brune et blanche", "fayancée blanc et bleue", "vernie en façon de fayance" et "vernie blanche et liséré bleu façon de fayance". Par ailleurs, dans le même inventaire de biens (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 28 février 1743), le notaire a utilisé pas moins de dix de ces expressions pour décrire les faïences dont il devait estimer la valeur. Nous ne pouvons, malheureusement, déterminer ce qui, à leurs yeux, justifiait ces distinctions au niveau du matériau. Notons enfin que c'est à l'égard de l'assiette en faïence que les notaires ont usé du plus de qualificatifs pour en décrire le matériau: il s'agit non seulement de la forme la

plus courante en faïence, mais aussi celle disponible en un éventail de couleurs et de qualités de faïence. Quant à la mention spécifique de "fayance brune" ou de "terre brune et blanche", elle concerne une fois de plus surtout l'assiette: on en retrouve 120 dans un inventaire de 1742, avec deux soupières (A.N.Q.Q. gr. N. Boisseau: 28 août 1742). Un inventaire daté de 1753 fait par ailleurs mention de huit petits plats de faïence brune (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Panet: 9 août 1753).

Relativement aux formes, le qualificatif "petit" revient assez souvent, et ce, tant pour les jattes que pour les saladiers, les pots, les écuelles et les plats, mais rarement concernant les assiettes. De même, seuls les plats sont dits ronds, ovals ou octogones (Genêt 1980: 28). L'unique canette est couverte d'étain, tandis que cinq cuvettes sont accompagnées de leur garniture de fer blanc (A.N.Q.Q. gr. P. Rivet: 21 mai 1710). Les couvercles dont sont munis les pots sont généralement d'étain ou de faïence (Genêt 1980: 23).

Enfin, une dernière constatation touche l'état des objets tels qu'ils se présentaient aux notaires lors de l'inventaire. Les mentions d'objets cassés, ébréchés, "feslés" reviennent avec une fréquence telle qu'on ne peut y voir que des exceptions (tabl. 10). Comme toujours, les assiettes sont privilégiées, en ce sens que nous avons décelé six mentions d'assiettes en mauvais état: le même phénomène se retrouve aussi parmi les boîtes à confiture, les cafetières, les cuvettes, les garnitures de cheminées, les plats, divers sortes de pots et les théières. A titre d'exemple, mentionnons les "60 assiettes de fayance tant grosse que fine dont partye est feslée", les 18 autres "de grosse fayance presque hors de service" et les trois "peaux de grosse fayance hors d'usage étant cassés", inventoriés dans la même maison (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 27 novembre 1747), les "12 assiettes de fayance dont 6 cassées" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 13 mai 1759), les deux "méchants pots de chambre dont un feslé et l'autre cassé" et le pot de chambre et deux petits pots à confiture de "fayance cassés et ébréchés" (A.N.Q.Q. gr. L. Chambalon: 13 juin 1702). Nous avons aussi relevé des mentions d'une jatte raccommodée (A.N.Q.Q. gr. G. Boucault: 3 février 1745), d'une "écuelle avec son couvercle cassé et raccommodé" et six "plats dont deux de fayance brune et trois de fayance blanche cassés et raccom-

modés" (A.N.Q.Q. gr. J.-B. Decharnay: 31 octobre 1757). Dans la collection Perthuis, ce sont aux assiettes que les utilisateurs semblent avoir accordé le plus de soin en les raccommodant, après un bris, au moyen de crampons de plomb: un seul plat, en faïence brune, a été "raccommodé" (fig. 32).

Tableau 19

La faïence dans les inventaires après décès

| Dénomination | 1650 – 1659 | 1700 – 1709 | 1710 – 1719 | 1720 – 1729 | 1730 – 1739 | 1740 – 1749 | 1750 – 1759 | | |

توزيع المرضى حسب العمر والجنس وعدد الأيام

العمر	ذكور	إناث	المجموع
أقل من سنة	٤٢	٣٨	٨٠
١ – ٤	٦٥	٦١	١٢٦
٥ – ٩	٧٠	٦٤	١٣٤
١٠ – ١٤	٥٨	٥٥	١١٣
١٥ – ١٩	٤٩	٥٢	١٠١
٢٠ – ٢٤	٤٤	٤٨	٩٢
٢٥ – ٢٩	٣٩	٤٣	٨٢
٣٠ – ٣٤	٣٥	٣٩	٧٤
٣٥ – ٣٩	٣٠	٣٤	٦٤
٤٠ – ٤٤	٢٦	٣٠	٥٦
٤٥ – ٤٩	٢٢	٢٦	٤٨
٥٠ – ٥٤	١٨	٢٢	٤٠
٥٥ – ٥٩	١٥	١٩	٣٤
٦٠ – ٦٤	١٢	١٦	٢٨
٦٥ – ٦٩	٩	١٢	٢١
٧٠ – ٧٤	٦	٩	١٥
٧٥ – ٧٩	٤	٦	١٠
٨٠ فأكثر	٢	٣	٥
المجموع	٥٤٠	٥٤٩	١٠٨٩

Légende

Tableau 10

La faïence dans les inventaires après décès

Il y a au moins un objet ainsi qualifié dans l'inventaire

objet cassé, ébréché, fêlé

objet raccommodé

avec cuvette

avec couvercle

avec soucoupe

* Les 2 fioles, les 12 gobelets, le sucrier ainsi que les 6 tasses à caffé de terre brune avec leurs soucoupes servant le tout de garniture de cheminée.

** Nombre d'inventaires

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

2.2.1.3 La terre cuite fine

Nous avons inclus dans cette catégorie de céramique deux objets qui, par la finesse de leur pâte, leur mince décoration, la minceur de leur glaçure ou vernis et leur aspect général finement exécuté s'éloignent des terres cuites dites grossières - ou terres vernies - , pour se rapprocher de ce qui est convenu d'appeler les céramiques fines. Il s'agit en l'occurrence de deux objets en agate vert, nom sous lequel était connue à l'époque cette céramique, du moins par les potiers du Staffordshire en Angleterre. Cette céramique, dont les marbrures colorées de la pâte s'apparentaient à des pierres telles les agates, résultait du mélange d'argiles de différentes couleurs. Etendues l'une sur l'autre, ces argiles étaient pétries et coupées, selon un processus répété maintes et maintes fois. Cette technique fut probablement introduite par le docteur Thomas Wedgwood vers 1730 dans la région du Staffordshire. Au début de la décade suivante, Thomas Whieldon de Fenton Low s'ingénia à colorer l'argile blanche calcinée au moyen d'oxydes métalliques, tels le manganèse, le cuivre et le cobalt. Et jusque vers 1750, les objets en agate vert étaient recouverts d'une glaçure plombifère qui conférait à la pâte une couleur tirant sur le jaune. Par après, la glaçure se purifia pour devenir presque incolore (Hughes 1968: 44).

2.2.1.3.1 L'agate vert

Les deux objets de la collection ont été identifiés comme étant des soucoupes (fig. 86). La pâte est constituée d'argile teinte en rouge, entremêlée avec de l'argile blanche. La glaçure qui recouvre les objets colore l'argile blanche qui apparaît jaune. Des oxydes de cobalt se mêlent d'ailleurs à cette glaçure. Les objets appartiennent donc à une production d'agate vert datable entre 1730 et 1750 (fig. 87).

> The novelty and perfection of these agate ware exited the rivalry of potters outside Staffordshire, for besides being in great demand in England they were largely exported. Several continental potters, already aware of the growing powers of the Englishmen, imitated the process [...] (Burton 1904: 111).

Etant donné que les dates du dépôt correspondent au début de cette production d'*agate ware*, il nous paraît juste d'en inférer que ces deux soucoupes fussent originaires d'Angleterre, plus précisément du Staffordshire.

Cat.: 1Q0-2154(b)-1L1-302 (intacte); 1L surf-303 (rebord).

2.2.1.3.2 La terre cuite dans les inventaires après décès

La mention d'*agate ware* est absente des inventaires après décès. Par contre, il est possible que de tels objets fussent désignés à l'époque selon leur lieu de provenance, comme en ferait foi cette "petite cannette de terre d'Angleterre" (*A.N.Q.Q.*, gr. L. Chambalon: 13 juin 1702). Mais il s'agit ici d'un cas exceptionnel; ces objets en *agate ware* devaient tout simplement être désignés sous l'item de soucoupes en "terre" (tabl. 6).

2.2.1.4 La terre à pipe

Faute d'un terme plus précis pour décrire cette céramique, nous devrons nous contenter de l'expression terre à pipe. En regard de sa composition, une seule source, en l'occurence Walker (1977), a pu nous fournir les renseignements désirés.

> Alluvial clay contains a large proportion of quarts sand, and rounded pebbles of various kinds, showing it to have been carried from its native situation, and wingled in its process with a variety of extraneous bodies. [...] Pipe clay is of a greyish or yellowish white colour, an earthy fracture, and a smooth greasy feel; it adheres to the tongue; is very plastic and tenacious; is with difficulty fusible, though much more so than porcelain clay [...] from which it is further distinguished by superior plasticity and containing sand. It is manufactured in tobacco-pipes, and is the basis of the white or queen's ware pottery (Walker 1977: 211).

Nous avons donc réuni dans cette section toutes les pipes en argile blanche, non glaçurée. De nouveau, pour éviter d'établir une typologie personnelle des pipes - reposant sur la forme des fourneaux - nous avons préféré regrouper les fourneaux présentant des affinités communes tant au niveau de la forme et de la finition, que des marques et des motifs décoratifs. Les fourneaux de pipe ont été différenciés au départ selon leur lieu de production. Quelques publications ont pu nous être utiles dans ce travail sur les pipes: mentionnons les écrits de Walker (1974; 1977), d'Atkinson (1972), d'Oswald (1955) et de Noël Hume (1963).

Sur les 22 fourneaux de pipes répertoriés, 4 (19%) sont originaires de Hollande, 5 (23,8%) proviennent d'Angleterre, alors que les 13 autres fourneaux (57,2%), tous identiques, posent un problème quant à leur provenance qui, semble-t-il pourrait fort bien être française (Michel Brassard 1984: comm. pers.).

A l'intérieur de cette classification générale basée sur les provenances, nous avons regroupé les fourneaux de pipes selon les critères énumérés précé-

demment pour ensuite différencier les quelques variétés disponibles dans notre collection. Chaque fourneau sera décrit, sans qu'il ne soit possible malheureusement - à l'exception d'un cas - de fournir la longueur totale de la pipe.

Nous nous arrêterons par la suite aux tuyaux de pipes, au nombre de 158 après recollage, dont 24 embouts. Ces tuyaux ont d'abord été utilisés pour le calcul de la datation du dépôt, à partir du diamètre du trou de fumée; puis à partir des motifs décoratifs gravés sur ceux-ci, pour la détermination de la provenance.

En regard de l'évaluation du nombre total de pipes, nous avons comparé le nombre de fourneaux, tant complets que fragmentaires au nombre d'embouts, facilement décelables par leur rétrécissement à une extrémité. Les 22 fourneaux et les 24 embouts de pipe nous amènent à évaluer le nombre maximum de pipes à 24.

2.2.1.4.1 **Les fourneaux de pipes**

2.2.1.4.1.1 **Les pipes hollandaises**

Quatre fourneaux de pipes proviennent de Hollande; complets, ils se répartissent en deux groupes. Nous avons pu nous assurer de la provenance de ces fourneaux au moyen d'une publication ayant trait aux pipes en argile hollandaises découvertes en Angleterre (Atkinson 1972) et d'après certains critères spécifiques. Tout d'abord, la finition de ces fourneaux a été finement exécutée: aucune trace de moulage n'est visible; l'embouchure de ces fourneaux, ovale, est décorée à la molette; enfin, tous les talons de ces fourneaux sont empreints d'une marque:

> Although a large number of Dutch seventeenth century pipes are unmarked a fair proportion stamped on the heel are found [...]. The Dutch Pipemaker's Guilds imposed strict control on the use of marks and they were virtually hired by markers for a fee (Atkinson 1972: 181).

2.2.1.4.1.1.1 **Fourneaux de pipes en forme d'entonnoirs**

Groupe 1: Ces deux fourneaux (fig. 39a, b) ont pratiquement la même forme sinon que l'un est plus large à l'embouchure. La forme est élancée vers l'arrière, si bien que l'embouchure forme un angle aigu avec l'axe du tuyau. La finition de ces deux fourneaux fait preuve de beaucoup de soin; de plus l'embouchure est décorée à la molette (hand-applied line of milling) caractéristique des pipes hollandaises des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles (Atkinson 1972: 177). Ils portent tous deux des marques sous le talon que l'usure a rendu partiellement illisibles. Nous les présentons pour fin de comparaison puisque nous n'avons pu en tirer aucun indice chronologique. Le talon de l'un de ces fourneaux serait empreint des lettres TI en relief, surmontées d'un signe indéchiffrable, alors qu'une armoirie aussi en relief décore l'autre.

Ces deux modèles de fourneaux sont illustrés dans l'article de Atkinson (1972: 178; illustrations 20 et 22), et leur est associée une datation définie par F.H.W. Friederich, à partir de modèles découverts en Hollande. Ainsi, l'un des fourneaux (fig. 39a) pourrait dater de 1710, alors que l'autre (fig. 39b) lui serait postérieur d'une trentaine d'années et daterait de 1742. Il s'agit, nous le voyons, d'une datation spécifique pour chaque fourneau, alors qu'il faudrait mieux y voir une date moyenne telle 1700-1720 pour le fourneau daté de 1710 (Atkinson 1972: 175).

Groupe 2: Ces fourneaux ont aussi la forme d'un entonnoir, quoique beaucoup moins élancé et plus globulaire (fig. 39c); de plus, l'angle formé avec l'axe du tuyau est beaucoup moins prononcé. De nouveau, ces fourneaux ont reçu une finition soignée: l'embouchure est encore décorée à la molette tandis que le dessous du talon porte une marque. Nous avons cru y percevoir, malgré l'usure, une couronne à trois branches surmontant deux X imbriqués. Ce modèle, illustré dans l'article d'Atkinson (1972: 179, ill.27), daterait de 1730.

De ces quatre fourneaux hollandais, seulement deux sont noircis à l'intérieur, ce qui laisse croire à une utilisation certaine, alors que les deux

autres ont conservé leur blancheur. Ces deux fourneaux utilisés sont de notre premier groupe (fig. 96).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-851 (groupe 1; utilisé; ca. 1710); 1L2-852 (groupe 2; inutilisé; ca. 1730); 1L3-854 (groupe 1; utilisé; ca. 1742); 1L3-855 (identique à 1L3-852).

2.2.1.4.1.2 **Les pipes anglaises**

Cinq fourneaux de pipes semblables sont issus d'une production anglaise (fig. 40 a, b). Ils sont abondamment illustrés dans les études spécialisées: l'un d'eux correspond au type 9c défini par Oswald (1957) tandis que deux autres en seraient un prototype. Il s'agit de fourneaux sans talon, aux parois presque parallèles, tous munis d'un cartouche en relief du côté droit du foyer, à mi-hauteur. Malheureusement aucun n'est déchiffrable, de par leur mauvaise impression.

Nous avons qualifié de prototype au moins deux de ces fourneaux parce que l'embouchure de ces derniers n'est pas, contrairement à celle des autres, dans l'axe du tuyau, mais forme plutôt un angle aigu avec cet axe (fig. 40a). Deux fourneaux ne sont conservés que partiellement. Il est donc difficile de savoir si leur embouchure était dans l'axe du tuyau. Noël Hume illustre d'ailleurs cette forme qui, selon lui, précéderait le type 9c d'Oswald: les dates de ce modèle se situeraient entre 1690 et 1720 (Noël Hume 1963: 262). Oswald quant à lui daterait l'autre modèle (fig. 40b) entre 1720 et 1780 (Oswald 1957: 249). N'oublions pas que ce type a très bien pu être apporté encore en Nouvelle-France après la reddition à l'Angleterre en 1759 et pourrait laisser entrevoir une utilisation des latrines après cette date. Mais l'ensemble du matériel tend plutôt à prouver le contraire.

Quoiqu'il soit impossible de déchiffrer l'inscription du cartouche de ces fourneaux, deux de ceux-ci laissent apparaître, sur le côté face au fumeur, une lettre majuscule gravée. Il s'agit en l'occurence d'un "R" suivi sans aucun doute d'une seconde lettre qu'une fracture malencontreuse du fourneau et une

mauvaise impression nous empêchent de saisir. S'agit-il des initiales "RT" associées à Robert Tippet, famille de fabricants de pipes anglais qui oeuvra pendant près d'un siècle? Rien ne nous permet de l'affirmer, d'autant plus qu'aucun des modèles de fourneaux fabriqués par cette famille dans l'ouvrage de Walker ne correspond exactement aux nôtres (Walker 1977: 1493-1501). De fait le seul qui s'y apparenterait, n'eut été l'absence des initiales gravées sur la face du fourneau, provient du naufrage d'un navire en 1760 et serait issu de la production de Robert Tippet III (Walker 1977: 1493, fig. 2). Enfin, il est fort possible, comme l'avancent quelques auteurs, que le modèle de pipe anglais, sans talon, ait été réservé à l'exportation en Amérique du Nord (Wylie 1968: 21).

Nous avons pu restaurer une des pipes dans sa totalité: celle-ci mesure, entre l'extrémité ou l'arrière du fourneau et l'embouchure, près de 20 centimètres. Le tuyau, droit, ne porte aucune inscription. L'embouchure se résume en un rétrécissement du tuyau depuis le fourneau et un polissage à l'extrémité. Enfin nous avons noté qu'aucun de ces fourneaux de pipes ne porte de trace d'utilisation, l'intérieur tout comme l'extérieur ayant conservé leur blancheur (fig. 96).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-835 (embouchure du fourneau dans l'axe du tuyau; lettre R gravée face au fumeur); 1L2-836 (embouchure non dans l'axe; lettre R gravée face au fumeur); trois autres fourneaux fragmentaires non catalogués.

2.2.1.4.1.3 **Les pipes de provenance incertaine**

Au nombre de 13, ces fourneaux de pipes identiques constituent plus de la moitié de l'ensemble des pipes en argile. Dans aucune publication nous n'avons pu observer des pipes semblables, ce qui en rend l'identification difficile. Les fourneaux, en forme d'entonnoir, s'apparentent à des modèles hollandais datant de 1730 (Lucie Boivin 1985: comm. pers.), quoique leur finition quelque peu moins parfaite, l'absence de décor à l'embouchure et de marque sur le talon ou ailleurs les en éloignent (fig. 40c). N'ayant de plus aucune similitude

avec les produits anglais contemporains, ces fourneaux pourraient être de fabrication française; malheureusement aucune preuve tant archéologique - sinon que la France est le principal fournisseur des objets retrouvés dans le dépôt - qu'iconographique ne peut étayer notre hypothèse. L'importance quantitative de ces pipes par rapport aux autres, soit hollandaises, soit anglaises, laisse aussi croire en la plausibilité de notre hypothèse. Enfin, aucune de ces pipes ne paraît avoir été fumée (fig. 96).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-305 (fourneau et portion du tuyau); s'y ajoutent 12 fourneaux de pipes identiques, non catalogués.

2.2.1.4.2 **Les tuyaux de pipes**

Le nombre de fragments de tuyaux de pipe, après restauration, s'établit à 158; aucun d'entre eux n'a pu être recollé directement à l'un des fourneaux.

Avant tout recollage, ce nombre s'élevait à 168. C'est à partir de ce total que nous avons établi la datation hypothétique du dépôt (tabl. 13). Nous avons pour ce faire, utilisé la formule mise au point par Lewis Binford qui se lit comme suit: $Y = 1931,85 - 38,26\ X$, "X" étant le diamètre en soixante quatrième du canal de fumée des tuyaux. Cette formule est basée sur le fait que le diamètre du canal de fumée régressant de façon continue, 1931,85 serait l'année théorique où le canal de fumée disparaîtrait. Mais cette formule, déduite à partir de l'étude de pipes anglaises, s'avère moins exacte pour les pipes hollandaises, qui ont habituellement des canaux de fumée plus petits que ceux des pipes anglaises contemporaines (Wylie 1968: 2, 7). Puisque les tuyaux avaient été distingués selon les couches arbitraires de Villemaire (1978), soit 1L1, 1L2 et 1L3, nous en avons profité pour dater chacun de ces niveaux pour ensuite les réunir pour la datation de l'ensemble du dépôt. C'est d'ailleurs ce dernier résultat qu'il convient de conserver puisqu'il s'agit d'un tout homogène. Ainsi, pour le premier niveau (1L1), nous obtenons la date 1729,84; pour le second (1L2), 1739,63; et pour le troisième (1L3), 1724,63 (tabl. 13).

Tableau 13

Calcul de la datation du dépôt Perthuis à partir du diamètre du canal de fumée des tuyaux de pipe

Mesures / Phases	Diamètre du canal de fumée 4/64	5/64	6/64	Total du nombre	Date moyenne
1L1	3 10%	26 52%	19 38%	50 100%	1729,84
1L2	3 7,31%	34 82,9%	4 9,75%	41 99,97%	1739,63
1L3	2 2,59%	41 53,2%	34 44,1%	77 99,94%	1724,63
1QU-2154(b)-1L l'ensemble	10 5,95%	101 60,1%	57 33,9%	168 99,98%	1729,88

Le résultat total, qui date le dépôt de 1729,88 correspond à ce que laissait entrevoir les ensembles de terre vernie et de faïence; nous serions en présence de matériel du deuxième quart du XVIII^{e} siècle. N'oublions pas que le terminus ante quem de la construction des latrines s'étend jusqu'en 1724.

Dix tuyaux portent sur le pourtour des impressions décoratives auxquelles s'ajoute, sur l'un d'eux, une inscription. Les décors se répartissent en deux groupes, différenciés que par quelques détails. Tous ont été appliqués à la molette, autour de l'axe du tuyau.

Le premier groupe, qui compte six tuyaux, est décoré de rangs parallèles, appliqués dans le sens de la rotondité du tuyau, enchassés, aux deux extrémités, entre un rang de cercles en relief (fig 41b). De semblables tuyaux furent découverts à Louisbourg dans des contextes datant entre 1720 et 1732 dans un cas, et entre 1716 et 1749/50 dans l'autre cas. Tous ces tuyaux sont probablement des fragments de pipes hollandaises (Walker 1974: 92, 108).

Le second groupe renferme deux tuyaux au décor inspiré du précédent. Les dentelures de ce groupe sont beaucoup plus fines et les cercles en relief ont ici été remplacés par des triangles gravés en creux (fig. 41c). Des tuyaux identiques, probablement hollandais, sont apparus à Louisbourg dans un contexte daté entre 1716 et 1749/50 (Walker 1974: 93).

Le seul tuyau avec inscription provient aussi de Hollande. L'inscription, écrite sur deux registres séparés par des rectangles, se lit comme suit: quatre lettres indéchiffrables, suivies d'un point et des lettres KIST; le second registre regroupe les lettres OUDA OU (fig. 41a). Cette dernière inscription correspondrait à la ville de Gouda, centre important de fabrication de pipes en Hollande.

Les dix tuyaux décorés, probablement hollandais, surpassent en nombre nos quatre fourneaux hollandais. Quoiqu'aucun recollage n'est possible parmi cet ensemble, rien ne prouve que le tuyau d'une pipe n'ait été décoré en plusieurs

endroits et que deux de ces tuyaux décorés ne pouvaient pas faire partie de la même pipe; la proposition serait dès lors réfutée.

Con.: 1QB-2134(b)-1L2-836 (tuyau décoré: lignes entre deux rangs de cercles); 1L1-837 (tuyau avec inscription); 1L3-838 (tuyau décoré: lignes entre deux rangs de triangles); s'ajoutent à ceci cinq tuyaux au décor semblable à 1L2-836 et un autre au décor semblable à 1L3-838.

2.2.1.4.3 **Les pipes dans les inventaires après décès**

Les pipes ne semblent pas avoir retenues l'attention des notaires qui n'ont pas cru bon de les inventorier, sans doute à cause de leur valeur peu élevée (Françoise Dubé 1983: comm. pers.). Par contre, il est possible d'en retrouver dans les inventaires des marchandises de commerçants domiciliés à Place-Royale, comme en font foi les 31 douzaines inventoriées en 1692, les 182 pipes "fines" inventoriées en 1694 et la grosse mentionnée dans un inventaire de 1740 (Drouin et Savard 1986: 48, 44). Les pipes "fines" mentionnées correspondent d'ailleurs possiblement à l'une des trois qualités de pipes fabriquées en Hollande, les deux autres étant appelées porcelaine ou crâe lustrées, ainsi que communes (Walker 1974: 67).

2.2.1.3 Le grès

Notre classification selon le degré de porosité de la pâte des céramiques nous amène maintenant à parler du grès.

> Le grès se distingue des autres poteries par sa structure compacte et vitrifiée, son opacité et son manque de porosité, d'où résulte une cassure vitrifiée. Cette dernière caractéristique le différencie nettement des terres cuites et des faïences et le rapproche des porcelaines (Décarie-Audet 1979: 21).

Le grès se divise en deux catégories, selon les matériaux dont il est constitué. Ainsi, les grès fabriqués à partir de matières naturelles sont dits grès cérames communs ou grossiers, alors que l'emploi d'une composition artificielle dans laquelle l'argile est mélangée avec du kaolin, du feldspath ou du silex crée les grès cérames fins (Décarie-Audet 1979: 21). Nous adopterons donc cette division lors de l'étude de cette classe céramique. Ces grès, quels qu'ils soient, ont aussi été répartis selon la présence ou l'absence de glaçure puis selon leur couleur en surface (Gusset 1976). Nous avons évalué à 21 le nombre d'objets en grès dans la collection Parthuis (tabl. 18).

[illegible] Le grès grossier

Deux objets du début Paléolithique sont en grès grossier. Sur ce support, dont on sait peu [illegible], les seuls outils reconnus se limitent à [illegible] [illegible].

[illegible] Le grès grossier sans [illegible]

Les deux objets en grès grossier à corps nus ne sont [illegible] que par un fragment chacun. L'un des objets est fabriqué à base d'une pâte beige grisâtre au beige jaunâtre, à texture fine, avec quelques inclusions noires et/ou rouges, et bien [illegible]. Il s'agit d'un pot ou d'une coupe, dont il ne reste qu'un fragment de rebord. L'absence de bec versoir sur le fragment de la collection et sa ressemblance avec un objet plus complet, identifié comme pot (Mbarcia-Ruibal 1978: Fig. 8A) parmi les collections du grès de Diara-Boyalo nous [illegible] retenu pour notre [illegible]. Cet objet possède les caractéristiques [illegible] au grès de la région de la Loire, en France, plus [illegible] de celles du Haut-Berry et de la Poitou, respectivement situés sur les rives gauche et droite de la Loire (Mbarcia-Ruibal 1978: 5), 8B).

L'autre objet à corps nus est fait d'une pâte granuleuse de couleur brun pâle, d'aspect gréseux en surface. Il s'agit d'une jarre à panse carénée, représentée par un fragment de l'épaule. Son origine semble aussi française (Mbarcia-Ruibal 1978: 8B).

Ref.: [illegible]-B/96(N)-Hib-968 (pot); Hib-966 (jarre).

[illegible] Le grès grossier glaçuré

Les anciens cathares, [illegible] depuis longtemps en Allemagne et Autriche où ils [illegible] à la fin du XVII[e] siècle, consistait à glaçurer ou cuir les objets en grès. Ce glaçurage ou cuir, [illegible] avec l'emploi des fours [illegible] des températures élevées (jusqu'à 1100°C environ), étant [illegible] à toute chaleur sinon que du cuir, jeté dans le four, se volatilisant

pour associer un matériau avec la grille : un glissière détenue par cette grille, en conformité avec la corps qu'elle en divise la couleur en vertu des besoins de couverture ou de protection (Gaines 1980 : 10). Le nouveau, une grille définie cette caractéristique est était classée selon la couleur en surface. Rappelons que la règle conforme vaut objets en grille grossière glissant (cubit., 10).

5.2.1.2.2.2 Avec vendu par vous la surface

La grille, en plus d'être glissant en bas, étaient recouverte de surface d'un matériau ferromagnétique, qui conférait au corps étudié un aspect brun en surface. L'objet répondant à cette description est une bandelette dite flexible ou flexidisque, selon son origine allemande ou anglaise (Gaines 1980 : 19). Une bandelette, de forme ruiniforme en connaissez d'un long col en gestion étroite, étaient munie d'une gaine, jointe au col. Lucrèce décrit d'un visage humain appliqué au métal (Fig. 12). Cette bandelette n'était cependant que par cette fragilité de gaine, dont l'un est vrai d'un métal exploité en forme d'étoile.

L'étiquette, en plus précisément une cassure de figures et de fraises la long de fibre est étendu nécessaire à cette forme de bandelette dont la protection débute au 8[e] siècle. Mais, ni la couleur étudiée du corps de la étoile, il faut y voir une copie originale d'époussetage, qui, avec fichier en étoile, fabrique un genre de bandelette à partir de 1971 environ jusque dans la deuxième moitié du 8[e]/10[e] siècle (Gaines 1980).

Fig. 1 : Différentes de la gaine d'une bandelette.

5.2.1.2.2.3 Avec une de bon vendu

La collection compte aussi cinq fragments : collection pour un objet : de grille à corps gris, recouverte d'un oxyde brun ferromagnétique craquelant et usagé, glissant au sol. Étant donné l'épaisseur de ces fragments, on peut en déduire qu'ils appartenaient à une forme relativement, sont une jarre, une cruche ou encore une bandelette de grande capacité (Fig. 13). La grille, originalité d'époussetage, pourrait avoir été fabriquée à fichier ou encore à cadeau dans des

contenants respectivement datés de la seconde moitié du XVII^{e} siècle et du XVIII^{e} siècle et de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (Gusset 1976).

Cat.: 1Q0-2L34(K)-1L-834 (contenant indéterminé).

3.2.1.3.1.2.3 Brun chaud uni

Le corps, gris, a été recouvert d'un enduit brun ferrugineux uni et épais, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des formes, avant d'être glaçuré au sel. Deux objets fragmentaires répondent à cette description. Ils peuvent être originaires de Nottingham, en Angleterre, centre qui ne produisait pas de tels grès avant le début du XVIII^{e} siècle (Biellon et Moussette 1983: 283).

Jatte: elle n'est représentée que par un fragment de sa partie supérieure et du rebord, légèrement ouvert vers l'extérieur. L'on peut imaginer, à partir d'un objet complet retrouvé dans les latrines de la maison Estèbe (1750-1805?), que cet objet, à fond plat, reposait sur un pied quelque peu élevé . Le fragment conservé est décoré à la molette sur la paroi extérieure (fig. 44a). Nous avons préféré le terme "jatte", pour décrire cette forme creuse, au mot "piscine" employé par les notaires (tabl. 16). La piscine étant un petit bol ou jatte en porcelaine, parfois en faïence, en grès ou en cristal, utilisé couramment avec le service à thé (Genêt et al. 1974: 190), nous considérons notre terminologie moins restrictive que celle utilisée par les notaires de Place-Royale.

Cat.: 1Q0-2L34(K)-1L-87

Pot à boire: il n'est illustré que par un fragment de paroi, décoré à la molette. L'objet complet était probablement cylindrique, à paroi droite et muni d'une anse tout comme la tasse; mais, son format plus grand l'en distingue (fig. 44b).

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-88 (recollé à un fragment provenant de la maison Boisseau: 133QD-168).

2.2.1.5.1.2.4 **Gris pâle bourgène**

Cinq objets répartis en trois formes distinctes présentent une couleur gris pâle en surface, sous la glaçure saline (tabl. 14).

Cruche: nous en avons identifié deux, identiques mis à part leur format et les motifs de leur décor. Ces objets, à corps globulaire étranglé à la base sont munis d'un long col auquel est joint, du côté opposé au bec verseur, une longue anse verticale. Sous le bec verseur s'étend un décor floral stylisé rehaussé d'oxydes de cobalt et de manganèse. La partie supérieure de l'anse est perforée afin d'y attacher un couvercle. Le chiffre "4" est peint sur la cruche du plus petit format, alors que l'autre porte le chiffre "6", aussi peint en bleu (fig. 45a, b; 79).

Nous avons préféré le terme cruche à celui de pot à eau pour décrire cette forme tout simplement parce que la mention de pot à eau en grès est pratiquement inexistante dans les inventaires. Il n'y a qu'une seule mention de "pot à leau de graix" (A.N.O.M. gr. H. Richê: 4 novembre 1732) (tab. 16). Nous rejetons aussi l'appellation de pichet pour la même raison et celles évoquées lors de l'étude des terres vernies. De plus, le mot allemand pour définir cette forme est krugen, étymologiquement près du mot français cruche (Gusset 1980: 132).

Cat.: 1QD-2154(b)-1L-81 (chiffre 4 peint sous l'anse); 1L-82 (chiffre 6 peint sous l'anse).

Pot à anse: la collection compte deux pots de forme identique mais de formats différents. Le corps, cylindrique, aux parois arrondies, est légèrement étranglé dans sa partie inférieure, au niveau de la base, et sous le rebord, plat et élargi. Chacun est muni d'une anse. Le plus grand pot, complet, est décoré, du côté opposé à l'anse, de cercles peints en bleu

entourant une rosette incisée. Le chiffre"8" est peint sous l'anse de ce dernier, alors que le chiffre "10" apparaît gravé sur l'autre pot, plus petit, dont il ne reste que ce fragment et l'anse (fig. 46a, b; 78).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-84 (chiffre 8 peint sous l'anse); 1L-85 (chiffre 10 peint sous l'anse).

Pot à boire: cet objet, presque complet, est de forme cylindrique et de stature massive. Les parois, droites, sont empreintes de motifs floraux stylisés pastillés et sigillés, rehaussés d'oxydes de cobalt et de manganèse. L'anse, non décorée, est perforée au sommet afin d'y attacher un couvercle. Ce pot à boire est complet à l'exception de un ou deux petits fragments (fig. 47; 83).

Quoique de telles formes soient ordinairement identifiées comme chopes (voir entre autres Gusset 1980), il nous a semblé plus juste d'user du terme pot à boire pour les décrire. Premièrement, le terme chope ne semble pas faire partie du vocabulaire français aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Furetière ni Diderot ne le définissent, pas plus que les inventaires après décès consultés ne le mentionnent. La stature massive et le format de cet objet l'éloignent des tasses avec lesquelles il partage tout de même certains caractères. Enfin, la mention de deux pots "à boeure" en faïence nous indique que cette expression était pour le moins utilisée au XVIII^{e} siècle (tabl. 16) (A.N.Q.Q. gr. H. Riché: 4 novembre 1732; voir aussi Genêt et al. 1974: 209). Le mot allemand pour identifier cette forme était kannen, tandis que cannette était son équivalent anglais, du moins d'après Solon (Gusset 1980: 152). Il se pourrait donc que les quelques mentions de "canette" que nous avons rencontrées dans les inventaires ("une canette de fayence couverte d'étain") (A.N.Q.Q. gr. P. Rivet: 21 mai 1710) puissent se rapporter à cette forme, d'autant plus qu'il est fait mention d'un couvercle d'étain; l'anse de notre objet est d'ailleurs perforée afin d'y attacher un couvercle.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-83

Il faut voir en Allemagne l'origine de cette tradition alors qu'au milieu du XVII^{e} siècle, les centres de Grenzhausen et de Höhr, spécialisés depuis plus d'un siècle dans la fabrication de grès brun en surface, concentrèrent leur production sur la fabrication d'objets à corps gris bleuâtre. Certains centres, dont Grenzhausen et Raeren, restèrent en activité jusqu'au XIX^{e} siècle (Gusset 1980: 152, 161).

> Le tournage est plus fin que celui des grès à surface brune. Les parois, beaucoup plus minces n'ont pas une épaisseur régulière et montrent des cercles de tournage à l'intérieur des objets, mais l'extérieur est tournassé et adouci soigneusement en prévision du décor (Gusset 1980: 181).

Il est possible de dater à partir des motifs décoratifs ces objets en grès gris; l'évolution stylistique se résume en une suppression progressive des motifs et en une dégradation de la qualité d'exécution (Gusset 1980: 163). Ainsi, la présence de motifs pastillés, complétés d'éléments incisés sur nos cruches et notre pot à boire pourrait les associer à une production datable entre la fin du XVII^{e} siècle et le début du XVIII^{e} siècle. Les deux pots, exempts de tout motif pastillé, seraient les résultats d'une production des deuxième et troisième quarts du XVIII^{e} siècle (Gusset 1980: 183).

Ces grès rhénans exportés à partir des ports hollandais étaient connus sous le nom de Dutch wares en Angleterre (Gusset 1980: 169). A la lueur de ce renseignement, nous sommes maintenant persuadés que les objets qualifiés par les notaires "de grès d'Hollande" (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Louet: 1 juin 1722) et de "terre d'Hollande" ou "de Hollande" (A.N.Q.Q. gr. P. Rivet: 20 mai 1710; L. Chambalon: 13 juin 1702) représentent des produits allemands en grès gris en surface.

Gusset mentionne aussi au sujet des exportations de grès gris qu'ils

> [...] étaient également destinés au marché français mais dans des proportions plus difficiles à imaginer. Alors qu'en Angleterre on importait beaucoup de cruches ou de chopes [notre pot à boire] pour la consommation de la bière, la

> France importait surtout des bouteilles pour le vin [...] (Gusset 1980: 175).

En regard des chiffres peints ou gravés sous l'anse de ces objets, ils correspondaient à une échelle arbitraire relative à la capacité de ces récipients d'après certains standards légaux (Gusset 1980: 167).

2.2.1.5.2 **Le grès fin**

Le seul grès fin répertorié dans le dépôt est le grès salin blanc. L'avènement du grès fin blanc correspond à une nouvelle tentative pour améliorer la dureté, la finesse et la blancheur des corps en terre cuite fine jusque là utilisés dans la fabrication de vaisselle de table. Les potiers voulaient rivaliser avec la porcelaine chinoise dont ils ne maîtrisaient pas encore les secrets de fabrication et, par le fait même, avec le delftware, imitation européenne de cette céramique orientale. On remarque d'ailleurs une forte influence orientale dans la plupart des formes en grès fin blanc, tant dans leur profil que dans la finesse de leur exécution (Gusset 1980: 9, 12).

Vers la fin du XVII^{e} siècle, un potier anglais de la région de Burslem découvrit les propriétés du silex calciné pour raffiner et blanchir les glaises locales. Le premier usage de ce silex se limita à la composition d'engobes blanches appliquées sur un corps plus grossier et plus foncé (Gusset 1980: 13).

> Because the slip tended to fall away in the firing from rins, spouts, and the tops of handles exposing the gray body beneath, these extremities were coated with a band of brown iron-oxyde slip (Noël Hume 1980: 114, 115).

La collection compte une tasse en dipped ware, que nous décrirons plus tard (fig. 86).

Vers 1720, du silex calciné, pulvérisé, fut ajouté aux glaises locales du Staffordshire, ce qui permit la fabrication d'un biscuit plus blanc et plus dur. Et, jusque vers 1740, la plupart des formes sont tournées et, en général, laissées blanches pour mettre en valeur le corps. La majorité des grès salins blancs de la collection, soit huit, pourraient avoir été fabriqués durant cette période. Enfin, vers 1740, débute la production de scratch-blue: il s'agit d'un grès blanc décoré de motifs incisés, eux-mêmes rehaussés de bleu de cobalt. La collection compte aussi un objet ainsi décoré. Puis, l'avènement de céramiques au corps plus raffiné et moins coûteuses entraîna à partir de

1760 une baisse constante de la production du grès fin blanc, presque disparu une vingtaine d'années plus tard.

Examinons maintenant les quelques formes en grès fin blanc, glaçuré au sel (tabl. 14).

Assiette: deux petits fragments du bouge de deux assiettes ont été retrouvés. Vu leur état trop fragmentaire, nous ne pouvons discuter plus longuement de leur forme, sinon qu'elles ont été fabriquées au moule.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-surf-639; 1L-surf-640.

Couvercle: ce couvercle, fragmentaire, est de forme conique à profil affaisé; un décor tournassé en décore la surface supérieure. D'un diamètre de 10 centimètres, il aurait pu accompagner un sucrier (Plourde 1980: 123).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-93.

Jatte: cet objet s'apparente de par sa forme à l'objet en grès anglais identifié en tant que jatte, à la différence que le format de celui-ci est moindre. Il était peut-être aussi connu des notaires sous le nom de piscine (tabl. 16). Cette jatte, de forme hémisphérique, a un rebord légèrement évasé vers l'extérieur; elle repose sur un piédouche. L'extérieur ainsi que le pourtour intérieur du rebord sont décorés d'incisions colorées au bleu de cobalt, dans des motifs géométriques et floraux. Il s'agit du seul objet en scratch blue (fig. 70).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-96.

Tasse: elles sont au nombre de cinq, réparties en deux modèles. Le premier modèle est cylindrique, à parois droites; il est muni d'une anse et s'apparente à nos pots à boire définis précédemment, mais son format plus petit nous amène à le classer parmi les tasses. Le pourtour de cette tasse,

au niveau du rebord, ainsi que le sommet de l'anse sont recouverts d'engobe brun. C'est le seul exemple de dipped ware (fig. 86).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-91.

L'autre modèle compte quatre exemplaires dont un seul est complet. De petites dimensions et cylindriques, ces tasses ont un profil à parois hautes et peu inclinées. Deux incisions parallèles divisent la paroi à mi-hauteur, tout en décorant les objets (fig. 86).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-92 (complète; totalement jaunie d'un côté, ce qui la fait ressembler à une tasse en creamware); 1L1+2-628; 1L1+2-641; 1L1-642.

Objet indéterminé: cet objet n'est représenté que par un fragment du rebord qui semble appartenir à un récipient à long col, dont l'aspect extérieur indique qu'il a été endommagé par le feu.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-surf-643.

L'avènement du grès salin blanc en Angleterre correspond à l'ouverture du commerce avec la Chine, l'introduction du thé en Europe de l'ouest ainsi qu'au désir de concurrencer en quelque sorte la vaisselle de porcelaine utilisée pour le service et la consommation du thé. Ce grès, fabriqué principalement au Staffordshire connaît son apogée durant les années 1740-1760 (Plourde 1980: 13, 14).

La production de dipped ware semble avoir précédé pour ensuite côtoyer celle de grès à corps blanc puisque des fragments de dipped ware ont été retrouvés aux Etats-Unis dans des contextes du troisième quart du XVIII^{e} siècle (Noël Hume 1980: 115).

> Des changements au niveau des conditions de vie constituent un point tournant dans la production de la poterie aux environs de 1725 à 1730. La demande devient de plus en plus

> exigeante pour la vaisselle de table; ce qui occasionne un raffinement des pièces (Plourde 1980: 25).

En ce qui regarde la popularité du grès salin blanc à Place-Royale, elle paraît s'étendre, selon les contextes archéologiques, entre 1745 et 1795 (Plourde 1981: 287).

Ainsi, sur les 21 objets en grès de la collection Perthuis, un peu plus de la moitié (52,4%) sont en grès grossier, les autres étant en grès fin (tabl. 15). Cinq (45,5%) de ces objets en grès grossier sont originaires d'Allemagne, 4 (36,4%) proviennent d'Angleterre et seulement 2 (18,2%) de France, unique producteur des deux objets en grès grossier non glaçuré. Enfin, la totalité des objets en grès fin ont été fabriqués en Angleterre, dont sont issus plus de 65% des grès de la collection Perthuis; 23,0% viennent d'Allemagne et moins de 10% de France.

Tableau 14

Le grès de la collection Perthuis

Matériau	Grès grossier						Grès fin			Total	
glaçure	Non glaçuré			glaçure saline			glaçure saline				
pâte	beige	brun pâle	chamois	gris	gris	gris	chamois avec engobe	blanche			
surface extérieure	blanche	noire	brun roulé	divers tons de brun roulé	brun chaud uni	gris pâle homogène	blanche	blanche	grattoir blanc		
Formes											
assiette								2		2	9,5
bouteille			1							1	4,8
couvercle								1		1	4,8
cruche						2				2	9,5
jarre		1								1	4,8
jatte					1				1	2	9,5
pot à anse						2				2	9,5
pot à bec					1	1				2	9,5
tasse							1	4		5	23,8
objets indéterminés	1			1				1		3	14,3
TOTAL	1	1	1	1	2	5	1	8	1	21	100

Tableau 13

Provenance des grès de la collection Pecchiuca

Matériau	Grès grossier						Grès fin			Total	%
glaçure	Non glaçuré		glaçure saline				glaçure saline				
pâte	beige	brun pâle	chamois	gris	gris	gris	chamois avec engobe	blanche			
surface extérieure	blanche	salée	brun lustré	divers tons de brun lustré	brun chaud uni	gris pâle homogène	blanche	blanche	scratch blue		
Provenances											
Allemagne						2				2	11,1
Angleterre			1	1	2		1	8	1	14	77,8
France	1	1								2	11,1
Total	1	1	1	1	2	2	1	8	1	18	100

2.2.1.3.3 Le grès dans les inventaires après décès

Des quatre-vingt-treize inventaires consultés, trente-quatre seulement mentionnent la présence de grès (36,6%) (tabl. 10). "De plus, la première mention de grès n'apparaît qu'en 1702 alors que les fouilles ont confirmé la popularité du grès français au XVII^e siècle" (Décarie-Audet: 1979: 30).

Les notaires ont identifié neuf formes en grès, dont six ne sont mentionnées que dans un seul inventaire. Par ordre d'importance, les formes relevées consistent en pots (39 objets sur 110: 35,5%), en cruches (37: 33,6%) et en jarres (8: 7,3%). Les autres formes, assiette, buie, coquemar, gobelet et pot à eau, ne sont mentionnées qu'une seule fois. Par contre, l'on retrouve cinq "pièces de grais" dans un inventaire de la fin du Régime français (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Panet: 10 avril 1755). Quant aux commentaires inscrits dans les inventaires au sujet des grès, ils sont peu nombreux. Il est fait mention dans un inventaire d'un "petit pot de grès fin avec son couvercle", de deux "pots de grès gris et bleu contenant environ pinte" et de six "petits pots de grais bleu et blanc contenant environ demiard" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 28 février 1743).

Ces données ne tendent aucunement à confirmer ce que le dépôt archéologique renferme (tabl. 14). Tout d'abord, sur les vingt et un objets en grès, cinq ont été identifiés en tant que tasses (23,8%); trois sont des contenants dont la forme exacte n'a pu être déterminée (14,3%). Les assiettes, les cruches, les pots, les pots à beurre et les jarres, pour chacun desquels l'on compte deux objets, représentent 9,5% de l'ensemble des grès, tandis que la bouteille, le couvercle et la jatte comptent chacun pour 4,8%. Nous percevons immédiatement le désaccord entre les données puisées à même les inventaires et celles provenant de notre collection. Les formes décrites ne correspondent pas toujours et jamais dans des proportions semblables.

Les inventaires après décès font aussi mention de "terre d'Hollande" et "de Flandres" (tabl. 4) que l'on pourrait associer au grès gris importé d'Allemagne à partir des ports hollandais. Huit formes ont été identifiées en

"terres d'Hollande" (tabl. 9): il s'agit de la cruche, du gobelet, de la jatte et du pot (18,7% chacun), du vinaigrier (12,5%), de la soucoupe et de la théière (3,6% chacune). Seul le pot est dit en "terre de Flandres". Les cruches et les pots sont d'ailleurs des formes relativement répandues en grès gris allemand dans la collection Perthuis (tabl. 10).

Une dernière mention retenue des inventaires après décès concerne la "terre grise" (tabl. 9). Des cinq formes identifiées, le gobelet s'avère le plus commun (75%), suivi de la bouteille, de la soucoupe, de la coupe et de la terrine (6,3% chacune). Ces mentions, tout comme celle du "petit pot de grès fin avec son couvercle" (A.N.Q.Q., gr. J. Barolet: 28 février 1760), rappellent les objets en grès allemands, mais aussi en grès fin blanc anglais. De même, les deux "pots de grès gris et bleu" et les "petits pots de grosse bleu et blanc" (A.N.Q.Q., gr. J. Barolet: 28 février 1760), inventoriés dans les années 1760, pouvaient aussi équivaloir au grès fin *scratch blue*, populaire durant cette période.

[illegible]

2.2.1.6 La porcelaine

L'ensemble des porcelaines de Place-Royale a fait l'objet d'une étude inédite sous la plume de Nicole Gendt (1984). Dans le cadre de notre travail, nous allons tout d'abord définir cette céramique, pour ensuite en examiner les formes et les décors illustrés dans la collection. Notons immédiatement que toutes les porcelaines de la collection sont originaires de Chine.

2.2.1.6.1 La porcelaine chinoise

La porcelaine de Chine est une céramique composée de deux éléments principaux, soit le kaolin et le petuntse. Le kaolin, une argile réfractaire composée de feldspath altéré qui devient blanche à une température d'environ 1300°C, forme l'ossature de la pâte. Le petuntse, élément fusible aussi formé de feldspath, enrobe les particules de kaolin. Après la cuisson, la cassure du corps présente un aspect semblable à celui du verre. Le corps est revêtu d'une couverte à base de feldspath, qui, après la cuisson, confère au corps un aspect luisant (Gendt 1984: 4, 5).

> Les porcelaines chinoises exportées dans les pays occidentaux à partir du XVI[e] siècle, mais plus intensivement au XVII[e] siècle, étaient fabriquées à King-té-Tchen, une ville industrielle et capitale de la porcelaine située sur les bords du lac Po-Yang. De là, elles étaient acheminées vers Canton, centre commercial de la Chine du Sud et marché international qui servait de point de rencontre pour la vente du thé, des soieries et des laques (Gendt 1984: 1).

C'est d'ailleurs à cet endroit - Canton - que les porcelaines recevaient leur décoration finale, dont l'application pouvait se faire de diverses manières. Quoiqu'il en soit, toutes les porcelaines de la collection Perthuis ont reçu une décoration appliquée selon la même technique, c'est-à-dire peinte en bleu sur le cru, blanc.

> Le décor "bleu et blanc" était le plus populaire en Chine et de nombreuses pièces - probablement le plus grand nombre - exportées en Occident étaient ainsi décorées. Sa popularité

est due en grande partie à des raisons économiques; sa fabrication nécessitait une seule couleur (Genêt 1984: 8).

Certaines pièces de la collection sont décorées au revers ou sur le rebord d'un filet brun qui est de fait un enduit ferrugineux teint brun clair aussi appelé couverte café au lait. Ce motif décoratif était assez fréquent sur la porcelaine chinoise, notamment sur les pièces d'exportation du XVIII^{e} siècle.

La collection Perthuis compte sept objets en porcelaine chinoise répartis en quatre formes distinctes (tabl. 24).

Gobelet: il s'agit d'un objet presque complet, dont le profil a sans aucun doute inspiré les formes identifiées comme gobelets en faïence hollandaise, examinées auparavant. Ce gobelet est revêtu à l'extérieur d'un paysage chinois: une bordure géométrique revêt la partie supérieure de l'intérieur, alors qu'une fleur en orne le fond (fig. 83).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-1.

Jatte: nous avons préféré le terme de jatte à celui de bol pour décrire cette forme hémisphérique, assise sur un pied annulaire semblable aux tasses sans anse en faïence et en porcelaine, à la différence que ces dernières sont d'un plus petit format. Cet objet, auquel il ne manque qu'un petit fragment est orné à l'extérieur d'un décor de fleurs et d'oiseaux, alors qu'une bordure géométrique et un motif floral décorent l'intérieur (fig. 83). La jatte en porcelaine est inconnue des notaires, qui lui préfère le terme "piscine" (tabl. 17), elle-même associée parfois à une soucoupe (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 21 novembre 1747).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-2.

Soucoupe: la collection renferme quatre soucoupes, la plupart fragmentaires. Deux soucoupes sont décorées de motifs floraux avec une petite fleur en médaillon au centre; l'une d'elles a de plus un motif stylisé sur la paroi

extérieure. Une autre, représentée que par quelques fragments de fond, porte un décor floral et végétal ainsi qu'un motif indéfini peint au revers. Enfin une autre soucoupe, décorée d'un paysage montagneux à l'intérieur, est recouverte au revers d'un enduit brun, dit café au lait; un exemplaire semblable fut retrouvé dans les latrines de la maison Dumont, dans un contexte de la première moitié du XVIII^{e} siècle (fig. 87).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-3 (motifs floraux et fleur en médaillon au centre); 1L-4 (paysage montagneux; couverture café au lait); 1L-5 (motifs floraux et fleur en médaillon au centre; motifs stylisés à l'extérieur); 1L-6 (décor floral et marque au revers).

Tasse sans anse: elle est semblable de forme et en dimension à celles en faïence. L'extérieur est revêtu d'un décor stylisé bleu et d'un filet brun, sur le rebord.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-7.

2.2.1.6.2 La porcelaine dans les inventaires après décès

Des cent dix-neuf inventaires dépouillés, couvrant une période de temps s'échelonnant de 1698 à 1811, seulement seize faisaient mention de porcelaine (13,4%) (Genêt 1984: 24, 25, 30). Pour les besoins de notre travail nous laisserons tomber les inventaires postérieurs à 1760, pour n'en conserver que onze, datés entre 1698 et 1758 (tabl. 17).

Les mentions d'objets en porcelaine, en "façon de porcelaine" et en "grosse porcelaine" ont été considérées. Les formes les plus nombreuses sont les assiettes (115: 36,6%), les soucoupes (68: 21,6%), les tasses (58: 18,5%) et les gobelets (30: 9,6%). Les quelques autres formes ne sont illustrées que par quelques exemplaires (tabl. 17).

L'importance des assiettes

> [...] est due à l'enregistrement de nombreuses pièces "facon de porcelaine". Nous croyons que cette expression fait plutôt référence aux faïences hollandaises décorées à la manière des porcelaines chinoises dans un but d'imitation (Genêt 1984: 26).

Furetière (1972), au XVII^{e} siècle, ainsi que des documents du XVIII^{e} siècle font d'ailleurs état de "porcelaine contrefaite" en Hollande et à Nevers.

Le dépôt Perthuis ne contient aucune assiette en porcelaine; la forme la plus répandue est la soucoupe, alors que le gobelet, la jatte et la tasse sans anse ne sont illustrés que par un exemplaire. Il est probable que chacune de ces soucoupes aient été à l'origine associées, tout comme celles en faïence, à l'une ou l'autre des autres formes décrites, dont elles auraient partagé le décor.

Tableau 17

La porcelaine dans les inventaires après décès

Formes \ Années	1698	1702	1710	1729	1732	1733	1735	1745	1747	1756	1758	TOTAL	%
assiette	18 F.P.	12 F.P.		12 12 G.P.				1	30 11 petites 18 creuses		1 avec piscine	115	36,6
boîte		4 F.P.										4	1,3
compotier									7			7	2,2
cuillère									2			2	0,6
garniture de cheminée										1		1	0,3
gobelet	3		8				6		13			30	9,6
moutardier									2			2	0,6
piscine								1 avec assiette	1 3 avec soucoupes	1	2	8	2,5
plat		4 F.P.										4	1,3
saladier	1											1	0,3
soucoupe				6		8	16	12	19		7	68	21,6
sucrier								2	2		3 avec couvercles	7	2,2
tasse	5 petites			6		7 à café	10	12	11		7	58	18,5
théière					1		1	1	1		2	7	2,2
TOTAL	27	20	8	36	1	15	33	29	121	2	22	314	99,8

F.P.: façon porcelaine
G.P.: grosse porcelaine

(Genêt 1984: tableau II)

2.2.2 Le verre

L'importance du dépôt de verre des latrines Perthuis lui a valu d'être l'objet d'une étude exhaustive, exécutée par Camille Lapointe (1981). Nous n'appporterons aucun élément nouveau à cette étude sinon, pour les besoins de notre travail, une reclassification, non pas basée sur les fonctions des objets en verre, telle qu'opérée par Lapointe, mais bien selon leurs matériaux. Nous en profiterons également pour inclure dans cette revue de la collection de verre les quelques objets en verre coloré étudiés par Christiane Marier (1981), dans son ouvrage traitant des menus objets recouvrés lors des fouilles à Place-Royale.

Nous évaluons à deux cent soixante-deux le nombre d'objets en verre de la collection Perthuis. Ce total diffère quelque peu de celui établi par Lapointe, quoique nous ayons repris sa méthode d'évaluation:

> Comme les objets étaient en grande partie reconstitués nous avons tenté d'évaluer le nombre d'objets et non de tessons. Pour les types composés d'un grand nombre de goulots et de fonds dissociés, nous avons additionné les goulots et les fonds séparément et avons retenu le total le plus élevé (Lapointe 1981: 2).

Cet écart s'explique sans doute par le fait que nous ayons inclus dans notre total le nombre de fragments d'objets indéterminés, afin de connaître plus précisément l'étendue de la collection.

Suivant la classification employée par Lapointe dans son étude, le verre des latrines Perthuis se répartit en trois classes: le verre teinté commun, le verre incolore et le verre coloré, qui se distinguent par leur composition (tabl. 18). Nous allons donc examiner dans cet ordre ces trois classes de verre, pour en déterminer le nombre d'objets, les formes présentes et les lieux de fabrication.

2.2.2.1 **Le verre teinté commun**

Le verre teinté commun, fabriqué à partir de matériaux grossièrement épurés, se distingue en verre vert commun, ou "fougère", en verre à bouteille et en verre à vitre. Nous évaluons à 177 le nombre d'objets en verre commun (tabl. 18).

2.2.2.1.1 **Le verre vert commun ou "fougère"**

Les verres à pied constituent la seule forme en verre commun (tabl. 18). Au nombre de dix-sept, ces verres à pied ou à boire, selon la terminologie employée au XVIII^{e} siècle (Lapointe 1981: 43), dont la couleur varie beaucoup d'un exemplaire à l'autre, témoignent dans leur style d'une influence vénitienne, présente dès le XVII^{e} siècle dans le verre de table français (Lapointe 1981: 6, 39). Cette influence est surtout perceptible au niveau de la minceur du verre, caractéristique du verre vénitien tardif, daté de la fin du XVII^{e} siècle (McNally 1982: 22).

Ces verres ont été classés d'après la forme de leur tige. Un exemplaire a une tige en forme de balustre; trois verres ont une tige à balustre inversé simple alors que huit autres possèdent une tige à balustre inversé à quatre feuilles. Parmi ces derniers, cinq verres faisaient peut-être partie d'un ensemble, quoique leur profil et leur taille ne soient pas uniformes: ceci s'explique peut-être par l'habileté technique limitée des artisans (Lapointe 1981: 40). La collection compte aussi un verre dont la tige est à bouton, ainsi que les coupes et les pieds de quatre autres verres dont on ne peut décrire la forme de la tige (fig. 56).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-228; 1L3-229; 1L3-230; 1L2-231; 1L3-246; 1L3-247; 1L3-425; 1L3-429; 1L3-431; 1L3-432; 1L3-444; 1L2-451; 1L2-3-455; 1L3-456; 1L2-3-457; 1L2-3-458; 1L3-460; 1L3-471; 1L3-477; 1L1-2-479; 1L3-486; 1L-549.

Ces dix-sept verres à pied en verre fougère proviennent fort probablement de verreries françaises: des verres semblables furent retrouvés en quantité non seulement à Place-Royale mais aussi à Louisbourg. Ils ne peuvent être datés autrement que par le contexte archéologique: un verre à tige à balustre semblable à celui du dépôt fut découvert dans les latrines du pavillon Charest, à Place-Royale, dans un contexte daté entre 1660 et 1730 (Lapointe 1981: 40).

2.2.2.1.2 **Le verre à bouteille**

Deux sortes de verre servaient à la fabrication des contenants, que ce soit les bouteilles, les flacons ou les fioles: il s'agit du verre bleu-vert et du verre foncé, de couleur verte ou noire, qui se distinguent par leur couleur et leur composition. De plus, le verre bleu-vert aurait été fabriqué dans des verreries chauffées au bois, contrairement au verre vert foncé, provenant de verreries chauffées au charbon (Lapointe 1981: 8). Le dépôt Perthuis contient, selon nous, 160 objets en verre à bouteille (tabl. 18).

2.2.2.1.2.1 **Le verre bleu-vert**

Quatre-vingt-deux objets sont en verre bleu-vert; ils se répartissent en cinq formes (tabl. 18).

Bouteille: le dépôt renferme sept bouteilles en verre bleu-vert, à corps globulaire, surmonté d'un long col à lèvre non finie. Fragmentaires, elles semblent de hauteurs variables: l'une d'elles, atteignant près de 40 centimètres de hauteur, était peut-être appelée carafon à l'époque (fig. 48b) (Lapointe 1981: 14). Le culot, généralement plat, ne porte aucune trace de pontil. Selon Lapointe,

> [...] ces bouteilles étaient clissées, bien que les notes de fouilles ne relatent aucun vestige de revêtement d'osier, car leur paroi est très mince. La bouteille clissée est la forme prépondérante en France jusqu'au XVIII^{e} siècle parce que la technologie ne permettait pas, du moins à grande échelle, la production de bouteilles plus épaisses (Lapointe 1981: 14).

Cat.: IQU-2154(b)-1L1-2-267; 1L2-624; 1L2-670; 1L2-672; 1L2-678; 1L2-679; 1L2-680; 1L2-733; 1L1-2-734.

Fiole: nous avons évalué à douze le nombre de fioles en verre bleu-vert. Une fiole, à épaule tombante, est une réplique à échelle réduite des flacons du même modèle. Au moins huit fioles ont une épaule marquée et un corps tronconique, à col évasé ou droit: l'une d'elles est par ailleurs intacte (fig. 93). Une fiole a un col à lèvre retournée vers l'extérieur, tandis qu'une autre, de l'apparence d'une bouteille, a été soufflée dans un moule ouvert avec motifs de cannelures, gravées en creux. Nous comptons une autre fiole, représentée par un fond. Toutes ces fioles, avec marque de pontil à bout de verre, sont de fabrication française: de verre très mince, elles étaient possiblement recouvertes d'osier. Un inventaire fait d'ailleurs mention de fioles de verre clissées (A.N.Q.Q. gr. J. Pinguet: 14 mai 1739).

Cat.: IQU-2154(b)-1L2-252; 1L2-255; 1L2-262; 1L1-365; 1L2-669; 1L1-671; 1L2-3-674; 1L2-676; 1L1-2-696; 1L3-697; 1L2-699; 1L2-700; 1L3-701; 1L2-702; 1L2-703; 1L1-704; 1L3-705; 1L2-711; 1L2-712; 1L2-713; 1L2-714; 1L2-730.

Flacon: ils sont au nombre de 36, de diverses tailles et formes (fig. 49). Vingt-sept ont un corps cylindrique: sur ce nombre, quatorze sont surmontés d'un col étroit, tandis que le col des treize autres est large. Trois flacons cylindriques à col étroit se distinguent radicalement des autres de par leur grande capacité (fig. 48a). Vingt-trois flacons sont carrés: le col de quinze de ceux-ci est court et étroit, alors que celui des huit autres est large. S'ajoutent à ces objets six cols larges et longs. Un des flacons cylindriques à col long et large diffère des autres de par sa couleur, d'un vert olive très pâle. Cette différence fut sans doute causée par une variation dans la composition du verre ou par des conditions de cuisson différentes.

L'enfoncement des flacons carrés, peu profond, résulte de l'empontillage et porte des traces de moule. Celui des flacons cylindriques, plus prononcé, a été exécuté au moyen d'une molette. La canne à souffler ou le ponti à bout de verre ont servi à empontiller ces flacons. Des dépôts d'oxyde de fer sont de plus visibles sur les culs des flacons cylindriques (Lapointe 1981: 27).

Cat.: IQU-2134(b)-IL1-543; IL2-545; IL1-2-546; IL2-548; IL1-2-551; IL2-554; IL1-566; IL1-567; IL3-568; IL1-2-580; IL2-583; IL1-2-621; IL2-661; IL1-2-662; IL1-664; IL1-665; IL1-666; IL2-673; IL1-677; IL2-680; IL1-2-688; IL1-2-689; IL1-2-690; IL1-691; IL2-692; IL2-693; IL1-694; IL1-2-695; IL2-707; IL2-709; IL1-710; Sleurf-IL1-715; IL1-716; IL1-718; IL1-719; IL1-720; IL1-721; IL1-722; IL2-724; IL1-725; IL1-727; IL1-728; IL1-729; IL2-731; IL1-732.

Plat creux: nous avons préféré ce terme à celui de bol utilisé par Lapointe pour décrire ces deux objets en forme de cloche: les seules équivalences fournies par les inventaires pour l'identifier seraient le "plat" et le "compotier" (Lapointe 1981: 69) (fig. 70).

Cat.: IQU-2134(b)-IL2-425 (complet); IL1-386 (fragmentaire).

Verre à pied: la collection compte aussi trois verres à pied, illustrés par des coupes à fond tronconique, possiblement en forme de cloche.

Cat.: IQU-2134(b)-IL3-426; IL3-433; IL3-485.

Objet indéterminé: ces deux objets fragmentaires s'apparentent aux pieds des verres, mais leur diamètre et la pente trop peu accentuée les en éloignent (Lapointe 1981: 69).

Cat.: IQU-2134(b)-IL3-432; IL3-465.

Tous ces objets en verre bleu-vert, présents dans une variété de formats, sont de fabrication française. De telles formes furent retrouvées non seu-

Lorent à Place-Royale, mais aussi à Louisbourg, surtout en ce qui concerne les fioles et flacons. Il est difficile de dater précisément ces artefacts: ils furent fabriqués selon les mêmes techniques de 1640 à 1780 environ, quoique leur production ait diminué, à partir de 1720, en raison d'une pénurie de bois, en France (Allyluia 1981: 22).

2.2.2.1.2.2 Le verre vert foncé

Les trois formes identifiées en verre vert foncé sont illustrées par 78 objets (tabl. 18).

Bouteille: un minimum de soixante-cinq bouteilles en verre vert foncé ont été dénombrées. Huit bouteilles ont un corps globulaire et un long col à carnette. De dimensions variables, elles sont de couleur vert olive plutôt claire, ou bleu-vert foncé (fig. 70, 71a); le verre est plus épais que celui des bouteilles en verre bleu-vert, mais plus mince que le verre noir. L'enfoncement du culot a été exécuté avec une matière pointue puis empontillé à la canne à souffler à tout de verre. Les bouteilles, semblables à celles produites en Angleterre vers 1630, ont peut-être été fabriquées dans des verreries chauffées au charbon. Par contre, la couleur du verre et les différences formelles leur confèrent une origine française, datable de la fin du XVII^e^ siècle (Lapointe 1981: 15-16). Les six bouteilles trapues à col court, deux sont de forme oignon (fig. 71b). L'enfoncement, en forme de dôme, porte les traces d'un pontil à tout de canne: elles sont caractéristiques d'une production anglaise du premier quart du XVIII^e^ (Lapointe 1981: 16-17). Une bouteille a un col relativement semblable à celui des précédentes, quoique plus long; d'origine anglaise également, cette bouteille pourrait dater de la période 1710-1730 (Lapointe 1981: 17). Deux autres bouteilles ont une carnette plate et une lèvre cubique; elles sont typiques de la production hollandaise de la première moitié du XVIII^e^ siècle. Une autre bouteille possède deux côtés aplatis, lui conférant une forme oblongue apparentée à celle d'une gourde (fig. 71c). L'empontillage a été exécuté à la canne à souffler à tout de

verre. D'origine anglaise, elle daterait de la fin du XVII^e siècle jusque vers 1715 (Lapointe 1983: 17, 18).

Trois bouteilles ont un col court, une épaule tombante, un corps cylindrique et sont d'un verre mince, vert olive clair. Ici encore, on ignore s'il s'agit du produit d'une verrerie chauffée au bois ou au charbon. Leur origine est probablement française (Lapointe 1983: 18).

Un minimum de trente-huit bouteilles sont de type pot de fleur (Fig. 51d). Spécialités françaises à partir de 1730 environ, elles s'apparentent à celles décrites précédemment, à la différence que le col est plus long et que le corps, formé dans un moule, est plus haut. Une de ces bouteilles est intacte, alors que le goulot d'une autre est encore obstrué par un bouchon de liège (Fig. 55). Deux autres bouteilles présentent des sceaux identiques à l'épaule: on y lit les lettres A et M imbriquées (Fig. 55). Enfin, ces bouteilles se regroupent grossièrement en trois capacités, soit 1 litre, 800 ml et 500 ml (Lapointe 1983: 19, 80) (Fig. 56).

Six bouteilles diffèrent légèrement des précédentes en ce sens que les parties sont moins accusées: elles sont aussi d'origine française. Trois autres bouteilles, d'un verre brun foncé, sont coniques (Fig. 51e); la forme de la carrure rappelle les productions hollandaises. L'enfoncement est en forme de cône, avec empontillage à bout de verre ou de canne à souffler à bout de verre (Lapointe 1983: 20).

Un dernier exemplaire possède une lèvre et une carrure imbriquées. D'origine anglaise, il date de la période 1770-1800 (Lapointe 1983: 20).

Cat.: [illegible]

$\mathrm{H_2O}$, $\mathrm{H_2O_2}$, $\mathrm{HO^-}$, $\mathrm{H_3O^+}$, $\mathrm{H_2O^+}$, $\mathrm{H_2O^-}$, $\mathrm{H_3O_2^+}$, $\mathrm{H_2O_2^+}$, $\mathrm{H_2O_2^-}$, $\mathrm{H_3O_2^-}$, $\mathrm{H_4O_2^+}$, $\mathrm{H_4O_2^-}$, $\mathrm{H_5O_2^+}$, $\mathrm{H_5O_2^-}$, $\mathrm{H_6O_2^+}$, $\mathrm{H_6O_2^-}$, $\mathrm{H_7O_2^+}$, $\mathrm{H_7O_2^-}$, $\mathrm{H_8O_2^+}$, $\mathrm{H_8O_2^-}$, $\mathrm{H_9O_2^+}$, $\mathrm{H_9O_2^-}$, $\mathrm{H_{10}O_2^+}$, $\mathrm{H_{10}O_2^-}$, $\mathrm{H_{11}O_2^+}$, $\mathrm{H_{11}O_2^-}$.

Problème. — Soient G un groupe fini d'un espace de couleurs vert $\mathcal{V}$ et $\mathcal{G}$ un sous-groupe, défini à $\mathrm{GL}(\mathcal{V})$-conjugaison près, de $\mathrm{GL}(\mathcal{V})$ qui est isomorphe à G. Soient $\mathcal{W}$ un espace de couleurs vert et $\mathcal{H}$ un sous-groupe de $\mathrm{GL}(\mathcal{W})$ isomorphe à G. Les représentations $\mathcal{V}$ et $\mathcal{W}$ de G sont-elles équivalentes ?

Exemple. — $G = \mathrm{S}_3 \times \mathrm{C}_2$.

Théorème. — Le théorème suivant devient d'autant plus restrictif qu'il est énoncé en termes vert foncé. Dans d'autres, l'un de point et l'espace de grand format, on s'intéressera aussi aux variétés. Un plus grand cas d'un espace vitré foncé, alors que la couleur du point s'appliquera à celle des hamiltoniens à corps globalement en long est à connaître. Étant d'un théorème foncé. Son théorème démontrant de la fin de $\mathrm{SU}(2)$ célèbre (appelons-le SB_2, SB_3). Un exemplaire emballé à l'œil nommé sur la cible de l'hélicoptère de Hongkong à Québec dans un croisement de dernier point de $\mathrm{SU}(2)$ célèbre (théorème de Heisenberg HB_3 : SB_3).

Soient $\mathcal{C}$ un corps vitré qui est un opérateur et une équation arrondie. Une surface d'espace est confondu une pointe entre le fond. Un cercle objectif est d'ouvrir dans les connexions orthonormalisées vert-bleu-rouge. Un point de $\mathrm{SU}(2)$ célèbre (appelons-le SB_3). Notre espace $\mathcal{C}$ n'appartenant une problématique à la différence que tout équipe est lentille et que tout fond précis dans un espace de mêlé coefficient, composition de l'algèbre complexe ou lentille. L'un de ces $\mathcal{C}$ est vitré. Notre supposition, l'échangeabilité de l'équipe $\mathcal{C}$ échangeant la grand-carré de ces $\mathcal{C}$ qui rapporte une problématique (appelons-le SB_3) définie, notre fonde est aussi $\mathcal{C}$ échangeable, équivalente entre objets.

[0064] (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40)

[illegible] *Le verre à vitre*

Six caisses de tessons de verre à vitre ont été retirées des latrines: tous sont de verre vert foncé, à l'exception d'un seul, de verre blanc. Parmi ces tessons se distingue une dizaine de boudines à partir desquelles il est possible de déduire le mode de fabrication de ce verre à vitre et sa provenance.

> Le procédé employé ici est dit "verre à boudine", "verre à férule", "plat de verre", "verre en plat", "verre en plateau", ou "verre de France". C'est aussi le verre "en couronne" appelé crown glass par les Anglais [...]. Ce verre venait de Normandie.
>
> [...] le procédé utilisé pour sa fabrication repose sur l'ouverture et l'étalement, par centrifugation, d'une sphère en un disque. La boudine est la partie centrale du disque qui est plus épaisse et porte la marque du pontil (Lapointe 1981: 31).

Le verre à vitre était expédié de France dans des paniers d'osier ou dans des caisses en pin garnies de paille sous la forme de plateaux non découpés. Des documents attestent l'importation de carreaux de verre à Louisbourg entre 1737 et 1756 (Lapointe 1981: 32). Ce verre normand, fabriqué dans des grandes verreries qui produisaient aussi des bouteilles était, selon un contemporain, d'une qualité médiocre, rempli de défauts, coloré au point d'être peu transparent (Lapointe 1981: 9) (Fig. 98).

Cat.: 1Q5-2134(b)-1L1-575 (boudine); 1L1-826 (carreau de verre à vitre); 1L1-827 (carreau de verre à vitre avec amorce de boudine); 1L1-828 (carreau de verre à vitre); 1L2-829 (carreau de verre à vitre); 1L2-830 (carreau de verre à vitre); 1L1-831 (boudine).

2.2.2.2 Le verre incolore

Le verre incolore, qui compte soixante-deux objets, est à base de différents matériaux. Le cristal de Venise, dont l'influence se fit sentir sur le verre de table français au XVII^{e} siècle, était constitué de soude et de chaux. Le cristal de Bohême, qui remplaça le style vénitien au XVIII^{e} siècle, est à base de potasse et de chaux. Les expressions façon de Venise et façon de Bohême, utilisées pour différencier les objets, décrivent ici la forme, en présumant de la composition du verre (Lapointe 1981: 38).

Le cristal anglais, dont le style influença aussi le verre français du XVIII^{e} siècle, est à base de potasse et d'oxyde de plomb. Enfin, le verre gercé, témoin d'un effort pour raffiner le verre commun, manque de chaux dans sa composition, alors qu'il contient une trop forte concentration de manganèse, ce qui lui confère un aspect craquelé et une teinte rosée (Lapointe 1981: 6, 10) (tabl. 18).

2.2.2.2.1 Le verre incolore à base de soude et de chaux

Dix objets sont de ce type de verre incolore commun (tabl. 18).

Burette: la collection compte deux burettes fragmentaires en verre incolore très mince. L'une est à piédouche et l'autre, globulaire à col étroit; leur forme complète n'a pu être déterminée précisément. Elles sont probablement de fabrication française (fig. 76).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-242 (à piédouche); 1L2-250 (globulaire).

Carafe: les formes identifiées en tant que carafe sont de fait des répliques réduites en verre incolore très mince des bouteilles dites pot-à-fleur. Elles ont un décor de côtes torsadées ou verticales obtenu dans un moule ouvert. Il s'agirait d'un produit français (Lapointe 1981: 47).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-253; 1L-234; 1L1-2-3-422; 1L1-2-490.

Fiole: la collection compte aussi une fiole à épaule marquée et corps tronconique, de verre incolore très mince, d'origine française.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-235.

Objets indéterminés: le dépôt renferme de plus une anse, à laquelle aucune forme complète n'a pu être rattachée, deux petits disques circulaires, plus épais au centre que sur le pourtour qui pourraient être des verres à lunettes, ainsi qu'une pendeloque en verre taillé.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-438 (verres à lunettes); 1L3-483 (anse) 1L1-625 (pendeloque).

2.2.2.2.2 Le verre incolore façon de Venise

Ce verre, à base de soude et de chaux et d'une transparence si médiocre qu'il ne pouvait être confondu avec le cristal, devait être désigné au XVIII^{e} siècle sous le vocable de "verre blanc", tout comme le verre incolore précédemment étudié (tabl. 22). Seule l'inspiration vénitienne des formes le distingue de ce dernier. "Le style façon de Venise, limité à des formes simples et à un verre soufflé fin, a produit des verres à pied semblables dans plusieurs pays européens" (McNally 1982: 21). La popularité de ce style aurait chuté de façon marquée au début du XVIII^{e} siècle (McNally 1982: 29).

La seule forme illustrée en cristal façon de Venise s'avère être le verre à pied, représenté par onze objets (tabl. 18). Quatre verres à pied semblables ont une tige à balustre inversé à quatre feuilles et seraient de fabrication française; cinq autres sont semblables à ceux-là avec en plus un segment cylindrique au-dessus du balustre mais proviendraient de Hollande ou d'Angleterre. On compte aussi deux autres verres fragmentaires dont la forme de la tige est indéterminée.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L2-232; 1L3-244; 1L3-248; 1L2-3-436; 1L-445; 1L1-466; 1L3-475; 1L1-3-476; 1L3-478; 1L1-3-480; 1L1-2-481; 1L3-487.

2.2.2.2.3 **Le verre incolore façon de Bohème**

Ce verre à base de potasse et de chaux, se différencie du verre blanc commun par ses parois plus épaisses. Fabriquées un peu partout en Europe, ses formes sont d'origine allemande et bohémienne (McNally 1979: 39).

> "Bohémien", dans le langage de nombreux historiens du verre, désigne le verre allemand dans son ensemble, incarné et très influencé au XVIII^{e} siècle par les produits des verreries de Bohème (Tchécoslovaquie actuelle) (McNally 1982: 39).

Le lancement du verre de Bohème remonte au début du XVIII^{e} siècle; il "[...] a coexisté avec les verres communs pendant au moins un quart de siècle avant d'en arriver à dominer de façon absolue le marché du verre français" (McNally 1979: 45).

En 1740, un centre français de verrerie produisait des gobelets de style bohémien. La qualité de la décoration semble être le seul critère de différenciation entre le verre d'origine bohémienne et les autres. Ainsi, la majorité du verre gravé et taillé de bonne facture trouvé tant en France que sur les sites français d'Amérique serait d'origine bohémienne (McNally 1982: 38, 47). Dix-huit objets sont en verre façon de Bohème; ils sont illustrés par deux formes principales (tabl. 18). Le terme "cristal" désignait peut-être ce verre de meilleure qualité (tabl. 22).

Gobelet: ils sont au nombre de six, et tous décorés. Trois de ces gobelets ont un décor à côtes diffuses. Communs au XVIII^{e} siècle, ils sont probablement français. Deux autres gobelets, de tailles différentes, ont un décor à palmettes: ils sont aussi français. Enfin, un exemplaire porte un décor gravé, très raffiné, composé d'oiseaux et de fleurs entourés de volutes et autres motifs. Il est probablement un produit bohémien ou allemand du XVIII^{e} siècle. La marque de pontil de ce gobelet a été polie, contrairement à celle des autres, ce qui en accentue la valeur (Lapointe 1981: 45) (fig. 85).

Cat.: 1QU2154(b)-1L1-240; 1L1-241; 1L2-243; 1L2-257; 1L1-2-3-459; 1L2-461.

Verre à pied: ils sont au nombre de huit et en deux modèles différents. Le premier modèle, qui comprend six verres, a une tige à balustre inversé à quatre sections; il s'agit d'une production française du milieu du XVIII^{e} siècle (Lapointe 1981: 42). L'autre exemplaire, issu de la même production, a une tige à bouton. S'ajoute à ces verres un autre dont il ne reste que le pied (fig. 56).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-2-236; 1L1-2-427; 1L3-463; 1L3-472; 1L2-473; 1L2-474; 1L1-2-3-482; 1L1-619.

Nous comptons aussi quatre objets fragmentaires: il pourrait s'agir de contenants, dont la forme exacte n'a pu être déterminée.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-484 (fragment de piédouche); 1L-491 (paroi à décor de côtes); 1L2-556 (paroi à décor de rectangle); 1L1-578 (paroi à décor de côtes).

2.2.2.2.4 **Le verre incolore au plomb**

Onze objets, répartis en deux formes principales, sont fabriqués en verre incolore à base de plomb et de potasse (tabl. 18), connus en tant que "cristal" (tabl. 22).

Seau: nous avons préféré cette terminologie à celle de rafraîchissoir utilisée par Lapointe (1981: 46). La collection en compte trois: deux exemplaires sont complets et finement travaillés: l'un est muni d'oreilles et repose sur un piédouche, alors que l'autre est à fond plat. Ils sont de verre au plomb ou demi-plomb, peut-être de fabrication néerlandaise et dateraient du milieu du XVIII^{e} siècle (Lapointe 1981: 46) (fig. 83).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-2-249 (à piédouche); 1L2-274 (à fond plat); 1L2-574 (fragmentaire).

Verre à pied: ils sont au nombre de cinq. Deux exemplaires, agrémentés d'une tige à balustre inversé, proviendraient d'Angleterre et dateraient de la fin du XVII^{e} siècle. Un verre a une tige cylindrique à filets d'air spiralés; il s'agit d'une production anglaise de la période 1735-1770 (Lapointe 1981: 43). L'épave du Machault a révélé des verres à pied semblables (McNally 1978: 41). S'ajoutent à ces verres à pied les fragments de deux autres, dont il ne reste que le pied (fig. 56).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-233; 1L1-2-464; 1L3-616; 1L1-3-623; 1L-754.

Nous comptons aussi trois autres objets, dont la forme complète est inconnue, représentés par deux fragments de rebord, ainsi que par une paroi à décor moulé.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-584 (rebord); 1L2-617 (rebord); 1L1-618 (paroi).

2.2.2.2.5 **Le verre gercé**

Ce verre à base de chaux, témoin des tentatives françaises en vue de fabriquer un verre semblable au verre incolore de Bohême (Lapointe 1981: 44), regroupe 12 objets répartis en deux formes (tabl. 18).

Gobelet: deux gobelets sont en verre gercé; leur décor est dit de côtes diffuses. Ils datent du milieu du XVIII^{e} siècle.

Cat.: 1QU-2154(b)-1L1-239; 1L1-449.

Verre à pied: ils sont au nombre de dix, décorés d'une tige à balustre inversé à six ou huit sections, dans la tradition du verre incolore façon de Bohême. Ils datent du milieu du XVIII^{e} siècle (Lapointe 1981: 42).

Cat.: 1QU-2154(b)-111-237; 1L1-238; 1L1-439; 1L3-440; 1L1-441; 1L1-442; 1L1-443; 1L2-446; 1L1-2-447; 1L2-448; 1L3-462.

2.2.2.3 **Le verre coloré**

Le verre coloré se caractérise par les ajouts volontaires d'agents colorants auxquels il est soumis, "afin d'imiter la porcelaine et les pierres précieuses et semi-précieuses" (Lapointe 1981: 10). Le dépôt Perthuis compte 23 objets en verre coloré, qui se répartissent en deux formes distinctes (tabl. 18).

Biberon(?): cet objet de verre bleu n'est représenté que par son bec verseur. Trop fragmentaire, il est impossible d'en savoir plus long pour le moment tant sur son origine que sur la datation (Lapointe 1981: 50).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-251.

Perle ou rassade: elles sont au nombre de vingt-deux; elles se répartissent selon leur mode de fabrication, le verre étiré ou encore le verre enroulé. Les perles en verre étiré ont été évaluées à dix-neuf. Elles sont fabriquées

> [...] à partir d'une bulle de verre soufflé et étiré en un long tube. Une fois refroidi, celui-ci est coupé en plusieurs morceaux, laissés comme tels ou encore travaillés afin de les arrondir: de là la distinction entre les perles tubulaires et les perles arrondies (Marier 1981: 26).

Les dix-neuf perles de la collection en verre étiré sont arrondies; une seconde division distingue les perles en verre étiré arrondies décorées de celles sans décor. Dix-sept perles ne sont pas décorées: de ce nombre, deux, de forme ovale, sont de couleur noire opaque.

Quatorze perles, dont treize de celles-ci forment un ensemble, sont ovales et de couleur blanc opaque. Une autre, de forme cylindrique, est d'un verre vert clair opaque (Marier 1981: 209).

Les deux perles en verre étiré arrondies ont, soit un décor simple - formé d'une seule couche de verre, généralement monochrome -, soit composé -

constitué de plusieurs couches de verre avec une alternance de couleurs. Ainsi, l'une de ces deux perles est ovale, d'un verre vert foncé transparent et ornée d'un décor à bandes simples, de couleur blanc opaque. L'autre, aussi de forme ovale, est noir opaque et agrémentée d'un décor à bandes composées, en blanc et en ocre opaques (Marier 1981: 206, 210).

Les perles en verre enroulé, quant à elles, sont fabriquées à partir d'une tige de verre qui, fondue, est enroulée sur une barre de métal, habituellement conique. La collection compte trois perles en verre enroulé identiques. D'un verre bleu-vert transparent et de forme tubulaire, elles portent un décor à facettes (Marier 1981: 213).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L3-597; 1L3-600; 1L2-611; 1L2-612; 1L3-613; 1L3-657; 1L2-658; 1L3-659.

Quoique

> [...] l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie, la Pologne et la Suisse produisent, pendant la Renaissance, diverses sortes de verre dont certaines rivalisèrent avec le verre vénitien tant par leur qualité que par leur importance [...] (Marier 1981: 230)

il semble que les verrerie de Bohême, de Moravie (Tchécoslovaquie) et de Venise aient dominé l'industrie, tant par leur qualité que par leur volume de production, et ce jusqu'au XIX^{e} siècle.

De semblables difficultés surgissent lorsque l'on tente de dater précisément ces diverses perles à partir des techniques de fabrication et des styles. Ainsi, la datation des perles en verre étiré, considéré comme la méthode la plus ancienne, n'engendre pas l'unanimité au sein des chercheurs. Certains en font remonter la production au début de la période historique en Amérique, alors que d'autres en confinent la fabrication principalement à la première moitié du XVIII^{e} siècle. En examinant les contextes archéologiques

dans lesquels elles furent retrouvées à Place-Royale, soit l'Habitation de Champlain, les maisons Leber, Perthuis, Amiot, Paradis, et des Jésuites, Marier en déduit qu'elles datent de la période française dans l'ensemble, surtout du XVII^{e} siècle mais aussi du XVIII^{e} siècle (Marier 1981: 231, 233, 234).

Les perles en verre enroulé, provenant majoritairement de la maison Estèbe dans un contexte de la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, pourraient surtout dater de cette période. Cette hypothèse est renforcée du fait qu'à l'Habitation de Champlain, site qui a révélé le plus de perles en verre étiré, et ce dans des contextes du XVII^{e} siècle, aucune perle en verre enroulé n'a été retrouvée (Marier 1981: 234, 242). Rappelons que les latrines Perthuis, dont l'ensemble daterait de la première moitié du XVIII^{e} siècle, ont révélé majoritairement des perles en verre étiré.

En définitive, la plus grande part du verre de la collection Perthuis provient de France (73,7%); la Hollande (4,9%) et l'Angleterre (4,2%) n'en ont produit qu'une quantité assez faible, tout comme l'Allemagne (0,4%), tandis que 16,8% du verre n'a pu être associé à l'un ou l'autre de ces pays producteurs (tabl. 19). La majorité du verre commun (88,7%), dont tout le verre vert et le verre bleu-vert, est de fabrication française, tandis que 6 objets (3,4%) proviennent d'Angleterre, 5 (2,8%) de Hollande et 12 (6,8%) n'ont d'autre provenance que l'Europe occidentale. La situation ne diffère que peu en ce qui concerne le verre incolore, alors que 39 objets (62,9%) ont été fabriqués en France, contre 8 (12,9%) en Hollande, 5 (8,1%) en Angleterre et 1 (1,6%) en Allemagne. Neuf objets (14,5%) en verre incolore n'ont pas de provenance précise, tout comme les objets en verre coloré.

Tableau 10

Le verre de la collection Pernhuis

Matériau	Verre coloré commun			Verre incolore				Verre coloré		TOTAL	%
	verre vert commun ou fougère	verre à bouteille		à base de soude et de chaux	à base de potasse et de chaux	à base de potasse et de plomb	à base de chaux	décoré	non décoré		
Formes		bleu-vert	vert foncé	façon de Venise	façon de Bohême		gaucé				
bouteille		7	65							72	27,0
burette				2						2	0,8
carafe				4						4	1,5
fiole		12	1	1						14	5,3
flacon		56	12							68	25,8
gobelet					6		2			8	3,0
gutta (cassade)								5	17	22	8,4
plat creux		2								2	0,8
verre						3				3	1,1
verre à pied	17	3		11	0	2	10			56	21,3
objets indéterminés		2	3		4	3			1	13	4,9
TOTAL	17	82	78	18	10	11	12	5	18	263	100,0
%	6,4	31,3	29,7	6,8	3,8	4,2	4,6	1,9	6,8		
TOTAL		177			62			23		263	
%		67,3			23,7			8,7			

Tableau 19

Provenance du verre de la collection [illegible]

Matériau	Verre calcique commun				Verre incolore					Verre coloré		Total	%
	verre vert commun ou fougère	verre à bouteilles		verre à vitres	à base de soude et de chaux		à base de potasse et de chaux	à base de potasse et de plomb	à base de chaux	décoré	non décoré		
Provenance		blanc-vert	vert foncé			façon de Venise	façon de Bohême		gravé				
Allemagne							5					5	2,4
Angleterre			8					3				11	5,3
France	17	80	22	6	10	4	13		15			150	70,7
Hollande			3			3		3				10	4,8
Indéterminé (Europe)			15			2	6	3		5	10	40	19,0
Total	17	80	78		18	11	28	11	15	5	10	206	100

a: nous n'avons pas compté les tessons de verre à vitres.

3.3.3.4 Le verre dans les inventaires après décès

Nous avons examiné soixante-dix inventaires après décès de résidents de Place-Royale, datés entre 1682 et 1759: treize de ceux-ci (18,6%) datent du XVII^e siècle, contre cinquante-sept du XVIII^e siècle[3]. Vingt-deux inventaires (31,4%) ne font aucunement mention d'articles en verre: de ces derniers, neuf datent du XVII^e siècle (69,2%) et treize du siècle suivant (22,8%). Nous avons comptabilisé (tabl. 19 et 20) les différentes formes répertoriées tout en indiquant le nombre d'objets présents dans les inventaires retenus. Tout comme dans notre dépôt, les bouteilles, (de façon plus marquée dans les inventaires), les flacons, les verres et les gobelets occupent l'avant-plan des formes en verre. Les quelques autres formes répertoriées se retrouvent dans notre dépôt, quoique certaines tels le bénitier, le calice et la soucoupe, y soient absentes. Nous avons aussi relevé des mentions d'objets en verre "cassés", mais tout de même estimés par les notaires. Citons la "petite cannevette de Marseille de douze flacons de pinte dont six cassés" (A.N.Q.Q. gr. J.-C. Louet: 10 septembre 1733) et les "deux compotiers de cristal dont un cassé" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 21 novembre 1747). Mais il ne faut surtout pas oublier les mentions d'une multitude d'autres objets en verre, tels les boutons, bijoux, miroirs, chandeliers, lampes, instruments d'optique et de précision (Lapointe 1981: 3a, 33), non retenues puisqu'elles ne correspondaient pas à des formes répertoriées dans la collection.

Un autre tableau (tabl. 20) regroupe les objets répertoriés dans les magasins, et destinés sans doute à la vente au détail. Contrairement aux formes en faïence ou en terre vernie, les quantités d'objets en verre destinés à la vente sont tout simplement imposantes. Qu'il suffise de mentionner les "cent quarante petites verres de fougère" dans la boutique d'un marchand en 1695 (A.N.Q.Q. gr. F. Genaple: 30 juillet 1695), les quatre douzaines et demie de "verre à boire" et les 278 "verres à boire petits" d'un autre marchand (A.N.Q.Q. gr. F. Rivet: 21 mai 1710), et les 112 gobelets "de verre" (A.N.Q.Q. gr. J. Pinguet: 14 mai 1738). Par contre, les bouteilles nous paraissent rela-

3 Nous n'avons pas retenu dans nos calculs les inventaires où sont mentionnés des objets non reliés à l'alimentation ou à l'hygiène.

(1)comme nous dire les enfants. comprend à ce sujet les mots "bonhomme de neige blanc de chapeau" et les huit premières de cette dernière phrase correspondent bien au schéma de (1)(2) (p.p.d.d.g.). Quant à (3)(4) pour les (4) premières phrases de divers cas rencontrés en (1)(2), dans le cas d'un particulier (p.p.d.d.g. p.). Quelle a été l'origine de ce schéma (1)(2). Il semble avoir une plus grande diversité de formes dans ce cas = exemple, comment, temps, qui = nous oublier les connaître parce celles de nous jeune (p.p.d.d.g. p.). de la lecture (2) (Nicolas (1)(2)).

A la lecture des conversations (cahier, 2)), l'on remarque que ce sont les locutions qui sont disponibles dans la plus grande variété de nouns = "nous comme", "petit", "grand", "bleu", "bleu", ou "coloré" = et de formes = "plusieurs pour petit", "une longue", "court", "rouge", les figures sont de "petit" ou de "gros nous", de "coloré"; les pâtisseries peuvent être de "coloré", de "nous bleu" et de "nous de grosse", alors que les nouns sont de "nous longue" ou de "coloré". Les mentions d'objets ou nous dans les conversations changeant de côté sans nous croisant de nous nouvelle. Aussi, pour la période d'avant (1)(2), la présence d'objets ou nous dans les actes enfantin est pratiquement nulle, alors que pour la période (1)(2)-(1)(2), il y est fait en moyenne mention de trois objets. Ce nombre diminue la stagnation pour la période (1)(2)-(1)(2) (cahiers (1)(2): 2), 3)).

Enfin, la mention de parties de nous n'existe pas dans les conversations consultées (l'objet global de "nouveau"). Dès (1)(2), les mentions ne concernent de cet objet. Les qualificatifs qui les accompagnent sont généralement négatifs, quelque parfois (la connaissance la couleur), la forme, la décoration (Nicolas (1)(2): 3)).

Tableau 21

Le verre inventorié dans les magasins

Décennies	1690-1699	1700-1709	1710-1719	20s	1730-1739	1760-1769	90s	TOTAL	%
Années	91-98	05-07	10-11-13	26	34-35-39	60-63-65-67	98	TOTAL	%
**	1 1	1 1	1 1 1	1	1 1 2	1 1 1 1	2	20	
Formes									
ampoule			2					2	0,2
bénitier					1			1	0,1
bouteille	7	12	6	38	1	6 1 6	33	110	11,9
burette					10	2		12	1,3
carafe			1				5	6	0,6
calice		38						38	4,1
carnet					33			33	3,6
fiole			5					5	0,5
flacon		7	21 9		8 11	9 2 12	6	89	9,6
gobelet				11	6 113	5	8	142	15,3
huilier						1		1	0,1
lampe						1		1	0,1
pot						2		2	0,2
salière					2	3		5	0,5
verre (à pied)	140		203			12	17	386	36,5
TOTAL	140 7	12 63	203 3 9	40	8 62 113	9 6 14 33	71	825	

** Nombre d'inventaires

Tableau II

Différents types de verre dans les inventaires après décès

Matière / Forme	Verre: commun	commun de fougère	petit	mince	gros, noir	fort	cristal	blanc	cayé de blanc	gros, blanc	façon de cristal	fleurs	de pierre
aiguière							x						
bouteille	x		x	x	x	x	x	x	x				
burette							x						
carafe		x					x	x					x
compotier							x						
cornet											x		
écritoire							x						
fiole					x			x			x		
flacon			x		x		x					x	
gobelet					x		x	x		x			x
huilier	x				x			x					
plat							x						
pot à eau							x						
pot à confiture							x						
potet							x						
seau							x						
verre													

2.2.3 Matériaux divers

Nous avons regroupé sous cette catégorie générale les quelques objets en métal, en cuir, en os, en os et en métal, ainsi qu'en stéatite. Ils sont au nombre de onze, et la plupart ont déjà été étudiés (Marier 1981; Ethnoscop 1980) (tabl. 23).

2.2.3.1 Le métal

Cinq objets en métal ont été conservés: un seul est en fer, deux sont en cuivre et deux autres en laiton.

L'objet en fer est une lame de couteau très abîmée et cassée en deux morceaux (1QU-2154(b)-1L2-112). Cette lame a un tranchant à bout pointu, relevé vers le haut; la disparition de la soie nous empêche de déterminer le type d'attache qui la reliait au manche (fig. 78).

Les deux objets en cuivre sont une cuillère de service (fig. 70) et un objet dont on ne peut connaître la forme exacte, vu son état trop fragmentaire. La cuillère (1QU-2154(b)-1L2-107) est cassée en deux sections. Le cuilleron, oval, est mince et peu profond; un éperon, arrondi, est situé près du cuilleron. Le manche, long et mince, se termine par un oeil rond. Tout le manche, ainsi que l'éperon, sont décorés de motifs floraux gravés (Ethnoscop 1980: 136). L'autre objet (1QU-2154(b)-1L2-123) n'est représenté que par un fragment de sa paroi: il s'agirait d'une forme d'assez grande dimension.

Un fragment de chandelier et un poids, tous deux en laiton, font aussi partie de la collection. Le chandelier (1QU-2154(b)-1L2-113) (fig. 99) n'est représenté que par sa douille, de forme octogonale: la base en est renflée et se rétrécit dans sa partie inférieure pour former la tige. L'intérieur est uni et le rebord, mince, accuse un renflement; l'une des faces est perforée afin d'extraire de la douille au moyen d'un outil pointu, les restants de chandelle consumés (Ethnoscop 1980: 222). Le poids a la forme d'un disque circulaire (1QU-2154(b)-1L-surf-116), d'une épaisseur de 1 centimètre; au centre d'une des

deux faces s'amorce un court essieu, lui-même percé d'un trou, perpendiculairement à son axe (fig. 101).

Dès la fin du XVII^{e} siècle, l'on rencontre de nombreuses mentions de couteaux dans les inventaires: il s'agit d'ailleurs de l'ustensile le plus répandu dans les actes notariés (Ethnoscop 1980: 70, 225). Disponible en de nombreux modèles, le couteau a une lame en fer et un manche d'os ou de bois, fait d'une seule pièce ou de deux plaques rectangulaires rivetées (Ethnoscop 1980: 67). La cuillère apparaît vers la même époque dans les inventaires, quoiqu'elle semble beaucoup moins répandue; étrangement, l'on ne retrouve qu'une seule mention de cuillère en cuivre: le fer, l'argent et l'étain en paraissent les matériaux principaux (Ethnoscop 1980: 131).

2.2.3.2 **Le cuir**

Quelques fragments de chaussures en cuir ont été retrouvés dans les latrines Perthuis. Il s'agit des quartiers et tirants avec crochets ainsi qu'une semelle extérieure. Rappelons qu'une chaussure était formée, du moins au XVIII^{e} siècle, de sept composantes, soit trois semelles extérieures et entre-semelles, d'un tirant, de deux oeillets et d'un talon. Les quartiers sont les parties qui emboîtent le talon, tandis que les tirants, parties attenantes aux quartiers, supportent les attaches (oeillets). On entend par oeillet, la bordure, souvent métallique, entourant le trou par où passe le lacet (Marier 1981: 9, 18).

Cat.: 1QU-2154(b)-1L-654 (semelle extérieure en cuir: une semelle semblable a été retrouvée dans les latrines de la maison Estèbe, dans un contexte de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (Marier 1981: 40); 1L3-655 (fragment de tirant avec oeillets en cuivre). Un chercheur en vêtement, à l'emploi de Parcs Canada a pu nous fournir des données supplémentaires relativement à la datation de ces fragments de chaussure. Selon lui, ce genre de semelle extérieure, au bout pointu, serait postérieur à 1765, tandis que ce modèle de tirant n'a pas été utilisé pour les chaussures avant ca. 1820 (Stephen Davis 1985: comm. personnelle).

Malheureusement, dans l'ensemble des collections de Place-Royale

> la grande proportion de semelles et de talons par rapport aux empeignes et aux quartiers ne facilitant pas la reconstruction de types, il ne s'est pas avéré possible d'apporter plus de précisions quant au genre de souliers portés [...] (Marier 1981: 29).

Les mêmes difficultés surgissent lorsqu'il s'agit d'établir l'appartenance des chaussures soit à un adulte (homme ou femme) ou encore à un enfant.

Dans les inventaires "la mention la plus courante, en ce qui concerne le genre de chaussure, fait référence au terme général de soulier [...]" (Marier 1981: 35). Il y est fait état de chaussures en cuir, de boeuf ou de maroquin, en peau de chevreuil ou de loup-marin et en tissu; on précise aussi la condition des chaussures, neuves, mauvaises, de rebut ou hors de service (Marier 1981: 36, 37). Un seul inventaire (A.N.Q.Q. gr. L. Chambalon: 10 décembre 1698) indique le lieu de fabrication, la Normandie: "mais on peut présumer que tous les souliers recouverts de tissus et la plupart des souliers de cuir fin sont aussi des souliers français" (Marier 1981: 37, 38). Enfin, le notaire prend toujours soin de préciser l'appartenance des chaussures à l'un ou l'autre sexe ou encore à une classe d'âge (Marier 1981: 38).

2.2.3.3 L'os

La collection compte aussi un fragment de peigne en os (1QU-2154(b)-1L1-306) (fig. 93). Il s'agit d'une plaque rectangulaire, assez mince: deux incisions la divisent en trois parties égales, sur le sens de la longueur. Les deux sections extérieures sont taillées en forme de dents, longues, rapprochées les unes des autres, sur toute la longueur hormis les extrémités, laissées intactes. Des peignes semblables ont été retrouvés dans les latrines de la maison Estèbe et au fort Michilimackinac dans des contextes postérieurs à 1740 (Stone 1974: 141) (fig. 93).

Les peignes sont ordinairement dénombrés à la douzaine: ils sont fabriqués en cuivre, en fer, en corne, en buis, en ivoire (Marier 1981: 492-498).

2.2.3.4 L'os et le métal

Deux objets sont en matériaux composés, soit en os et en métal. Il s'agit tout d'abord d'un bouton, dont il ne reste que le dos, en os, la face en métal ayant disparue (1QU-2154(b)-1L1-304). Le dos est concave à l'intérieur et convexe du côté extérieur; la bordure semble teinte en vert possiblement à la suite de la corrosion par le cuivre. On remarque aussi un cercle, incisé, autour du trou central: il s'agit peut-être d'une marque de fabrication. L'attache était probablement à oeillet, en fil d'une matière indéterminée, sans doute noué à l'intérieur du bouton et fixé à l'aide d'un ciment ou mastic servant de remplissage (Marier 1981: 105, 153).

Les boutons en matériaux composés, importés d'Europe et plus particulièrement d'Angleterre, d'Hollande et de France, auraient été fabriqués dès le XVII^{e} siècle, quoiqu'ils étaient fort populaires encore au siècle suivant (Marier 1981: 129).

Le second objet s'apparente de beaucoup à un rasoir (1QU-2154(b)-1L3-837). Il n'en reste que le manche, la lame de fer étant trop corrodée. Il est composé de deux plaques rectangulaires en os, planes sur le côté intérieur et convexes sur la section extérieure. Deux rivets, sans doute en fer, situés aux extrémités, rattachent dos à dos ces plaques, entre lesquelles s'insére la lame. Deux incisions parallèles, sur la longueur du manche, décorent ce dernier, des deux côtés (fig. 57; 93).

Les notaires ont toujours pris soin de noter le matériau des boutons: l'on rencontre souvent des boutons en cuivre; ils sont aussi en argent, en argent et en soie, et en or (Marier 1981: 142,143). Nous sommes de plus renseignés sur leur format - petit, moyen et gros - ainsi que sur leur état: "vieux et ternis", "presque hors de service", "hors de mode", "ancienne mode" (Marier 1981: 144). Enfin, le matériau des rasoirs ne semble pas avoir retenu l'attention du notaire: "un bassin à barbe avec des razoirs" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 22 avril 1735).

2.2.3.5 La stéatite

La stéatite est un "silicate de magnésium compact, de constitution identique à celle du talc, onctueux au toucher" (Petit Robert 1973: 1692). La collection renferme deux objets fabriqués avec ce matériau; il s'agit de deux fourneaux de pipe, de modèles différents.

L'un des fourneaux, (1QU-2154(b)-1L1-838) complet, a la partie supérieure cylindrique, aux parois extérieures arrondies (fig. 58a; 96). Elle surmonte un col cylindrique droit, plus étroit qui repose sur une base plus large qu'épaisse, en forme de triangle, vue en coupe. L'intérieur de la partie supérieure a été évidé; il est en forme d'entonnoir arrondi, alors que le fond est percé pour communiquer avec l'intérieur creux du col cylindrique et rejoindre, à angle droit, une ouverture située au sommet de la base, sur un des côtés le moins large. C'est dans cette ouverture que s'insérait le tuyau. La surface, tendre, a été décorée de motifs géométriques incisés.

L'autre fourneau, (1QU-2154(b)-1L3-839) fort incomplet, est d'une roche plus dure que le précédent. Il ne reste que la partie supérieure, en forme de bulbe évidé à l'intérieur et à large embouchure. L'on perçoit un début de col vertical dans la partie inférieure (fig. 58b).

Pehr Kalm, lors de son voyage au Canada en 1749, décrit la pierre à calumet, dont il a découvert des lits sur les bords du fleuve St-Laurent, près de la chute Montmorency.

> C'est avec cette pierre que l'on fabrique presque toutes les pipes utilisées au Canada [...]. Les bords du fleuve, près de la chute, se composent presque uniquement de schiste noir, mais on n'y trouve cependant par endroits un lit de cette Pierre à Calumet [sic] [...]. Lorsque la roche a été longtemps exposée au jour, au soleil, à l'air et à l'humidité, sa surface extérieure prend une teinte jaune pâle, mais plus à l'intérieur la roche est grise. Elle est si tendre qu'on peut la tailler au couteau et on juge de sa qualité d'après cela, car si elle était dure, on la rejetterait comme non convenable. Bien que tendre à l'origine, elle durçit

> cependant au contact du feu et ne se laisse donc plus tailler aisément (Kalm 1977: 400).

La couleur naturelle de cette pierre est d'un jaune à l'extérieur et d'un blanc à l'intérieur. Avant d'être utilisée, la pipe sculptée est noircie; les nôtres ont d'ailleurs reçu ce traitement.

> [...] Lorsque la pipe est achevée, on enduit la surface extérieure avec une certaine graisse; on prend ensuite de l'écorce ou quelque autre chose qu'on enflamme et on met la pipe par-dessus pour l'enfumer et pour que la graisse l'imprègne bien. C'est ainsi que la pierre noircit. Mais cette teinte noire s'accuse encore davantage quand le fumeur se sert de sa pipe (Kalm 1977: 333, 334).

Il faut sans doute voir une provenance indigène dans la fabrication de ces pipes, à partir d'un matériau recueilli tout près de Québec, entre autres endroits. Kalm a d'ailleurs noté que la "[...] plupart de ces Sauvages (Agniers) possèdent une pipe à tabac, dont la tête est faite d'une pierre noire sur laquelle est fixée un long tuyau en bois" (Kalm 1973: 296).

Un fourneau semblable à notre modèle le plus complet a été découvert au Fort Gaspereau, Nouveau-Brunswick, dans un contexte français datant entre 1750 et 1755 (Wylie 1968: 54, 55). Une autre publication illustrant des fourneaux identiques à ce dernier, les identifie en tant que "Micmac pipe bowls of the 1750-1800 period" (Witthoft et al. 1958:pl.3).

Dans une correspondance avec Charles A. Martijn, du M.A.C.Q., Ruth Whitehead (1983) nous apprend que

> ...the term "Micmac" pipes is sometimes used to describe small pipes from the Northeastern areas and Northern Plains; these pipes are usually vase-shaped and set on a constricted stem with a bar-shaped base. This form is found over a large area, and was made and used by many tribes other than the MicMac themselves; therefore the term is better avoided (King 1977: 10).

Des "calumets de pierre" se trouvaient parmi les marchandises de quelques marchands de Place-Royale. Il est en effet question de 94 "calumets de pierre" dans un inventaire de 1710 et de 18 calumets de pierre de Beauport, dans un autre inventaire après décès daté de 1754 (Drouin et Savard 1986: 42, 45). Cette dernière mention confirmerait d'ailleurs les affirmations de Kalm voulant que le matériau de ces calumets proviennent des abords de la chute Montmorency.

Il nous apparaît extrêmement difficile, dans l'état actuel des connaissances en culture matérielle, de préciser la provenance exacte de ces quelques objets classés parmi les matériaux divers. Il est tout de même fort probable qu'ils aient été fabriqués sur place. En effet, la présence de ces matières premières sur le territoire nord-américain et disponibles sans l'ombre d'un doute à Place-Royale tend à proposer pour ces objets, une origine locale. Il était possible d'obtenir du cuir, de l'os et même de la stéatite - cette dernière provenant d'une source près de Québec - et de les transformer sur place. Par contre, près de 500 paires de chaussures pour hommes, à l'état neuf et probablement destinées à la population civile, furent récupérées de la cargaison du Machault, navire français (Sullivan 1986: 80). Pour ce qui est des objets en métal - cuivre et fer - dont la fabrication demande une maîtrise technique évidente et un outillage spécialisé, il faudrait y voir des objets importés, possiblement de la métropole française. Mais il est aussi possible d'envisager que le fer ait pu provenir des forges du St-Maurice, qui ont débuté leurs opérations en 1730 (Côté et al. 1984: 237).

Tableau 23

Les matériaux divers de la collection Perthuis

Matériau / Forme	METAL: cuivre jaune	METAL: fer	METAL: laiton	cuir	os	os et métal	stéatite	Total	%
bouton						1		1	8,3
chandelier			1					1	8,3
chaussure				2				2	16,6
couteau		1						1	8,3
cuillère	1							1	8,3
peigne					1			1	8,3
pipe							2	2	16,6
poids			1					1	8,3
ressort						1		1	8,3
indéterminé	1							1	8,3
Total	2	1	2	2	1	2	2	12	99,6%

2.2.4 Les écofacts

Un total de neuf cent soixante-huit ossements a été dénombré dans le dépôt des latrines Parthuis, dont l'étude a été confiée à Heather N. Nicol (1983).

Cette collection d'ossements, quoique modeste, s'avère être bien conservée. "Tous les ossements ont été dénombrés et identifiés en fonction de la plus petite unité taxinomique possible, en général l'espèce" (Nicol 1983: 1). L'âge des animaux domestiques au moment de leur mort a été calculé d'après l'éruption des dents ou le stade de soudure des épiphyses[1] des os longs; dans certains cas, le sexe des individus a pu être déterminé (Nicol 1983: 8).

> L'analyse s'est heurtée à certaines difficultés, particulièrement sous le rapport de l'attribution de certains ossements à l'espèce voulue. Ces problèmes se posent ordinairement lorsque l'aire de dispersion de plusieurs espèces du même genre, toutes semblables en taille et en ostéomorphologie, englobe le voisinage du site. Il s'en pose aussi quand, à la faune locale, s'ajoutent des espèces importées (Nicol 1983: 10).

Un seul NMI (nombre minimal d'individus) a été tiré de la réunion des ossements des trois couches arbitraires des latrines; ce NMI a été établi à 73. Quatre cent soixante-quatre (48%) des 968 spécimens examinés ont pu être attribués à une famille, un genre, ou une espèce. Le reste (504 ou 52%) n'a pu être ramené qu'à la classe (voir tabl. 2, Nicol 1983: 16, 17).

> Avec 46 pour cent du total des ossements, les mammifères constituent de toute évidence la classe la mieux représentée. Les suivent en fréquence d'identification les oiseaux (29 pour cent) et les poissons (26 pour cent). Si nous devions subdiviser le total des ossements identifiables en pourcentage (espèces sauvages et domestiques), nous obtiendrions les résultats suivants:

---

[1] Extrémité renflée des os longs constituée de tissus spongieux (*Petit Robert* 1973: 603).

Mammifères domestiques	=	50 pour cent
Mammifères sauvages	=	pourcentage négligeable
Oiseaux domestiques	=	30 pour cent
Oiseaux sauvages	=	13 pour cent
Poissons (à l'exception de la morue)	=	1 pour cent
Morue fraîche	=	6 pour cent

> La morue fraîche constitue une catégorie distincte parce que l'on ne la pêchait pas sur place [...]. Nous avons mis les rats dans la catégorie des animaux domestiques bien qu'il s'agisse en réalité d'animaux sauvages qui vivent dans les parages de l'homme (Nicol 1985: 16, 15).

Des difficultés d'identification ont amené Nicol à classer les oies parmi les oiseaux sauvages (Nicol 1985: 17, 22, 23).

Le dépôt renfermait aussi 25 coquilles, toutes d'huîtres (*Crassostrea virginica*). Seulement deux coquilles proviennent du même mollusque, ce qui établit à 24 le NMI (Seill 1986: 33).

2.2.4.1 Les animaux sauvages

Les animaux sauvages ont été distingués selon qu'ils ont été pêchés ou chassés.

2.2.4.1.1 La pêche

La pêche constitue le moyen d'approvisionnement en espèces aquatiques. Aux 24 huîtres s'ajoutent deux brochets ou maskinongés, un suceur rouge, un bar rayé, et une morue fraîche. Malheureusement, seulement 11% des arêtes de poisson ont pu être identifiées (26 arêtes sur 236).

> Le brochet ou maskinongé, le suceur rouge, la barbue de rivière et le bar rayé sont des poissons d'eau douce anadromes; on en retrouve en petit nombre dans les dépôts des latrines. Les pêcheurs de Québec pouvaient sans doute les prendre tous (à l'exception du bar rayé qui fraie dans les eaux douces du Saint-Laurent et des affluents au printemps et regagne en automne son habitat marin) dans les lacs et cours d'eau proches de la ville, ou même peut-être dans son

> saisons. En général, ces poissons frayent au printemps, et c'est à cette époque surtout qu'on pouvait les trouver dans les eaux peu profondes le long des côtes, même si l'on pouvait les attraper pratiquement en toute saison (Ricard 1985: 19).

Le suceur rouge, la barbue de rivière et la barbotte semblent être des espèces assez communes sur les sites de Québec, dans des contextes du XVII^e et XVIII^e siècles (Ricard 1985: 20).

En regard de la morue, elle était sans doute pêchée commercialement dans l'estuaire du Saint-Laurent: sa popularité est attestée à Québec dès le XVII^e siècle (Ricard 1985: 20). Au début du XVIII^e siècle, l'on pouvait par ailleurs se procurer de la morue chez le sieur Guillemin, sur la rue St-Pierre, entre autres, ainsi que du bar, de l'éperlan, du saumon et de la truite (St-Pierre et al. 1985: [illegible]). Mais,

> à en juger par le peu d'os de poissons retrouvés dans les latrines, particulièrement ceux d'espèces locales, la pêche n'était pas une activité économique très développée. Peut-être n'était-elle qu'un passe-temps [pratiqué par les habitants de la maison ou d'autres personnes] (Ricard 1985: 20).

3.3.4.3.2 La chasse

Des classes animales sauvages chassées, celle des mammifères est la moins bien représentée. Les espèces identifiées dans cette classe sont le cerf de Virginie, le castor et le lièvre d'Amérique, représentées par un individu chacune. Leur présence sur le site n'a rien d'exceptionnel, même si le cerf se faisait rare dans la région immédiate de Québec au XVIII^e siècle (Ricard 1985: 20).

La classe des oiseaux sauvages est un peu représentée: 11% des ossements d'espèces sauvages leur sont attribuables:

> La chasse aux oiseaux sauvages, et plus spécialement à la sauvagine, était une tradition si bien établie dans la région de Québec qu'on édicta dans la seconde moitié du XVII^e et au

[illegible] (b) [illegible] (a) [illegible] [illegible] [illegible]

Tout comme pour la pêche, il faut voir dans la chasse la pratique d'un loisir, d'après la médiocrité des restes d'espèces sauvages dans le dépôt fortuite. Et, contrairement à l'affirmation voulant que la majorité de la population possédait un fusil (St-Pierre et al. 1983: 141), il paraît plutôt, selon l'examen d'inventaires après décès au XVIII[e] siècle, que seulement une famille sur cinq a un fusil (Yves Desloges 1985: comm. pers.). On a tout de même noté la présence de plomb à canard, à bécassine et à sarcelle dans l'inventaire du marchand François-Etienne Cugnet, en 1742 (St-Pierre et al. 1983: 141).

3.3.4.3 Les animaux domestiques

Plus de 80% des ossements identifiés sont à attribuer à des espèces animales domestiques: il s'agit du bovins, du cochons, de volailles, du chiens et du chats. Le rat, en tant que commensal, vit dans les parages de l'homme, ce qui le rapproche des animaux domestiques (Nicol 1983: 29).

Les espèces les plus nombreuses dans le dépôt sont, par ordre, les bovins, les moutons et les cochons, ce qu'attestent les écrits pour la première moitié du XVIII[e] siècle. Cent trente-quatre ossements représentent un NMI de 10 cochons, trente-neuf ossements un NMI de 4 cochons et une quinzaine d'ossements représentent six moutons; vingt autres os ont pu appartenir tant à des moutons qu'à des chèvres, ces animaux étant extrêmement semblables en taille et en morphologie (Nicol 1983: 10, 16 ,32). Ces espèces formaient sans aucun doute une partie de la faune urbaine de Québec au Régime français. L'article 13 d'une ordonnance datée du 28 mars 1673 rend compte de cette présence animale dans le secteur de la basse-ville (Place-Royale).

> Il sera avisé aux moyens d'empêcher que l'on nourrisse et entretienne des bestiaux dans la basse-ville tant en hiver qu'en été à cause de l'infection et incommodité qu'ils apportent soit par les fumiers [...] soit par le fourrage [...] (Baudier 1958: 48).

Une nouvelle ordonnance, émise en 1680 enjoint les personnes qui veulent nourrir et élever des porcs tant en basse qu'en haute-ville de les tenir enfermés, avec défense de les laisser sortir et vaguer sous peine d'amende

(Saucier 1958: 52). Ce n'est d'ailleurs que vers la fin du Régime français que les porcs seront définitivement exclus des hautes et basses-villes (Saucier 1958: 63).

Des documents écrits précisent que les bêtes à cornes sont les animaux domestiques les plus nombreux à Québec, du moins en 1720 et en 1734; les porcs occupent la seconde place (Nicol 1983: 32).

Dans le dépôt Perthuis, l'on constate aussi l'absence de chèvres; elles étaient pourtant élevées en petit nombre dans la région de Québec au XVIII^e siècle (Nicol 1983: 32). Kalm s'étonne d'ailleurs de n'avoir vu nulle part en Amérique de chèvres; il a cependant ouï-dire que quelques Canadiens en ont possédées, "mais seulement à l'occasion d'une maladie, car le lait de ces animaux est pris comme remède" (Kalm 1977: 479).

Les vaches de race canadienne sont décrites dans les documents du XVIII^e siècle comme étant de petite taille:

> Encore que nous ayons identifié au moins un spécimen de bonne taille dans les dépôts, la taille relativement petite des vaches découvertes au cours des fouilles de la maison Perthuis concorde avec la description de cette race dans les documents (Nicol 1983: 32).

Le dépôt a aussi révélé la présence de quatre chats, d'un chien et d'un rat. Les chats, selon les documents, avaient été introduits en Nouvelle-France dès 1624; le rat noir proliférait déjà au XVII^e siècle, pour être remplacé par le rat brun (plus prolifique?) au XVIII^e siècle; le rat des toits existait à l'époque. Le seul chien identifié était "[...] d'assez petite stature et assez semblable à certaines races miniatures modernes" (Nicol 1983: 30).

Enfin, 38, 2 et 3 ossements appartiennent respectivement à des gros, moyens et petits mammifères; de plus, 175 os (sur 451: 38,8%) n'ont pu être rattachés à une espèce de mammifères.

Pour ce qui est de la volaille domestique, le dépôt a révélé une vingtaine de poulets (119 os) et six dindons (27 os).

> Les dindons identifiés à Québec sont représentatifs des variétés domestiques de l'espèce. En général, nous n'avons pu distinguer leurs ossements de ceux des poulets que par leur plus grande taille (Nicol 1983: 12, 13).

S'ajoutent à cela 77 ossements (sur 283: 27,2%) qu'on n'a pu relier à aucun oiseau en particulier.

L'âge des individus ainsi que les os peuvent être les indices d'un élevage et d'un abattage à l'endroit même où ils se sont accumulés ou encore prouver que ces opérations ont eu lieu ailleurs.

> Ainsi, la répartition des os indique que l'on abattait les veaux sur place, mais non le bétail adulte ou pré-adulte. De même, il semble qu'on n'ait pas abattu les moutons sur les lieux, au contraire de ce qui a pu se passer avec les cochons. L'abondance d'ossements de poulets, de bovins et de cochons juvéniles est également surprenante et on pourrait en conclure à l'existence d'un cheptel reproducteur sur les lieux. Cependant, en ce qui a trait aux mammifères domestiques, l'excès d'ossements juvéniles et la rareté de ceux d'animaux arrivés à maturité sexuelle sont tels qu'ils excluent l'élevage de bovins (Nicol 1983: 33).

L'élevage de volailles, poulets, dindons, dans la cour arrière murée de la maison Perthuis semble tout à fait plausible suite à la présence de volailles immatures et de poulets mâles, élevés habituellement pour la reproduction, entre autres. L'abondance des os des extrémités de ces volailles tend d'ailleurs à confirmer cette hypothèse: les issues auraient été en quantité moindre si les volailles avaient été abattues ailleurs (Nicol 1983: 33, 34).

De même, la découverte de têtes et d'os d'extrémités de porcs , tout comme celle d'individus immatures, juvéniles et peut-être même adultes, en indique l'élevage dans la cour. Ces animaux s'adaptent très bien à la vie urbaine, les ordures ménagères suffisant à leur subsistance:

> [...] ces bêtes comme d'ailleurs la plupart des animaux domestiques offrent un maximum de viande pour un minimum de fourrage quand on les abat juste avant l'âge adulte, quand ils ont toutefois dépassé le stade juvénile (Nicol 1983: 35).

Enfin, la présence de veaux entiers en atteste l'abattage sur place, quoiqu'ils aient pu être achetés sur pied (Nicol 1983: 44).

En ce qui a trait au mode de débitage, l'on a remarqué que soixante-treize ossements avaient été coupés (sur 968: 7,5%):

> En général, les coupes se pratiquaient à l'aide d'un lourd fendoir ou d'une hache, bien qu'un des os revèle l'usage possible de la scie. Ces constatations corroborent les textes historiques d'après lesquels la scie ne fut pas un outil de boucherie très répandu avant la fin du XVIII^{e} siècle (Nicol 1983: 44).

Dix-huit pour cent des os de porcs avaient été coupés de même que 23% de ceux des moutons ou des "moutons ou chèvres"; le pourcentage des os coupés pour les bovins adultes ou pré-adultes dépasse le cap des 50%, et, pour les veaux, est de 7%. La plus petite taille des veaux exigeant moins de divisions ou de débitage explique peut-être le faible pourcentage d'os de veaux coupés.

Le débitage des boeufs s'effectuait ailleurs que sur le site de la maison: les carcasses étaient débitées en quartiers, la préférence allant pour ceux de devant. Celui des porcs et des moutons se pratiquait dans la région thoracique et l'épine dorsale; on aurait aussi retiré la langue d'une mâchoire de porc découpée (Nicol 1983: 45).

En définitive,

> [...] les éléments de squelette représentés et les coupes de boucherie nous permettent de tirer, des ossements de cochons, de moutons et de bovins retrouvés dans les latrines, les constatations suivantes:
>
> La chair des animaux non abattus sur place (boeuf, mouton et agneau) provient généralement du quartier de devant. Après le débitage primaire, la carcasse n'était plus guère subdi-

> visée et la préférence allait aux gros rôtis et aux autres grosses coupes. On trouve parfois trace d'une coupe du quartier de derrière, mais moins couramment.
>
> Les dépôts contiennent des veaux et des cochons entiers. Ces derniers devaient être élevés et abattus sur place, mais non les veaux car, à part les spécimens retrouvés, on ne trouve pas trace d'un cheptel de reproduction (Nicol 1983: 46).

Au cours du Régime français, l'on pouvait s'approvisionner en viandes chez le boucher, qui étale ses produits sur la place du marché ou dans la maison, tout comme le fait la famille Cadet, au XVIII^{e} siècle, sur la rue St-Pierre, en basse-ville (St-Pierre et al. 1983: 137). Un règlement du Conseil supérieur de Québec, édicté en 1706, précise qu'il y aura

> [...] quatre étaux de boucherie en cette ville aux lieux qui seront jugés les plus commodes dans lesquels ils feront la distribution de viande les mardi et samedi de chaque semaine, auxquels étaux ils auront des crochets pour y vendre leur vache (Ethnoscop 1984: 129).

Dès 1672, l'on passe une législation sommaire sur la qualité de la viande. Les habitants de la campagne désireux de vendre de la viande à la ville devront auparavant l'offrir aux bouchers, à un prix légèrement moindre, après que leur bétail ait été certifié ne pas avoir été tué pour cause de maladie (Saucier 1958: 67). En 1706, la loi devient plus sévère: toute bête, avant d'être tuée pour vente, devra être obligatoirement examinée par le Procureur du Roy de la Prévosté, sous peine d'amende de 30 livres après une première offense. La législation de 1672 vaut aussi encore pour les paysans venant vendre de la viande en ville (Saucier 1958: 57, 58).

De passage à Montréal en 1749, Kalm note que le marché

> [...] se tient chaque vendredi, lorsque les paysans des alentours y apportent des denrées alimentaires ou d'autres objets à vendre et, en retour, achètent en ville certaines autres choses dont ils ont besoin. [...] Ceux qui n'ont en propre ni ferme, ni élevage d'où ils pourraient tirer des produits frais, doivent donc se procurer ce jour-là tout ce

dont ils ont besoin, sous peine d'avoir à en souffrir au long de la semaine qui suit. La foule des Sauvages d'Amérique participe également à ce marché, tant comme vendeuse que comme acheteuse (Kalm 1977: 473).

2.2.5 Résumé de l'étude des matériaux de la collection Perthuis

Le dépôt archéologique des latrines de la maison Perthuis se compose d'environ quatre cent soixante articles en céramique, deux cent soixante en verre - sans compter les six caisses de tessons de verre à vitre - et d'une dizaine d'objets en matériaux hétéroclites, dont le fer, le cuivre, l'os et la stéatite. S'ajoutent à cela près d'un millier d'ossements et une vingtaine de coquillages.

Une première classification distingue les céramiques d'après le degré de raffinement et de vitrification de la pâte: nous avons pu ainsi classer les objets en céramique en six classes, à l'intérieur desquelles s'insèrent plusieurs types, définis par l'aspect de la pâte, de la glaçure ou de l'émail, ou par le style de la décoration (tabl. 24). Ainsi, la collection compte 232 faïences (50,6% des céramiques), 171 terres vernies (37,5%), 24 pipes en terre à pipe (5,2%), 21 articles en grès (4,6%), 7 porcelaines (1,5%) et un objet en terre cuite fine (0,4%). Les objets en verre (tabl. 18) ont été répartis, selon leur matériau, dans les catégories de verre commun, qui compte 177 objets (67,6% de l'ensemble du verre), répartis en verre fougère (17 objets), en verre à bouteille (160 objets), de couleur vert foncé ou noir (78 objets) et bleu-vert (82 objets); de verre incolore 62 objets: (23,7%), qui se distingue en cristal commun (10 objets), en cristal façon de Venise (11 objets), façon de Bohême (18 objets); et de verre coloré (23 objets: 8,7%), décoré (5 objets) et non décoré (18 objets). Parmi les objets classés dans les matériaux divers (tabl. 22), nous en avons relevé cinq en métal, dont deux en cuivre jaune, deux en laiton et un en fer; deux sont en cuir, un en os, deux en os et en métal, et deux autres en stéatite.

Les objets en céramique se répartissent entre quarante formes différentes (tabl. 24), contre dix pour les objets en verre (tabl. 18); nous n'avons pu déterminer de façon précise la forme exacte d'une trentaine d'objets, dont vingt en céramique, treize en verre et un autre en cuivre jaune. Seulement cinq formes ont été identifiées tant en céramique qu'en verre, et une seule en céramique et en stéatite: ceci semble signifier que certaines formes ne

seraient fabriquées que dans un matériau spécifique, soit, en ce qui nous concerne, la céramique, le verre, le métal ou l'os.

La grande majorité des formes en céramique (tabl. 24) sont disponibles soit en faïence, soit en terre vernie, mais rarement dans des proportions identiques; pour ce qui est des objets identifiés dans les autres céramiques - grès, porcelaine, etc. - il s'agit de formes communes en faïence ou encore uniques parmi l'ensemble des céramiques. La forme la plus répandue en céramique s'avère être l'assiette: elle compte pour près de 20% de l'ensemble et est disponible, tout comme la soucoupe, en trois genres de céramique. Les cruches, les jattes, les pipes, les plats, les pots de chambre, les soucoupes et les terrines comptent pour environ 5% chacune, tandis que les autres formes ne représentent que 2 ou 3%, et souvent moins, de l'ensemble des formes en céramique. La situation est quelque peu différente en ce qui concerne le verre (tabl. 18): les formes ne se rencontrent que dans un ou deux types de verre. Ainsi, les bouteilles et les flacons, les formes représentées de façon la plus imposante et comptant respectivement pour 17,5% et 25,9% de l'ensemble du verre, ne sont disponibles qu'en verre à bouteille. La seule exception est illustrée par le verre à pied, que l'on a répertorié en verre commun fougère et à bouteille bleu-vert, ainsi que dans tous les types de verre incolore.

La plupart des formes répertoriées sont illustrées par plusieurs exemplaires parfois tout à fait identiques, alors qu'en d'autres occasions, seuls les formats diffèrent. Rappelons-nous à ce sujet des cruches (fig. 20), jattes (fig. 22), plats (fig. 25), pots à anse (fig. 27) et terrines (fig. 29) en terre vernie; des assiettes (fig. 36), pots de chambre (fig. 33), soucoupes, gobelets et tasses en faïence: des pipes en argile (fig. 39, 40); des soucoupes en porcelaine, ainsi que des bouteilles (fig. 50, 54), fioles, flacons (fig. 49, 55) et verres à pied (fig. 58) en verre.

Enfin, certains ajouts décoratifs ornent une partie des objets de la collection: ils se présentent sous la forme d'engobe ou d'oxydes colorants ajoutés à la glaçure, de motifs peints sur l'émail ou encore gravés et/ou peints sur la surface. Ainsi, un peu plus d'une quarantaine d'objets en terre

vernie (25,1%) sont ornés de motifs décoratifs: il s'agit des pots à anse (fig. 27) et des plats creux (fig. 25) décorés à l'engobe ou bien au moyen d'oxydes à base de cuivre ou de fer (tabl. 4). Il en va différemment au sujet de la faïence (tabl. 8): cent soixante-douze faïences (75,1%) sont empreintes d'un décor peint, majoritairement en camaïeu bleu: c'est le cas pour la plupart des assiettes (65 sur 74: 87,8%) (fig. 36), de l'ensemble des cuvettes, des gobelets (sauf un) (fig. 35), des jattes, des plats (fig. 72), des pots décoratifs (fig. 99), des saladiers (sauf un) et des tasses sans anse. Tous les objets uniques sont décorés, ainsi que douze soucoupes (66,7%) (fig. 72), et un peu plus de la moitié des tasses avec anse (53,8%). Nous pouvons aussi répartir en huit groupes différents, selon leur forme et leur décor, les assiettes en faïence de la collection: le groupe le plus important quantitativement renferme dix-sept assiettes semblables; les autres, huit, six, cinq, trois et deux assiettes. Enfin, chacune des autres assiettes offre un décor unique parmi l'ensemble des faïences de la collection. Les objets en agate ware retiennent l'attention par le mélange attrayant d'argiles rouge et blanche de leur pâte, et des nuages bleus répandus sur la glaçure jaunâtre. Quinze objets en grès (71,4%) présentent sur leur surface extérieure des caractères décoratifs, présents sous la forme de motifs peints en bleu et en violet et/ou incisés (fig. 45, 46, 47); toutes les porcelaines, quant à elles, sont recouvertes d'un décor peint en bleu. En regard du verre, il est bien sûr possible de percevoir au niveau des types de verre et des différents modèles illustrant une même forme une certaine recherche esthétique: l'exemple le plus pertinent en serait les verres à pied, disponibles en six modèles caractérisés par la forme de leur tige et en plusieurs types de verre (fig. 58). Les carafes, gobelets et rafraîchissoirs sont ornés de motifs en relief, résultat de l'emploi d'un moule gravé en creux lors de leur fabrication. Un gobelet en cristal, de facture exceptionnelle, est par ailleurs revêtu d'un décor gravé à la main. Quant aux objets en métal et en os, seuls la cuillère en cuivre, le bouton, le rasoir et l'une des pipes en stéatite ont reçu un traitement à valeur décorative, le plus souvent incisé. Puisqu'il est question des pipes, mentionnons que la forme de celles en argile constitue en elle-même un élément décoratif, auquel s'ajoute, sur les modèles hollandais, un décor à la molette appliqué sur le fourneau et sur le tuyau (fig. 39, 40).

La France constitue le pays producteur de près de 80% des articles du dépôt Perthuis: 79,4% des céramiques, 72,9% des articles en verre et la plupart des objets classés dans les matériaux divers y ont été fabriqués (tabl. 25). La majorité des terres vernies (94,2%), 79,7% des faïences, 65,5% des pipes, 87,0% des articles en verre commun et 59,7% des objets en cristal incolore proviennent de fabriques françaises. Une quarantaine d'objets (3,6%) correspondent à une production hollandaise: il s'agit de 28 céramiques (68,3%), dont 24 faïences (85,7%) et 4 pipes en argile (14,3%), et de 13 articles en verre (31,7%), dont 5 (38,5%) en verre teinté commun et 8 (61,5%) en cristal incolore. L'Angleterre a aussi produit une quarantaine d'objets du dépôt: l'on compte 30 objets en céramique (73,2%), dont 5 en terre vernie (16,7%), 4 en faïence (13,3%), 2 en terre cuite fine (6,7%), 5 pipes en argile (13,3%) et 14 objets en grès (46,7%), ainsi que 11 objets en verre (26,8%), dont 6 en verre teinté commun (54,5%) et 5 en cristal incolore (45,5). L'on retrouve aussi une vingtaine d'objets de facture espagnole (2,6%), tous en faïence; sept objets (0,9%) de facture locale, dont 3 articles en terre vernie, les autres étant en os, en fer et en stéatite. Sept autres objets proviennent de Chine - il s'agit des porcelaines - tandis que six auraient été fabriqués en Allemagne (0,8%): il s'agit de 5 objets en grès et d'un en cristal. Deux terres vernies (0,3%) sont originaires d'Italie. Enfin, nous n'avons pu déterminer l'origine exacte de plus d'une quarantaine d'objets (6,3%), quoique l'on se doute qu'ils furent fabriqués en Europe Occidentale - France, Angleterre, Hollande; tous ces objets sont en verre.

Les divers types de céramique et de verre nous fournissent en de nombreuses occasions des indices qui nous permettent de cerner assez précisément dans le temps la date de production d'un certain nombre d'objets. Ces indices peuvent être puisés à même le matériau, la forme ou le décor. Des terres vernies, il est en quelque sorte impossible de tirer aucun indice de datation précis, car des objets semblables fourmillent sur les sites français nord-américains, depuis le début du XVII^{e} siècle jusqu'à la toute fin du Régime français, au crépuscule des années 1760, et sans subir aucune transformation formelle importante au cours de cette période. Heureusement, il en va différemment avec la faïence: une centaine d'objets (42,7%) de la collection sont

ondé du motif décoratif dont les périodes de popularité sont connues: ainsi, douze faïences (12,1%) ont pu être fabriquées tant à la fin du XVII^{e} siècle qu'au début du XVIII^{e}; il s'agit d'ailleurs de la totalité des faïences produites à Nevers. Une cinquantaine de faïences décorées (50,5%) s'inscrivent dans une production du premier quart du XVIII^{e} siècle, alors que près de quarante autres (37,4%) datent du deuxième quart; certains objets auraient même été fabriqués après 1750. Un autre indice de datation nous est fourni par la matériau: la collection Forthuis renferme près de vingt-cinq pièces en faïence brune, dont l'avènement et la popularisation en Amérique française ne paraît pas débuter avant 1720. Les objets en <u>grès vert</u>, quant à eux, s'inscrivent dans une production du deuxième quart du XVIII^{e} siècle, entre 1730 et 1750 plus précisément. Les divers modèles de fourneaux de pipes nous apportent davantage de renseignements quant à la datation du dépôt: un modèle hollandais daterait de 1710, deux de 1730 et un autre de 1742; des pipes anglaises seraient associées à deux productions: une première se terminant vers 1720, date qui marque aussi le début de la seconde. Peu d'éléments nous sont retrouvés par les motifs décoratifs des tuyaux, sinon qu'on en retrouve du semblables à Louisbourg, dans des contextes datés entre 1716 et 1750. Enfin, à partir du diamètre du canal du fumée de l'ensemble des tuyaux, nous obtenons la date 1729,88 pour l'ensemble du dépôt. Des objets en grès, sept (33,3%) dateraient de la fin du XVII^{e} siècle, alors que les quatorze autres (66,7%) datent du XVIII^{e} siècle, et même du deuxième quart. Et, en regard des 150 objets datables en verre (90,3%), dix-huit (11,4%) auraient été fabriqués tant à la fin du XVII^{e} siècle qu'au début du siècle suivant, quarante-sept (29,9%) durant le premier quart du XVIII^{e} siècle et quatre-vingt-douze (58,7%) durant le deuxième quart de ce même siècle.

Ainsi, sur environ trois cents objets datables par certaines de leurs caractéristiques matérielles, formelles et/ou décoratives, une quarantaine s'apparentent à une production de la fin du XVII^{e} siècle et du début du siècle suivant, une centaine auraient été produits durant le premier quart du XVIII^{e} siècle, alors que la moitié de ces objets datables (158) ont été mis sur le marché durant le deuxième quart de ce même siècle. Il nous apparaît donc tout à fait justifié, à l'instar de Lagoiance (1981: 37) de circonscrire dans le

deuxième quart du XVIII[e] siècle l'ensemble du dépôt des latrines de la maison Perthuis. L'absence, à deux ou trois exceptions près, de matériel postérieur à 1760 confirmerait l'abandon des latrines vers cette date. Enfin, l'on peut considérer les tessons calcinés enfouis dans ce dépôt comme témoins de l'incendie qui ravagea la propriété en 1759, quoiqu'il soit plus probable qu'ils aient été en contact avec le feu avant cet événement, le milieu humide dans lesquels ils reposaient les ayant protégés de l'élément destructeur.

Nous avons pu constater l'intérêt du dépouillement des inventaires après décès, ne serait-ce que pour le choix d'une terminologie en accord avec celle qui avait cours au Régime Français. Quoique l'imprécision des notaires dans leur description constitue un handicap majeur au point de limiter l'établissement de parallèles, il est tout de même possible d'en tirer des renseignements très utiles. Les mentions de faïence, de grès, de porcelaine, de verre fougère, de verre noir, de cristal, de cuir, de fer, de cuivre dans les inventaires ne posent que peu de problème d'interprétation, malgré le scepticisme dont l'on doit faire preuve avant d'établir des correspondances certaines avec les matériaux de notre collection. Par contre, que dire de l'emploi continuel du mot "terre" dans les inventaires, sinon qu'il réfère à des objets en céramique. Nous croyons que les mentions de "terre de Hollande" ou de "terre grise" pouvaient signifier aux yeux du notaire qu'il s'agissait là de grès gris allemand ou de grès fin blanc, tout comme la "terre brune et blanche" pouvait correspondre à de la faïence brune. Malgré cela, la signification du mot terre demeure très variable, puisqu'il peut s'appliquer pour la plupart des céramiques du dépôt. Relativement aux formes, quoique notre vocabulaire soit respectueux de celui utilisé par les notaires, nous ne saurons jamais les critères leur permettant de différencier les assiettes des plats, les jattes des plats creux, etc. De plus, l'emploi du terme "pot" leur facilitait grandement la tâche, quand ils ne se contentaient pas tout simplement de réunir sous le vocable "pièces" un certain nombre d'objets fabriqués d'un même matériau. De ce fait, nous avons dû en trois occasions user de termes modernes pour identifier quelques formes uniques parmi l'ensemble des faïences de Place-Royale: l'on songe au moule à pâté, au plateau et au crachoir quoique dans ce dernier cas, il est possible qu'à l'époque le terme employé fut

[illegible]. Selon, une idée reproduction collective pour la revue, publiée, par les relations, de [illegible], de [illegible] ou de [illegible], ou encore de [illegible], [illegible] de Klein et [illegible]. Les deux premières années obtenu probablement à la fragilité de notre fragile ou klaxonne, tandis que la [illegible] s'apparente au verre à bouteille vert foncé. Les autres mentions proposent correspondre alors aux diverses qualités de conseil.

Mais il est possible de passer à elle une investigation complète relative pour la fabrication de notre objet. Lauger et Dumas, dans leur étude des verres romains, ont constaté que, dans les inventaires [illegible], les plats, les pots et les coupes ou récipients de façon constante sont en $Si0_2^{2}$ qu'en $Si0_2^{3}$ oxydés.

> Des contre, une ancienne, les feuilles, les copropres, les figurations, les fragmentaires ou les jarres sont plus rapides de $Si0_2^{2}$ oxydés en surface de fabrication avant de oxydés. Les verres-dessus, les ouvrages en les verres à café contient plutôt verre-dessus-dessus de mêmes de $Si0_2^{3}$ oxydés (Lauger et Dumas 1986: 48, 49).

Une étude plus exhaustive des inventaires nous indiquerait peut-être certains facteurs chronologiques. Au point de vue de la matière verre fait, l'archéologue apprécie si ce constat ou cette croissance des connaissances en de la variabilité de notre au cours de $Si0_2^{2}$ oxydés. D'un plat plus de deux millions au verre par inventaire pour la période 1750-1760 ou de neuf objets pour la période 1760-1780 (Lapointe 1988: 55, 56).

La étude fonctionnelle conforme aussi une perte quantité d'oxydation trop considérable. Les 968 ouvrages répertoriés 70 individus: 960 de ces individus sont des [illegible], 105 des viennois et 105 des personnes. Tous les [illegible] sont domestiques, à l'exception de deux individus. L'un a décédé suite au sabre reçu lors d'[illegible], pendant la pour-centage d'oxydes sur vague ou sont peu négligeables. D'ajouter à ces ouvrages 50 coupelles d'[illegible].

(단위)

(주)(단위) 주

(xx) (xxxx) (x) (xxxxxxx) 및 (x) (xxxxxxx)

(xxxx)	(xxxx)							
	(xxx) (xxx)	(xxxxxx)	(xxx) (xxx)	(xxx) (xx)	(xxx) (xxx)	(xxx)	(x)	
(xxxx)								
(xxxxxxx)								
(xxxxxxx)								
(xxxx

Tableau [illegible]

Provenance des objets de la collection [illegible]

Matériaux / Provenance	CÉRAMIQUE: Terre commune	Faïence	Terre cuite fine	Terre à pipe	Grès	Porcelaine	Totaux	%	VERRE: [illegible]	[illegible]	[illegible]	Totaux	%	MATÉRIAUX DIVERS	%	Total	%
Allemagne					5		5	1,1		1		1	0,4			6	0,8
Amérique du Nord	3						3	0,7						4	36,4	7	0,9
Angleterre	5	4	2	3	16		30	6,6	6	5		11	4,2			41	5,6
Chine						7	7	1,5								7	0,9
Espagne		19					19	4,2								19	2,6
France	164	185		13	2		363	79,6	156	37		193	73,6	7	63,6	563	76,8
Hollande		24		4			28	6,1	5	8		13	4,9			41	5,6
Italie	2						2	0,4								2	0,3
Europe occidentale									12	11	23	46	17,6			46	6,3
TOTAL	171	232	2	24	21	7	457	100%	177	62	23	262	100%	11	100%	730	99,8%

2.3 Les aires d'approvisionnement de céramique et le niveau de vie des habitants des maisons Dunière et Perthuis à partir des collections archéologiques

2.3.1 La surabondance de la céramique dans les dépôts

Les latrines Dunière et Perthuis contenaient respectivement vingt-cinq et sept cent trente objets, et ce, sans tenir compte des écofacts et du verre à vitre. Dans chacun de ces dépôts, la céramique occupe une place prédominante, parmi les quelques matériaux représentés, rassemblant 60,0% des objets de Dunière et 62,8% des objets de Perthuis.

Des études antérieures se sont intéressées aux raisons de la surabondance de la céramique par rapport aux autres matériaux dans la plupart des dépôts archéologiques. L'ouvrage de base, dans ce domaine, nous semble être celui de James Deetz, axé sur les céramiques mises au jour sur les sites de la région de Plymouth en Nouvelle-Angleterre: nous allons en reprendre les grandes lignes, à partir d'un résumé retracé dans l'étude de Jean-François Blanchette sur le mode d'alimentation en Nouvelle-France (1981). Le choix de la céramique comme unité d'attention reposait sur sa plus grande fragilité, sa non-recyclabilité et sa pérennité - qualités dont ne sont point pourvus la plupart des métaux, et encore moins les matières naturelles - ainsi que sur ses nombreuses variétés, toutes assez bien datées. Enfin, le désir des chercheurs de retracer le mode d'alimentation à partir des objets les a conduits à se restreindre à l'étude des céramiques, la plupart reliées à l'alimentation quant à leurs fonctions (Blanchette 1981: 12).

Quatre facteurs principaux peuvent expliquer la présence de céramique sur un site: la disponibilité du matériau, les besoins qu'elle peut combler, les fonctions qu'elle remplit et le statut social qu'elle confère (Blanchette 1981: 13). Nous allons pour le moment nous attarder aux premier et dernier facteurs, soit la disponibilité du matériau et le statut social dont il témoigne, afin d'extirper de ces collections certains éléments témoins des mode et niveau de vie des utilisateurs. Les deux autres facteurs - les besoins et les fonctions

de la céramique - seront étudiés dans notre troisième chapitre, alors que les objets seront regroupés par thèmes fonctionnels. Mais, avant de discuter de ces facteurs, nous allons ouvrir une brève parenthèse pour tenter d'expliquer le peu de diversité, dans nos dépôts, du point de vue des matériaux. Nous avons pu constater que, dans un dépôt comme dans l'autre, la céramique et le verre constituent les seuls matériaux retrouvés en abondance. Qu'en est-il des métaux - argent, étain, cuivre, fer - dont les dépôts n'ont livré, en ce qui concerne les deux derniers, que de faibles traces, des tissus, du bois et autres matériaux, dont les inventaires nous assurent de l'utilisation aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles? Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette absence.

La résistance du matériau aux conditions d'enfouissement est sans doute le facteur principal: la céramique et le verre survivent assez facilement, même dans les pires conditions - nos dépôts de latrines le prouvent - contrairement au fer et au cuivre qui s'oxydent, au bois, au cuir et aux tissus qui se décomposent. Les objets en ces matériaux n'ont d'ailleurs été que partiellement conservés dans le dépôt Perthuis; des traces d'oxyde de fer (rouille) sur quelques objets de ce dépôt indique aussi la présence d'objets en fer qui ont totalement disparu ou ont été négligés lors des fouilles.

La récupération de certains matériaux peut aussi expliquer leur absence dans les dépôts archéologiques. Les objets en métal sont, au départ, beaucoup plus résistants que la céramique et le verre; de plus, à la suite d'un bris, ils pouvaient être facilement refondus et recyclés. Même chose avec les vêtements en tissu et les objets en bois ou en cuir dont on récupérait le matériau pour d'autres fins, alors que la céramique et le verre ne pouvaient être recyclés.

Le format des objets a aussi son importance: les petits objets ont en ce sens plus de chance d'être perdus que les objets de format imposant.

L'usage des objets y est aussi pour quelque chose; par exemple, "[...] cups tend to break more frequ ntly than saucers not only because of exposure to heat but also because of more frequently handling" (Campbell 1981: 14).

Enfin, la valeur des objets, que leur confère le matériau, s'avère un facteur important:

> Since more care would have been taken of valuable objects they would have less likely been lost and if lost more effort would have been taken to search for them [...] Further, because valuable objects were no doubt better cared for and possibly handled and used less, the chance of their being broken, discarded and becoming part of our archeological deposit would again be less likely. Finally, since people probably possessed fewer objects of great value, their presence in an archaeological deposit would also be less frequent than objects of little value (Campbell 1981: 13).

2.3.2 **Les lieux d'approvisionnement en céramique et en verre**

Il est bien évident que la présence de céramique - et, de fait, de tout matériau, - dépend en premier lieu de sa disponibilité: l'importation ou encore la fabrication locale en sont les sources. L'examen des céramiques de nos deux dépôts fait clairement ressortir que la France en était le principal fabricant. A cela rien d'étonnant lorsque l'on se replace dans le contexte économique qui prévalait sous le Régime français. Le mercantilisme, tel que pratiqué par la France envers ses colonies, consistait à puiser dans ses colonies les matières premières, et à ne leur revendre que des produits manufacturés en France, la transformation des matières premières sur place n'étant aucunement encouragée par la métropole, tout comme le commerce direct avec l'Angleterre et ses colonies.

Pourtant, les deux dépôts renferment des objets indubitablement fabriqués à l'extérieur de la France, soit en Angleterre, en Hollande et, à un degré moindre, en Chine, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Nouvelle-Angleterre et possiblement dans la colonie (tabl. 3, 25). Un relevé des articles importés par les ports sous la direction de Rouen, entre 1730 et 1756, indique que les marchandises provenaient principalement de Hollande, d'Angleterre et d'Espagne. La France transigeant avec tous les pays d'Europe, l'Afrique, l'Orient et les Antilles, il n'est donc pas étonnant de retrouver dans ces dépôts des objets importés de ces pays via la France; ils étaient peut-être fortement taxés à

leur entrée en France, avant d'être expédiés dans la colonie (Ethnoscop 1984: 40, 43). Il ne faut pas oublier non plus l'entrée illégale dans la colonie de produits échangés avec les colonies anglaises et "[...] il arrive que le butin saisi à bord de navires étrangers soit vendu à l'enchère à Québec [...]" (Ethnoscop 1984: 246).

Les importations dans la colonie, via la France, de produits étrangers visaient sans doute à contenter les demandes du marché: n'oublions pas que les grès fins et l'agate ware, importés d'Angleterre, les grès allemands et la porcelaine chinoise n'ont pas d'équivalence parmi les produits français de l'époque. La céramique ligurienne (nord de l'Italie) doit sans doute au raffinement de ses formes sa présence en Amérique, alors que la céramique espagnole a pu parvenir en Nouvelle-France par l'entremise du commerce avec les Antilles (Ethnoscop 1984: 231, 232). Les produits hollandais ne semblent avoir été utilisés à Place-Royale que sous le Régime français (Genêt 1980: 59). La présence de verre de fabrication autre que française - anglaise, hollandaise et bohémienne - s'explique entre autres par le manque de combustible, dû au déboisement désordonné des forêts de France. Ce problème fut en partie résolu par l'expansion en France de l'emploi du charbon comme combustible, au début du XVIII^{e} siècle (Alyluia 1981: 13). L'Angleterre avait antérieurement mis au point cette technique, copiée peu de temps après par les Pays-Bas: le verre produit était beaucoup plus résistant que celui des verreries chauffant au bois (McNulty 1971: 95, 96).

Par ailleurs, la présence de faïences hollandaises, espagnoles et anglaises dans le dépôt Perthuis indique un certain raffinement et une aisance matérielle chez les utilisateurs, et témoigne d'une situation financière telle que ces derniers pouvaient se procurer ces articles, semblables aux faïences françaises et que seuls les motifs décoratifs permettent de distinguer. Les produits autres que français représentaient certainement un luxe, suite aux taxes auxquelles ils étaient soumis.

D'un autre côté, il nous faut aussi parler de l'absence dans ces dépôts de produits céramiques disponibles à l'époque. Ainsi, il est aberrant de cons-

tater l'absence quasi totale, mis à part quelques petits fragments à identification douteuse dans le dépôt Perthuis, de céramique locale. Ce silence est d'autant plus inexplicable que des documents attestent la présence de potiers sur les berges de la St-Charles, à proximité de Québec, et ce dès 1661 (Langlois 1978: 11). La non-disponibilité de cette céramique - "terre vernie locale" - est-elle due à une production insuffisante de la part des potiers de Québec? La qualité du produit était-elle déficiente au point de ne pouvoir rivaliser avec les importations françaises? Il semble que le coût du produit puisse expliquer en partie cette absence. La dépositaire des religieuses de l'Hôtel-Dieu à Québec, dans un mémoire adressé en 1751 à un marchand de Bordeaux, ajoute, au bas de la page de commande:

> Il faudrait tacher a charger quelques Contremaître de ses poteries p^{r} quelles ne fussent pas Cassé, nous ne pouvons parvenir à en avoir a Québec que d'un prix exorbitant 15 l. la douz. de térines qui ne coute dit-on que 20 sols à bourdeaux [...] (Rousseau 1983: 132).

Il est vrai qu'en 1752 et 1753, la colonie est aux prises avec une flambée inflationniste qui rend les produits inabordables (Rousseau 1983: 298). Ce n'est qu'après la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, sous le Régime anglais, que la production locale de terre vernie se taillera une place dans le marché de la céramique (voir Moussette 1981). Les changements de régime et des politiques économiques en influenceront sans doute le développement.

Enfin, signalons l'absence virtuelle de terre vernie anglaise et de ses colonies dans le dépôt Perthuis (première moitié du XVIII^{e} siècle) alors que leur présence est attestée sur d'autres sites, soit antérieurs - les latrines Dunière - soit contemporains, tel Louisbourg (Barton 1981: 51 à 71). De même, le dépôt Perthuis n'a révélé que deux objets en grès français; les fouilles archéologiques ont démontré la baisse de popularité de ce grès à Place-Royale, durant le Régime français; les sites les plus anciens, tel l'Habitation de Champlain, occupée durant la première moitié du XVII^{e} siècle, en ont produit la plus grande quantité; l'île Ste-Croix, où Champlain passa l'hiver 1604-1605 a aussi révélé un grand nombre de fragments de grès français (Décarie-Audet 1979:

49-51). La disparition progressive du grès français des sites du XVIII^{e} siècle peut s'expliquer par la durabilité de cette céramique, au corps vitrifié, qui demandait un remplacement beaucoup moins fréquent que la terre vernie. Cette dureté confère aussi une plus grande utilité à cette céramique lors de l'établissement de la colonie, alors que les approvisionnements sont plus précaires. De plus, vu la popularité sans cesse croissante des grès allemands et anglais, à partir de la fin du XVII^{e} siècle sur les sites de Place-Royale, il ne serait pas impossible que de tels grès, glaçurés et décorés en surplus, aient peu à peu conquis le marché au détriment du grès français (Décarie-Audet 1979: 49), ce que laisserait entrevoir le dépôt Perthuis, datant, selon nous, du deuxième quart du XVIII^{e} siècle.

A Québec, les approvisionnements en céramique et autres produits débutaient avec l'été, lors de l'arrivée des navires français venus ravitailler la capitale.

> Pour favoriser l'approvisionnement de la capitale, un règlement de 1664 empêche les marchands de faire sortir les produits à l'extérieur de Québec pendant le premier mois suivant leur arrivée et contingente les ventes en gros à la dixième partie seulement (Ethnoscop 1984: 178).

C'est après cette période que les marchandises atteignent les prix de vente les plus bas: les marchands forains, non domiciliés dans la colonie, se voient autorisés, entre les mois d'août et septembre, de vendre au détail leurs produits (Ethnoscop 1984: 179). L'inventaire du négociant Noël Buron, daté de 1743 fournit un exemple des produits en céramique et en verre disponibles à son magasin (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 28 février 1743). Peu de diversité quant aux matériaux - "terre vernie", "fayance", "grais bleu", verre et "cristal"; les assiettes, les bouteilles, les cruches, les écuelles, les égouttoirs, les plats, les "pots à soupe" et surtout les terrines constituent les formes principales conservées en magasin. Et, mises à part les huit douzaines "de plats de terre moyens et petits", les quantités sont peu impressionnantes. Un examen plus approfondi des inventaires de marchandises pourrait nous indiquer, par

exemple, si certains marchands se spécialisaient dans l'importation de telle ou telle céramique, ou de formes spécifiques.

Il faut donc voir en France la source principale et jusqu'à un certain point unique pour quelques produits, des objets qu'ont révélés ces dépôts de la fin du XVII^{e} siècle et du deuxième quart du XVIII^{e} siècle. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle est arrivée l'étude du commerce à Place-Royale sous le Régime français, alors que, des marchandises vendues à Québec pendant cette période, près de 70% ont été produites en France (Ethnoscop 1984: 196).

Selon les documents consultés par cette étude, l'Aquitaine, regroupant les départements de Dordogne, Gironde, Landres, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantique, fournit plus de 20% des exportations françaises (Ethnoscop 1984: 211). Les principales villes productrices de céramique sont Bordeaux, port principal de cette région située au sud-ouest de la France, et Moustiers (fig. 59). La Picardie, située au nord de la France, expédie 15% des marchandises vendues à Québec, le Beauvaisis, centre de production de grès, en tête. Malheureusement ce dernier pourcentage nous semble erroné, puisqu'on y a inclu les céramiques provenant de la Saintonge (Ethnoscop 1984: 214): ce comté est évidemment situé au sud du département de la Charente-Maritime, immédiatement au nord de l'Aquitaine (Dictionnaire Larousse 1972: 1669). La Haute et la Basse-Normandie, au nord de la France et à l'ouest de la Picardie, pourvoient chacune pour environ 10% des produits utilisés: la Haute-Normandie fournit les faïences de Rouen et des pipes, alors que la Basse-Normandie se spécialise dans les contenants en céramique (Ethnoscop 1984: 211, 212). Enfin, la Bourgogne, située à l'est, n'expédie que 3% des marchandises en vente à Québec: Nevers en est la principale ville productrice de céramique (Ethnoscop 1984: 212).

Le dépôt Dunière (fin XVII^{e} siècle) présente un objet provenant de la région de Bordeaux et trois de la Saintonge: tous ces objets sont en terre vernie verte. Des terres vernies du dépôt Perthuis, près d'une centaine viennent de la région de Bordeaux Aquitaine et, une trentaine, de la Saintonge. Quelques objets ont été fabriqués au Beauvaisis (Picardie) et à Vallauris (Alpes-Maritimes); plusieurs, enfin, n'ont pas d'origine plus précise que

française. Les faïences françaises de ce dépôt, du moins celles identifiées autrement que communes, ont été fabriquées surtout à Rouen (Haute-Normandie), à Moustiers (Aquitaine) et, en moins grand nombre, à Nevers (Bourgogne). Bref, les terres vernies des dépôts proviennent principalement de la région du sud-ouest de la France (départements de la Gironde et de la Charente-Maritime[1]), tout comme une portion importante des faïences du dépôt du XVIII^{e} siècle. Mais la Haute-Normandie (Rouen) s'avère la plus importante exportatrice de ces faïences. Ces propositions s'accordent, semble-t-il, avec les données puisées à même cette étude, malgré l'erreur géographique que nous avons signalée.

En seconde place des lieux de production se situe l'Angleterre (9,8%), selon cette étude sur le commerce; ceci s'avère plus ou moins exact lorsque comparé à nos dépôts. Le dépôt du XVII^{e} siècle renferme un objet fabriqué en Angleterre et trois en Nouvelle-Angleterre. Dans le dépôt du XVIII^{e} siècle, la Hollande devance de quelques points l'Angleterre au niveau des provenances des objets. Mais, la plupart des faïences hollandaises découvertes à Place-Royale proviennent de ce dépôt: il s'agit peut-être d'une exception.

Enfin, selon la même étude sur le commerce à Place-Royale (Ethnoscop 1984: 197), l'Allemagne et la Hollande fournissent entre 4 et 7% des marchandises en vente à Québec; il s'agit, tout comme dans nos dépôts, d'un pourcentage peu important. Quant aux objets provenant de la Turquie, de Syrie, du Maroc et de Chine, mentionnés dans les documents, et d'Italie et du Canada, leur pourcentage est négligeable.

2.3.3 La valeur monétaire des objets au XVIII^{e} siècle et le statut social qui leur est rattaché

Ces objets en usage à la fin du XVII^{e} siècle ou durant le deuxième quart du siècle suivant requerraient des déboursés différents lors de leur

---

[1] Jean Chapelot (1984 comm. person.) nous a signalé que selon des dépouillements d'inventaires, les pots sont dits généralement "de Bordeaux" alors que les plats sont dits "de La Rochelle", port d'expédition de la production de la Saintonge.

acquisition. Le raffinement du matériau, le format de l'objet, ainsi que son lieu de fabrication en influençaient la valeur. Nous allons tenter de déterminer la valeur des différents matériaux répertoriés dans les dépôts, afin de mieux cerner le niveau de vie des utilisateurs et jusqu'à un certain point leurs goûts particuliers. Nous verrons, dans un second temps, que le coût de ces différents produits, leur origine, leur caractère esthétique, leur conféraient une valeur sociale par laquelle leurs usagers exprimaient leur goût et leur niveau social.

2.3.3.1 La valeur monétaire des objets au XVIII^{e} siècle

Il est possible de classifier les objets à partir de leur valeur d'achat, que leur confèrent leur matériau, leur forme et leur fonction.

> [...] l'acquisition et l'utilisation de certains types de céramique pouvaient être restreintes à un groupe particulier de la population en raison de leur coût et aussi de leurs fonctions et par le fait même ces céramiques pourraient être indicatrices de rang ou de statut social (Blanchette 1981: 13).

Les inventaires après décès, malgré toutes leurs imperfections, sauront nous aider à tracer un profil de la valeur des objets et des matériaux, à partir des estimations effectuées par les notaires. Nous avons retenu en tout cinq inventaires datés de 1693, 1702, 1732, 1743 et 1747. Les dates de ces inventaires correspondent au cadre chronologique de nos dépôts; de plus, y sont mentionnés la plupart des formes et des matériaux identifiés dans nos collections. Bien sûr, l'évaluation des objets dépend de leur état et fluctue sans aucun doute d'un notaire à l'autre; c'est pourquoi l'inventaire de la marchandise d'un négociant, effectué en 1743, a aussi été retenu. Ont été mises sous forme de tableau uniquement les formes rencontrées dans le dépôt Perthuis, et en plusieurs céramiques différentes, afin d'en comparer les prix (tabl. 26).

L'inventaire de 1732 nous renseigne le mieux sur la valeur des objets en terre vernie: douze petites assiettes sont évaluées à 10 sols[2], douze cruches à 6 livres 10 sols, douze huguenotes et leur couvercle à 10 sols; une douzaine de "pots de terre pour marmite" à 6 livres, alors que des plats de divers formats sont estimés à 3 livres 10 sols la douzaine. Dix-huit douzaines de terrines, en 1698, sont évaluées à 45 livres soit 2 livres 10 sols la douzaine, comparativement à deux "grandes terrines" évaluées au même prix, en 1702. Il apparaît clairement que la valeur d'objets identiques d'un même matériau variait selon le format. Fait étrange, il n'est fait, à notre connaissance, jamais mention d'objets en terre vernie décorés, contrairement à ce que nous offre le dépôt Perthuis, par exemple. Les notaires n'accordaient peut-être pas d'importance à ce détail puisque, même à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, des potiers québécois affirmaient ne pas s'appliquer à décorer leurs productions de terre vernie, leur valeur marchande n'en étant pas augmentée pour autant (Barbeau 1946: 284).

En 1732, une assiette de faïence est évaluée à 3 sols pièce, alors qu'à la même date, une douzaine d'assiettes en terre vernie en vaut 10; le coût de douze plats en terre vernie équivaut à celui d'un plat en faïence: il est facile de constater ici la plus grande valeur de la faïence, comparativement à la terre vernie. Il apparaît de nouveau que les dimensions d'un objet influencent sa valeur marchande: un bassin à barbe en faïence vaut, d'après son usure, entre deux à quatre fois le prix d'une assiette du même matériau. De plus, une importance semble être accordée aux faïences empreintes d'un décor: en 1743, onze plats moyens "façon de faïence bleue et blanche" sont évalués à onze livres l'ensemble, comparativement à la même quantité de "plats ronds de faïence, dont cinq grands et six moyens", évalués à 8 livres 7 sols. Ce n'est malheureusement que le seul exemple.

---

[2] Rappelons que le sol est la plus petite unité monétaire et doit correspondre au "penny" qui a cours en Nouvelle-Angleterre; 20 sols font une livre ou un franc; 3 livres ou francs font un écu (Baillargeon 1977: 441).

L'absence d'*agate ware* dans les inventaires indique qu'une autre dénomination était utilisée pour la désigner. Il s'agit peut-être de l'expression "terre d'Angleterre": une cannette faite en cette céramique est évaluée, en 1702, à une livre. Le grès, tant dans les inventaires que dans la collection, s'avère une céramique moins fréquente, au prix passablement élevé. Une grande cruche en "grais" est évaluée à 2 livres en 1702, tandis qu'un pot en "terre d'Hollande" vaut une livre. Les trois cruches évaluées à 13 livres 10 sols en 1732 n'étaient peut-être pas vides lors de leur estimation, ce qui expliquerait leur valeur. Enfin, en 1767, une petite cruche est évaluée à 1 livre 10 sols, et un pot moyen avec son couvercle, à 2 livres.

La porcelaine, tout comme la terre cuite fine et le grès, n'est présente que dans le dépôt du XVIIIe siècle. Elle n'est mentionnée que dans l'inventaire de 1767: six assiettes sont estimées à 6 livres, trois plateaux et leur soucoupe ainsi que six tasses et leur soucoupe, respectivement 12 et 8 livres.

Quant aux articles en verre, moins nombreux que les céramiques dans les inventaires considérés, il est plus difficile d'en comparer la valeur, quoique la qualité du matériau et les formats des objets en déterminent ici encore le coût. Une liste de prix en 1735 indique par ailleurs que les verres de "fougère commune" coûtent tout juste la moitié moins que les verres en verre incolore (McNally 1982: 22); en 1703, quatre "verres de fougère" sont estimés à 1 livre comparativement à 4 livres pour trois grands verres de cristal (A.N.Q.Q., gr. F. Rivet: 21 mai 1703). Un inventaire de 1770 indique qu'un verre de cristal vaut quelquefois le prix d'un autre en verre fougère (McNally 1982: 22). De populaire qu'il était au XVIIe siècle, le verre fougère devient, au XVIIIe siècle, l'objet d'un engouement dans toutes les classes de la société, dû à son faible coût (Lapointe 1981: 38). Une distinction existe aussi à cette époque entre les différents verres incolores, en allant du simple "verre blanc commun" au cristal:

> Le cristal le plus admiré au XVIIIe siècle était peut-être le verre au plomb anglais dont les secrets de fabrication n'ont été que lentement découverts par ses imitateurs au long du siècle [...] (McNally 1982: 13).

En 1767, douze verres de "verre blanc" sont évalués à 4 livres 10 sols, alors qu'un grand gobelet de cristal vaut 10 sols. Dans le même inventaire, trois bouteilles "de gros verre tenant chopine" sont évaluées à cinq sols pièce, alors que d'autres, du même matériau, mais "tenant pinte", valent entre 8 et 10 sols chacune. Il semble que le prix de gros pour une bouteille d'une gallon varié entre 1720 et 1750, demeurant entre 18 et 24 livres (Harris 1981: 340).

Toujours en 1767, un flacon carré "d'anciens pinte" vaut dix sols; une petite cannevette contenant cinq flacons de cinq chopines et une seconde cave contenant douze flacons "d'anciens pinte" sont évaluées à 15 et 8 livres. Le seul document nous permettant de juger de la valeur des objets en verre nécessaire d'autre concerne une vente en 1731, à Londres, alors que des bouteilles cilindrées valent le double des bouteilles moins communes (Noël Hume 1970: 100). Cette évaluation peut porter à confusion, puisqu'il est possible que ces bouteilles cilindrées aient été importées de France, alors que les bouteilles moins étaient fabriquées sur place.

Tous ces prix considérés en eux-mêmes n'ont pas de signification, à moins d'être comparés à celui de denrées essentielles à la vie, ce qui permettrait d'établir une certaine échelle de valeurs. Malheureusement les textes restent muets quant aux prix des denrées alimentaires de base, et à leurs variations; il est difficile de vraiment définir le prix des oeufs, des volailles, du lard, du beurre:

> Le marchand les accepte en paiement pour sa propre consommation ou à l'occasion pour rendre service à un client. Dans la ville, ceux qui ont les moyens de se procurer ces denrées ont en général un fermier qui les leur fournit. La circulation semble trop faible pour déclencher sur les prix (Dechêne 1974: 338).

Rechercher le prix de ces denrées sur le marché français n'apporterait rien, alors qu'une augmentation de 100% prévalait entre le prix coûtant des marchandises en France et le prix de détail à Montréal, au XVIII[e] siècle

[illegible] [illegible] [illegible] [

Tableau 26

L'estimation de la valeur d'objets en céramique peinte dans des inventaires après décès (1688-1747)

Années	1688			1740					1750		
Matériaux	terre		terre	faïence	terre d'Angleterre	terre d'Hollande	grès		terre		faïence
Prix * / Formes	la douzaine	l'unité	l'unité	l'unité	l'unité	l'unité	l'unité		la douzaine	l'unité	l'unité
assiette				0,8,0					0,10,0	0,0,8	1,1,0
bassin à barbe				2,0,0							
bol/pot à confiture				0,8,0							
cafetière avec couvercle											
canette					1,0,0						
cruche							2,0,0		4,10,0	0,7,6	
huguenote avec couvercle									4,10,0	0,0,8	
huilier avec 2 burettes											
jatte				1,0,0							
plateau avec soucoupe											
plat									3,10,0	0,5,9	1,10,0
pot						1,0,0					
pot à eau et cuvette											1,10,0
pot de chambre				1,0,0							
pot pour marmite									4,0,0	0,10,0	
saladier											1,10,0
tasse et soucoupe											
terrine	2,10,0	0,4,2	0,15,0								

Tableau 35 (suite)

L'estimation de la valeur d'objets en céramique puisés dans des inventaires après décès (1650-1747)

Années	1702					1745				
Opérateurs	terre		faïence		grès	terre	marchandise	faïence		
Prix Formes	la douzaine	l'unité	la douzaine	l'unité	l'unité	la douzaine	l'unité	la douzaine	l'unité	
assiette			2,0,0	0,3,0				1,10,0	0,2,5	
bassin à barbe										
bol/pot à confiture	2,15,0	0,2,0								
cafetière avec couvercle										
cassette										
cruche							0,3,0			
huguenote avec couvercle										
huilier avec 2 burettes										
jatte										
plaisse avec couvrope						1,10,0	0,2,5	0,0,0	0,15,0	
plat	1,2,0	0,1,7					0,3,0			
pot	1,8,0	0,3,0	1,4,0	0,2,0	0,10,0					
pot à eau et cuvette										
pot de chambre										
pot pour moutte										
saladier										
tasse et couvrope			3,0,0	0,3,0			0,15,0			
terrine	1,10,0	0,2,5								

Tableau 26 (suite)

L'estimation de la valeur d'objets en céramique puisée dans des inventaires après décès (1698-1747)

Année	1747			
Matériaux	faïence		porcelaine	
Prix * / Formes	la douzaine	l'unité	la douzaine	l'unité
assiette	4,0,0	0,0,7		1,0,0
bassin à barbe		2,0,0		
boîte/pot à confiture		2,0,0		
cafetière avec couvercle		1,10,0		
cannette				
cruche				
huguenote avec couvercle				
huilier avec 2 burettes				
jatte				
plat			48,0,0	4,0,0
pot		1,10,0		
pot à eau et cuvette				
pot de chambre		0,15,0		
pot pour marmite				
saladier				1,10,0
tasse et soucoupe				
terrine				

* Les prix sont donnés en livres, sols et deniers:
12 deniers valent 1 sol
20 sols valent 1 livre

Sources: A.N.Q.Q. greffes:

Louis Chambalon 10 décembre 1698
Louis Chambalon 13 juin 1702
Henri Riché 4 novembre 1732
Claude Barolet 28 février 1743
Claude Barolet 21 novembre 1747

Tableau 27

Prix de quelques denrées alimentaires
Montréal 1749 (Kalm 1977: 482)

poule: 10 à 12 sols pièce

dinde: 20 sols pièce

blé: un minot valait l'an dernier 1 écu; il vaut maintenant 40 sols.

maïs: se vend toujours le même prix que le blé, car on en a besoin pour les voyages.

avoine: un minot vaut entre 15 et 20 sols; mais jusqu'à cette époque-ci, il valait 26 à 30 sols.

pois: toujours au même prix que le blé.

beurre: une livre vaut 10 ou 8 sols; l'an dernier, par contre, la livre de beurre atteignait parfois 16 sols.

oeufs: la douzaine vaut ordinairement 3 sols; mais la même quantité en vaut 5 actuellement.

un melon d'eau [sic] vaut 5 à 6 sols; un melon de grande taille vaut de 15 à 20 sols.

Rappelons que le poids du minot de blé varie entre 55 et 60 livres selon la qualité du grain; 100 livres de farine absorbent 66 livres d'eau: cette pâte perd environ 20 pour cent de son poids à la cuisson et fournit 133 livres de pain. Enfin, la consommation de pain varie quotidiennement entre 1 livre et demie et 2 livres par personne (Rousseau 1983: 294, 333, 334). Malheureusement le coût de la transformation du blé en pain demeure inconnu. L'on sait tout de même qu'une ordonnance de 1731 prescrit que "le pain blanc de 5 sols sera du poids de 2 livres trois quarts au moins, le pain bis blanc de 10 sols du poids de 7 livres 1/2" (Saucier 1958: 70).

Tableau 28

Salaires [annuels] versés à des employés de l'Hôtel-Dieu en 1750

Jean Hemon Contre maître et Boucher.....200 [livres]
Gervais Hemon pourvoyeur pr acheter les provisions.....200
sa femme pr la basse cour.....50
Angélique Julien servante de lhopital a.....100
Marianne Beso servante de lhopital a.....80
Antoine pr le jardin et sier le bois lhiver a.....150
François vade bon Coeur pr le bluto a.....100
Batiste le gendre pr servir la messe et les Commissions.....80
la mer infirmier a.....100
Ste Marie infirmier a.....100
Berger infirmier a.....100
Pierre Clubo Anglois infirmier.....100
la france apoticaire a.....120

(Rousseau 1983: 60)

En 1749, les gages d'un valet, à Montréal, sont ordinairement de 150 livres par an; pour une bonne servante, les gages sont de 100 livres annuellement. Un ouvrier, à Québec, reçoit habituellement de 30 à 40 sols par jour, mais il doit se procurer lui-même sa nourriture. "Comme on compte en proportion du travail fourni, certains peuvent cependant gagner bien davantage, et jusqu'à 100 sols" (Kalm 1977: 202, 330).

2.3.3.2 **Le statut social rattaché aux objets**

La classification des objets des dépôts d'après leur valeur aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles nous permettra de juger du niveau de vie de leurs utilisateurs, puisque:.

> Il est possible de proposer une échelle de niveau de vie pour un ensemble provenant d'un site archéologique en le comparant avec les ensembles mentionnés dans les inventaires et ventes après décès (Blanchette 1981: 141).

Pour ce faire, nous reprendrons une étude du niveau de vie de quelques habitants de Louisbourg, établi à partir des biens "à la fois accumulés par les membres de chaque maisonnée et inventoriés pour des besoins légaux" (Blanchette 1981: 137). Rappelons que seule la tranche supérieure de la population était amenée à faire dresser un inventaire de biens, du reste assez coûteux - 5% de la succession (Campbell 1981: 22). Nous n'envisageons aucunement de rechercher des équivalences entre les documents écrits et les dépôts archéologiques: une étude a clairement démontré que ces deux sources sont complémentaires (Campbell 1981: 125). Nous tenterons plutôt d'en dégager certaines tendances et de les comparer avec ce que nous offrent les dépôts de Québec.

Quelque 16 inventaires de résidants à Louisbourg, datés entre 1733 et 1758, ont été retenus. Les totaux de la valeur des biens meubles considérés varient entre 5099 livres et 67 livres; les fortunes ont été réparties en quatre groupes: A (3001 livres et plus), B (1001-3000 L), C (500-1000 L) et D (0-500 L) (Blanchette 1981: 138).

Le dépouillement de ces inventaires a permis de constater que des objets en terre vernie ont été identifiés chez tous ces groupes, en prédominance dans le groupe C (Blanchette 1981: 140). Rien d'étonnant à cela surtout si l'on considère que tous les objets en céramique sont susceptibles, jusqu'à un certain point, de figurer parmi les articles en "terre" dans les inventaires exécutés par des notaires ignorants les diverses désignations des céramiques. D'un autre côté, s'il s'agit véritablement d'objets en terre vernie, leur popu-

larité ne surprend guère: leur prix est relativement bas. Ces dépôts confirment d'ailleurs cet engouement pour ce produit céramique, alors que dans notre dépôt du XVII^{e} siècle, la terre vernie compte pour près de 66,7% de l'ensemble des céramiques, comparativement à 38% pour le dépôt du XVIII^{e} siècle.

Les faïences sont présentes de façon significative dans seulement les trois premiers groupes: le groupe le plus riche (A) possède à lui seul 60% des faïences, le groupe B, 32% et le groupe C, 7% seulement (le plus riche individu du groupe C, chez qui la majorité des faïences ont été inventoriées, a été inclus dans le groupe B) (Blanchette 1981: 139). Des 93 inventaires de Place-Royale consultés, 30 (32,3%) ne font pas mention de faïence: 65% des inventaires datent du XVII^{e} contre 23% du XVIII^{e} siècle. Il a d'ailleurs été constaté que dans la majeure partie de ces cas, ces individus vivaient sous le seuil de la pauvreté (St-Pierre et al. 1983: 39).

Nous avons indiqué qu'à la fin du XVII^{e} siècle, le roi Louis XIV avait ordonné que la vaisselle d'or et d'argent de France soit retournée à la monnaie pour y être fondue. Les ordonnances de 1689, 1699 et 1702 rappellent aux courtisans et aux retardataires de faire leur part. L'importance du délaissement de l'argenterie au profit de la faïence est bien exprimée par ce témoignage d'un contemporain:

> Tout ce qu'il y eut de grand et de considérable se mit en huit jours à la fayance. Ils en épuisèrent les boutiques et mirent le feu à cette marchandise (i.e. la vaisselle d'argent et d'or), tandis que tout le médiocre continua à se servir de son argenterie (Blanchette 1981: 27).

Il est difficile de savoir si un tel bouleversement a eu lieu en Nouvelle-France, et, dans l'affirmative, vers quelle date. Notons tout de même que la faïence ne représente que 33,3% des céramiques de notre dépôt du XVII^{e} siècle contre 50,6% de celles du dépôt de XVIII^{e} siècle. Il est fort probable, si l'usage de la faïence s'est répandu en France, que le même phénomène ait eu cours dans la colonie au XVIII^{e} siècle. De plus, la décoration en bleu sur fond

blanc fait de la faïence une imitation fort acceptable de la porcelaine orientale. L'on dit d'ailleurs des faïenceries de Hollande et de France (Nevers) qu'elles "contrefont" la porcelaine (Furetière 1972). Moins dispendieuse que l'original, la faïence s'avère alors accessible à un plus grand nombre d'individus.

Une valeur certaine est accordée tout de même à la faïence à l'époque puisqu'il semble parfois nécessaire de réparer les pièces cassées au moyen de crampons de plomb. Réparation est d'ailleurs un bien grand mot: nous devrions plutôt écrire consolidation: l'objet consolidé ne devait plus, par ailleurs, être utilisé sur une base quotidienne pour l'alimentation. Cette pratique est corroborée tant par les inventaires de Place-Royale que par les dépôts archéologiques. Il est vrai que plusieurs de ces objets raccommodés, dans notre dépôt du XVIII^{e} siècle, sont en faïence brune, matériau qui leur conférait peut-être une valeur particulière. A ce sujet, un seul inventaire de Louisbourg mentionne la présence de faïence brune: il s'agit de celui du gouverneur, qui vaut quatre fois plus que le plus riche des individus du groupe A (Blanchette 1981: 138, 139). Enfin, les différents qualificatifs employés par quelques notaires pour décrire la faïence traduisent sans doute divers degrés de qualité et des variations de coût.

Ainsi, un individu de haut statut social affichera son niveau de fortune élevé par, entre autres, ses possessions impressionnantes en faïence. Dans le dépôt Perthuis (XVIII^{e} siècle), non seulement celles-ci sont-elles en majorité finement décorées - certaines sont signées et plusieurs, provenant de Moustiers, étaient réputées à l'époque pour la finesse de leur pâte, la blancheur et la limpidité de leur émail - mais elles regroupent quelques objets uniques parmi les faïences de Place-Royale.

Seulement trois objets en grès sont mentionnés dans les inventaires de Louisbourg: ils appartiennent à un individu du groupe C. Nous avons d'ailleurs remarqué l'absence flagrante de ce matériau dans les inventaires de Place-Royale; il s'agit pourtant d'objets assez dispendieux. Ils étaient sans doute classés par les notaires parmi les objets en terre: rappelons-nous des

grès allemands inventoriés en tant que "terre d'Hollande"; il en était peut-être de même avec les objets en agate ware (terre d'Angleterre?). Ces deux dernières céramiques ne sont présentes que dans le dépôt Perthuis (XVIII^{e} siècle): elles ne représentent respectivement que 5% et moins de 1% de l'ensemble des céramiques.

L'examen des inventaires de Louisbourg a révélé l'existence de deux types de porcelaines: dorée et bleue. Seul le plus riche du groupe A et le gouverneur en possèdent (celui-là même trouvé en possession de faïence brune) (Blanchette 1981: 138). La porcelaine bleue ne se retrouve aussi que parmi les individus du groupe A (Blanchette 1981: 139). Peut-être pouvons-nous risquer d'en déduire que la porcelaine dorée n'était l'apanage que d'une minorité bien nantie. De toute façon, la porcelaine demeure "[...] sans contredit le type de vaisselle évalué le plus haut, mise à part l'argenterie. Au XVIII^{e} siècle, la porcelaine est un produit de luxe [...]" (Genêt 1977: 27).

Il s'agit d'un produit fort estimé dans les pays occidentaux, qui ne parviennent qu'à l'imiter imparfaitement; surtout accessible aux gens riches, à cause de son coût élevé, ce n'est que vers la fin du XVIII^{e} siècle qu'elle deviendra accessible à la majorité (Genêt 1977: 27).

Seul le dépôt Perthuis a révélé quelques objets en porcelaine, qui ne comptent, malgré tout, que pour 2% de l'ensemble des céramiques.

Pour ce qui est des objets en verre, les données sont limitées; ils semblent être présents dans tous les groupes, mais dans des proportions différentes. Ainsi, le groupe A (le plus riche) s'accapare de 60% des objets en verre incolore ou "blanc", et de 75% des objets en verre à bouteille (Blanchette 1981: 140). Une autre source nous apprend que la valeur des objets en verre employés pour l'entreposage des denrées ne reposait pas sur le matériau mais bien sur le contenu:

> L'absence évidente de bouteilles bleu-vert chez les membres de la classe inférieure de Louisbourg contraste également avec ce qui se passait en France à la même époque. De fait,

> selon Scoville, le verre commun était l'apanage de tous les Français, y compris ceux de la classe inférieure. Les frais de transport avaient dû entraîner une augmentation considérable du prix des contenants en verre et de leur contenu, et c'est probablement pour cette raison que les pauvres de Louisbourg en étaient dépourvus (McNally 1979: 121).

Un objet en cristal anglais a été repéré parmi les quelques objets en verre du dépôt Dunière (XVII^{e} siècle). Non seulement les objets en verre incolore sont beaucoup plus nombreux dans le dépôt Perthuis (XVIII^{e} siècle) (62 objets) mais encore on y retrouve différentes qualités de cristal. Tout d'abord, ce dépôt renferme une cinquantaine d'objets en verre blanc commun, contre une dizaine en cristal; une dizaine de verres à pied sont stylistiquement inspirés des formes fabriquées à Venise, en vogue en France jusqu'au début du XVIII^{e} siècle. C'est alors que la mode pour le verre façon de Bohême conquiert la France: ce dépôt compte d'ailleurs une trentaine de ces verres, dont une dizaine correspondent à une imitation française de ce style. Mais ce cristal était si imparfait qu'il avait la fâcheuse habitude de se décomposer sur les tablettes des marchands, sa formule de fabrication n'étant pas au point (McNally 1979: 18).

Enfin, il est intéressant de noter que la vaisselle d'argenterie, hautement estimée, n'appartient, de façon significative, qu'aux individus les plus riches de Louisbourg (groupes A et B, avec une prédominance marquée dans le premier) (Blanchette 1981: 138). L'étain, évalué plus cher que la faïence, se retrouve parmi les possessions des individus de tous les groupes, mais de façon plus marquée dans le groupe A (Blanchette 1981: 139). Une certaine portion des résidants de Place-Royale possédait, du moins au Régime français, de la vaisselle métallique, tant en argent qu'en étain. L'argent constitue une valeur sûre, transformable si le besoin s'en fait sentir, en espèces sonnantes. L'absence d'une telle vaisselle dans les dépôts s'explique donc par sa valeur, sa faculté d'être recyclable, sans oublier sa moindre résistance aux conditions d'enfouissement.

En comparant ces deux dépôts, l'on constate la rareté des assiettes dans le dépôt du XVII^e siècle (une seule) alors qu'il s'agit, globalement, de la forme la plus répandue dans le dépôt du XVIII^e siècle. A cela nous répondons par l'importance que revêt la vaisselle métallique au XVII^e siècle par rapport au siècle suivant. Tout d'abord, d'après les inventaires, la forme en vaisselle métallique la plus fréquente s'avère être l'assiette (Blanchette 1981: 138, 139). Au XVIII^e siècle, la grande majorité des assiettes sont en faïence: or, la popularité de cette céramique se concrétise au début de ce siècle en France, conséquemment à la disparition de la vaisselle métallique. Ainsi, l'absence d'une forme aussi répandue que l'assiette dans le dépôt du XVII^e siècle tient probablement du fait de son existence en un autre matériau, le métal. Et, à défaut de pouvoir se procurer de la vaisselle en argent, l'étain constitue un compromis acceptable.

L'ampleur du dépôt Perthuis (XVIII^e siècle) permet de pousser plus loin nos commentaires. Tout d'abord, la variété des matériaux, la multiplication des formes et la présence d'objets aussi inusités qu'uniques parmi les collections de Place-Royale prouvent la richesse des individus qui furent en possession de ces objets. Et ce constat ne tient aucunement compte de la vaisselle métallique - argent et étain - que, même au XVIII^e siècle, les riches possèdent toujours, selon les inventaires.

Tout indique que les propriétaires des objets de ce dépôt s'efforcent d'acquérir des produits au goût du jour. L'étude des matériaux permet de constater que le dépôt renferme des objets datés de la fin du XVII^e siècle jusque vers 1750. Le terminus ante quem de la construction des latrines étant 1724, il appert que les objets dont la fabrication s'interrompt à la fin du XVII^e siècle ou au début du siècle suivant ont été sans doute conservés un certain temps avant d'être jetés dans les latrines. L'étendue des dates de fabrication des terres vernies n'est guère utile pour l'établissement de cette hypothèse. Il en va différemment pour la faïence. L'agate ware et le grès, au sujet de la faïence, des produits datant de la fin du XVII^e ou du début du siècle suivant, du second quart et de la seconde moitié (avant 1760) du XVIII^e siècle ont été reconnus. Par exemple, le motif à la fleur de pomme de terre a

été adopté par les faïenciers de Moustiers après 1738. Il constitue sans doute le dernier cri dans la faïence française avant la fin du Régime français, et l'on en retrouve dans le dépôt Perthuis. L'on peut en dire autant de l'agate ware, alors que les exemplaires du dépôt sont postérieurs à 1730. Même chose au sujet du grès fin blanc: le dépôt renferme un exemplaire du prototype de cette production - une tasse en dipped ware - quelques objets en grès salin blanc - dont la fabrication débute vers 1720 pour atteindre son apogée en 1740 - et un autre en scratch blue, dont l'avènement sur le marché a lieu peu avant 1750. Leur présence dans le dépôt est d'autant plus significative qu'il s'agit d'objets importés d'Angleterre, probablement via la France.

Le même souci de nouveauté se perçoit parmi les objets en verre. Jusqu'au début du XVIII^{e} siècle, le verre façon de Venise domine le marché, pour peu à peu le céder au verre façon de Bohême, alors qu'entre temps, le verre fougère ne cesse de gagner de la popularité. L'on retrouve d'ailleurs plusieurs objets de ces types, ceux en façon de Bohême l'emportant quantitativement. Puis, vers 1730 les verreries françaises tentent d'imiter le cristal de Bohême, toujours très populaire, avec le verre gravé; le dépôt Perthuis en contient un certain nombre, plus qu'en verre façon de Venise, par ailleurs.

Enfin, il ne faut surtout ne point oublier que la céramique et le verre ne constituent qu'une part des biens matériels de résidents de Place-Royale au Régime français. Les inventaires nous informent de ces autres biens, tout aussi représentatifs du niveau de vie. Bref,

> [...] le luxe, chez les gens aisés, se voit à travers les meubles tels que fauteuils et chaises rembourrés, des tapisseries sur les murs, des ustensiles de faïence, de cristal [de porcelaine ajouterions-nous] et d'argent et un habillement coûteux [...] (St-Pierre et al. 1985: 133).

3.3.4 Le niveau de vie des habitants des grands foyers et l'égalité des collections archéologiques

Rapidement, à la lecture de la chronologie que nous avons pu établir pour ces deux objets, nous pouvons noter de très nettes différences générales et étonnantes à propos de la valeur des objets, le niveau de fortune de leurs possesseurs.

Le dépôt funéraire nous semble s'inscrire dans un contexte datant de la fin du VII^{e} siècle, selon les données archéologiques et ce que nous avons pu voir de l'étude des ossements et des formes des objets du dépôt. Or, à cette époque, la propriétaire de la maison est française Provençe, qui l'a acquise en 688 et y a habité avec son époux. A cette époque, il est affecté depuis plus de quinze ans au poste de maire de Québec, poste qu'il conservera, tout en cumulant d'autres responsabilités administratives, jusqu'en 699. Il fait d'ailleurs [la principale action de la mise en défense de la ville de Québec contre l'attaque de Phipps à l'automne 690] (Beaudin 1969: 555). Quand gouverneur de Frontenac en 699, il ne s'y rend qu'avec la mission de son bien, entreprenant, pour ce qui est de la plus grande part, chez ses parents à Québec. Il ne commencera d'utiliser ce poste de gouverneur que quelques années, jusqu'à son décès en 702 (Beaudin 1969: 556).

A première vue, la faible quantité d'objets et la qualité des ossements suggèrent de faibles revenus de la part de résidents de la maison et utilisateurs des objets du dépôt. Rappelons l'inventaire de biens trouvés sous l'escalier une vingt-cinq différents: de nombreux objets en corne variés, en "corne de Rouland", en grès, en porcelaine, en verre, en étain et en faïence surtout, une dizaine en grande par la mercière (§ 3.3.3.2), en laine (Beaudin 1969: 1) jusqu'à 1702). Il s'agit ici d'un exemple assez représentatif de la complémentarité des sources écrites et des restes archéologiques (voir Campbell 1988: 1059). Dans cette corrélation objet-propriétaire pour nous conduire à de nouvelles interprétations: une étude de la population de Place-Royale a démontré qu'en Région française, on peu plus de 1/3 des propriétaires de maisons à Place-Royale n'y résidaient probablement pas (Trudelle 1985: 10); il pouvait fort bien en être

[illegible] [illegible] [illegible] [

La propriété passe aux mains de Geneviève Gastin en 1750. Quoique cette dernière dut rétrocéder la maison en 1763, sans doute à cause de sa mauvaise situation financière, rien ne prouve que les objets du dépôt n'aient pu lui appartenir. Kalm a noté en 1749, que nombre de personnes résidant à Québec, mènent un train de vie supérieur à leurs moyens. Au sujet des dames, il note qu'elles

> [...] portent sur elles toute leur fortune, et même parfois davantage, rien que pour être splendides. Qu'il reste ou non quelque argent dans la bourse, on ne s'en préoccupe guère. Les hommes sont atteints du même mal dans le domaine de l'élégance vestimentaire [...] on les voit se nourrir parcimonieusement et ne pas trop dépenser dans les autres domaines [...] (Kalm 1977: 442).

> Toutes les marchandises d'Europe que l'on reçoit à Montréal et dans les autres villes du Canada, doivent nécessairement passer par Québec [...]. Il y aurait tout lieu de croire que les marchands de Québec soient richissimes, à la faveur d'un tel monopole; mais plusieurs personnes le nient et disent même que, s'il existe réellement quelques marchands dont les affaires soient bonnes, beaucoup sont juste capables de vivre au jour le jour; il doit y en avoir, en vérité, de profondément endettés. On donne comme explication à cela qu'ils veulent se vêtir de belle façon, que leurs femmes sont habillées tous les jours comme si elles allaient à la Cour, qu'ils mangent, boivent et vivent bien, qu'ils ont de nombreux plats aux repas, etc., bref, que le superflu en ruine un grand nombre (Kalm 1977: 323).

Outre à l'évaluation des biens du dépôt Perthuis, nous verrons toutefois plus enclin à y voir les biens de Joseph Perthuis, membre du Conseil Supérieur et marchand, et de son épouse. Comme nous le verrons bientôt, ces objets auraient été jetés dans les latrines vers 1750. Et, aux possessions des Perthuis se mêleraient des marchandises invendues. Voyons donc maintenant à quels usages pouvaient être soumis ces objets en céramique, en verre et autres, pour la suite de notre étude du mode de vie.

CHAPITRE III

3. Les collections archéologiques de Place-Royale: études des fonctions

Aux facteurs susceptibles d'expliquer la présence de céramique sur un site archéologique,tel la disponibilité et la valeur du matériau, desquels nous avons discuté dans notre précédent chapitre, s'ajoutent le besoin du matériau et la fonction de l'objet. La céramique, comme tout autre matériau, ne sera utilisée que si elle répond à une nécessité particulière; divers matériaux, tels le verre, le métal, le bois ou le cuir pourront aussi satisfaire ces différents besoins (Blanchette 1981: 13). Il nous semble donc évident que la présence, sur un site, non seulement de formes mais aussi de matériaux spécifiques, ne tienne qu'au fait que ceux-ci répondent et satisfont à un ou à plusieurs besoins. Nous avons constaté que, dans les dépôts, la majorité des formes répertoriées ne seront disponibles que dans un matériau donné, soit la céramique, le verre, le métal ou encore l'os: la forme constitue donc la symbiose entre le matériau et la fonction d'un objet.

Ainsi, chaque forme et le matériau qui la compose ont été conçus pour remplir une fonction dite, selon Binford (1962), technomique, sociotechnique ou idéotechnique:

> Dans une fonction technomique, l'artefact répond à un besoin purement technique; il sert d'outil. Dans une fonction sociotechnique, l'artefact joue un rôle social; il crée un

> lien ou indique un rapport entre les individus. Dans une fonction idéotechnique, l'artefact représente un symbole religieux ou idéologique (Blanchette 1981: 13).

Le prochain chapitre sera donc consacré à la classification fonctionnelle des objets des dépôts Dunière et Perthuis de Place-Royale.

> Toutefois une nuance doit être apportée ici pour des objets fabriqués en dehors de leurs régions d'utilisation [...] [comme c'est le cas en ce qui concerne nos dépôts]. On peut à la fois ou séparément étudier les fonctions pour lesquelles le même objet a été utilisé. Dans le premier cas on fait appel à la demande, dans le second cas on fait appel à la satisfaction d'un besoin (Blanchette 1981: 58).

Sont distinguées ici les fonctions des objets des utilisations que l'on peut en faire. Ceux-ci, selon leur forme, ont été conçus pour telle fonction précise; quant aux utilisations auxquelles ces objets ont été soumis, leurs diversités presque illimitées les rendent difficilement cernables. Ainsi, fondamentalement, les objets se distinguent selon leur forme, ouverte ou fermée: une fonction spécifique est associée à chacun selon cette distinction formelle. Les formes fermées (jarre, pot, bouteille, flacon) sont en général fonctionnellement conçues pour l'entreposage des aliments et des boissons, alors qu'une forme ouverte l'est pour la préparation (terrine, jatte) ou encore l'absorption des aliments (assiette, plat) et des boissons (tasse, gobelet, verre à pied), par exemple. Une première classification des objets des dépôts étudiés va d'ailleurs en ce sens. Mais il nous a semblé plus intéressant de ne pas nous en tenir à cette simple classification et de répartir aussi les objets selon les usages qu'on pouvait en faire. C'est pourquoi la même forme se retrouve parfois dans plus d'une catégorie fonctionnelle. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'objets fabriqués en dehors de leur région d'utilisation - provenant de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne, d'Italie et de Chine, et utilisés à Québec au Régime français - il eut été fort imprudent de tenter de faire cadrer chaque objet dans une seule catégorie fonctionnelle.

Nous avons donc préféré déterminer l'importance de chacune des activités définies, en comptabilisant le nombre d'objets qui ont pu être <u>utilisés</u> pour la préparation, la cuisson, le service et l'absorption des aliments, par exemple.

Nous avons ainsi tenté d'éviter le plus possible la subjectivité et la discrimination qu'apportent nécessairement ce genre de classification pour des objets qui ne sont, à toutes fins utiles, plus employés de nos jours ou encore à des usages différents de ceux des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Nous avons tout de même eu à faire certains choix: par exemple quelques cruches - pots à bec verseur - sont manifestement d'un format trop volumineux pour le service des liquides et n'ont dû servir qu'à l'entreposage des liquides; même chose vis-à-vis certains pots à eau d'une trop petite contenance pour servir à la toilette personnelle, qui n'ont peut-être été utilisés que pour le service des boissons à la table.

Notre classification fonctionnelle s'inspire de celle établie par le Groupe de recherche en culture matérielle de Parcs Canada (1979). Les objets sont regroupés sous la rubrique Consommation qui comprend l'Alimentation, l'Habillement et la Parure, les Soins du corps et l'Hygiène, les Loisirs, le Commerce ainsi que la Construction et l'Aménagement intérieur de la maison. L'Alimentation inclut la préparation, la cuisson et le réchauffage, l'absorption et l'entreposage des aliments et des boissons; les Loisirs, la consommation du tabac; la Construction, les matériaux de construction et de fenestration; et l'Aménagement intérieur de la maison, l'éclairage et la décoration intérieure.

Ce chapitre se divise en trois volets: les deux premiers comprennent la classification fonctionnelle des objets des deux dépôts de Place-Royale, étudiés distinctement. Peu de commentaires seront exprimés dans l'étude du dépôt Dunière (XVII^{e} siècle), peu important quantitativement: nos commentaires seront donc énoncés lors de l'étude du dépôt Perthuis - étudié en second lieu vu sa postériorité chronologique - pour éviter les répétitions inutiles. Le troisième volet complétera l'étude de ces collections par l'examen de documents écrits, anciens et modernes, afin de parfaire nos connaissances sur le mode de vie aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles à Place-Royale. Nous insérerons d'ailleurs dans ce volet les collections d'écofacts des dépôts. Il nous semble plus à propos de ne pas intégrer ces restes d'animaux parmi les objets inanimés des collections: il s'agit avant tout d'être vivants, chassés, pêchés ou élevés par l'homme pour divers propos, dont l'alimentation.

3.1 La collection Dunière (fin du XVII^{e} siècle)

Les 25 objets des latrines Dunière (XVII^{e} siècle) sont des biens de consommation fonctionnellement reliés à l'alimentation, à l'hygiène et à la construction (tabl. 29).

3.1.1 L'alimentation

Cette activité regroupe près d'une vingtaine d'objets, utilisés pour la préparation et la cuisson des aliments, ainsi que pour l'absorption et l'entreposage des aliments et des boissons (tabl. 29).

3.1.1.1 La préparation des aliments

Trois objets en céramique sont reliés à la préparation des aliments: il s'agit de deux terrines et d'une terrine ou d'une jatte en terre vernie (fig. 60), (tabl. 29). L'usage premier de la terrine est d'y déposer le lait afin de le séparer de la crème qu'il contient (Genêt et al. 1974: 245); la crème se concentrant en surface, la forme en entonnoir assez large de la terrine en facilite la récupération, tandis que le bec verseur permet de vider sans problème la terrine du lait ou de tout autre liquide qu'elle contient. Pour ce qui est de l'autre forme, la jatte, sa grande dimension et sa profondeur en font un objet aux multiples usages.

3.1.1.2 La cuisson des aliments

Une marmite ainsi qu'un couvercle en terre vernie ont probablement servi à cuire les aliments (fig. 10, 61) (tabl. 29). Quoique ces deux objets ne semblent pas avoir été en contact avec le feu, le couvercle, pourvu de deux trous pour l'évacuation de la vapeur, servait à couvrir une forme dont le contenu dégageait de la chaleur, sous forme de vapeur d'eau. Quant à la marmite, son usage pour la cuisson des aliments, tels soupes, potages et légumes, est reconnu (Genêt et al. 1974: 161).

3.1.1.3 L'absorption des aliments

Le seul objet relié à l'absorption des aliments appartient à la vaisselle de table: il s'agit d'une assiette, plate, en terre vernie, destinée à la table pour chaque convive et dans laquelle sont servies les viandes (Genêt et al. 1974: 31) (fig. 62) (tabl. 29).

3.1.1.4 L'absorption des boissons

L'absorption des boissons est représentée par six objets en verre appartenant tous à la vaisselle de table: il s'agit de verres à pied (fig. 63) (tabl. 29). On s'en servait pour boire toutes sortes de liqueurs, selon Diderot (Lapointe 1981: 43). Tous ces objets sont fabriqués dans le même matériau, quoique leur qualité et leurs modèles diffèrent.

3.1.1.5 L'entreposage des aliments et des boissons

Cinq objets sont reliés à l'entreposage des aliments: une bouteille et deux flacons en verre, ainsi que deux cruches en terre vernie (fig. 64) (tabl. 29). La bouteille, grâce à son petit goulot facile à étancher, était surtout utilisée pour entreposer des vins et de l'eau-de-vie et parfois de l'huile d'olive et du vinaigre, selon les mentions des inventaires (Lapointe 1981: 23); la bière était aussi entreposée dans des bouteilles (Alyluia 1981: 30). Le flacon à col large devait plutôt conserver des aliments que des boissons; en effet, le large goulot avait pour effet de faciliter le transvasement du contenu solide. Le flacon, comme la bouteille, était fermé au moyen d'un bouchon de liège (Lapointe 1981: 30-33). Quant aux cruches en céramique, elles étaient surtout utilisées comme contenants pour l'eau, l'huile d'olive, ainsi que pour l'huile à brûler et parfois pour le vinaigre (Lueger et Olivier 1984: 81).

3.1.2 L'hygiène: l'excrétion

Trois objets en céramique sont reliés à cette fonction: il s'agit de pots de chambre, dont deux sont en faïence et un autre en terre vernie (fig. 65) (tabl. 29).

3.1.3 La construction: les matériaux de construction et de fenestration

Nous avons inclus ici une brique en terre cuite (fig. 66) et deux petits fragments de verre à vitre (tabl. 29). Cette brique, recouverte d'une mince pellicule blanche s'apparentant à du mortier, sur le côté, le bout et une face, a peut-être servi en appareil (Côté et al. 1984: 191). La brique, d'après la documentation historique, était employée pour la construction de fours, de cheminées, de cloisons intérieures, de contre-feu de foyers, de pignons, d'encadrements de portes et de fenêtres arrières, de contre-murs de latrines (Côté et al. 1984: 192).

> Toutefois, il n'en demeure pas moins que la brique, contrairement à la pierre, n'a jamais connu une grande utilisation pour la construction à Place-Royale. Le phénomène était d'ailleurs le même en France où "on bastit de brique aux lieux où il n'y a point de carrière" (Côté et al. 1984: 194).

De même, l'emploi du verre pour la fenestration est indiqué dans les textes: son utilisation semble réservée aux fenêtres de la maison (Côté et al. 1984: 233).

Tableau 29

La classification fonctionnelle des matériaux de la collection Dunière

Catégories fonctionnelles / Matériaux	ALIMENTATION: Préparation des aliments	ALIMENTATION: Cuisson des aliments	CONSOMMATION: Absorption des aliments vaisselle de service	CONSOMMATION: Absorption des aliments vaisselle de table	CONSOMMATION: Absorption des boissons vaisselle de service	CONSOMMATION: Absorption des boissons vaisselle de table	Entreposage des aliments et des boissons	HYGIENE Excrétion	CONSTRUCTION Matériaux de construction et de fenestration
CERAMIQUE: terre vernie faïence	3(2)	2(2)	1				2(1)	1 2(1)	1
CERAMIQUE: Total	3(2)	2(2)	1				2(1)	3(1)	1
VERRE: teinté commun						6(1)			
VERRE: fougère à bouteille							2(27)		
VERRE: bleu-vert vert foncé							1		2
VERRE: à vitre incolore						2(1)			
VERRE: Total						8(1)	3(3)		
TOTAL	3(2)	2(2)	1			8(1)	5(4)	3(1)	

Note: Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de formes relidées, pour chacun des matériaux, aux diverses catégories fonctionnelles, alors que l'autre chiffre indique le nombre d'objets.

3.2 La collection Perthuis (XVIII^{e} siècle)

Les catégories fonctionnelles sous lesquelles sont répartis les biens de consommation de la collection Perthuis sont l'alimentation, l'habillement et la parure, l'hygiène, les loisirs, la construction et l'aménagement intérieur de la maison. A cela se joignent quelques articles reliés au commerce.

3.2.1 L'alimentation

Cette activité regroupe plus de 630 objets, illustrés par une cinquantaine de formes, utilisés pour la préparation et la cuisson des aliments, ainsi que l'absorption et l'entreposage des aliments et des boissons (tabl. 30).

3.2.1.1 La préparation des aliments

Nous avons réuni sous cette catégorie fonctionnelle 72 objets, représentés en cinq formes distinctes, toutes en céramique. Il s'agit de 23 terrines (31,9%), dont 4 sont munies d'anses, des 20 jattes en terre vernie (27,8%), de 14 saladiers (19,4%), de 8 jattes ou terrines (11,1%), de 6 bassins (8,3%) et d'un égouttoir (1,3%). Cinquante-huit objets sont en terre vernie (80,6%) contre 14 en faïence (19,4%) (fig. 67) (tabl. 30).

Les terrines (fig. 29), munies d'un bec verseur, sont ordinairement associées à la transformation d'aliments liquides, tel le lait, et utilisées pour l'écrémage et la formation du caillé: le bec en permet un transvasement facile. Nous ne pouvons guère expliquer les quelques formats disponibles dans notre collection que par les quantités variables de crème ou de lait utilisées quotidiennement. Il serait tout de même intéressant de vérifier si la collection compte tous les formats de terrines fabriquées au XVIII^{e} siècle et si on les retrouve aussi sur d'autres sites nord-américains. Quant aux terrines à anse (fig. 30), malgré leur protubérance vers l'intérieur au niveau du rebord sur deux d'entre elles, destinée à empêcher le contenu liquide d'éclabousser lors de la manipulation, il est aussi permis de croire en une utilisation particulière: il s'agit peut-être de terrines "à savonner", telles que

mentionnées dans les inventaires (Lunger et Olivier 1986: 31). Celle de plus grande dimension peut aussi servir pour le lavage ou tout autre usage, comme l'entreposage des rebus, comme en témoignent les 10 terrines "de Rebus" d'un inventaire; il est aussi plausible que ces dernières étaient inutilisables et de ce fait destinées au rebus, tout simplement (Lunger et Olivier 1986: 31). Enfin, les 6 bassins en terre vernie (Fig. 17, 96) ont pu servir aux mêmes usages que les terrines, étant munis d'un bec verseur et d'une protubérance vers l'intérieur au niveau du rebord. Ils sont par contre moins profonds et partiellement glaçurés à l'intérieur, ce qui en réduit l'efficacité.

Les jattes (Fig. 22) peuvent aussi servir à la préparation d'aliments liquides: nous avons d'ailleurs remarqué que cette forme, quel que soit son format, présente souvent une protubérance vers l'intérieur, au niveau du rebord. De plus, l'affectation des jattes, tout comme des terrines et des saladiers, à la cueillette des détritus de table peut être considérée. Eu ce regard des jattes de la dimension d'une assiette creuse, elles nous semblent plus appropriées à la préparation qu'à l'absorption des aliments, puisqu'elles sont d'un volume qui, selon nous, peut renfermer plus qu'une portion individuelle. De plus, certaines ont conservé leur protubérance interne au niveau du rebord, destinée à empêcher, tout comme pour les jattes plus grandes, le contenu liquide d'éclabousser lors de leur maniement.

Les saladiers, quoique leur appellation laisse présager une fonction spécifique - la préparation et le service des salades - devaient malgré cela être multifonctionnels, quoique plus directement utilisés pour la préparation d'aliments solides. Trois de ces saladiers - tous en faïence espagnole et décorée - étaient surtout concentrés au fond des terrines. L'hypothèse selon laquelle ils servaient reliés à la boulangerie en activité dans la maison Perthuis (appartenant de 1682 à 1699 à Jully et Landron) nous apparaît dès lors très plausible: ils auraient pu être utilisés pour la préparation du levain (Gandy 1980: 72, 73). Il est d'ailleurs question dans un document daté de 1687 (A.N.-O.-C. gr. F. Genaple: 17 décembre 1687) des faïences et autres objets employés pour la boulangerie. S'il s'agit véritablement de ces saladiers, ces derniers auraient été acquis, en même temps que la propriété - saisie pour

subitement des propriétaires — par Charles Perthuis. Et, pressentant l'inutilité de ces objets, on les aurait précipités au fond des latrines.

Quant à l'égouttoir, son utilisation pour une seule activité — l'égouttage — explique peut-être sa sous-représentation:

> Dans une société où la transformation du lait tient une place importante il [l'égouttoir] est normalement associé à l'égouttage du caillé. Mais ailleurs? Les eaux de cuisson n'étaient normalement pas jetées, qu'il s'agisse de légumes ou de viande, encore moins lorsque les deux cuisaient ensemble (Niellon et Moussette 1985: 90).

3.2.1.2 La cuisson des aliments et le réchauffage des boissons

Trente-six objets sont associés à la cuisson des aliments, une fois de plus uniquement en céramique (fig. 68, 69). Les marmites et les couvercles, au nombre de 16 (44,4%) et de 12 (33,4%), sont les formes les plus représentées; suivent les 4 pots tripodes (11,1%), les 3 cafetières (8,3%) et l'unique poêlon (2,7%). Neuf de ces objets — huit couvercles et une cafetière — sont en faïence (25%), les 27 autres étant de terre vernie (75%) (tabl. 30).

Des 16 marmites en terre vernie, 14 sont munies de deux anses, soit horizontales ou verticales, ce qui permet de les saisir autrement que par la panse, ce qui occasionnerait de fortes brûlures; celles sans anse étaient peut-être employées ou empoignées différemment. Toutes marmites sont à fond arrondi: elles devaient s'appuyer sur un trépied circulaire déposé au-dessus des braises du foyer; et d'après l'iconographie, elles n'étaient pas fermées par un couvercle (Moussette 1983: 177). Deux des trois marmites tripodes sont accompagnées de leur couvercle respectif: il s'agit peut-être d'huguenotes (Langer et Olivier 1984: 63) ainsi nommées du fait qu'elles auraient été utilisées entre autres par les membres de la religion calviniste (les huguenots) qui auraient fait cuire secrètement de la viande lors des jours de jeûne prescrits par le catholicisme (Genêt <u>et al.</u> 1974: 144). La présence de trois pieds à ces marmites impliquerait peut-être une cuisson hors-flamme, dans un four, par exemple (Niellon et Moussette 1985: 100).

Parmi les 12 connecteurs, outre les deux associés à des marteaux, on voit bien vertical avec une forme de la collection : il s'agit du connecteur d'une cafetière en cette matière. Tous les autres, hormis un connecteur en bakélite, que l'on pouvait associer à une théière, ne peuvent être associés à une forme spécifique. Le plupart sont en bakélite brune, plus résistante au feu de par sa composition, en vrac d'autres aux marges comme à l'origine des objets connus, telles les empreintes du même matériau (Gandi 1988: 22, 30), dans la collection Bandiera n'a gardé trace. Aucun, d'ailleurs, n'est de même dimension, ce qui implique les mêmes variations relativement aux formes qu'ils étaient destinés à connecter. D'autres encore ont pu connaître un port à vide, de par leur petit format, ou même une cafetière, etc.

Deux des cafetières en bon port originales (Fig. 60), munies d'un bec verseur, et dans le cas des cafetières, d'un long manche tubulaire, servaient à la cuisson ou au réchauffage de boissons, telle l'eau, le lait, le thé, le café ou le chocolat. Mais il est tout possible que des cafetières, seule celle en bakélite noire était utilisée sur le feu comme en font foi l'altération de sa pâte et de son émail, du côté opposé au manche, due au contact d'une source de chaleur. Les deux autres cafetières ont peut-être simplement été employées pour le service de boissons chaudes. La même constatation vaut aussi pour les pots à eau en bakélite brune. Tous semblaient d'abord par stabilité, tels d'une base douce qui fut utilisée pour le réchauffage de liquides, quelque leur matériau d'origine bien (Gandi 1988: 19).

La gaîne, profond en deux d'un bec verseur, s'adapte telle celle pour la cuisson d'aliments liquides ou semi-liquides, alors que celle des cruches s'affectionnent dans les services de table verseur. De plus, la présence d'un manche creux à l'extrémité duquel on pouvait glisser un bâton (Langer et Dixon 1988: 18) tend à prouver l'utilisation de ces objets pour une cuisson sur flamme. Enfin, il ne faut pas oublier que l'appareil des accessoires en métal pour la cuisson des aliments, telle les marteaux en chandelle, non reproduite dans la collection, hormis en tragment aucun épais en cuivre, appartenant peut-être à l'une de ces formes.

5.2.1.3 [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

présentation à table d'aliments tant solides que liquides ou semi-liquides - bouillons et potages - contrairement aux formes plates, telles que les plats et le plateau (Fig. 71), destinées aux aliments solides, comme les viandes, légumes et desserts. Nous avons d'ailleurs retrouvé un certain nombre de peintures françaises du XVIII^{e} siècle qui viennent en quelque sorte confirmer nos hypothèses. Bien qu'ils s'agissent avant tout de "natures mortes" à travers lesquelles les peintres ont laissé voguer leur imagination quant à l'agencement des formes reproduites et leur association avec des denrées comestibles, l'on peut présumer que ces montages sont tout de même conformes à une réalité contemporaine de ces artistes. Ainsi, sur l'une de ces peintures de la première moitié du XVIII^{e} siècle (fig. 73), l'on remarque non seulement des assiettes en faïence de Moustiers semblables à l'une de la collection (fig. 36) mais aussi un plateau sur lequel reposent des fruits. Les fig. 74 et 75 illustrent des plats creux et des jattes en faïence décorée, passablement semblables à celles de la collection Perthuis (fig. 71 et 72), remplis de diverses victuailles tels des fruits, des noix, de la viande et du fromage.

Il nous faut de nouveau signaler le nouvel état de certains des plats en faïence brune, dû à un contact plus ou moins prolongé avec une source de chaleur. Leur matériau offrant la résistance nécessaire (Gendt 1980: 19), ces quelques plats en faïence brune ont possiblement aussi été employés sinon à la cuisson, du moins au réchauffage des aliments.

La présence dans cette section des petites jattes, comparables aux pièces associées au service du thé, et du moule à pâté, relié à la préparation d'aliments, peut surprendre à première vue. Mais rien n'empêche, par exemple, de présenter sur la table des aliments comme des petits fruits ou des dragées dans ces formes creuses que nous avons identifiées en tant que jatte, pour ne pas user du mot bol, tout aussi multi-fonctionnel. Quant à la forme décrite comme moule à pâté, la qualité de sa décoration en fait plus un objet relié au service des aliments, bien qu'il puisse aussi s'agir d'un seau à bouteille. Enfin, l'unique couvercle, en grès satin blanc, pourrait accompagner, à cause de ses dimensions, une forme tel un sucrier (Plourde 1980: 123).

Les burettes, qu'elles soient en céramique ou en verre (fig. 76) sont destinées "[...] à contenir divers liquides, entre autres l'huile ou le vinaigre. Généralement au nombre de deux, les burettes accompagnent le porte-huilier ou l'huilier que l'on dispose sur la table" (Genêt et al. 1974: 66).

La burette en faïence est d'ailleurs pourvue d'un couvercle et de son porte-huilier. Une telle forme, utilisée comme contenant, pourrait dans ce sens apparaître sous la rubrique Entreposage des aliments et des boissons. Mais, les petites quantités qu'elle peut entreposer et sa présence sur la table en font plutôt une vaisselle de service des aliments. Une autre peinture de la première moitié du XVIII^{e} siècle (fig. 77) présente un huilier à deux compartiments en faïence, dans lequel sont disposées deux burettes en verre incolore et accompagnées de leur couvercle: elles contiennent un liquide à l'aspect visqueux, que l'on peut identifier comme de l'huile.

3.2.1.3.2 **La vaisselle de table**

Cette fonction est représentée par 114 objets, presque exclusivement en céramique, répartis en cinq formes distinctes (fig. 78). Les assiettes, au nombre de 86 (75,4%) sont majoritaires; il y a aussi les pots à anse, au nombre de 19 (16,7%), quatre écuelles et quatre petites jattes (3,5%) ainsi qu'un ustensile, un couteau (0,9%). La céramique constitue le seul matériau pour la vaisselle de table: 77 objets (67,5%) sont en faïence, 32 (28,0%) en terre vernie et 4 (0,9%) en grès; l'unique ustensile est en fer (tabl. 30).

Les potages et bouillons étaient consommés dans de la vaisselle creuse, assiettes, écuelles ou pots à anse, tandis que les mets solides l'étaient plutôt dans les assiettes plates (Franklin 1889: 40, 61). Il est d'ailleurs parfois fait mention dans les inventaires de "pots à bouillon" (Rousseau 1983: 202) et à soupe (Lueger et Olivier 1984: 82), ce à quoi étaient peut-être destinés les nôtres. Quatorze de ces dix-neuf pots à anse, tous en terre vernie, sont de modèles identiques; seul le format diffère (fig. 27). L'embouchure assez étroite empêche la chaleur de s'échapper, tout en permettant d'y introduire la cuillère ou d'y boire; l'anse évite à l'utilisateur de se brûler

lors de la manipulation. Certains de ces pots portent aussi des traces de suie du côté opposé à l'anse, causées par le contact avec le feu, pour en réchauffer le contenu. En regard de certains pots à anse en terre vernie, en faïence et en grès gris, reproduisant à l'échelle réduite le modèle du pot de chambre (fig. 33, 34, 46), seul leur petit format nous empêche de leur assigner le même usage. Ils servaient plutôt de vaisselle pour consommer des aliments semi-liquides, au moyen d'une cuillère. Il semble en effet très difficile de boire du liquide dans ces pots, leur rebord s'y prêtant fort mal. Enfin, ces pots pouvaient aussi servir pour l'entreposage de petites quantités d'aliments, fonction dont nous reparlerons un peu plus loin.

Les quatre écuelles sont de petit format, en comparaison avec celui des assiettes. Nous croyons par ailleurs que celles en terre vernie, de par leur forme conique, étaient plus appropriées pour y boire que pour l'absorption d'aliments au moyen d'un ustensile. Les petites jattes en terre vernie, du diamètre des assiettes, pouvaient de même servir à l'absorption de mets liquides ou semi-liquides (fig. 22). Quant aux assiettes, seulement six sont creuses (7,0%): cinq sont en terre vernie et l'autre en faïence. Par contre, les assiettes en faïence à filet bleu et une autre, non décorée, sont pourvues d'une bordure verticale et concave qui, il nous semble, suffit à leur donner une certaine profondeur, moindre évidemment que celle des assiettes creuses, mais légèrement plus marquée que sur les autres modèles. Elles étaient peut-être utilisées pour les aliments semi-liquides, contrairement aux assiettes à marli légèrement inclinées vers l'extérieur, plus appropriées pour contenir des viandes et autres mets solides.

Ces aliments solides demandent d'ailleurs à être découpés en petits morceaux avant d'être consommés: cette opération est représentée par un couteau, semblable aux couteaux de table actuels.

3.2.1.4 **L'absorption des boissons**

La vaisselle de service et de table pour les boissons compte près de 200 objets, illustrés par une quinzaine de formes (tabl. 30).

3.2.1.4.1 La vaisselle de service

Nous avons retenu une soixantaine d'objets probablement destinés au service des boissons à la table (fig. 79). De ces objets, nous comptons une vingtaine de cruches (34,5%), dont 18 en terre vernie et deux en grès; en regard de celles en terre vernie, nous avons exclu de nos calculs les cruches mesurant plus de 27 centimètres de hauteur, taille qui en complique la manipulation à la table. A cela s'ajoutent douze pots à eau (20,7%), deux pots à crème (3,4%), de plus petite dimension; six bouteilles (10,3%); quatre carafes (6,9%), trois seaux à verre et un à bouteille (6,9%), trois cafetières (5,2%), dont l'une est accompagnée de son couvercle, trois petites jattes, deux gargoulettes, un couvercle de théière et une aiguière (1,7%). Plus des trois quarts de ces formes sont en céramique (45 objets): sur ce nombre, 23 sont en terre vernie (51,1%), 17 en faïence (37,8%), 4 en grès (8,9%) et une en porcelaine (2,2%) (tabl. 30).

On ne peut déterminer exactement le contenu liquide de l'aiguière, de la cruche, de la gargoulette, du pot à eau, à crème ou à lait, quoique l'on puisse avancer, sans risque d'erreur flagrante, qu'il s'agissait d'eau, de lait, de crème, de cidre ou encore de boissons alcoolisées, servies froides ou chambrées. Même si le cidre était, semble-t-il, de préférence servi dans des pots à col étroit (Genêt 1980: 24), il ne faut surtout pas voir dans l'absence de tels pots parmi ceux de cette collection (fig. 80) l'indice d'une non-consommation de ce breuvage; notons au passage que Kalm signale la consommation de toutes ces boissons lors de son passage en Nouvelle-France au milieu du XVIII^{e} siècle (Kalm 1977: 758, 759, 880).

La présence de carafes dans cette collection laisse entendre que le service des boissons alcoolisées devaient probablement se faire par l'entremise de cet article, quoique Kalm allègue que les bouteilles de vin restent sur la table, à la portée des convives (Kalm 1977: 298). Une autre source provenant de France nous indique que l'usage de laisser sur la table des bouteilles ne s'établit pas avant la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, même si cela se pratiquait alors à la campagne (Franklin 1889: 110). Nous avons tout de même inclus

dans nos calculs six bouteilles en verre bleu-vert, sans doute clissées à l'origine, puisque celles-ci, durant tout le XVII^{e} siècle et les deux premières décennies du siècle suivant, s'avéraient le récipient d'usage courant pour le vin; "cette bouteille [...], à cause de sa fragilité, était employée surtout comme récipient de service [...]" (Hanrahan 1981: 543). Mais il est fort possible que, lors des repas sans apparat, les boissons alcoolisées n'étaient point transvidées de la bouteille à la carafe et que l'on retrouvait bouteille ou flacon en verre vert foncé, sur un buffet à proximité des convives à défaut d'être déposés sur la table. Il est aussi possible que les boissons alcoolisées aient été transvidées dans des cruches - terre vernie, grès allemand - tel qu'une représentation de la fin du XVII^{e} siècle le laisse entendre (fig. 81).

Le seau à bouteille en faïence est représenté sur les peintures du XVIII^{e} siècle que nous avons retenues (fig. 77); il est d'ailleurs intéressant de noter qu'une bouteille de type pot de fleur, spécialité française à partir du second quart du XVIII^{e} siècle et fort commune dans le dépôt Perthuis (fig. 54), a été mise au frais dans ce seau. Le seau à verre à pied pourrait faire partie de la vaisselle de table: mais son utilisation partagée entre les divers convives le place tout aussi bien dans la vaisselle de service. Une représentation picturale (fig. 84) illustre un seau en cristal semblable à l'un de la collection (fig. 83), rempli d'eau, et dans lequel baigne la coupe d'un verre à pied en vue de la refroidir. De plus, une peinture française, représentant un repas au XVIII^{e} siècle, illustre des objets décorés, semblables aux petites jattes de la collection, utilisés comme seau à verre à pied (Ann E. Smith 1984: comm. pers.).

Enfin , les boissons chaudes, tels le chocolat, le thé ou le café, pouvaient être servies au moyen de cafetières ou de pots en faïence brune, ustensiles qui avaient possiblement aussi été employés à leur réchauffage. Une peinture du début du XVIII^{e} siècle (fig. 82) représente une cafetière ou une chocolatière tripode en métal s'apparentant à celles en céramique de la collection Perthuis (fig. 69 et 79), associée à une tasse sans anse pleine d'une boisson chaude. Utilisées pour le service du thé, les jattes en

porcelaine et en grès fin de la collection Perthuis (fig. 70, 83) pouvaient aussi servir de piscines ou de vide-tasse: les feuilles de thé pour l'infusion n'étant point retenues dans une enveloppe protectrice, il s'en accumulait nécessairement au fond de la tasse; l'on déversait alors ces résidus dans un vide-tasse (Genêt et al. 1974: 190), (fig. 88).

3.2.1.4.2 **La vaisselle de table**

La vaisselle de table pour l'absorption des boissons compte 129 objets, divisés en six formes différentes (fig. 83). Les verres à pied comptent pour près de la moitié des objets (54 objets: 42,2%); il y a aussi 24 soucoupes (18,8%), 23 gobelets (17,9%) et 18 tasses avec une ou deux anses (14,1%), ainsi que 7 tasses sans anse (5,5%), 2 pots à boire (1,6%) et une tasse ou gobelet en faïence. La céramique et le verre se partagent presque également ces formes (67 objets pour 51,9% et 62 objets pour 48,1% respectivement). La faïence compte 52 objets (49,3%), le grès, 7 (5,4%), la porcelaine, 6 (4,7%) et l'agate ware, deux (1,6%), le verre incolore rassemble 45 objets (34,9%), le verre commun fougère 17 (13,1%) (tabl. 30). Tous ces objets, à l'exception de sept tasses en faïence, sont empreints d'un décor, soit peint, soit découlant de leur forme ouvrée.

Les verres à boire et les gobelets de verre semblent tout indiqués pour la consommation des boissons alcoolisées tels le vin et l'eau de vie: c'est d'ailleurs ce qui ressort des illustrations, alors que les verres à pied et les gobelets sont toujours emplis d'un liquide rouge ou incolore (fig. 81, 82, 91). Les pots à boire, aujourd'hui connus sous le nom de chope, servaient peut-être aussi à l'époque plus volontiers pour la consommation de la bière. Les gobelets (fig. 85) et les tasses avec ou sans anses (fig. 86) cadrent mieux avec l'absorption des boissons chaudes: ces formes sont d'ailleurs associées pour la plupart à une soucoupe (fig. 35, 75, 82), le plus souvent d'après des similarités décoratives. La soucoupe servant de support aux gobelets ou aux tasses, on pouvait donc les manipuler sans risques de brûlures dues au liquide chaud que ces formes contenaient. Une peinture de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (fig. 88), intitulée Le thé, réunit d'ailleurs un pot à crème ou à lait

en métal, ainsi qu'une tasse sans anse posée sur sa soucoupe, un sucrier de la forme d'un gobelet et cachant partiellement des pincettes en métal, une théière, une petite jatte et une assiette, le tout probablement en porcelaine. Une autre peinture contemporaine à celle-là (fig. 82) illustre une cafetière ou une chocolatière en métal jointe à une tasse sans anse et à sa soucoupe, peut-être en faïence; une cuillère en métal repose dans la tasse sans anse. Enfin, il est même possible que les soucoupes aient servi individuellement pour boire le thé ou le vin (Genêt 1977: 122). Rappelons aussi que toutes ces formes - le verre à pied, le gobelet, le pot à boire, la tasse avec ou sans anse et la soucoupe - sont disponibles dans la collection dans un éventail de matériau et de modèles, selon leur décoration (fig. 56, 85, 44b, 47, 86, 87).

3.2.1.5 **L'entreposage des aliments et des boissons**

Jusqu'à un certain point, l'on peut considérer presque toutes les formes comme étant susceptibles d'être utilisées pour entreposer à plus ou moins longue échéance des aliments et des boissons: il suffit de soustraire le plus possible les aliments que l'on veut conserver au contact de l'air (fig. 89).

Des 189 objets en céramique et en verre du dépôt Perthuis (XVIII^{e} siècle) illustrés par neuf formes, les bouteilles et les flacons sont de loin les plus nombreux - 72 et 68 objets, comptant pour 39,7% et 36,9% respectivement. Nous incluons aussi parmi ces objets reliés à la conservation 23 cruches (10,3%), 14 fioles (6,5%), 6 pots à conserve (3,3%) ainsi que deux gargoulettes, deux jarres, deux pots à anse (1,1% chacun) et un couvercle de jarre (0,5%). Le verre cette fois-ci regroupe la grande majorité des objets: 152 objets (80,4%) contre 37 (19,6%) en céramique, répartis comme suit: 27 objets en terre vernie (11,9%), 6 en faïence (3,3%) et 4 en grès (2,2%) (tabl. 30).

La majorité des formes, de par leur goulot étroit, semble plus appropriée à la conservation des liquides: nous incluons dans cette catégorie les bouteilles, cruches, fioles, flacons à col étroit et les gargoulettes. Les flacons à col large, les jarres et les pots, à ouverture plus large, s'apprêtent bien à la conservation des aliments solides, pour leur part.

En France, la bouteille en verre vert foncé, plus résistante, finit par remplacer la bouteille clissée comme bouteille à vin courante (Hanrahan 1981: 544). L'inventaire de François de Chasles, inspecteur de la Compagnie des Indes Occidentales nous renseigne sur la diversité des vins disponibles sur le marché, du moins à Place-Royale, en 1747 (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 21 novembre 1747). Les bouteilles furent inventoriées ainsi:

"dans la cave

5	bouteilles d'huile d'olive pesant environ 2 livres	L 10,0
4	bouteilles de vin de Malaga	L 6,0
175	bouteilles de gros verre d'environ pinte	L 35,0

et dans un petit caveau en lad. cave

58	bouteilles vin de Navarre	L 58,0
19	bouteilles de vin blanc ord.re [ordinaire]	L 19,0
20	bouteilles de vin de Champagne	L 60,0
4	bouteilles de vin de Canarie	L 8,0
1	bouteille de vin d'Alican [Alicante]	L 2,0
25	bouteilles de vin(gt) blanc dans un panier	L 25,0
5	bouteilles de vin de Bourgogne	L 10,0"

(Lapointe 1981: 22,23)

L'on constate une différence de prix occasionnée sans doute par les diverses qualités de ces vins.

Outre les vins, les eaux-de-vie, l'huile d'olive et le vinaigre (Lapointe 1981: 23), les bouteilles contenaient aussi de la bière. Une peinture de Chardin illustre une bouteille en forme de pot de fleur, semblable à celles de la collection, remplie, au moyen d'un entonnoir, d'une substance mousseuse apparentée à la bière (Alyluia 1981: 30). La collection compte aussi une bouteille en grès, contenant habituellement du vin ou de la bière (Gusset 1980: 159).

Dès le début du XVII^{e} siècle, le liège était employé, sous forme de bouchon, pour la fermeture des bouteilles, ce que laisse entrevoir l'iconographie (fig. 73, 75, 77, 91).

> D'abord de forme conique, pour en faciliter l'extraction, ils [les bouchons] étaient placés dans l'ouverture et maintenus en place par une ficelle. La carnette servait à retenir la ficelle. Le goulot était ensuite trempé dans la cire pour le rendre étanche (Lapointe 1981: 24).

Vers la fin du XVII[e] siècle, la carnette, qui facilitait aussi la préhension de la bouteille, s'approche de l'embouchure, alors qu'auparavant, elle était quelques centimètres au-dessous. Cette évolution est par ailleurs bien illustrée parmi les modèles de bouteilles de la collection Perthuis (fig. 51).

> This was because corks [maintenant cylindriques] were now driven into the neck, flush with the mouth, no longer just part way[1]. Brass wire replaced thread in securing the cork, and the corked and tied bottle mouth was usually dipped into wax to prevent the access of air (McNulty 1971: 112, 113).

Nous avons remarqué dans les inventaires que les bouteilles étaient de différentes capacités, soit la chopine, la pinte et le pot (Lapointe 1981: 193) (fig. 54).

> En mars 1735, une proclamation du roi [de France] tenta de normaliser et de régulariser le poids et la capacité des bouteilles pour protéger le public contre la fraude. Les bouteilles durent avoir un poids de 25 onces et la capacité d'une chopine française, c'est-à-dire 32 onces environ. Les bouteilles faisant la moitié, le quart ou le double devaient avoir une capacité proportionnelle. En dépit de ces règlements, les bouteilles du XVIII[e] siècle ne furent pas toujours d'une taille uniforme. Les écarts étaient dus à la fabrication individuelle ainsi qu'aux excès délibérés des fabricants et des aubergistes de frauder le public (Alyluia 1981: 23).

Même si les bouteilles en forme de pot de fleur contemporaines de cette ordonnance se divisent en trois tailles (fig. 54), il n'en demeure pas moins que chacune a une capacité légèrement différente des mesures officielles

---

1 Sans l'aide d'un tire-bouchon, l'on ne pouvait enlever le bouchon de liège que s'il n'était pas entièrement enfoncé dans le goulot. L'enfoncement complet du bouchon correspond d'ailleurs à l'avènement du tire-bouchon, popularisé durant le troisième quart du XVII[e] siècle (McNulty 1971: 112).

(Lapointe 1981: 19). Outre la taille, il semble que l'enfoncement des bouteilles de verre vert foncé, délibérément profond, favorisait la fraude, puisque les bouteilles apparaissaient plus volumineuses qu'elles ne l'étaient en réalité. Les avis sont partagés à ce sujet. L'enfoncement servant à stabiliser et à renforcer la bouteille pour certains, ou encore faciliter la sédimentation des vins pour d'autres (Jones 1971: 63).

La maturation des vins demeure un phénomène inconnu jusqu'à la toute fin du XVII[e] siècle. Les bouteilles disponibles jusqu'alors ont toutes un corps globulaire surmonté d'un long col: elles ne servent qu'à prendre une petite quantité de vin, entreposé - et acheminé vers la colonie - dans un tonneau[1]. Le contact fréquent de l'air ambiant avec le vin du tonneau métamorphose ce dernier en vinaigre, le rendant impropre à la consommation (McNulty 1971: 112). La seule bouteille du dépôt du XVII[e] siècle présente cette forme globulaire à long col (fig. 14, 64), alors que le dépôt du XVIII[e] siècle en compte huit (fig. 30, 90a) (sur 65 bouteilles en verre foncé: 12%).

A la fin de ce siècle, l'usage d'embouteiller les bons vins se répand: ils gardent ainsi tout leur goût et peuvent se conserver pendant près de six ans (McNulty 1971: 112). Mais cette opération requiert de l'espace; de plus il est impératif que le bouchon de liège - maintenant totalement enfoncé dans le goulot puisque retiré moins fréquemment - soit constamment humidifié pour en assurer l'étanchéité. Le col est alors raccourci, quoique le base reste très large: ce modèle de bouteilles - appelé cignon - sera entreposé le col vers le bas, dans des étagères prévues à cette fin (Lapointe 1981: 17); le dépôt du XVIII[e] siècle renferme deux bouteilles de cette forme (fig. 90b).

Ce modèle transitoire sera rapidement remplacé pour tenter de réduire l'espace requis pour la maturation du vin en bouteilles. Le diamètre de la base allant toujours en rétrécissant, il convient alors de rallonger le col

---

[1] Lapointe affirme pour sa part que ces bouteilles, malgré leur forme, servaient à l'entreposage du vin: elles étaient rangées le col vers le bas, dans des étagères percées de trous (Lapointe 1981: 16).

pour équilibrer le volume de la bouteille. Le modèle pouvait être entreposé sur le côté, économisant du même coup l'espace (McNulty 1975: 113).

> This also minimized surface contact of the wine with cork less wore in the bottle. Earlier bottles were sometimes binned upside down to keep the lees in the neck and thus affect the least amount of wine (McNulty 1975: 113).

Cette évolution de la forme de la bouteille à vin est fort bien illustrée dans le dépôt portugais (Fig. 34, 35c, d). Le dépôt renferme d'ailleurs en majorité des modèles décrits comme l'aboutissement de cette évolution, connus en tant que bouteilles en verre vert foncé en forme de pot de fleur, spécialité françaises produisant à 1730. Plus de 50 exemplaires de ce modèle de bouteille - dont près de 40 du modèle pot de fleur - ont été dénombrés dans cette collection, datés du deuxième quart du XVIII^e^ siècle.

Le souci d'économiser l'espace pour l'entreposage du vin et de sa mise en cave va de pair avec l'augmentation impressionnante du nombre de bouteilles requis pour cette opération. Jusque vers 1700, une famille française se contentait d'une douzaine de bouteilles en moins pour satisfaire ses besoins (McNulty 1975: 98). Le vin, avons-nous dit, alors est plus communément entreposé dans des tonneaux en bois: l'on n'utilise la bouteille que pour apporter le vin à la table. Une autre pratique, représentée sur une gravure française de la fin du XVII^e^ siècle, consiste à s'approvisionner en vin chez un aubergiste savoyard, en s'y rendant avec son propre contenant, une cruche ou une bouteille. Sur cette représentation, le vin est transvidé d'un flacon à une bouteille à l'aide d'un entonnoir; la propagation de la bouteille en verre constituera à relégaer aux oubliettes ces pratiques (McNulty 1975: 111, 112). Elles ne sont probablement pas encore pénétrées à la fin du XVII^e^ siècle en Nouvelle-France: le nombre très réduit de bouteilles dans le dépôt bordelais, daté de cette période - une, proportionnellement à cinq verres à pied - le laisse supposer.

La situation est tout autre à partir du XVIII^e^ siècle: un manufacturier de bouteilles près de Bordeaux, produisant en 1723 que

> [...] il n'y a pas un seul Français de classe moyenne qui ne soit obligé de conserver cinq ou six cents bouteilles, ... simplement pour l'usage de sa famille... Chaque habitant qui conserve son vin en bouteilles a besoin d'environ deux cent cinquante bouteilles pour le vin contenu dans un fût. Et, comme les bouteilles sont fragiles, il ne se passe pas une année sans qu'il ne soit obligé d'acheter cent bouteilles ou plus pour remplacer celles qui ont été cassées. Cette coutume d'embouteiller le vin s'est même répandue jusque dans les chaumières. Il n'y a pas un paysan dans les environs de Bordeaux qui n'emporte au travail sa bouteille de vin ou de quelque autre boisson (Hanrahan 1980: 545).

En ce sens, il n'est point étonnant de compter 73 bouteilles dans le dépôt du XVIII^e siècle, sans oublier la douzaine de flacons en verre foncé et la trentaine en verre bleu-vert destinés à l'entreposage des boissons alcoolisées, dont le vin semble le plus consommé.

Les bouteilles, inventoriées un peu partout dans la maison, sont parfois rangées dans des paniers ou dans des caisses (Lapointe 1985: 26). Les flacons (Fig. 48, 55), qu'ils soient de verre vert foncé ou de verre bleu-vert, se distinguent entre autres des bouteilles par leur mode de rangement dans des caves ou cantines (Lapointe 1985: 26). Et, selon l'ouverture de leur goulot, petit ou large, il est possible de les associer à l'entreposage de liquides ou d'aliments solides.

Les flacons à col étroit sont au nombre de 41; 13 sont de verre vert foncé, 28 de verre bleu-vert. Des douze en verre foncé, au moins deux n'ont pas de carnette: "La lèvre était peut-être entourée d'un col d'étain sur lequel se vissait un bouchon de métal" (Lapointe 1985: 26).

L'autre modèle, mieux représenté dans la collection Perthuis, porte une carnette et ferme au moyen d'un bouchon de liège (Fig. 75).

> It is probable that the former [flacon en verre vert foncé sans carnette] was more commonly employed as a container for wines and other liquors, while the latter [flacon en verre vert foncé avec carnette] was frequently used by alchemists, apothecaries, barbers, etc. (Noël Hume 1961: 100).

[illegible] [illegible] [illegible] [

(ㄱ) 농업시설 등(이하 "농업시설"이라 한다)의 설치·관리에 관한 사항 (ㄴ) 농업시설의 이용 및 보호에 관한 사항 (ㄷ) 농업시설의 개량·보수 및 철거에 관한 사항 (ㄹ) 그 밖에 농업시설의 관리에 필요한 사항

② 제1항에 따른 농업시설 관리규약에는 농업시설의 관리에 필요한 경비의 부담에 관한 사항이 포함되어야 한다.

③ 농업시설 관리규약은 농업시설을 이용하는 농업인 또는 농업법인 3분의 2 이상의 동의를 받아 작성하여야 한다.

④ 농업시설 관리규약은 시장·군수·자치구청장의 인가를 받아야 한다. 인가받은 사항을 변경하려는 경우에도 또한 같다.

⑤ 농업시설 관리규약을 위반한 자에 대하여는 과태료를 부과한다.

⑥ 농업시설 관리규약의 작성 및 변경 절차, 인가 기준 등에 필요한 사항은 대통령령으로 정한다.

제○○조(농업시설 관리자) ① 농업시설 관리규약에 따라 농업시설을 관리하는 자(이하 "농업시설 관리자"라 한다)는 농업시설의 관리에 필요한 업무를 수행한다.

② 농업시설 관리자는 농업시설을 관리하기 위하여 필요한 경우 농업인 또는 농업법인에 대하여 농업시설의 관리에 필요한 자료의 제출을 요구할 수 있다. 이 경우 요구를 받은 농업인 또는 농업법인은 정당한 사유가 없으면 이에 따라야 한다.

③ 농업시설 관리자는 농업시설을 관리하기 위하여 필요한 경우 농업인 또는 농업법인에 대하여 농업시설의 관리에 필요한 자료의 제출을 요구할 수 있다. 이 경우 요구를 받은 농업인 또는 농업법인은 정당한 사유가 없으면 이에 따라야 한다.

④ 농업시설 관리자는 농업시설을 관리하기 위하여 필요한 경우 농업인 또는 농업법인에 대하여 농업시설의 관리에 필요한 자료의 제출을 요구할 수 있다. 이 경우 요구를 받은 농업인 또는 농업법인은 정당한 사유가 없으면 이에 따라야 한다.

⑤ 농업시설 관리자는 농업시설을 관리하기 위하여 필요한 경우 농업인 또는 농업법인에 대하여 농업시설의 관리에 필요한 자료의 제출을 요구할 수 있다. 이 경우 요구를 받은 농업인 또는 농업법인은 정당한 사유가 없으면 이에 따라야 한다.

⑥ 농업시설 관리자는 농업시설을 관리하기 위하여 필요한 경우 농업인 또는 농업법인에 대하여 농업시설의 관리에 필요한 자료의 제출을 요구할 수 있다. 이 경우 요구를 받은 농업인 또는 농업법인은 정당한 사유가 없으면 이에 따라야 한다.

48; Longer et Olivier 1984: 81). Ils sont habituellement fermés au moyen d'un morceau de tissu retenu par une ficelle (fig. 91).

3.2.2. L'habillement et la parure

Nous avons inclus dans cette section 26 objets hétéroclites. Il s'agit tout d'abord de 22 perles de verre (98,0%), d'un bouton, de deux chaussures et d'une paire de lunettes. Le verre est le matériau de base de 23 de ces objets (29,0%), alors que deux autres sont en cuir et un dernier en os et en cuivre (fig. 92) (tabl. 30).

Des 22 perles, 13 sont tout à fait identiques et constituaient sans doute un seul objet, à savoir possiblement un collier. Celles-ci, tout comme les autres perles, peuvent être classées parmi les perles à collier ou à bracelet, enfilées dans un fil et portées au cou ou au poignet. Il y a peu de choses à ajouter au sujet du bouton sinon qu'il appartenait sans doute à une pièce de vêtement. Il n'a pu être déterminé si les chaussures appartenaient à un adulte ou un enfant, ni même s'il s'agit de chaussures d'été ou d'hiver. Quant aux deux verres de lunettes, leur monture n'a pas été retrouvée. Ou bien ceux-ci ont été jetés sans cette dernière, ou bien le matériau dont elle était constituée n'a pu résister aux conditions d'enfouissement.

3.2.3 L'hygiène

Cette activité regroupe une soixantaine d'objets, utilisés pour les soins du corps et l'excrétion (tabl. 30).

3.2.3.1 Les soins du corps

Quarante-deux objets en céramique, en verre, en os et en os et en cuivre, ont une fonction reliée à l'hygiène ou à la toilette personnelle. Les fioles, au nombre de quatorze, constituent la forme la plus répandue (33,3%). Suivent, par ordre d'importance, les onze pots à eau (26,2%), les six pots à onguent (14,3%), les quatre cuvettes (9,5%) et les deux pots de pharmacie (4,8%). Les autres formes, l'aiguière, le bassin à barbe, le couvercle, le peigne et le rasoir ne sont représentées que par un exemplaire. La céramique regroupe 26 objets (61,9%); tous sont en faïence. Quatorze objets sont en verre, majoritairement en verre commun bleu-vert. Un autre est en os, et un dernier constitué de fer et d'os (fig. 93) (tabl.30).

Les fioles, contenants de petite capacité et à goulot étroit, renfermaient une multitude de produits médicinaux; elles étaient utilisées surtout par les apothicaires pour entreposer médicaments, potions et sirops. Les mixtures cordiales carminatives, les tisanes pectorales, les sudorifiques, les élixirs, l'eau de lavande (Harris 1979: 101), l'orgeat, les sirops capillaires, l'eau de la reine de Hongrie, les essences à perruques et le lait virginal (Lapointe 1981: 200) sont les principaux produits cités dans les inventaires. Ces fioles étaient sans doute fermées par un bouchon de liège: "On voit aussi des papillottes de papier dans l'iconographie de l'époque mais il devait s'agir de bouchons temporaires, le contenu étant souvent volatil" (Lapointe 1981: 36).

Les boîtes de bois, les casseaux et les coffres sont les meubles de rangement employés pour les fioles (Lapointe 1981: 36).

L'aiguière, les pots à eau, ainsi que les bassins et les cuvettes étaient employés pour la toilette personnelle: les formes fermées contiennent de

l'eau, transvidée pour les besoins dans les cuvettes. La collection compte d'ailleurs deux exemples de pots à eau conservés avec leur cuvette, décorée du même motif (fig. 93).

Nous n'avons retenu que 11 des 15 pots à eau de la collection: les autres ne nous semblaient point reliés à cette fonction, de par leur matériau (faïence brune) ou leur format trop petit pour contenir une quantité suffisante d'eau. Mais il se peut fort bien qu'on ait fait fi de ces critères à l'époque.

La fonction exacte des 6 bassins en terre vernie nous échappe. Ces formes semblent tout indiquées pour contenir des liquides. Pourtant, seul le fond intérieur est glaçuré, ce qui laisse les parois poreuses, donc moins efficaces pour l'entreposage ou même la préparation des aliments. C'est pourquoi elles ont pu être utilisées pour l'hygiène, alors que de petites quantités d'eau y sont déversées. Par ailleurs, aucune n'est associée à une cruche en terre vernie, destinée à contenir l'eau pour la toilette. Nous n'avons pas osé les inclure dans cette section, pas plus que les cruches de terre vernie, retenues pour l'entreposage, même si rien n'empêche de les utiliser pour l'entreposage de l'eau destinée à l'hygiène.

Le bassin à barbe et le rasoir n'ont guère besoin d'être présentés plus précisément. Quant au peigne, le rapprochement de ses dents facilite l'enlèvement des poux et autres vermines cantonnés dans la chevelure.

Les pots à onguent et à pharmacie pouvaient aussi contenir des cosmétiques et divers produits solides reliés à l'hygiène: poudre, fard, onguent, etc. Il est d'ailleurs question d'un pot à onguent dans un inventaire. Enfin, un des couvercles, finement décoré, appartenait possiblement à une boîte à poudre (Genêt 1980: 29, 41).

3.2.3.2 **L'excrétion**

Vingt-et-un objets sont associés à cette section bien particulière de l'hygiène: il s'agit tout d'abord d'un crachoir et d'une vingtaine de pots de

chambre. Tous ces objets sont en céramique, majoritairement en faïence, alors qu'un seul est en terre vernie. Un décor a été appliqué sur le crachoir et sur l'un des pots de chambre. Les seize formats différents dans lesquels les pots de chambre (fig. 95) sont disponibles - seuls les quatre pots de chambre en faïence espagnole sont identiques - en font possiblement des objets personnels (fig. 33).

3.2.4 Les loisirs: la consommation du tabac

La collection renferme 26 pipes, utilisées pour la consommation du tabac. Vingt-quatre sont en argile blanche; les deux autres sont constituées de deux matériaux: le fourneau est en stéatite et le tuyau, non retrouvé, en bois. La capacité des fourneaux varie selon leur modèle: les fourneaux anglais, en argile blanche, sont les plus volumineux, alors que ceux en stéatite, de tradition amérindienne, ont une capacité très réduite (fig. 96) (tabl. 30). Enfin, malgré l'absence de contenant spécifique pour l'entreposage du tabac, il est fort possible que les pots à conserve ou à pharmacie aient servi à cet usage.

3.2.5 La construction: les matériaux de construction et de fenestration

Un carreau fragmentaire en terre cuite a été répertorié dans la collection (fig. 97); apparaissent sur la face moins bien finie et sur les trois côtés des traces de mortier. Le carrelage, d'après les textes, n'était pas pratique courante à Place-Royale, l'endroit le plus souvent carrelé s'avérant la cuisine, dont le plancher requérait de fréquents nettoyages. Il est aussi question de vestibule, de cellier, de grenier de salle, d'intérieur de four et de cour carrelés (Côté et al. 1984: 225).

La collection Perthuis renfermait une quantité innombrable de fragments de verre à vitre, dont une dizaine de boudines (fig. 98) souvent utilisées "[...] dans des fenêtres de moindre importance à travers lesquelles il n'est pas besoin de voir, ce qui semble être le cas des boudines du dépôt qui présentent des bords rectilignes" (Lapointe 1981: 51).

Nous pensons qu'elles auraient peut-être pu servir pour l'éclairage de la super-structure des latrines, leur semi-transparence étant fort appréciée pour cet endroit.

Quelques tessons non fracturés montrent, sur le rebord, une lisière blanchâtre, preuve qu'ils ont été déjà encadrés. Un marché de menuiserie passé en 1682, relativement à la maison Perthuis indique par ailleurs que certaines fenêtres de la maison arboraient des vitres (Lapointe 1981: 51, 52).

De plus, un grand nombre de marques sur les tessons laisse suggérer une tentative infructueuse pour découper le verre, technique qui demande l'intervention d'un ouvrier spécialisé; mais, l'histoire ne dit pas si un vitrier habitait dans la colonie (Lapointe 1981: 52). Kalm lors de son passage à Québec en 1749 remarque que "les vitres des fenêtres ne sont jamais serties dans du plomb, mais mastiquées dans des cadres en bois" (Kalm 1977: 324). Même au milieu du XVIII^{e} siècle, l'usage de garnir les fenêtres de vitre n'est point courant; on utilise, à la campagne notamment, du papier (Kalm 1977: 206).

3.2.6 L'aménagement intérieur de l'habitation

3.2.6.1 L'éclairage

L'éclairage à l'intérieur de la maison s'opérait, au XVIII^{e} siècle, à la chandelle (Ethnoscop 1980: 258); le dépôt Perthuis renferme d'ailleurs une douille de chandelier en cuivre, sans doute portatif (fig. 99) (tabl. 30). Mais il faut aussi considérer l'emploi du verre à vitre non seulement comme moyen efficace pour isoler la maison des intempéries mais encore en tant qu'ajout important à l'éclairage par la lumière du jour qu'il laisse pénétrer.

3.2.6.2 La décoration

Cinq objets en faïence n'ont vraisemblablement aucune autre fonction que d'être exposés, dans la maison (fig. 100) (tabl. 30); l'un d'eux servit sans doute de pot à fleur. Les autres objets, dont la forme s'inspire de modèles orientaux, sont finement décorés, quoique moins richement que le pot à fleur, et ne sont que partiellement émaillés à l'intérieur, ce qui les rend d'une certaine façon inutilisables autrement que comme bibelots. Il en va de même avec l'aiguière, dont l'ouverture au col est si étroite qu'elle ne permettrait au liquide qu'elle contient de ne s'écouler que fort lentement; l'intérieur n'est d'ailleurs pas émaillé.

Nous pouvons ajouter que presque tous les objets de faïence - du moins ceux empreints d'un décor - étaient exposés pour leur caractère esthétique, tout en étant utilisés pour le service des aliments et boissons ou l'hygiène. Certains d'entre eux s'adaptent tout à fait à une exposition murale (fig. 37): le pied annulaire du bassin à barbe, de deux cuvettes, des jattes, du plat creux et de deux soucoupes est perforé de deux trous, ce qui permet de les suspendre au moyen d'une corde. La forme de ces objets ne permet point de les exposer comme les assiettes, les plats et autres dans un dressoir.

Les inventaires font parfois état de faïences spécialement utilisées comme garniture à cheminée: "une garniture de cheminée de six piesces de fayance

dépareillée avec leurs pieds de bois doré" (A.N.Q.Q. gr. N. Riché: 4 novembre 1732); une garniture de cheminée consistant en 15 pièces de "grosse fayance en façon de pot dont partie vernie et faconné" (A.N.Q.Q. gr. N. Boisseau: 7 mars 1739); 6 pièces de "vieille fayance pour garnitures de cheminée ou armoire" (A.N.Q.Q. gr. J.-B. Decharnay : 31 octobre 1757). Même des objets de verre peuvent être considérés comme décoratifs: une garniture de cheminée [...] consistant en dix-huit "pièces de porcelaine et fayance et onze pièces de gros verre en gobelets" (A.N.Q.Q. gr. C. Barolet: 10 mai 1756); les carafes ont parfois le même usage (Lapointe 1981: 46, 47). Remarquons au passage que toutes ces mentions datent du deuxième quart du XVIII[e] siècle, période à l'intérieur de laquelle s'inscrit le dépôt Perthuis.

Vouloir évaluer exactement le nombre d'objets de notre dépôt envers lesquels les utilisateurs pouvaient montrer un certain attachement et une fierté au point de les exposer à la vue des visiteurs reviendrait à transposer nos valeurs esthétiques actuelles, qui ne correspondent pas nécessairement à celles en vogue au XVIII[e] siècle. Il nous faut tenir compte de plusieurs facteurs, tels le matériau, la forme et le décor des objets. Les matériaux n'ayant pas tous la même valeur, certains comme la porcelaine, le grès gris et bleu ou violet (allemand), le grès anglais, l'agate ware et le cristal sont fortement évalués dans les inventaires (tabl. 26). Non seulement ces matériaux méritent de par leur valeur d'être exposés à la vue, mais encore les objets qui les illustrent sont tous empreints d'un décor, soit gravé, soit peint, ou les deux à la fois. La faïence, plus que tout autre matériau, regroupe certains objets spécialement conçus, d'après leur forme, pour la décoration intérieure de la maison.

3.2.7 Le commerce

Un seul objet nous apparaît directement lié au commerce: il s'agit d'un poids de balance, en laiton (fig. 101). Mais il nous faut aussi considérer la présence de perles de verre ou rassades, fréquemment troquées aux populations amérindiennes. Kalm note que "les femmes indigènes les cousent à leurs galons, leurs bourses, leurs vêtements et autres ouvrages [...]" (Kalm 1977: 448). Quant aux pipes en stéatite, quoiqu'elles soient de tradition amérindienne (fig. 96), il est difficile de déterminer si elles ont été fabriquées par des membres de la population autochtone ou par des Français, puisque leur matériau est disponible dans la région immédiate de Québec.

Tableau 19

La classification fonctionnelle des dépenses de la collectivité Nordiers

Catégories fonctionnelles	Ensemble	Services généraux des administrations publiques locales	Sécurité et salubrité publiques		Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		Santé et action sociale	Aménagement des territoires et habitat	Action économique		Environnement		Transports		Interventions non ventilables
			Police	Lutte contre l'incendie et secours	Premier degré	Second degré et post-baccalauréat	Culture	Sports et loisirs			Commerce, artisanat et services	Agriculture, pêche, agroalimentaire et forêts	Gestion des déchets	Eau et assainissement	Routes	Transports collectifs	
Dépenses																	
Charges générales	1	1															
Enseignement	1	1															
Sécurité civile et sanitaire																	
Culture, vie sociale et jeunesse																	
Sports et loisirs																	
Logements																	
Santé																	
Total	1	1															
Recettes																	
Impôts locaux																	
Taxe d'habitation																	
Taxes foncières																	
Dotations de l'État																	
Autres recettes																	
Total																	
Solde	1	1															

Note : Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de travaux réalisés, pour chacun des secteurs concernés. Chaque intervention fonctionnelle, prévue par l'autorité délégante, fait l'objet d'un projet.

3.3 Interprétations de la classification fonctionnelle des objets des Hôtels Dunière (fin du XVII^{e} siècle) et Perrimond (XVIII^{e} siècle)

A la lecture des tableaux 29 et 30, où sont indiqués pour les différentes catégories fonctionnelles le nombre d'objets qui leur sont associés, pour chacun des ameublements répertoriés dans ces collections, il apparaît que l'alimentation occupe une place prépondérante.

Dans la collection Dunière (fin du XVII^{e} siècle) (tabl. 29), c'est à la vaisselle de table pour l'absorption des boissons que sont reliés le plus grand nombre d'objets, suivie de l'entreposage des boissons et des aliments, de la préparation des aliments et de leur cuisson, ainsi que de la vaisselle de table pour l'absorption des aliments. L'on compte aussi quelques objets utilisés pour l'éclairage, classés sous l'hygiène, et un petit nombre d'objets employés comme matériaux de construction et de fermeture. La climatique, illustrée par une quinzaine d'objets, est présente dans toutes les catégories fonctionnelles, alors que la vêture, qui compte une dizaine d'objets, n'a été employée que pour l'absorption des boissons, l'entreposage des boissons et des aliments, ainsi qu'en tant que matériaux de fermeture. Relativement à notre définition de l'ameublement, sur nos tableaux 29 et 30, que les matériaux et le nombre de formes et d'objets pour chacune des catégories fonctionnelles, celle-ci vient de la possibilité d'ajouter quelques éléments d'interprétation. Ainsi, non seulement retrouve-t-on apparentés sur nos tableaux la répartition des matériaux parmi les catégories fonctionnelles, mais encore le nombre de formes relatives à chaque catégorie fonctionnelle et les matériaux dans lesquels elles sont présentes. En regard de la collection Dunière (fin du XVII^{e} siècle), l'on note, à la lecture du tableau 29, que la plus grande variété de formes est reliée à la catégorie fonctionnelle entreposage des aliments et des boissons, qui compte aussi un nombre important d'objets, répartis dans la plus longue énumération de matériaux (céramique et verre). Par contre, la catégorie fonctionnelle vaisselle de table pour l'absorption des boissons, qui renferme le plus grand nombre d'objets, et ce, dans deux variétés de verre, ne compte qu'une seule forme.

Au regard de la collection Nantaise (5ème quart du XVIIIème siècle), la majorité des objets sont saisis par leur fonction à l'intérieur (salle, lit), l'accrochage des éléments et des boiseries s'accapare du modèle la plus ingénieux d'objets, suivi de l'observation des boiseries (accessoire de salle ou de service), de l'observation des éléments (accessoire de salle ou de service), de la préparation des éléments au crâne, de la cuisson des éléments ou de différentes des boiseries. L'hygiène, avec un rôle lui aussi du corps et l'accessoire, est une catégorie qui retient aussi un nombre assez élevé d'objets, beaucoup plus que l'habillement et la parure et les boiseries. La connaissance, l'habitat général ordinaire et la commerce sont, pour eux, deux, accompagnés, et ne méritent guère qu'on s'y arrête.

Enfin à l'évidence des matériaux objectivés dans la collection Nantaise, il est possible de noter de notre habitude ou de certains modèles de consacrés leur ordonnancement. Tout d'abord, il est clair que c'est au niveau de l'observation des éléments et des boiseries que l'on note le plus important objectivés de formes, avec une quinzaine, pour une grande part relative à la catégorie de service. L'on retrouve donc plus de diversité formelle dans la catégorie de service des éléments et des boiseries, puisque le nombre d'objets mis de plus de la moitié inférieure à celui de la catégorie de table. L'accrochage des éléments et des boiseries ne laisse apparaître que peu de diversité au niveau des formes - une dizaine de formes différentes pour près de deux cents objets - contrairement à la préparation et à la cuisson, qui comptent pour d'objets mais, proportionnellement, une plus grande diversité de formes. Il en va de même dans la catégorie hygiène, alors que celle-ci conforme la plus importante diversité de formes pour le nombre d'objets qui y sont associés.

Il apparaît aussi clairement que l'observation des éléments et des boiseries constituent les catégories fonctionnelles qui retiennent quantitativement, le plus de matériaux. L'on y retrouve toutes les observations objectivées, à l'exception de la cave à pipe, la cave restant comme on l'a noté, axée sur la table, et la parure sur la toilette. Une autre diversité, puisque de nombre important, caractérise aussi l'accrochage des éléments et des boiseries et une autre catégorie fonctionnelle, l'hygiène.

relevé des formes en faïence française, anglaise et hollandaise, en pâte verte, en grès fin anglais, en grès allemand, en porcelaine chinoise, ainsi qu'en cristal, matériaux non seulement dispendieux mais aussi au décor particulièrement fin.

3.4 L'alimentation et l'hygiène à Place-Royale au Régime français

Il appert, suite à notre classification fonctionnelle des objets de ces deux collections de Place-Royale, que l'alimentation et l'hygiène sont les activités les mieux illustrées. De par leur importance, elles nous apparaissent donc plus représentatives de l'assemblage de ces deux collections, et méritant une attention toute particulière. Ainsi, afin de mieux nous renseigner sur ces activités, il serait maintenant fort intéressant de dépouiller un certain nombre de sources écrites en témoignant, pour l'époque qui nous intéresse, soit le Régime français. Nos principaux documents seront les études des modes de vie des habitants et commerçants de la Place-Royale entre 1660 et 1760 (St-Pierre et al. 1983), ainsi que le récit de voyage au Canada du botaniste Pehr Kalm, en 1749 (Kalm 1977). Nous en profiterons pour intégrer dans cette revue de l'alimentation au Régime français les ensembles d'écofacts des collections, et parfaire nos connaissances sur les denrées consommées. Une étude sur l'hygiène à Québec sous le régime français (Saucier 1958) nous sera d'un précieux secours lorsque nous aborderons cet aspect souvent négligé du mode de vie passé. Et, nous glisserons aussi quelques mots sur l'habillement et la parure ainsi que sur la consommation du tabac durant cette période.

Malheureusement, le nombre très restreint d'objets dans le dépôt Dunière, daté de la fin du XVII^{e} siècle, nous laisse perplexe quant aux inférences que l'on peut en tirer; c'est pourquoi nous avons songé à ne présenter que le dépôt Perthuis, beaucoup plus volumineux - plus de sept cents objets et près d'un millier d'écofacts. Ainsi, quoique ces deux dépôts présentent des analogies tant au point de vue de l'assemblage que des fonctions auxquelles sont reliés les objets, cette étude sur l'alimentation et l'hygiène illustrera principalement le mode de vie d'une famille bourgeoise demeurant sur la rue Notre-Dame à Place-Royale pendant la première moitié du XVIII^{e} siècle, et même, si l'on nous permet cette précision apportée par l'étude des objets du dépôt Perthuis, durant le deuxième quart de ce siècle.

3.4.1 L'alimentation

La préparation des aliments, leur cuisson, ainsi que la consommation des aliments et des boissons et leur entreposage seront traités distinctement, afin d'examiner plus à fond chacun de ces thèmes, déjà discutés lors de la classification fonctionnelle des objets des collections.

3.4.1.1 La préparation des aliments

Le grand nombre d'objets utilisés pour la préparation des aliments se vérifie dans les deux dépôts de Place-Royale. Ces objets - terrines, jattes - sont en terre, vernie à l'intérieur seulement, la glaçure en imperméabilisant la pâte poreuse. La faible valeur de ce matériau suggère un usage quotidien de ces objets, pour des tâches qui ne requièrent que des articles de facture commune et facilement remplaçables à la suite d'un bris (fig. 22, 29, 67).

Un grand nombre de formes creuses semblent d'ailleurs utilisées pour la préparation d'aliments à base de lait, que l'on peut transformer en caillé, en fromage et en beurre, ou en tirer de la crème. L'égouttoir en terre vernie (fig. 67) est d'ailleurs tout indiqué pour filtrer le caillé. Au sujet du fromage, Kalm signale que l'on "[...] en fabrique de différentes sortes à la campagne, mais le plus réputé est celui que l'on fait près de l'Isle d'Orléans: ce sont de tout petits fromages, minces et ronds [...]" (Kalm 1977: 397). Néanmoins, les textes ne nous permettent pas de déterminer, jusqu'ici, si tous ces dérivés du lait sont produits à la maison même, quoique les terrines, les jattes et l'égouttoir le laissent supposer. Nous nous attarderons plus longuement sur ces produits laitiers dans la section traitant de la consommation des aliments et des boissons.

Les quelques objets reliés possiblement à la fabrication du pain - les saladiers en faïence du dépôt Perthuis - nous invitent à parler quelque peu de cet aliment. Durant le Régime français - et depuis longtemps évidemment - le pain constitue un aliment de base pour toute la population.

> La plupart des demeures se doteront donc d'outils pour transformer [le blé] en pain. A cette fin, presque toutes les maisons seront pourvues d'une huche pour y pétrir la pâte, la faire lever et parfois, y entreposer le pain (St-Pierre et al. 1983: 136).

Nous ne savons malheureusement s'il en était de même à la maison Perthuis après 1699. L'on peut aussi se procurer du pain à la boulangerie. Une législation datée 1706 définit les critères de qualité de ce produit, auxquels sont soumis les boulangers. En 1714, un groupe de plusieurs femmes de pauvres journaliers se plaignent aux autorités du pain qu'elles ont acheté: il est "d'une très mauvaise qualité pesant comme de la terre et de la même couleur, non levé et aigre [...]" (Saucier 1958: 69). Et ce n'est qu'en 1731 qu'une ordonnance spécifie

> [...] que le pain blanc de 5 sols sera du poids de 2 livres trois quarts au moins, le pain bis blanc de 10 sols du poids de 7 livres 1/2, et l'une et l'autre bien fait et de farine de bonne qualité; [Elle] enjoint aux boulangers d'avoir toujours du pain dans leur boutique; à peine d'une amende de 10 livres [...] (Saucier 1958: 70).

L'importance de l'amende manifeste tout l'intérêt accordé à la qualité de cette denrée et le devoir qu'ont les boulangers de pouvoir en tout temps en offrir à la population. Mais l'on se doute bien que les riches bourgeois pouvaient obtenir sans trop de difficulté un pain de bonne qualité.

3.4.1.2 La cuisson des aliments et le réchauffage des boissons

Le milieu du XVII^{e} siècle est le point de départ d'une évolution radicale de l'art culinaire. Jusqu'à cette période l'alimentation, de type moyenâgeux, se compose de bouillis et de ragoûts: les premiers consistent en un mélange de viandes rôties qui mijotent, jusqu'à douze heures, dans un bouillon épicé, quelquefois assorti de morceaux de gras et de lard, épaissi par du pain. Les ragoûts, cuits sur la broche habituellement, et parfois au four, sont des assortiments de diverses viandes, reposant pêle-mêle dans des sauces variées.

Il s'agit de mets réservés aux personnes aisées, l'achat de viandes et d'épices n'étant point à la portée de tous (Blanchette 1981: 30).

A partir de cette époque, l'art culinaire devient clairement exposé et tend vers un raffinement des mets, dont la simplification se veut la base. Les livres de recette, dont la prolifération s'accentue, prônent la mise en valeur des aliments en en faisant ressortir le goût et les propriétés (Blanchette 1981: 30). "La science du cuisinier consiste aujourd'hui [18^{e} siècle] à décomposer, à faire digérer et à quintessencier des viandes, à en tirer des sucs nourrissans [sic] et légers [...]" (Franklin 1888: 206).

Les viandes sont dès lors cuites individuellement, les épices finement sélectionnées et les légumes apprêtés séparément. La lenteur de la cuisson devient la règle: il ne faut pas saisir l'aliment mais l'attendrir et en retirer les sucs digestifs (Blanchette 1981: 30).

Mais cette alimentation demeure le propre des riches: non seulement demanda-t-elle un garde-manger bien garni mais aussi un bon outillage dans la cuisine. La cuisson des aliments, qui s'effectue sur l'âtre ou dans le four requiert des ustensiles en métal pour l'obtention d'une chaleur vive et en céramique lorsque la cuisson doit être lente (Blanchette 1981: 30, 31).

L'alimentation, tout comme auparavant, se compose de mets mouillés et de mets secs. Les ragoûts et bouillis ne renferment plus un mélange complexe de viandes mais bien une seule, agrémentée de quelques épices et garnitures tels des légumes. Ils requièrent une cuisson lente, confiée aux pots et marmites en terre. Parmi les mets secs, l'on reconnaît les pâtés, cuits dans une abaisse de froment feuilletée, ou dans une forme portant le même nom, sans oublier les viandes, poissons et volailles. Ces aliments sont soumis à une cuisson en deux temps: une première cuisson sur la broche, dans l'âtre, ou encore dans une marmite sur feu doux ou dans une casserolle ou un plat; puis, dressés sur un plat à servir, ils sont dorés ou gratinés au four (Blanchette 1981: 34, 35).

Les dépôts renferment chacun un certain nombre d'objets utilisés pour la cuisson à flamme réfléchie, par immersion et par chaleur indirecte. La cuisson à flamme réfléchie s'effectue au moyen de marmites, parfois couvertes, de poêlons et peut-être de pots à anse en terre vernie, objets bien représentés dans ces dépôts, surtout celui du XVIII^{e} siècle. Les marmites servent aussi pour la cuisson par immersion, alors que la viande est plongée dans de l'eau pour y être cuite et par l'ajout de pain et de légumes, l'on obtient un potage (Blanchette 1981: 115). Les objets en métal utilisés pour les cuissons n'ont guère laissé de trace dans les dépôts: mais leur emploi, de même que celui des broches et grils pour la cuisson à flamme directe, nous est signalé par les inventaires (St-Pierre et al. 1983: 87).

En regard de la cuisson par chaleur indirecte, on "[...] s'en servait pour cuisson lente des viandes apprêtées en tourtières, pâtés et terrines" (Blanchette 1981: 116).

Les ustensiles utilisés pour la cuisson par chaleur indirecte sont représentés dans le dépôt du XVIII^{e} siècle par un objet fort incomplet - ce qui rend l'identification douteuse - appelé moule à pâté. L'absence de trace de suie sur cet objet indique tout de même que, si l'identification est exacte, il n'a pas été en contact avec la flamme. Aussi utilisés pour ce genre de cuisson sont les assiettes et plats en faïence brune: la résistance de ce matériau au feu en fait des objets tout indiqués pour la cuisson des mets secs. Au début de son voyage au Canada, Kalm note d'ailleurs que la viande est rôtie ou bouillie: la viande cuite dans le bouillon est quelquefois rôtie avant d'être servie (Kalm 1977: 119).

Quelques documents nous permettent aussi de préciser la façon de préparer certaines boissons chaudes tels le café, le thé et le chocolat, connues en Nouvelle-France (Kalm 1977: 297), et chauffées dans des cafetières et pots tripodes illustrés dans le dépôt du XVIII^{e} siècle (fig. 69).

En ce qui concerne le café, la première opération consiste à en faire griller les grains sur un feu vif, au moyen d'une poêle: le poêlon en terre

vernie du dépôt du XVIII^{e} siècle pouvait peut-être tout aussi bien convenir, quoique le métal nous paraisse plus approprié que la terre vernie. Ces grains grillés sont ensuite moulus; puis,

> [...] le grain une fois rôti, pulvérisé et passé par le tamis, on le versait dans un vase ou une cafetière plein d'eau bouillante; la proportion était de deux cuillerées de café pour une pinte d'eau [...]. La cafetière, retirée du feu chaque fois que le liquide montait, y était replacée de manière à obtenir dix ou douze bouillons. On laissait ensuite reposer, on tirait à clair et l'on pouvait servir (Franklin 1983: 55).

Et ce n'est qu'au dernier quart du XVIII^{e} siècle que la décoction du café sera remplacée par une infusion (Franklin 1893: 55).

Un livre de recette de 1715 nous renseigne sur la manière de préparer le thé:

> La manière ordinaire de le préparer est de faire bouillir une pinte d'eau dans un vaisseau propre. Vous avez une théière d'argent, de terre de la Chine [porcelaine] ou de fayance, dans laquelle vous mettez deux petites pincées de thé, et y verser votre eau bouillante par dessus, et le laissez infuser un moment et le versez dans des tasses (Franklin 1893: 148).

En regard du chocolat, il convient aussi de le faire griller, de le pulvériser, d'y ajouter du sucre et un oeuf frais, selon les recettes; l'on verse ensuite sur le tout l'eau et le lait bouillant (Franklin 1893: 180-182).

3.4.1.3 **L'absorption des aliments et des boissons**

Il est à propos d'intégrer dans cette section consacrée au service et à l'absorption des aliments, les collections d'écofacts - ossements et coquillages - recueillis lors des fouilles des latrines de la maison Perthuis. Nous serons en mesure d'établir, à partir de ces éléments tangibles, quels mets, après préparation et cuisson, sont amenés à table et servis aux convives. Nous reviendrons par la suite au service de ces aliments.

3.4.1.3.1 Les aliments consommés

Les mammifères ont été distingués selon qu'ils sont sauvages ou domestiques. Des animaux sauvages, mentionnons le lièvre, le castor et le cerf de Virginie.

> Etant donné le pourcentage assez insignifiant d'os d'animaux sauvages trouvés dans les latrines, il serait naturel de conclure que si chasse il y avait, elle faisait figure de passe-temps ou se bornerait à apporter de la variété à un régime essentiellement composé de viandes d'animaux domestiques (Nicol 1983: 22).

Kalm mentionne au sujet du castor que la

> [...] majeure partie de cette viande est considérée ici comme un grand régal. [...] Une fois cuite, elle est assez noire et a un goût un peu spécial [...]. Pour la cuire, on y passe presque toute la matinée jusqu'à midi et on doit le faire en plusieurs eaux pour éliminer ce goût étrange que la viande de castor possède ordinairement; on cuit aussi et on grille la queue de cet animal, entièrement fait de graisse, que l'on présente sur un plat à part, mais ce morceau est presque entièrement fait de graisse, bien que l'on prétende ici qu'il s'agit pas de graisse, mais que la queue est ainsi naturellement (Kalm 1977: 477, 478).

Contrairement au lièvre et au castor, le cerf ne semble pas avoir été consommé: l'os identifié est une ramure détachée du crâne au couteau et provient peut-être d'un animal abattu ailleurs; le dépôt ne porte pas de trace du reste du squelette (Nicol 1983: 21).

Des mammifères domestiques identifiés, il s'agit, par ordre d'importance, de la vache, du mouton et du cochon. Les coupes de boeuf représentées sont les jarrets arrières, les rôtis de côtes et les côtes, les épaules, ainsi que les rôtis pris dans la culotte ou le rond de gîte.

> Nous avons lieu de croire également qu'on débitait les carcasses de boeuf en quartiers [...], et si on se les

> procurait sous cette forme, que la préférence allait au quartier de devant, peut-être parce qu'il était quelque peu moins cher que celui de derrière où se trouve la viande la plus tendre (Nicol 1983: 45).

Mais la prédominance des veaux révèle un goût nettement plus prononcé pour cette viande plus tendre (Nicol 1983: 43) et sans doute plus dispendieuse que le boeuf. Les textes sont peu bavards au sujet de la consommation de boeuf, quoiqu'elle soit fort répandue, tout comme celle du porc (St-Pierre et al.1983: 137).

Kalm dit simplement que la viande de boeuf a la réputation d'être de qualité supérieure et plus grasse dans la région de Québec qu'à Montréal, avantages dus, dit-on, aux pâturages arrosés par l'eau salée (Kalm 1977: 478). Enfin, n'oublions pas que les vaches fournissent du lait, dont nous avons vu l'importante consommation.

Pour ce qui est des moutons, la plupart des os retrouvés sont ceux du quartier de devant, habituellement moins dispendieux que les coupes du quartier de derrière. Ici encore, l'importance d'individus immatures laisse entrevoir une préférence envers l'agneau plutôt que le mouton: la viande de mouton est plus dure et moins savoureuse, donc sans doute moins dispendieuse que celle de l'agneau. Enfin, d'après les entailles de quelques os, les occupants de la maison ont dégusté un gigot d'agneau (Nicol 1983: 36, 45).

Contrairement à ce qu'indique le dépôt du XVIII^{e} siècle, les textes semblent montrer l'impopularité de la viande de mouton (St-Pierre et al. 1983: 138).

Les ossements de porc indiquent de nouveau une prédilection pour la viande tendre des cochons de lait. Tout comme pour les moutons, les coupes sont pratiquées dans la région thoracique (aux côtes) et de l'épine dorsale. Une mâchoire découpée témoigne de la consommation d'une langue de porc (Nicol 1983: 36, 45).

En regard des chiens et des chats, bien qu'il semblerait qu'ils aient pu être utilisés comme nourriture, lors de disettes, ce n'est pas le cas ici: "[...] aucun ossement ne porte d'entaille propre à indiquer qu'on l'a utilisé pour l'alimentation [...]" (Nicol 1983: 29).

Ainsi les chiens et chats, dans ce milieu bourgeois du XVIII[e] siècle, sont considérés comme des compagnons. Les chiens identifiés seraient assez semblables à certaines races miniatures modernes: ils pouvaient aussi possiblement remplir le rôle de gardien. Quant aux chats, ils ont pu être gardés à la maison pour lutter contre la vermine, dont le dépôt a révélé quelques spécimens (Nicol 1983: 30).

La chasse d'oiseaux sauvages nous paraît être une activité relativement bien représentée, tant par le nombre d'oiseaux que par la diversité des espèces. Les petits oiseaux, comme la tourte et la perdrix, servent d'ingrédients pour des pâtés, tout comme le canard et l'oie (Nicol 1983: 25). Si tel est le cas pour les oiseaux sauvages retrouvés dans le dépôt du XVIII[e] siècle,

> [...] il reste peu de traces pour conclure qu'on les ait découpés ou désossés avant la cuisson. En général, les ossements d'oiseaux sauvages ne présentaient pas d'entailles, ce qui laisserait entendre qu'ils ont pu être cuits d'une pièce (Nicol 1983: 27).

Au sujet des tourtes, Kalm nous apprend que dans

> [...] tout le Canada, on a coutume de capturer des jeunes, de les nourrir à la maison, après leur avoir coupé les ailes. Ils mangent et se portent bien, et lorsqu'ils sont devenus gros, on les tue et on les mange: ils ont si bon goût qu'ils n'ont guère leur égal (Kalm 1977: 284).

Parmi les espèces de volailles identifiées, les poulets s'avèrent les mieux représentés et de loin; et, d'après les entailles des os, il semblerait que la plupart de ces volailles domestiques aient fini leurs jours sur la table. De même, on pourrait conclure d'après l'abondance des poulets

juvéniles et immatures que beaucoup ont été tués très tôt, peut-être pour la tendreté de leur chair" (Nicol 1983: 36).

L'importance des volailles dans l'alimentation est bien exprimée dans les textes, importance d'autant moins négligeable puisqu'elles fournissent des oeufs (St-Pierre et al. 1983: 139). Ceux-ci sont particulièrement appréciés les jours de jeûne, servis à la coque, brouillés ou sous forme de crêpes (Kalm 1977: 299).

L'importance des mammifères et des volailles dans nos dépôts donne une idée passablement juste de l'alimentation sous le Régime français:

> Par ailleurs les Français ne le cèdent pas de beaucoup aux Anglais en ce qui touche à la consommation de la viande les jours où leur religion le leur permet, c'est-à-dire cinq jours par semaine. Exception faite de la soupe servie au début du repas, de la salade et des desserts de la fin, tels que raisins secs, amandes, etc., tous les plats sont presque uniquement composés de viandes, qui ne diffèrent entre elles que par les multiples façons de les accommoder: poules bouillies, poulets, canards, pigeons, viande d'agneau, le tout bouilli [...]; ou encore les mêmes viandes en fricassées, etc. (Kalm 1977: 423).

La consommation de poissons et de fruits de mer, à partir de l'échantillonnage du dépôt s'avère minime et ne fait peut-être "[...] qu'apporter quelque variété dans un régime dominé en majeure partie par la chair des gros mammifères domestiques [d'après le dépôt d'ossements]" (Nicol 1983: 33).

Pourtant les textes laissent entendre tout autre chose. Tout d'abord, il est interdit de consommer toute viande carnée les vendredis et durant le carême: ces jours de jeûne, prescrits par l'Église, sont au nombre de 120 durant l'année ([illegible] 1984: 190). La proximité du fleuve et la richesse de sa faune marine incitent certainement les habitants à s'y approvisionner.

Kalm mentionne à ce sujet, en 1749 que l'on

> [...] fait abstinence de viande deux jours par semaine: le vendredi et le samedi. Ces jours-là, il est absolument impossible de se procurer de la viande. Mais on remplace celle-ci par toutes sortes de légumes, tels que concombres cuits, haricots, pois, choux et autres produits du potager; on sert également toutes sortes de poissons, ce qu'on ne voit presque jamais faire le reste de la semaine [...] (Kalm 1977: 298, 299).

Malheureusement, il n'indique point de quels poissons il s'agit, ni même si les huîtres étaient consommées. Il a pourtant été déterminé, qu'outre le brochet ou le maskinongé, le suceur rouge, la barbue de rivière, le bar, la morue – spécimens identifiés dans le dépôt – l'on mangeait durant le Régime français de l'anguille, de l'éperlan, de l'esturgeon, du saumon et de la truite, selon les mentions écrites (St-Pierre et al. 1985: 163).

Donc, l'on constate, à partir du dépôt Perthuis, une préférence marquée pour les volailles domestiques, ainsi que pour les bovins, leur sacrifice en bas âge évitant aussi d'avoir à les nourrir durant l'hiver. Enfin, la consommation d'animaux ou d'oiseaux sauvages et même de poissons paraît de moindre importance.

3.4.1.3.2 Le service et l'absorption des aliments

Le service à la table subit d'importantes transformations à la fin du XVII[e] siècle. Sous Louis XIV, même pendant les festins les plus somptueux, les convives puisaient tour à tour dans les plats avec leurs ustensiles ou leurs doigts. Puis, peu à peu, l'habitude de se servir dans les plats garnissant la table pour en remplir son assiette, s'instaure (Franklin 1889: 16, 46).

Le potage, mets liquide dans lequel il y a beaucoup de pain mais peu de viande, selon Kalm, ouvre le repas (Kalm 1977: 298). Il est peut-être servi dans les formes creuses décorées – que nous avons appelées plats creux (fig. 29, 73) – déposées sur la table. Les convives le consomment dans les pots à anse en terre vernie ou s'en versent dans une assiette creuse ou une écuelle en terre vernie ou en faïence. Toutes ces formes sont illustrées par de nombreux

accomplissons = mettre en ce qui concerne l'accusatif croisé = dans le degré de WOOD[B] oublie (Gigi, 58, 57).

Suivons maintenant les pistes plus conservatrices:

> Dans les personnes de qualité, on sait d'avance quelques pistes: les services, lorsqu'ils ont un succès, suivent volontiers l'exemple des grands, mais n'ils sont assez rares pour ce qu'ils soient de bons ou vieux pistes. Une piste sans de modernes service de cuisine, celles que la haute société ne doit, intéressé de discussion anglaise, heureux de doux, différents, etc. (Bayle 197): 298).

Une élément sont apprécié sur la table dans des pistes, dans le degré de WOOD[B] oublie conforme quelques sommelières (Gigi, 55, 72). Les mets et service sont servis en moins d'une cuillère de service, celle celle en cuivre du degré de WOOD[B] oublie (Gigi, 70), dans des assiettes, celles faite, en porcelaine de Belgique (Bayle, 298). Encore étudié des matériaux nous a permis de constater qu'il n'agit de fabriqué à chinoise qu'elle la porcelaine. Les assiettes sont d'ailleurs la forme la plus représentée dans le degré de WOOD[B] oublie. D'après Bayle: "Personne ne songe la garnir, ni aucun chose, à mêler la pièce, mais toujours dans des assiettes" (Bayle 197): 298).

La service à table de nombreux mets (ces des repas ont bien illustré par la nombre de formes utilisée au service des plumeaux (pluie, sont cassé que pluie, emballeuse). Les plumeaux présentés sont apprécié à la table dans ces formes, en chacun de sont = ne se fait service = dans des formes consacrés des garçons individuelle.

Des salades sont servies comme accompagnement (Bayle 197): 298), sont mêlé dans des formes creuses = salatière = où chacun se sert à volonté. Le salade vise comprend un certain nombre de fonction (Gig. 76) qui garantissent bien complète de condiments (épices, sels la vinaigre et l'huile, ne même oublié, celle le sel, la poivre, la sauce, la moutarde, indiqué dans les documents (de-France ou al., 1985: 198, 197).

No tocante aos pedidos alternativos, verifica-se que a autora não logrou demonstrar a ocorrência de qualquer dos vícios apontados:

> No procedimento ordinário em que se pretende a anulação de um acto administrativo, o ónus da prova dos factos constitutivos do direito de anulação cabe ao autor, nos termos gerais do artigo 342.º, n.º 1, do Código Civil (Acórdão do STA, de 17-10-2002, Rec. n.º 48.444).
>
> No tocante aos vícios de forma, o vício de falta de fundamentação é um vício formal, pois que se traduz na omissão de um acto ou de uma formalidade prescrita na lei (Acórdão do STA, de 17-11-1998, Rec. n.º 42.833).

Quanto à violação do princípio da igualdade, não se vislumbra que a autora tenha alegado factos concretos que permitam concluir pela violação do princípio da igualdade, designadamente, não identificou qualquer acto praticado em situação idêntica à sua e que tenha sido tratado de forma diferente. Ora, como é jurisprudência pacífica, "o princípio da igualdade só é violado quando perante uma situação idêntica se dá um tratamento diferente ou perante uma situação diferente se dá um tratamento igual, sem que para isso haja uma justificação objectiva e razoável" (Acórdão do STA, de 20-01-2000, Rec. n.º 43.892). Assim, não tendo a autora alegado factos concretos que permitam concluir pela violação do princípio da igualdade, não pode o mesmo proceder.

No mesmo sentido pronunciou-se também o Acórdão do STA, de 17-12-2003, Rec. n.º 1.212, onde se decidiu: "Para existir violação do princípio da igualdade é necessário que se verifique uma situação idêntica e um tratamento diferente, sem que para isso haja uma justificação objectiva e razoável" (Acórdão do STA, de 17-12-2003, Rec. n.º 1.212). Cfr. também o Acórdão do STA, de 20-01-2000, Rec. n.º 43.892, onde se decidiu que "o princípio da igualdade só é violado quando perante uma situação idêntica se dá um tratamento diferente ou perante uma situação diferente se dá um tratamento igual, sem que para isso haja uma justificação objectiva e razoável" (Acórdão do STA, de 20-01-2000, Rec. n.º 43.892).

Quanto, ao vício de violação de lei, não se vislumbra que a autora tenha alegado factos concretos, nem tão pouco, o tenha concretizado:

> No vício de violação de lei, o autor deve identificar as normas jurídicas que considera violadas pelo acto impugnado, bem como alegar os factos que integram a violação dessas normas, sob pena de o vício não poder ser apreciado, uma vez que o tribunal não pode substituir-se ao autor na identificação dos vícios de que o acto padece, nem na alegação dos factos que os integram. Não basta, pois, ao autor dizer que o acto violou a lei, sem mais, para que o vício se considere alegado (Acórdão do STA, de 17-11-1993, Rec. n.º 33.553).

Pour ce qui est des manières d'apprêter le lait, elles semblent peu diversifiées: "Une fois le lait bouilli, on le consomme presque toujours en y ajoutant des tranches de pain de froment et beaucoup de sucre" (Kalm 1977: 413).

Le dépôt du XVIII[e] siècle renferme aussi un certain nombre d'objets - pots tripodes, cafétières et poêlon (fig. 69) - employés pour faire bouillir le lait: leur bec verseur en permet un transvasage facile.

Il est intéressant de noter l'insistance de Kalm sur l'importance du lait dans le régime alimentaire: le nombre considérable de terrines dans nos deux dépôts le laissait entendre. De plus, il semble que le matériau le plus approprié pour sa consommation soit la céramique - terre vernie, faïence ou grès - et non le bois, dont nous n'avons aucune trace, ni le verre.

On utilisait sans doute des assiettes creuses ou encore l'un des nombreux pots à anse en terre vernie, en faïence ou en grès pour consommer ces aliments laiteux, et ce, au moyen d'une cuillère. A table, "Assiettes, fourchettes et cuillères sont déposées près de chaque convive, ainsi qu'une serviette: dans les colonies anglaises, on ne donne jamais de serviette, ou du moins très rarement" (Kalm 1977: 298).

L'absence d'ustensiles dans nos dépôts tient principalement de leur matériau (métal), recyclable. Kalm note qu'à Québec, les fourchettes, ordinairement à quatre dents, et les cuillères, sont en argent (1977: 298), alors que chez les paysans, les fourchettes, de même forme, sont en fer et les cuillères en étain (1977: 413). Le dépôt du XVIII[e] siècle a révélé un couteau en fer: cet ustensile n'arbore donc un objet personnel, et chacun utilise le sien à table. "En de nombreux endroits, on met un couteau près de l'assiette; mais il arrive assez souvent qu'il n'y ait point de couteau et que chacun se trouve obligé d'utiliser le sien [...]" (Kalm 1977: 298).

La cuillère et le couteau ont une histoire beaucoup plus longue que la fourchette, connue au Moyen-Âge, mais dont l'usage ne se popularise qu'au XVII[e]

siècle. Même à cette époque, le roi Louis XIV lui-même se contentait de manger avec ses doigts (Kranklin 1889: 47, 57).

Les formes finement décorées, telles que jattes, plats, plateau et saladiers en faïence, plats en verre et en terre vernie, servent sans doute à la présentation des desserts (fig. 23, 71, 72) à la fin du repas (Kalm 1977: 413). Kalm a noté que ces confiseries sont variées et nombreuses: "[...] les noix, celles de France aussi bien que celles d'ici, les amandes, les raisins secs, les noisettes, différentes sortes de baies selon la saison; divers produits confits [...]" (Kalm 1977: 298).

S'ajoutent à ces aliments les confitures, anchois, câpres, citrons, cornichons, fruits à l'eau-de-vie, huîtres marinées, olives, piments, importés de France dans des flacons en verre bleu-vert, assez nombreux dans le dépôt du XVIII^{e} siècle. Le dépôt du XVII^{e} siècle compte également un flacon, destiné aux mêmes usages.

3.4.1.3.3. **Le service et l'absorption des boissons**

Des boissons dont Kalm a eu connaissance de la consommation, mentionnons le lait, l'eau, le café, le thé, le chocolat, le cidre, la bière, la bière d'épinette et le vin (Kalm 1977: 758, 880).

Le lait et l'eau devaient être servis dans des gobelets et des tasses (fig. 85, 86), au moyen des formes identifiées en tant qu'aiguière, cruche, gargoulette et pot à eau (fig. 80), présentes dans le dépôt du XVIII^{e} siècle seulement. La cruche du dépôt Dunière (XVII^{e} siècle) nous semble trop volumineuse pour le service à table, d'autant plus qu'elle n'est pas munie d'un bec verseur (fig. 7, 64). Les formes utilisées à cet effet au XVII^{e} siècle étaient peut-être en métal.

Kalm mentionne que les femmes boivent beaucoup d'eau, pure ou utilisée pour couper le vin rouge; selon lui, l'eau constitue la boisson des pauvres, à défaut de vin. L'on boit aussi de l'eau pure durant les repas (Kalm 1977: 120,

298). La consommation du lait semble beaucoup plus répandue: "on vous en donne en abondance partout où vous vous trouvez" (Kalm 1977: 415); Kalm remarque aussi que le lait se prend dans des récipients en "grès de potier" et non en bois. Peut-on en déduire que le verre n'est pas utilisé à cet effet non plus? Le dépôt du XVIII^{e} siècle offre d'ailleurs une cinquantaine de gobelets et tasses en faïence et en grès (fig. 85, 86), contrairement à aucun dans le dépôt du XVII^{e} siècle: il s'agissait peut-être à l'époque d'articles en étain.

Les tasses munies d'une anse ou encore tenues au moyen d'une soucoupe sont tout indiquées pour la consommation des boissons chaudes, telles que le café, le thé ou le chocolat.

Le café est introduit en Europe occidentale au début du XVII^{e} siècle, mais ce n'est qu'à la fin de ce siècle et au début du suivant que son usage se généralise (Franklin 1893: 21, 22). La Faculté de Médecine de Paris le considère d'ailleurs encore en 1679 comme nuisible à la santé: sa consommation produit un relâchement des nerfs, d'où résultent la paralysie et l'impuissance (Franklin 1893: 29). Quelques années plus tard, on ne tarit pas d'éloges devant les bienfaits de cette boisson, souveraine contre les maladies hystériques, la jaunisse, l'apoplexie, les maux de dents, etc. (Kranklin 1893: 53). Au sujet du café, Kalm rapporte que

> [...] d'assez nombreuses personnes, et peut-être même la plupart des gens, en particulier les femmes, prennent au déjeuner du café, qu'elles boivent avec du lait [...]. Le café est actuellement [1749] le produit qu'on estime le plus ici (Kalm 1877: 297).

Au début du XVIII^{e} siècle, l'usage du café se généralise dans toutes les classes en France (Franklin 1893: 61). Les coûts d'exportation - le café provenait des provinces françaises de l'Amérique du sud (Kalm 1977: 297) - en font probablement un produit empreint d'un certain luxe, au Régime français à Place-Royale (Ethnoscop 1984: 298).

Le thé est connu en Europe occidentale à la même époque que le café; importé de Chine, il constitue un produit dispendieux, reconnu pour guérir infailliblement de nombreuses maladies, au XVII^{e} siècle (Kranklin 1893: 128, 134). Kalm s'étonne, lors de son séjour en Nouvelle-France, de n'en avoir vu servir une seule fois: il en déduit qu'il n'est pas en usage ici (Kalm 1977: 297).

La conquête du Mexique fait connaître le chocolat, aux Européens, au début du XVI^{e} siècle; et, encore au XVIII^{e} siècle, on le croit un remède pour rappeler les forces abattues et pour exciter la vigueur (Franklin 1893: 156, 178). Il semble être en usage au XVIII^{e} siècle en Nouvelle-France (Kalm 1977: 297): nous ignorons s'il jouissait d'une certaine popularité.

Des boissons alcoolisées, le vin est certainement la plus appréciée. Kalm indique que "les gens de qualité, qui en ont les moyens boivent tous du vin français surtout du rouge, parfois du blanc" (Kalm 1977: 566). Les inventaires nous apprennent que l'on consommait du vin de Malaga, de Navarre, de Champagne, des Canaries, d'Alicante, de Bourgogne et de Madère (Lapointe 1981: 22, 23). Le vin rouge est dégusté pur ou coupé d'eau, cette dernière pratique étant plus courante (Kalm 1977: 298). Selon Kalm: "Au moment des repas et chaque fois que l'on mange, on boit beaucoup" (Kalm 1977: 567). "Chacun dispose de son propre verre et peut le remplir lorsqu'il le désire, car les bouteilles restent sur la table" (Kalm 1977: 298).

Ce n'est qu'au XVII^{e} siècle que le nombre de verres égale celui des convives; auparavant, chacun buvait dans le même verre. Et, encore à cette époque, verres et bouteilles ne sont point déposés sur la table, mais sur le buffet (Kranklin 1889: 106). Cette coutume semble révolue lors du passage de Kalm au Canada en 1749, alors que le nombre de verres, tant dans le dépôt du XVII^{e} que dans celui du XVIII^{e} siècles, prouve qu'il n'y avait pas qu'un seul verre pour tous les convives (fig. 56, 63).

Quant à l'eau-de-vie, son usage paraît tout aussi populaire. Comme premier repas de la journée, "les hommes prennent souvent un morceau de pain,

qu'ils mangent après l'avoir trempé dans de l'eau-de-vie; ou bien ils boivent une gorgée de cet alcool et mangent ensuite un morceau de pain" (Kalm 1977: 297).

Le cidre, au contraire, n'est fabriqué qu'à titre de curiosité par quelques rares personnes de qualité, selon notre observateur (Kalm 1977: 567). Il est rarement question de bière dans les commentaires de Kalm: il semble d'après d'autres sources que l'on en fabriquait pour sa propre consommation (St-Pierre et al. 1983: 148). Les gobelets et les verres à pied en verre sont tout indiqués pour la consommation des boissons alcoolisées: la dernière forme est illustrée par de nombreux exemplaires, dans nos deux dépôts.

Il apparaît aussi comme pratique courante de faire refroidir les boissons, l'été:

> [...] on met le liquide en bouteilles qu'on suspend, bouchées, à l'air, après les avoir entourées de chiffons humides; ainsi la boisson devient fraîche, même si elle était chaude auparavant [...] on peut durant l'été refroidir par ce procédé l'eau ou le vin que l'on veut boire (Kalm 1977: 276).

Enfin, le dépôt du XVIII^{e} siècle renferme au moins un seau à bouteille utilisé pour en rafraîchir le contenu, ainsi que quelques seaux à verre à pied (fig. 83) destinés à refroidir la coupe du verre à pied qu'on y plongeait, après les avoir emplis d'eau froide. Les petites jattes en grès et en porcelaine pouvaient d'ailleurs servir à cet usage. Il s'agit de pratiques réservées à la noblesse, les seaux étant tout de même relativement rares à l'époque.

Il apparaît clairement d'après nos deux dépôts, que la consommation de boissons alcoolisées - principalement le vin - est un plaisir auquel s'adonnent les bourgeois établis à Place-Royale, au Régime français. D'ailleurs, la Faculté de Médecine de Paris approuve les bienfaits médicaux de l'ivresse jusqu'au milieu du XVII^{e} siècle, et, malgré toutes les critiques et les condamnations, l'ivrognerie restera à la mode, du moins à Paris, jusqu'au milieu du

XVIII^{e} siècle (Franklin 1889: 126, 127). A la lumière de nos dépôts archéologiques, il semble que certains résidants de Place-Royale aient adopté cette mode tout au long du Régime français.

3.4.1.4. **L'entreposage des aliments et des boissons**

Divers modes de conservation sont en usage sous le Régime français, selon les différents produits à conserver.

En ce qui concerne les viandes et le poisson, l'on avait recours à diverses techniques. Tout d'abord, la chaleur du feu ou du soleil: le but est d'en arriver à l'évaporation de l'eau des aliments. Il semble que la viande fumée et séchée - à la mode amérindienne - n'ait jamais été adoptée par les colons issus de régions aux traditions culinaires bien différentes, contrairement au poisson. Le séchage sert aussi à conserver certains fruits importés de France ou les légumes (Rousseau 1983: 211). La conservation par le froid, servie par l'hiver canadien, a sans doute une place importante: l'on fait d'ailleurs boucherie vers la fin de l'automne, alors que le froid s'installe pour de bon (Rousseau 1983: 211). Enfin, l'on peut recourir aux solutions concentrées: salage, marinage (Rousseau 1983: 213). Le dépôt du XVIII^{e} siècle contient par ailleurs les restes d'une morue conservée par salaison (Nicol 1983: 20).

Nos dépôts ne renferment que fort peu d'objets reliés à la conservation des viandes et poissons: elle se pratiquait peut-être au moyen d'autres formes, tels tonneaux, barils, qui, fabriqués en bois, n'avaient pas la résistance voulue pour durer jusqu'à nos jours. Kalm, de passage au Canada durant l'été, constate qu'on lui sert presque toujours de la viande fraîche (Kalm 1977: 119).

Les fruits peuvent être transformés en confitures ou confiseries pour assurer leur conservation (Rousseau 1983: 213): le dépôt du XVIII^{e} siècle compte quelques pots - avec ou sans anse - en faïence et en grès, utilisés à cet effet (fig. 89).

Dans nos deux collections, ce sont la conservation et l'entreposage des boissons qui sont, et de loin, les mieux représentés: bouteilles et flacons en sont le témoignage, sans oublier les tonneaux en bois dont on ne retrouve trace. Il semble évident, par ailleurs, d'après le dépôt du XVIII^{e} siècle, que ces contenants, une fois vidés de leur contenu, étaient gardés en vue d'une ou plusieurs réutilisations. C'est ce qui expliquerait la présence de flacons et de bouteilles de la fin du XVII^{e} siècle dans un dépôt du deuxième quart du XVIII^{e} siècle (fig. 90).

Enfin, il ne faut pas oublier la conservation des herbes, habituellement séchées. Nous verrons un peu plus loin, que la consommation du tabac est une activité assez importante, d'après le dépôt du XVIII^{e} siècle. Le tabac, en feuilles ou pulvérisé, pouvait être conservé, entre autres, dans les quelques pots - avec ou sans anse - de la collection Perthuis.

3.4.2 La consommation du tabac

D'après certains documents, l'usage du tabac n'occupe pas une place prépondérante dans les activités des bourgeois. Ainsi, selon Kalm

> Les hommes du commun fument beaucoup de tabac, presqu'autant que chez nous [Suède]. On consomme également beaucoup de tabac à priser. Les gens de qualité ne fument pas beaucoup. Les dames prisent assez fréquemment (Kalm 1977: 339).

Seul le dépôt du XVIII^{e} siècle a révélé des pipes à tabac: leur nombre est relativement élevé (26) mais la majorité d'entre elles n'ont jamais été, semble-t-il, utilisées pour la consommation. De fait, seules deux pipes hollandaises ont servi pour fumer du tabac, étant donné que l'intérieur de leur fourneau est noirci. En regard des pipes en pierre, de mode amérindienne, Kalm note que ce sont surtout les paysans qui les emploient, si bien qu'il est rare de voir l'un d'eux utiliser une pipe en argile blanche (Kalm 1977: 414). En considérant la popularité de ces pipes, il n'est guère étonnant d'en retrouver dans un dépôt bourgeois du XVIII^{e} siècle, d'autant plus que la matière première (la stéatite) qui entre dans leur composition est disponible dans la région immédiate de Québec. Quant à la consommation du tabac, elle devait recruter ses adeptes parmi les domestiques de la maison, les gens de qualité ne fumant pas beaucoup (Kalm 1977: 339).

Enfin, nous ne pouvons certifier si le tabac est cultivé à Québec même. Kalm constate par ailleurs que les paysans, grands consommateurs de tabac, en plantent tous dans leur jardin, la quantité variant selon les besoins de la famille (Kalm 1977: 339, 414).

3.4.3 L'habillement et la parure

Il n'y a que peu à dire au sujet de l'habillement: seul le dépôt du XVIII^{e} siècle a révélé quelques objets qui lui sont reliés de par leur fonction: il s'agit d'un bouton, en os et en cuivre et d'une chaussure en cuir. Ce genre de bouton est plutôt utilisé sur les vêtements civils que militaires. Quant aux chaussures, Kalm mentionne que les hommes portent des "chaussures aux talons recouverts de cuir, ou bien aux talons de cuir, sans rien dessus, comme chez nous" [Suède] (Kalm 1977: 183). Au sujet des souliers de femmes, ils sont "assez étroits et garnis de talons si élevés qu'on se demande comment elles peuvent marcher là-dessus" (Kalm 1977: 184). Ce dépôt renferme aussi des objets reliés à la parure, soit des lunettes et un certain nombre de perles colorées.

3.4.4 L'hygiène

3.4.4.1 Les soins du corps

Ce n'est un secret pour personne qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, que ce soit à Place-Royale ou ailleurs, le meilleur monde autorisait sur beaucoup de points [dont l'hygiène] un laisser-aller qui révolterait notre société actuelle (Franklin 1890: 1). Comme le déplore un auteur de la fin du XIX^e siècle, qui s'intéressa à l'hygiène des parisiens du XII^e au XVIII^e siècle,

> A une si grande licence, innocente en somme, a succédé une pudeur exagérée qui explique l'oubli dans lequel ont été laissés les usages et la vie privée d'autrefois. L'histoire s'est faite trop chaste et trop fière pour s'occuper de pareils détails (Franklin 1887: 4).

Lorsque l'on veut aborder cette question, les sources se raréfient, malheureusement. Si bavards sur de nombreux sujets de la vie quotidienne au Canada, Kalm se montre fort discret lorsqu'il s'agit de parler des habitudes hygiéniques des Français établis à Québec et ailleurs au Canada; il nous sera peu utile.

Il était conseillé de se laver les mains, au moins avant les repas. L'aiguière est habituellement utilisée pour ce propos: l'on verse de l'eau sur les mains, au-dessus d'un bassin ou d'une cuvette (Franklin 1880: 19). Il est fort possible que les cruches et pots à eau aient été employés à cet usage. Mais nous ignorons si cette règle d'hygiène était suivie à l'époque, d'autant plus que le dépôt du XVII^e siècle n'a révélé que très peu d'objets - une cruche - qui auraient pu convenir à cet usage.

Même la toilette du corps est réduite à sa plus simple expression: on se contentait de verser l'eau du pot dans la cuvette, et l'on peut en inférer que seules les parties exposées du corps recevaient les soins de la toilette. Ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle qu'on commençait

> [...] à comprendre qu'il était bon de se laver de temps en temps, et l'on revenait peu à peu à l'idée que l'eau pouvait avoir été faite pour cela; on la subissait cependant plus qu'on l'aimait (Franklin 1887: 36).

Encore en 1782, un manuel des bienséances français prohibe l'emploi de l'eau pour la toilette. L'on y conseille de se nettoyer le visage tous les matins avec un linge blanc: l'eau est déconseillée, rendant le visage plus susceptible du froid en hiver et du hâle en été (Franklin 1887: 37). Ces livres de bienséances étant réservés à l'élite, l'on imagine aisément le peu de cas que faisait le peuple de ces conseils hygiéniques. La toilette du corps dans son entier devait se faire dans un bain: au XVIII^e^ siècle, encore autour à Paris, l'on peut louer pour une journée une baignoire en cuivre chez un chaudronnier ou en bois chez un tonnelier (Franklin 1887: 119). Nous ne savons guère si ces bains chauds étaient pratique courante à Place-Royale au Régime français. L'on pouvait aussi prendre un bain froid dans le fleuve ou dans la rivière St-Charles; ces bains froids avaient leurs amateurs à l'époque, du moins à Paris (Franklin 1887: 121). Mais très souvent, la toilette consiste simplement à humecter le visage au moyen d'un petit tampon de coton trempé dans de l'alcool très faible et aromatisé (Franklin 1887: 37). Le début du XVIII^e^ siècle renferme un certain nombre de fioles, contenant diverses parfums pour camoufler les mauvaises odeurs.

Kalm rapporte que les bourgeois portent encore des perruques en 1749 dans le règne ont inauguré sous Louis XIII [1610-1643] (Franklin 1887: 61):

> Les hommes [à Montréal et à Québec] sont très bien habillés; ceux qui sont très âgés et distingués portent des perruques bouclées; les plus jeunes ont des perruques, ou leurs propres cheveux, en forme de bourse. Peu de gens distingués portent leurs cheveux en forme de queue (Kalm 1977: 183).

Les femmes tiennent particulièrement à frises leurs cheveux et à les poudrer; elles sont d'ailleurs imitées dans cette dernière pratique par les hommes (Kalm 1977: 183). L'usage de se poudrer les cheveux remonte, en France, au XVI^e^ siècle; ces poudres, disponibles dans de nombreuses couleurs, sont à base de farine (Franklin 1887: 97, 99, 108).

Le début du XVIII[e] siècle compte quelques pots dans lesquels l'on mettait ces poudres, dont on connaît rapidement la boîte à poudre, en faïence, dont le décor est d'une excellente finesse. Il est d'ailleurs signé par un potier de Rouen, en France. L'on se figure aisément les problèmes causés par l'emploi de ces poudres, dont l'engouement de la noblesse est sûrement le plus désagréable. Le début du XVIII[e] siècle compte, à cet effet, un peigne aux dents serrées, pour débarrasser la chevelure des pous et lentes.

La présence d'un bassin à barbe et d'un vaisselle dans le début du XVIII[e] siècle (Fig. 93) indique que le rasage pouvait se faire à la maison. Pourtant, la ville de Québec compte la présence d'un barbier et chirurgien dès 1660; en 1713, la pratique est tenu par Simon Soupiran: il est évalué, lors de l'engagement d'un apprenti, que celui-ci s'engage à "faire toutes les barbes et autres choses qui lui sera commandé par led. Sr Soupiran concernant la boutique" (Beaudet 1938: 6, 7). Peut-être seule les plus riches possédaient un bassin à barbe. Quoiqu'il en soit, "tous les Français du Canada, les hommes de qualité comme les autres, se rasent le barbe", selon Kalm (1977: 239). Le rasoir pour aussi servir à l'épilation qui, pour les femmes comme pour les hommes, semble avoir été à l'honneur, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, du moins à Paris (Franklin 1887: 22).

3.4.4.2 L'accessoire

Le pot de chambre, exceptionnel chez les riches parisiens jusqu'au XVI[e] siècle (Franklin 1890: 59), semble très populaire à Place-Royale tant au XVII[e] siècle qu'au XVIII[e] (Fig. 33, 62, 95). Quant au crachoir, il s'agit sans aucun doute d'un objet particulièrement rare; un voyageur français de passage, datant à la toute fin du XVII[e] siècle, indique que jusqu'alors: "il aurait semblé de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffisait de mettre le pied dessus: à présent, c'est une inélégance" (Franklin 1887: 43). Qu'il y ait inélégance ou non, mis à part que nombre de personnes de qualité ont vu à souffrir de cette pratique. La présence d'un crachoir dans le début du XVIII[e] siècle, objet unique parmi la collection des faïences de Place-Royale, illustre le caractère raffiné et aisé des résidents de la maison fouillée.

[illegible] L'élevage ovin

Les agriculteurs ovins [illegible] la transhumance [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

Malgré le renouvellement constant des ordonnances relatives à l'établissement de latrines, la population semble peu encline à s'y conformer. A preuve, pour la période allant de 1650 à 1682, il n'est question, dans les documents, que de la présence de quatre latrines à Place-Royale; pour la période 1682-1713, l'on a relevé treize mentions de latrines, situées soit dans la cour ou encore sur la galerie (Côté et al. 1984: 43, 75). Et, entre 1713 et 1730, l'on a noté onze mentions de latrines, "érigées de charpente et parfois adossées à la maison de façon à y accéder directement du logis comme on pouvait le faire dans le cas des latrines installées sur la galerie [...]" (Côté et al. 1984: 43, 75).

Les latrines des maisons Dunière et Perthuis sont toutes deux localisées dans la cour de ces maisons, et nous ne pouvons que présumer que les sièges étaient directement situées au-dessus des fosses, et non pas à l'intérieur de la maison.

Il nous apparaît très clairement que ces multiplications d'ordonnances visant à définir la salubrité de la ville n'ont pu venir à bout de l'entêtement et de l'insouciance de la population. Toutes ces ordonnances insistent sur un point: les citadins sont tenus de nettoyer le devant de leur logis. C'est donc dire que ces derniers ne se soucient guère de porter leurs immondices aux endroits prévus, préférant encombrer le port ou encore le devant de leur maison. L'habitude du "tout à la rue" s'est maintenue d'ailleurs longtemps et apparaissait comme tout à fait normale et habituelle. La fouille de la cour intérieure d'une maison de la côte du Palais à Québec a démontré de façon non équivoque qu'il s'agissait en fait d'un dépotoir privé, en usage entre 1750 et 1770 (Desloutiaux 1982: 144). Que dire maintenant des excréments humains déversés du pot de chambre directement à la rue. Non seulement on ne se souciait guère d'attendre la faveur de la nuit pour le vider, mais encore le faisait-on en plein jour, en prenant soin d'avertir au préalable les piétons en criant "gare à l'eau". Les comédies des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles ont pour leur part repris avec succès les mésaventures des piétons distraits inondés de ces averses malodorantes (Franklin 1890: 118, 133).

Cette courte revue des conditions d'hygiène sous le Régime français se résume en un mot: insalubrité chronique et omniprésente. Elle nous conduit directement au coeur de notre problème: l'usage des latrines et leur rôle en tant que lieux d'enfouissement des objets qui constituent ces dépôts des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles.

Furetière (1972) définit les latrines comme étant le "lieu destiné à se décharger le ventre, à vuider les gros excrements". Le besoin impératif, à nos yeux, de ces lieux d'aisence ne semble point ressenti aussi intensément par les résidents de Place-Royale et, pourrions-nous ajouter, de la plupart des villes. En 1706, une vingtaine de récalcitrants résidant à Québec, dont un chirurgien, sont enjoints de faire construire en leurs maisons "latrines ou privez" et défense leur est faite de jeter des ordures dans les rues (Saucier 1958: 59, 60). A la fin du XVIII^{e} siècle encore, à Paris même, l'on commence à respecter les grandes rues; mais dans les rues étroites, les passages, etc., "dès que le jour tombe, une pluie d'abominables ordures commence à inonder les passants" (Franklin 1890: 33). Le soulagement du ventre se fait dans le pot de chambre, exceptionnel même chez les riches en plein XVI^{e} siècle, alors que depuis longtemps, il se faisait dans la rue (Franklin 1890: 59). L'importance numérique des pots de chambre dans nos dépôts nous réconforte: ils devaient être fréquemment employés pour cette besogne.

La présence de latrines sur ces deux sites démontre un respect scrupuleux des ordonnances de la part des propriétaires et leur richesse pour investir dans le creusage d'une fosse aux parois maçonnées et dans la construction de la super-structure nécessaire. L'on peut possiblement en déduire que la possession de latrines demeurait à l'époque réservée aux personnes aisées. D'ailleurs un auteur français du XVII^{e} siècle s'insurgeait de ce que les propriétaires de latrines affichaient une certaine fierté: "ils nettoient ceste partie de la maison à la veue d'ung chacun et comm'en parade", même si à cette époque, seuls les gens de peu de condition les utilisaient (Franklin 1890: appendice 10). Les latrines des maisons Dunière et Perthuis sont toutes deux localisées dans la cour intérieure, loin de la maison, sans doute pour ne pas avoir à en respirer les odeurs fétides. La situation spatiale de ces fosses ne les rend

aucunement pratiques: ainsi, durant l'hiver et les journées pluvieuses, le soulagement du ventre doit se faire à la maison, dans le pot de chambre, ou, si les moyens financiers le permettent, dans la chaise percée. Au sujet de ce meuble de commodité, il n'est, du moins en France au XVIII^{e} siècle, "pas d'intérieurs un peu riches, qui n'en soient pourvus, aussi bien en province qu'à Paris" (Cabanès 1908: 423). Nous ne savons guère qu'elle pouvait être sa popularité à Place-Royale; il est tout de même question dans l'inventaire du marchand Poulin d'une "chaise percée avec une vieille tapisserie" (A.N.Q.Q. gr. J. Barbel: 6 août 1733). Il reste à savoir maintenant si l'on prenait soin d'aller vider le pot de son contenu, après usage, dans la fosse ou encore si l'on en disposait selon le cérémonial décrit plus haut.

En considérant maintenant une utilisation normale, prescrite par la fonction première de ces fosses septiques, quels objets serions-nous susceptibles d'y retrouver? Tout d'abord, une certaine quantité de petits objets - boutons, pièces de monnaie, perles - que les usagers peuvent facilement y perdre. Il ne serait point étonnant d'y retrouver aussi des pots de chambre entiers ou fragmentaires, échappés ou cassés lors du déversement de leur contenu dans la fosse. Enfin un certain nombre d'objets hétéroclites brisés dans l'entourage des latrines, et que les individus auraient pris la peine d'aller jeter dans la fosse.

La réalité est tout autre. Tout d'abord, hormis les perles, les petits objets sont peu présents; et comme les latrines constituent un ensemble clos qui fut complètement et sans doute minutieusement fouillé, le nombre peu élevé de ces petits objets s'avère près de la réalité. Quant aux pots de chambre, leur nombre relatif tout de même assez élevé, et ce, dans les deux dépôts, laisse songeur. D'autant plus qu'ils ne sont que très rarement entiers: cela tient peut-être du fait qu'ils ont été cassés ailleurs que dans la fosse et que l'on n'y ait jeté que quelques fragments de ces pots cassés. Enfin, au sujet des objets que l'on aurait jetés dans les latrines pour nettoyer ou débarrasser la cour, il nous semble à toutes fins utiles inexistants. Premièrement, nous avons constaté que tous les objets trouvés dans les latrines sont conservés dans la maison et non pas dans la cour. De plus, si l'on n'avait aucun scrupule

à jeter à la rue immondices et excréments, pourquoi aurait-on pris la peine de sortir de la maison, se rendre à la fosse et y jeter un détritus. Il est plus facile de s'en débarasser par la fenêtre dans la rue ou dans la cour; des fouilles ont d'ailleurs démontré cette pratique, à une époque tout de même un peu postérieure à celle de nos dépôts (Deslauriers 1983). C'est possiblement le sort qu'ont subi les détritus alimentaires (os et arêtes), que l'on retrouve aussi dans les latrines.

Et il apparaît clairement d'après certains textes que plusieurs latrines n'ont pas eu à attendre l'intervention des archéologues pour être vidées de leur contenu. Ainsi, à Paris en plein XVIII^{e} siècle, non seulement des compagnons des basses-oeuvres étaient-ils chargés de curer puits et latrines, mais encore, et en dépit des ordonnances, des ouvriers de tous métiers et même des soldats s'employaient à cette besogne. Travail d'autant plus éprouvant que l'on rapporte des cas de décès par asphyxie (Franklin 1890: 157, 158). Et plus révélatrice est la prétention qu'avaient ces ouvriers "d'avoir droit à tous les objets recueillis par eux au fond des fosses", sans en parler aux propriétaires (Franklin 1890: 154). Une telle opération de vidange aurait d'ailleurs possiblement été pratiquée dans les latrines Dunière. Alors que la fosse est d'une profondeur de 1,40 m, il ne reste que 0,60 m de la couche d'utilisation de celles-ci, le reste étant comblé par un remplissage que l'on retrouve aussi sur toute la surface de la cour. Nous croyons que ces latrines furent vidées d'une partie de leur contenu - jusqu'à 0,60 m du fond - quelque temps avant qu'un remplissage que l'on étendit sur toute l'aire de la cour ne les recouvre.

Ces quelques objets dont nous présumions de la présence dans ces fosses sont au nombre de 25 dans les latrines Dunière et de plus de 700, sans compter les six caisses de verre à vitre, dans celles de la maison Perthuis. Rappelons que le dépôt d'objets des premières reposait dans une épaisseur de 0,60 m de terre avec de nombreux débris organiques, et de 1,30 m pour ce qui est des secondes. Les objets conservés dans les dépôts sont majoritairement en céramique et, en second lieu, en verre. Les autres matériaux - métal, tissu, bois - sont pratiquement inexistants. L'on a retrouvé aussi une certaine

quantité d'ossements et quelques coquillages. Deslauriers, qui cite une communication personnelle avec Lynn Sussman, a remarqué que

> [...] ces objets pour la plupart ronds, lisses et de bonnes dimensions, entassés pêle-mêle, favorisaient probablement l'écoulement des matières fécales et liquides vers le fond des latrines, créaient de plus un certain cloisonnement réduisant la diffusion des odeurs. Certains auteurs feraient allusion à cette technique appelée French-drain (Deslauriers 1983: 13).

Cette hypothèse nous semble parfaitement plausible: mais jusqu'à quel point peut-on enrayer l'émanation de ces odeurs au moyen d'objets, inertes du point de vue chimique, simplement par leurs formes arrondies?

Par contre, nous ne croyons pas, comme le suppose Deslauriers, que ces objets étaient sélectionnés en fonction de ce but, qu'on les amassait "afin de les déposer occasionnellement au lieu de les jeter dans les fosses au fur et à mesure" (Deslauriers 1983: 13). Bien sûr, l'on dénote une certaine sélection au niveau des matériaux: il s'agit presque exclusivement de céramique et de verre. Mais l'on retrouve tout de même une bonne diversité dans les formes, assez pour nous causer de fameux problèmes pour trouver un vocabulaire pour toutes les identifier.

Il est tout de même intriguant de constater à la lecture de quelques inventaires, que les notaires ont parfois inventorié des objets brisés, inutilisables. A ce sujet, nous avons retenu l'inventaire de François Provost, propriétaire de la maison Dunière à l'époque de l'utilisation des latrines: les objets de ce dernier étaient entreposés à sa mort chez un tiers, rue St-Pierre, alors que Provost résidait depuis 1699 à Trois-Rivières (Douville 1969: 556). Y figurent deux "méchants pots de chambre de fayance dont un cassé et l'autre feslé", deux petits pots à confiture "de fayance cassés et ébréchés", "huit vieux pots de terre partie feslés", "quatre petites canettes dont une cassée", douze petites boîtes "de fayance commune à confiture partie cassée" et "un plat bassin à barbe de fayance [...] étant cassé" (A.N.Q.Q. gr. L. Chambalon: 13 juin 1702). Il est étonnant d'avoir transporté sur les lieux de

l'inventaire ces objets sans valeur: l'on aurait pu tout aussi bien les jeter dans les latrines pour qu'ils servent de drain.

En examinant les objets des dépôts, nous sommes étonnés de voir dans quel état ils nous sont parvenus. Le dépôt Dunière renferme des objets cassés, mais complets pour la plupart après recollage. Le dépôt Perthuis contient non seulement des objets entiers après recollage, mais certains nous sont parvenus intacts, et ce tant en verre qu'en céramique. Et une inspection plus poussée démontre clairement que la majorité de ces objets ont été fracturés dans la fosse, en percutant des objets s'y trouvant déjà ou lors du contact avec des objets jetés postérieurement. A moins que ces objets aient été cassés dans la maison et qu'on ait pris soin de rassembler tous les tessons. On y retrouve aussi une vingtaine de pipes non utilisées, dont au moins une fut jetée intacte dans la fosse.

Ceci nous amène à croire que la plupart de ces objets - ceux qui sont complets - ont été jetés dans les latrines simultanément, peu de temps avant l'abandon de celles-ci. Tout d'abord, il est inutile de remplir au maximum les fosses d'objets: l'on doit songer qu'il faudra les vider, puisque rien ne semble favoriser l'écoulement des matières fécales hors de la fosse maçonnée, en ce qui concerne les latrines Perthuis. Et, les vidanges de la fosse n'étant sûrement pas une sinécure, l'on tentait sans doute d'en repousser le plus possible l'échéance. De plus, celles-ci n'auraient probablement laissé que des fragments d'objets. Donc, inutile d'encombrer les fosses d'objets, d'autant plus que les autorités, à partir du dernier quart du XVII^{e} siècle, s'efforcent de convaincre les résidants de la basse-ville de déposer leurs rebus aux quelques endroits prévus à cette fin. De même, à la fin du XVII^{e} siècle, un ouvrier des basses-oeuvres est chargé de la collecte des déchets, déposés devant les logis.

Pourtant, les latrines contiennent aussi un certain nombre d'objets, tant en céramique qu'en verre, qui ne sont représentés que par un minimum de fragments. Deux hypothèses sont à envisager pour expliquer le phénomène. Tout d'abord, il est probable qu'on ait jeté dans les latrines que des fragments

d'objets, cassés, par le fait même, à l'extérieur des fosses. Ensuite, l'on peut aussi envisager que ces objets, dont il ne reste qu'un ou deux fragments, furent jetés dans les latrines alors qu'ils étaient brisés mais complets et qu'une vidange n'en ait laissé que des morceaux. Dans ce cas, les objets complets n'auraient été jetés dans les fosses qu'à la toute fin de l'utilisation de celles-ci: leur abandon ne nécessitant plus aucune vidange, ces objets auraient été entièrement préservés.

L'hypothèse d'une déposition instantannée avant l'abandon des latrines semble aussi corroborée par la faible quantité d'ossements dont la présence dans les latrines suggère qu'on y jetait aussi restes de table et de boucherie. D'ailleurs, la récupération des graines et autres matières organiques mêlées au remplissage des fosses nous aurait sans doute fourni un éventail plus étendu des aliments consommés - légumes, fruits, etc. En considérant qu'il s'agit de restes de consommation, ils ne représentent alors que la nourriture absorbée pendant un très court laps de temps - l'on parle ici en terme de mois et même de semaines - comparativement à l'usage des latrines, dépassant probablement le quart de siècle en ce qui concerne celles de la maison Perthuis. Il faut pour cela supposer que les ossements ont été déposés dans le même court laps de temps que les objets, ce dont nous ne sommes point assurés.

Nous avons aussi remarqué que certains objets, le plus souvent en faïence, ont été raccommodés au moyen de crochets de plomb, pour ensuite être précipités dans les latrines. Pourquoi alors investir sur des objets si l'on est persuadé qu'ils vont se retrouver dans ces fosses? Ces objets ont donc été réparés pour servir de nouveau dans la maison; on s'en sera débarrassé en même temps que les autres.

Les objets contenus dans ces fosses n'avaient, pour ainsi dire, plus aucune valeur aux yeux de ceux qui les y ont jetés, qu'ils soient intacts ou non. Le dépôt Dunière renferme des objets en terre vernie et quelques autres en verre: notre étude des prix de ces articles nous apprend qu'il s'agit d'objets très peu dispendieux. Le cas est différent pour le dépôt Perthuis: certains objets avaient certainement une valeur monétaire élevée. Mais cela ne

se comparait peut-être aucunement à la valeur de l'argenterie, dont on n'a retrouvé aucune trace.

Ces latrines furent donc comblées d'objets jugés inutiles et facilement remplaçables, puis abandonnées à la suite d'événements sur la nature desquels nous ne pouvons que conjecturer.

Ainsi, l'abandon et la vidange des latrines de la maison Dunière, au début du XVIII^{e} siècle, coïnciderait avec le décès du propriétaire d'alors, François Provost, qui survient en 1702. L'abandon des latrines de la maison Perthuis s'avère plus difficile à cerner dans le temps, puisque deux dates sont possibles. La première, avancée par l'archéologue Monique Villemaire, correspondrait à la destruction de la propriété suite au siège de 1759. La seconde nous vient de l'étude exhaustive du matériel de ce dépôt, principalement en ce qui touche sa valeur: la qualité des artéfacts de cette collection et leur abondance prouvent à coup sûr le niveau de fortune élevé de leur possesseur. Or, un tel niveau de fortune répondrait mieux au statut de Joseph Perthuis, conseiller au Conseil Supérieur, et qui habite la maison avec son épouse et une gouvernante jusqu'en 1750. De plus, la nature possible de ce dépôt nous permettrait d'étayer cette hypothèse: à des objets d'usage quotidien se mêleraient des marchandises, représentées les ensembles d'objets identiques en terre vernie - cruches, jattes, plats, pots à anse, terrines - et les pipes non utilisées. Ces marchandises, importées de France, seraient parvenues à Québec dans un état tel, qu'elles étaient alors invendables, à moins, bien sûr, qu'elles aient été brisées sur le site même de leur mise en vente. Cette hypothèse cadrerait très bien avec l'une des activités exercées par Joseph Perthuis: le commerce. La vérification de l'usure de ces objets nous en apprendrait certainement plus long sur leur histoire: mais cela dépasse le mandat de notre présente étude.

Nous sommes donc enclin à croire qu'une grande part des objets de la collection Perthuis ait été jetée dans les latrines lors de la vente de la propriété, en 1750. Mais, il n'est pas inadmissible que la nouvelle propriétaire ait réutilisé entre 1750 et 1759 les latrines pour ce propos, sans

toutefois en faire la vidange; cette dernière hypothèse ne repose cependant que sur la présence de verre gercé français, produit que l'on dit daté du milieu du XVIII^{e} siècle. Or, des exemplaires de ce type de verre ont été retrouvés à Louisbourg dans un contexte antérieur à 1745 (Smith 1981: 99, 178); il est donc difficile de trancher radicalement, quoique la première hypothèse nous paraisse la plus séduisante.

Mais un fait très étrange demeure: pourquoi parle-t-on d'abandon de ces latrines, alors que jusqu'à preuve du contraire, aucune révolution culturelle ou autre ne vient bouleverser les habitudes hygiéniques au début du XVIII^{e} siècle ou au début de la deuxième moitié du même siècle, dates de l'abandon de nos latrines. Même après ces dates, les propriétés continuent d'être habitées, et les mêmes besoins naturels préoccupent les occupants. Il appert que l'abandon des latrines coïncide non pas avec la destruction des propriétés mais bien avec le changement de propriétaires, dans les cas qui nous préoccupent. Aurait-on ainsi volontairement rendu inutilisables pour les nouveaux propriétaires les latrines sises sur la propriété, à moins qu'ils ne s'en soient eux-mêmes occupés? Ce problème d'abandon des latrines s'expliquerait fort bien s'il était relié à l'utilisation d'une nouvelle méthode d'évacuation des excréments; mais l'avènement n'en survient que plus tard, et sa popularisation, pas avant 1820, en ce qui concerne le "water-closet", en Angleterre (Cabanès 1908: 484). Bref, il s'agit d'un phénomène que nous ne pouvons guère expliquer, d'autant plus que les fouilles de ces cours intérieures n'ont mis au jour aucune de ces latrines ou système d'évacuation qui auraient pris la relève immédiatement après l'abandon de ces fosses. Il aurait été d'ailleurs passionnant et d'un intérêt certain de réunir les contextes archéologiques de la cour intérieure de ces maisons, contemporains à l'utilisation des latrines. La comparaison des assemblages, de la répartition des matériaux et de leur distribution spatiale nous aurait permis d'élaborer plus longtemps sur l'utilisation de ces aires en tant que dépotoirs, entre autres, au Régime français, à Place-Royale.

Bibliographie

Sources manuscrites

Archives nationales du Québec à Québec (A.N.Q.Q.)
Greffes des notaires suivants:

Barbel, Jacques	(1703-1740)
Barolet, Claude	(1728-1761)
Becquet, Romain	(1665-1682)
Boisseau, Nicolas	(1730-1744)
Chambalon, Louis	(1691-1716)
Decharnay, Jean-Baptiste	(1736-1739)
Genaple de Belfonds, François	(1682-1709)
Hiché, Henry	(1725-1736)
Lacetière, Florent de	(1702-1728)
Louet, Jean-Claude	(1717-1737)
Panet, Jean-Claude	(1744-1775)
Pinguet, Jacques	(1726-1748)
Rageot, Charles	(1695-1702)
Rivet, Pierre	(1707-1719)
Saillant, Antoine-Jean	(1749-1776)

Aveux et dénombrements, vol. 1 in Cécile Ouellet, Rapport historique de l'Îlot 1. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 57 p.

Gazette de Québec. 8 avril 1779, 3 mai 1792 in Cécile Ouellet, Rapport historique de l'Îlot 1. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 57 p.

Papier Terrier de 1667-68, 1724, 1743 in Cécile Ouellet, Rapport historique de l'Îlot 1. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 57 p.

Registre de la Prévôté, vol. 17, 31, 37, 65, 68 in Cécile Ouellet, Rapport historique de l'Îlot 1. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 57 p.

Trésor de la langue française au Québec. Fichier terminologique, Université Laval, sans date, sans pagination.

Sources imprimées

Récits de voyage

Kalm, Pehr. Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec le concours de Pierre Morisset. Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, 674 p.

Dictionnaires anciens

Diderot, Denis. Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Facs. de l'édition de 1751-1780. New-York, Harper and Row, 1966.

Furetière, Antoine. Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois. 4 volumes. New-York, Olms, 1972.

Recensements

Beaudet, abbé L. "Recensement de la ville de Québec pour 1716. Québec, A. Côté, 1887, p. 37.

Études spécialisées

Rapports de fouilles

Archibald, Stephen. Block 17 excavations, Fortress of Louisbourg. Fortress of Louisbourg archives, rapport inédit, 1969-70.

Barriault, Monique. Rapport préliminaire de la maison Paradis, cour ([illegible]). Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 24 p.

Barriault, Monique. Rapport préliminaire des maisons Dumière et Renaud, ([illegible], [illegible]). Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1976, 63 p.

Beaudet, Pierre. Excavations at the Fortress of Louisbourg of the de Pensens - de la Vallière storehouse and New England craftsman's shop, lot B, Block 16, and the Loppinot-Dangeac house and property, lot C, Block 16. Ottawa, Parks Canada, Manuscript report, no 382, 1977, 229 p.

Cox, Richard E. "Certain stratigraphically significant features in Louisbourg Block 2". Miscellaneous archaeological reports, Fortress of Louisbourg, 1970-1980. Ottawa, Parks Canada, Microfiche Report Series, no 24, 1970, pp. 1-29.

Lee, Richard E. The archaeology of the commissaire-ordonnateur property, Block 2, Louisbourg. Fortress of Louisbourg archives, rapport inédit, 1978, 180 p.

Hanson, Jr., Lee H. The excavation of the engineer's latrine at Louisbourg. Ottawa, Parks Canada, Manuscript Report Series no 55, 1968, 63 p.

Hanson, Jr., Lee H. and Short, George C. Excavations in an early 18th century garden pool at Louisbourg. Ottawa, Parks Canada, Manuscript Report Series no. 38, 1968, 107 p.

Villemaire, Monique. Rapport de fouilles de la maison Pernette à la Place-Royale. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1978, 28 p.

Westbury, William A. The de Couagne property in Block 17. Fortress of Louisbourg archives, rapport inédit, 1967-68, 8 p.

Etudes sur la culture matérielle

Alyluia, Jeanne. "Récipients en verre du XVIII^{e} siècle, site Roma, Ile-du-Prince-Edouard". Ottawa, Parcs Canada, Histoire et archéologie, no 47, 1981, pp. 3-81.

Atkinson, D.R. "A Brief Guide for the Identification of Dutch Clay Tobacco Pipes Found in England". The Journal of the Society for Post-Medieval Archaeology, Vol. 6, 1972, pp. 175-186.

Barton, Kenneth J. "Les terres cuites grossières de l'Europe occidentale livrées par l'épave du Machault". Cahiers d'archéologie et d'histoire, no 16, 1977, pp. 45-71.

Barton, Kenneth J. "Les terres cuites grossières provenant de la forteresse de Louisbourg". Ottawa, Parcs Canada, Histoire et archéologie, no 55, 1981, pp. 1-78.

Burton, William. A history and description of English earthenware and stoneware, to the beginning of the 19th century. London, Cassell and Company, 1904, 192p.

Décarie-Audet, Louise. Le grès français. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Dossier 48, 1979, 51 p. et ill. hors texte.

Dixon, J.L. English porcelain of the Eighteenth century. London, Faber and Faber, 1952, 77 p.

Drouin, Pierre et Marcel Savard. Les pipes à fumer de Place-Royale. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction régionale du Patrimoine, rapport inédit, 1980, 409 p.

Bédé, François. La survivance d'architectures de Viaux-Marais à travers la typologie de la maison québécoise. Québec, Association des résidences secondaires, rapport inédit, 1980, 100 p.

Bertrand, John. Building territories associated on the Provinces of Louisbourg. Toronto, Parks Canada, Manuscript Report Series no 87, 1972, 275 p.

Bibliothèque. Les recensions de voisins. In Habitations en bois debout (XVe à XIXe siècles). Québec, Association des résidences secondaires, Direction générale du patrimoine, rapport inédit, 1984, 200p.

Bibliothèque. Les études de cas à Viaux-Marais (1660-1850). Annexe IA, Recensement d'habitations des agriculteurs aux métiers-clés. Québec, Association des résidences secondaires, rapport inédit, 1980, 90 p.

Bandle, Nicole. "La paroissialité obligatoire à la Viaux-Marais". Québec, Association des résidences secondaires, Actes du colloque archéologique 1976, Montréal, VLB, 1977, pp. 1180-1197, 1111. Texte inédit.

Bandle, Nicole. La Différence. Québec, Association des résidences secondaires, Direction générale du patrimoine, Montréal VLB, 1980, 111 p.

Bandle, Nicole. La paroissialité obligatoire. Québec, Association des résidences secondaires, Direction générale du Patrimoine, rapport inédit, 1984, 38 p. ill. 111. Texte inédit.

Bandle, Nicole, Lecture bibliographique en Lieux Normands. Les objets fonctionnels de nos ancêtres. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1975, 300 p.

Baldwin, Geoffrey D. Le Patrimoine Bourgeoisiale et Paroissial, paroissial and paroissiale. Montréal, Musée Stadler, 1984, 150 p.

Bernard, Edward. Publication des principales caractéristiques des plus importantes voies de pêche à la morue sur la côte est du Labrador et de l'île de Terre-Neuve, Ottawa, Ministère des Pêches et des Océans, Service hydrographique du Canada, 1981, 2 vol., 1er vol. Méthodes et résultats, 2e vol. Tableaux des observations, 1982, 1975.

Bernard, Edward. "Les grilles calées, obligatoire et à corps mort". Ottawa, Parcs Canada, Histoires et archéologie, no 38, 1980, 360 p.

Beveridge, Paul. "Les fondations de la collection de la Viaux-Marais". Québec, Association des résidences secondaires, Direction générale du patrimoine, Actes du colloque archéologique 1977-1978, Montréal VLB, 1980, pp. 701-727.

Bertrand, Jean E. "Recherches fromagères historiques du XVIIIe siècle (Québec) à la fromagerie de Louiseburg, Province-de-Québec". Ottawa, Parcs Canada, Histoires et archéologie, no 38, 1978, pp. 89-107.

Bellefleur, Joseph E. "Cartes et Relevés-Marées". Journal of the Society for Historical Archaeology, vol. 10, 1980, pp. 85-107.

Bagshaw, G. Bernard. Bagpipe and Drumstick Marksmanship 1840–1880. Leicester Press, London, 1961. 198 p.

Jones, Alice. "Piano tuning problems and aural skills". Journal of the Society for Musical Intervals, Vol. 5, 1974, pp. 67–71.

Jones, Alice B. de B. and Mann, Peter. Ear recognition exercises and training manual for 1750 to 1850. Novello, Ealing, London, 1985. 102 p.

Lapointe, Gabrielle. Les interactions psychologiques de la Triade-Magique: Mémoire/oubli des noms. Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, rapport 1984-1, 1979. 130 p.

Lapointe, Gabrielle. La nature des troubles de la mémoire fluctuante. Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, Rapport 25, 1985. 198 p.

Long, George D. Progress report on Infinite research. Victoria, Parks Canada, Research Bulletin 12, 1971. 55 p.

Lonsdale, Richard de Bayeux Alice. Les cercles suisses pour la mémoire de la nature fluctuante. Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, Rapport 25, 1980. 139 p.

Lynch, Patrick. Petit cahier d'exercices de lecture à vue. Montréal, Éditions Musicales Apollon, 1967. 87 p.

Mercier, Geneviève. Les nerfs glissés. Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, rapport 1984-1, 1984. 138 p.

Mallet, Paul. "Les cercles de calcul de l'Espace de Mandelbrot". Victoria, Parks Canada, Visual Mathematics Laboratory Memoirs, Vol. 12, 1978, pp. 55–59.

Mallet, Paul. "Les cercles de calcul fractals de la Galaxie de Julia-Fatou-Mandelbrot". Victoria, Parks Canada, Visual Mathematics Laboratory Memoirs, Vol. 20, 1979, pp. 1–98.

Mallet, Paul. "Mercredis de calcul en famille, 1750–1850". Victoria, Parks Canada, Visual Mathematics Laboratory, Vol. 90, 1982, 140 p.

Mallet, Robert G. "Common Beverage Recipes: Home production, use and trade in beverages and ingredients among the Micmac". Journal of Trade Studies, Vol. 5(1), 1971, pp. 81–135.

Mercier, Marcel. Analyse de quelques chansons de cris de marins de Newfoundland. Victoria, Parks Canada, Folklore Section, Vol. 17, 1975, 112 p.

Mousseau, Marcel. Les verres culots grossières des latrines des maisons Forbin et Boisseau. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Dossier 31, 1981, 184 p.

Rival, Gauthier D. Ossements découverts dans les latrines de la maison Perthuis, Place Royale, Québec (1682-1760). Ottawa, centre d'identification zooarchéologique, Musée National des sciences naturelles, 1983, 64 p.

Noël Hume, Ivor. "The glass wine bottle in Colonial Virginia". Journal of glass studies, vol. III, 1961, pp. 91-113.

Noël Hume, Ivor. Here Lies Virginia: an archeologist's view of Colonial life and History. New-York, Alfred A. Knopf, 1963, 317 p.

Noël Hume, Ivor. A Guide to artifacts of Colonial America. New-York, Alfred A. Knopf, 1980, 323 p.

Oswald, Adrian. "The evolution and chronology of English Tobacco Pipes". Archeological News Letter, vol. 3 no 12, 1951, pp. 243-250. (revised version of Oswald 1951).

Parent, André. Liste des objets en faïence, en grès et en verre relevés dans les inventaires après décès de la Place-Royale. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, manuscrit inédit, s.d., non paginé.

Plourde, Guy. Les grès fins anglais. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1980, 287 p.

Poulet, Marcel. Les potiers de Potterie du XVII^{e} siècle à nos jours. Chez l'auteur à Merry-la-Vallée, Avilart-sur-Seine, 1981, 384 p.

Smith, Ann E. "Verre datant présumément du premier siège de Louisbourg". Ottawa, Parcs Canada, Histoire et archéologie, no. 11, 1981, pp. 79-261.

Stirl, Leslie. Discarded wealth: the faunal analysis of two 18th century latrines (Quebec City, 1731-1820). Ottawa, Zooarchaeological identification centre, National Museum of Natural Sciences, 1984.

Stone, Lyle M. Fort Michilimackinac 1715-1781: an archeological perspective on the revolutionary frontier. Michigan, Publications of the Museum, 1974, 367 p.

Sullivan, Catherine. L'héritage du Machault: une collection d'artéfacts du XVIII^{e} siècle. Ottawa, Parcs Canada, 1986, 107 p.

Walker, Iain C. "Etude archéologique des pipes en terre provenant du bastion du Roi à la forteresse de Louisbourg". Ottawa, Parcs Canada, Lieux historiques canadiens: Cahiers d'histoire et d'archéologie, no 2, 1974, pp. 59-131.

Walker, Iain C. Clay tobacco-pipes, with particular reference to the Bristol Industry". Ottawa, Parcs Canada, Histoire et Archéologie, no 2, 1977, 1837 p.

Wilye, E.A. Clay pipes from Fort Gaspereau, New Brunswick, Ottawa, Parks Canada, Manuscript Report Series, no 150, 1968, 57 p.

Wisthoft, J., H. Schoff, C.F. Wray. "Micmac pipes, vases shapes pipes and calumets". Pennsylvania Archeologist, vol. 23, no 3-4, 1958.

Etudes complémentaires et générales

Adams, Blaine. Domestic Furnishing at Louisbourg, Fortress of Louisbourg, rapport inédit, 1972a, 261 p.

Adams, Blaine. Artisans at Louisbourg, Ottawa, Parks Canada, Manuscript, reports series no 98, 1972b, 123 p.

Adams, Blaine. "Construction et occupation des casernes du bastion du Roi à Louisbourg". Ottawa, Parcs Canada, Lieux historiques canadiens: Cahiers d'histoire et d'archéologie, no 18, 1978, pp. 61-133.

Barbeau, Marius. "Potiers canadiens". Mémoires de la Société Royale du Canada, 3e série, vol. 35, section I, 1941, pp. 73-21.

Beaudry, Mary C., Janet Long, Henry H. Miller, Fraser D. Neiman, Garry Wheeler Stone. "Ceramics: the Potomac Typological System". Journal of the Society for Historical Archeology, vol. 17, no 1, 1983, pp. 18-39.

Blanchette, Jean-François. "L'importance des artefacts dans l'étude des modes d'alimentation en Nouvelle-France entre 1720 et 1760". Ottawa, Parcs Canada, Histoire et Archéologie, no 52, 1981, 196 p.

Bouchet, J.F. et J.-C. Dubé. "François Bigot". Dictionnaire Biographique du Canada vol. IV, Québec, Presse de l'Université Laval, 1980, pp. 65-78.

Cabanès, docteur. Moeurs intimes du passé (première série), Paris, Albin Michel, 1908, 304 p.

Campbell, Anita. Domestic Equipment from 18th century Louisbourg: an evaluation of source use for material culture study, Québec, thèse de maîtrise en archéologie historique déposée à l'Université Laval, 1981, 272 p.

Côté, Robert, Serge St-Pierre, Mario Savard et Françoise Dubé. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français: 1608-1760. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1984, 556 p.

Crowley, T.A. "Jacques Prevost de la Croix". Dictionnaire Biographique du Canada vol. IV, Québec, Presse de l'Université Laval, 1980, pp. 696-700.

Dechêne, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVII^{e} siècle. Collection civilisation et mentalités, Montréal, Plon, 1974, 588 p.

Deslauriers, Hélène. Etude d'un dépôt archéologique représentatif de la vie matérielle au moment de la conquête (Maison Jacques Deguise dit Flamand, côte du Palais, Québec). Québec, thèse de maîtrise en archéologie historique déposée à l'Université Laval, 1982, 295 p.

Deslauriers, Hélène. Les latrines des officiers de la Dauphine, parc de l'artillerie, Québec: synthèse des données. Québec, Parcs Canada, rapport inédit, 1983, 83 p.

Dickason, Olivia Patricia. "Louisbourg and the Indians: a study in imperial race relations, 1713-1760". Ottawa, Parks Canada, History and Archaeology, no 6, 1976, pp. 1- 206.

Douville, Raymond. "François Provost". Dictionnaire Biographique du Canada vol. II, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, pp. 555-556.

Dunn, Brenda. Block 2, lot G, property of the commissaire (Fortress of Louisbourg). Ottawa, Parks Canada, Microfiche Report Series, no 95, 1969, 110 p.

Dunn, Brenda. The private properties in Block 2, Louisbourg. Ottawa, Parks Canada, Microfiche Report Series, no 98, 1971, révisé en 1978, 243 p.

Durand, Nicole. Etude de la population de Louisbourg, 1713-1745. Ottawa, Parcs Canada, Travail inédit no 49, 1970, 251 p.

Ethnoscop. Le commerce à la Place-Royale sous le Régime français. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, rapport inédit, 1984, 505 p. ill. hors texte.

Fabre, J.-H. Le livre des champs. Paris, Librairie Delagrave, 1921, 385 p.

Flandrin, Jean-Louis. Familles; Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société. Paris, les éditions du Seuil, 1984, 285 p.

Franklin, Alfred. "Les soins de toilette; le savoir-vivre". La vie privée d'autrefois; arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens du XII^{e} au XVIII^{e} siècle. Vol. 1, Paris, Librairie Plon, 1887, 223 p.

Franklin, Alfred. "La cuisine". La vie privée d'autrefois; arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens du XII^{e} au XVIII^{e} siècle. vol. 3, Paris, Librairie Plon, 1888, 265 p.

Franklin, Alfred. "Les repas". La vie privée d'autrefois; arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens du XII^{e} au XVIII^{e} siècle. vol. 6, Paris, Librairie Plon, 1889, 300 p.

Franklin, Alfred. "L'hygiène". La vie privée d'autrefois; arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens du XII^{e} au XVIII^{e} siècle. Vol. 7, Paris, Librairie Plon, 1890, 244 p., appendices.

Franklin, Alfred. "Le café, le thé et le chocolat". La vie privé d'autrefois; arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens du XII^{e} au XVIII^{e} siècle. Vol. 13, Paris, Librairie Plon, 1893, 319 p.

Frégault, Guy. La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744. Collection du Nénuphar, Ottawa, Fides, 1969, 242 p.

Fry, Bruce. Block 1, Louisbourg: Property divisions and usage. Fortress of Louisbourg, rapport inédit, 1971, 73 p.

Greer, Allan. "The Soldiers of Isle Royale, 1720-1745." Ottawa, Parks Canada, History and Archaeology, vol. 28, 1979, 99 p.

Harris, Donald A. A summary of the archaeology of the town site of Louisbourg, 1959-79. Fortress of Louisbourg, travail inédit, 1982, 3 vol., 905 p.

Hoad, Linda M. "Surgeons and Surgery in Ile Royale". Ottawa, Parks Canada, History and Archaeology, no 6, 1976, pp. 207-362.

Johnston, A.J.B. L'été de 1744: la vie quotidienne à Louisbourg au XVIII^{e} siècle. Ottawa, Parcs Canada, 1983, 125 p.

Lachance, André. "Jean-Baptiste-Ignace Perthuis". Dictionnaire Biographique du Canada vol. II, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, pp. 676,677.

Lambart, Helen H. Deux siècles de céramique dans la vallée du Richelieu. Ottawa, Musée national du Canada, Publications d'histoire no 1, 1975, 31 p.

Langlois, Jacques. Répertoire des artisans-potiers québécois, 1655-1916. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Dossier 37, 1978, 175 p.

Martin, Paul-Louis. Histoire de la chasse au Québec. Montréal, Editions du Boréal Express, 1980, 279 p.

Mathieu, Jacques. Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^{e} siècle. Montréal, Fides, collection Fleur de Lys, 1981, 276 p.

McLennan, J.S. Louisbourg from its foundation to its fall, 1713-1758. Halifax, the Book Room Limited, 1979, 328 p.

Ministère des Affaires culturelles. Fichier des propriétaires et des locataires. Québec, Centre de documentation de Place-Royale, sans date, sans pagination.

Moore, Christopher. Commodity imports of Louisbourg, Fortress of Louisbourg. Ottawa, Parks Canada, Manuscript report series no 317, 1975, 115 p.

Moore, Christopher. Merchant trade in Louisbourg, Ile Royale. Ottawa, thesis submitted to the School of Graduate Studies, University of Ottawa, 1977, 144 p.

Moore, Christopher. Street life and public activities in Louisbourg: Four studies for animators. Ottawa, Parks Canada, Manuscript report series no 317, 1978, 82 p.

Moore, Christopher. "The other Louisbourg: trade and merchant entreprise in Ile Royale, 1713-58". Ottawa, Université d'Ottawa, Histoire sociale, vol. XV (no 29), 1979, pp. 79-96.

Moussette, Marcel. Le chauffage domestique au Canada: des origines à l'industrialisation. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983, 316 p.

Niellon, Françoise et Marcel Moussette. Le site de l'Habitation de Champlain à Québec: étude de la collection archéologique (1976-1980). Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du Patrimoine, dossier 58, 1985, 531 p.

Nish, Cameron. "Charles Perthuis". Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, pp. 543-544.

Ouellet, Cécile. Rapport historique de l'îlot 1. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1975, 57 p.

Parcs Canada. Groupe de recherche en culture matérielle. Techniques, fonctions et usages des objets: répertoire des mots-clés. Québec, Parcs Canada, manuscrit inédit, 1978, 68 p.

Paré, Michel et Fabrice. La vie silencieuse en France: la nature morte au XVIII^{e} siècle. Suisse, Office du livre, 1976, 435 p.

Pertwee, Margaret. Biographie documentaire de Charles, Nicolas et Pierre Perthuis à la Nouvelle-France. Montréal, 1961, 108 p.

Proulx, André. L'atelier céramique Charles Belleau, La Baie (Chicoutimi), 1855-1889. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Dossier 47, 1980, 246 p.

Proulx, Gilles. Aubergistes et cabaretiers de Louisbourg 1713-1758. Ottawa, Parcs Canada, travail inédit no 163, 1972, 119 p.

Proulx, Gilles. Le costume et l'équipement militaire à la forteresse de Louisbourg. Montréal, thèse de maîtrise déposée à l'Université de Montréal, Département d'histoire, Faculté des Arts et des Sciences, 1973, 157 p.

Rousseau, François. "L'oeuvre de chère en Nouvelle-France: le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec". Les cahiers d'histoire de l'Université Laval, no. 29, Québec, Les Presses de l'"Université Laval, 1983, 447 p.

Saucier, Roger. L'hygiène à Québec sous le régime français, Québec, thèse de licence déposée à l'Université Laval, 1958, 91 p.

Schmeisser, Barbara. The population of Louisbourg, 1713-1758. Ottawa, Parks Canada, Manuscript report series no 303, 1976, 123 p.

Segalen, Martine. Sociologie de la famille. Paris, Armand Colin, 1981, 288 p.

St-Pierre, Serge, Françoise Dubé, Robert Côté et Johanne Blanchet. Les modes de vie des habitants et commerçants de la Place-Royale entre 1660 et 1760. Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1983, 421 p.

St-Pierre, Serge, Françoise Dubé, Robert Côté et Mario Savard. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français: 1608-1760. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, rapport inédit, 1984, 556 p.

Sutermeister, Helen. "An eightenth-century urban estate in New-France". London, The Journal of the society for post-medieval archaeology, vol. 2, 1968, pp. 83-118.

Thibault, H. Paul. L'îlot 17 de Louisbourg (1713-1768). Ottawa, Parcs Canada, travail inédit no 99, 1972, 361 p.

Thorpe, F.J. "Etienne Verrier". Dictionnaire Biographique du Canada vol. III, Québec, Presse de l'Université Laval, 1974, pp. 696-699.

Tremblay, Micheline. Etude de la population de la Place-Royale (1660-1760). Québec, ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1983, 210 p.

Wilk, Richard R., William L. Rathje. "Household archaeology". American Behavioral Scientist, vol. 25, no. 6, 1982, pp. 617-639.

Wilkinson. F. Les armes à feu et leur histoire. Suisse, Editions Princesse, 1977, 252 p.

Fig. 1

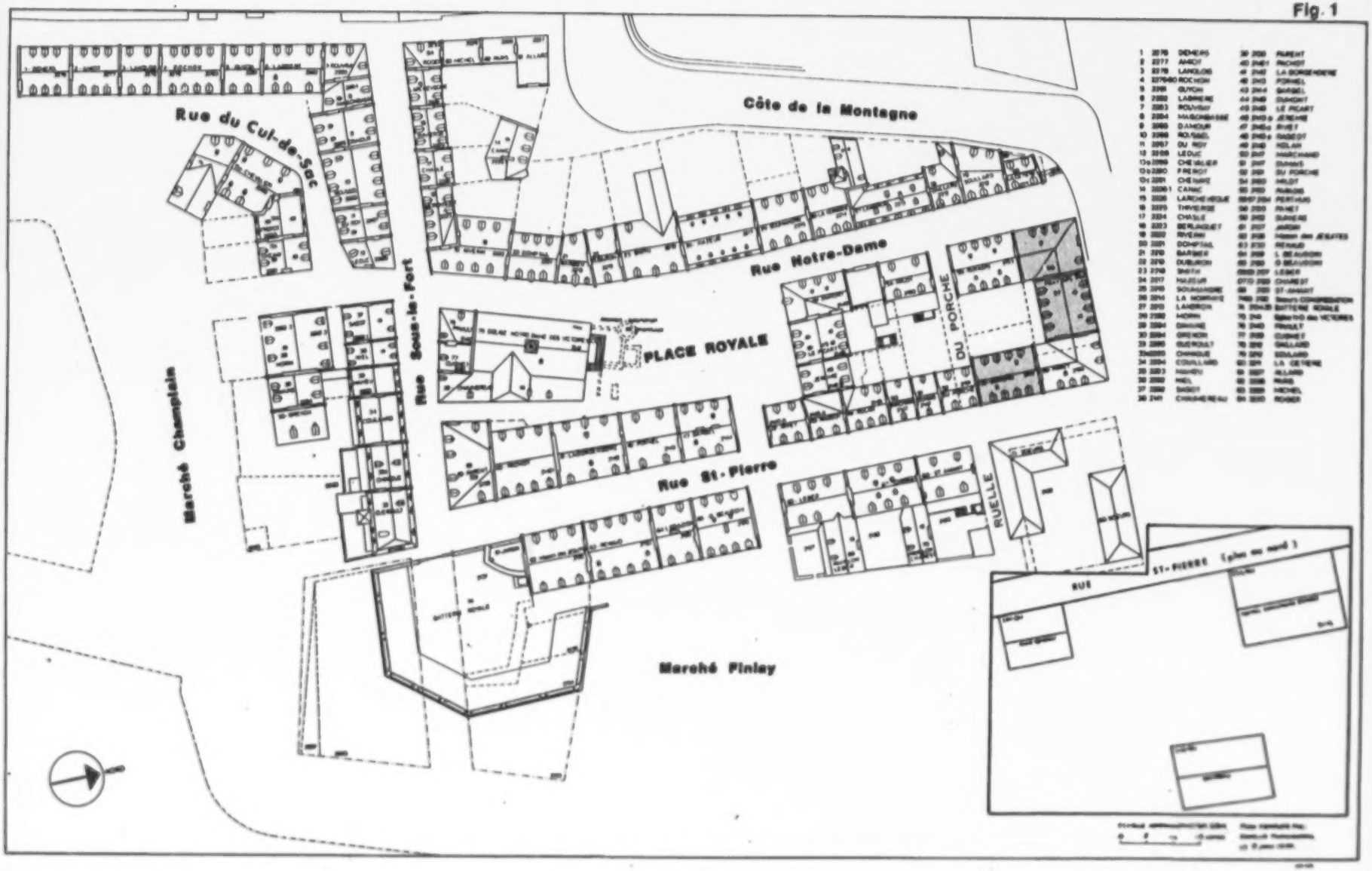
Rue du Cul-de-Sac
Côte de la Montagne
Rue Notre-Dame
Rue Sous-le-Fort
PLACE ROYALE
DU PORCHE
Marché Champlain
Rue St-Pierre
RUELLE
Marché Finlay
RUE ST-PIERRE (plus au nord)

MAISON DUNIERE 2152

Fig. 2

Maison Perthuis

2154-A aires 1,2,3 2154-B aires 1,2,3

Fig. 3

MAISON PERTHUIS - 2004-8, Aire 1

Stratigraphie Nord-Sud

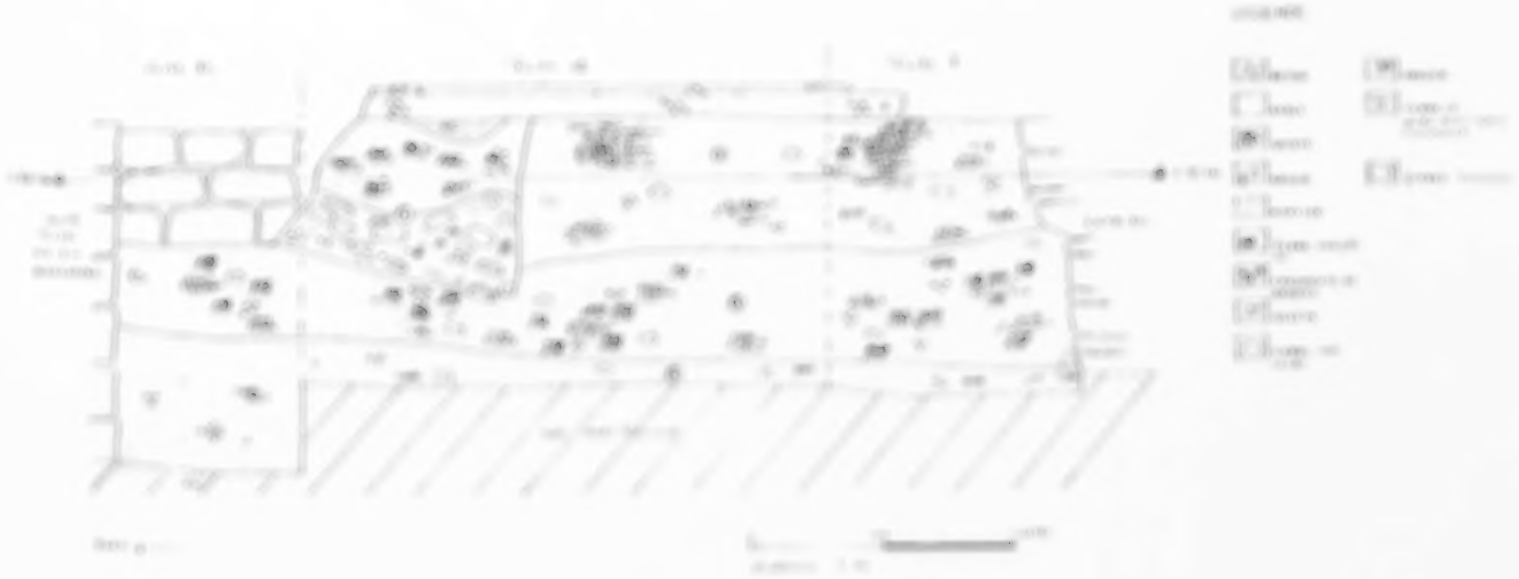

Fig. 6

Fig. 6

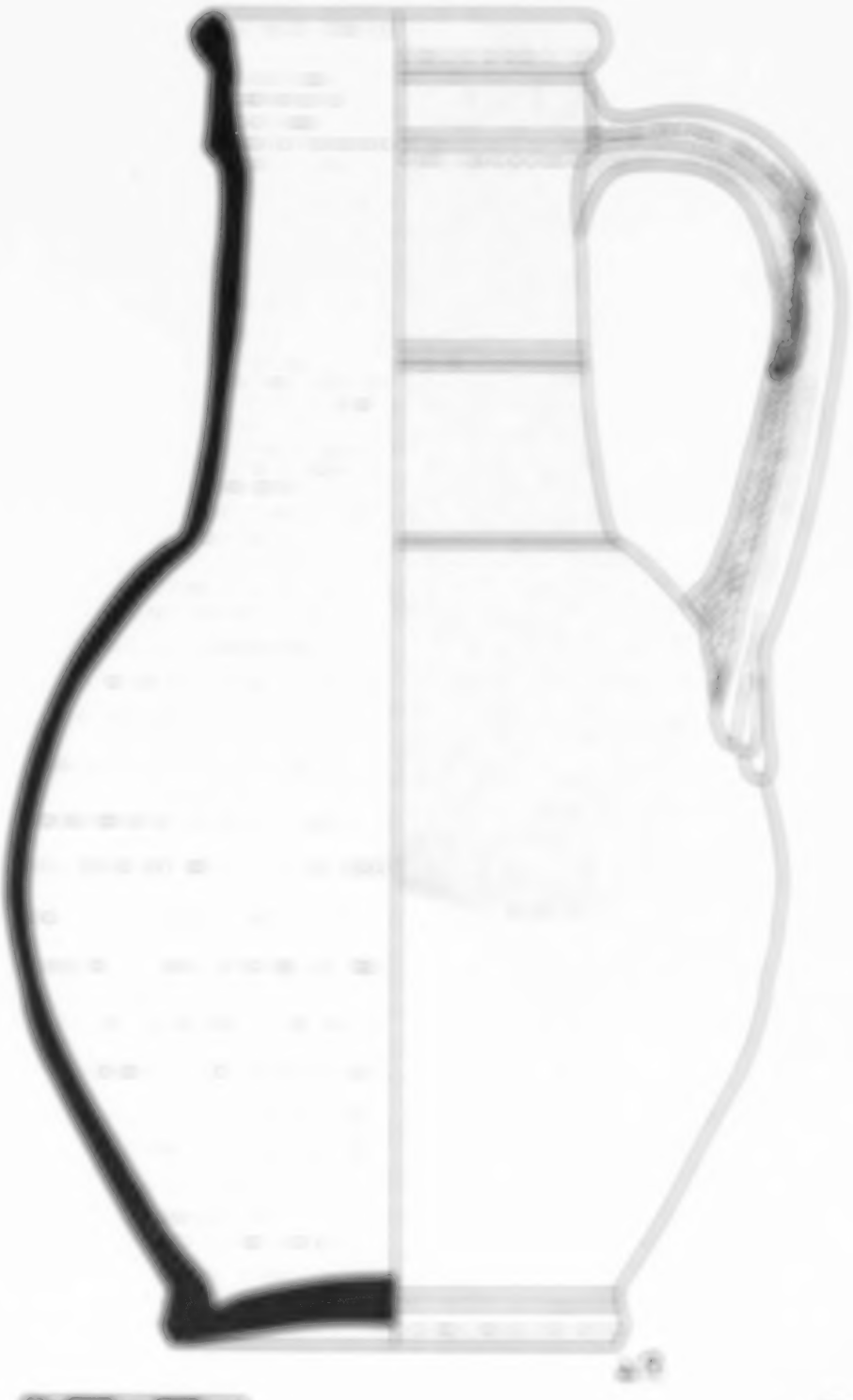

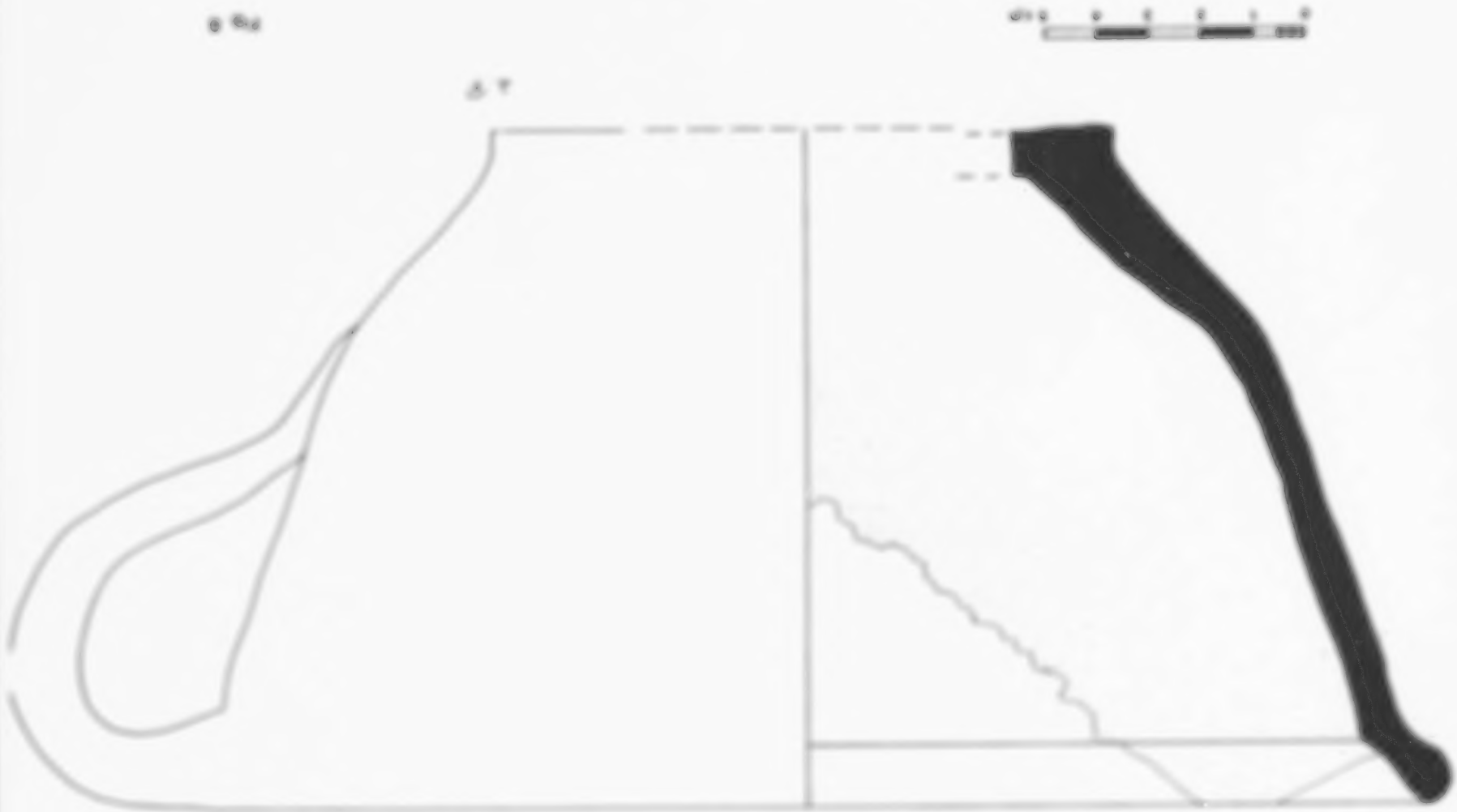

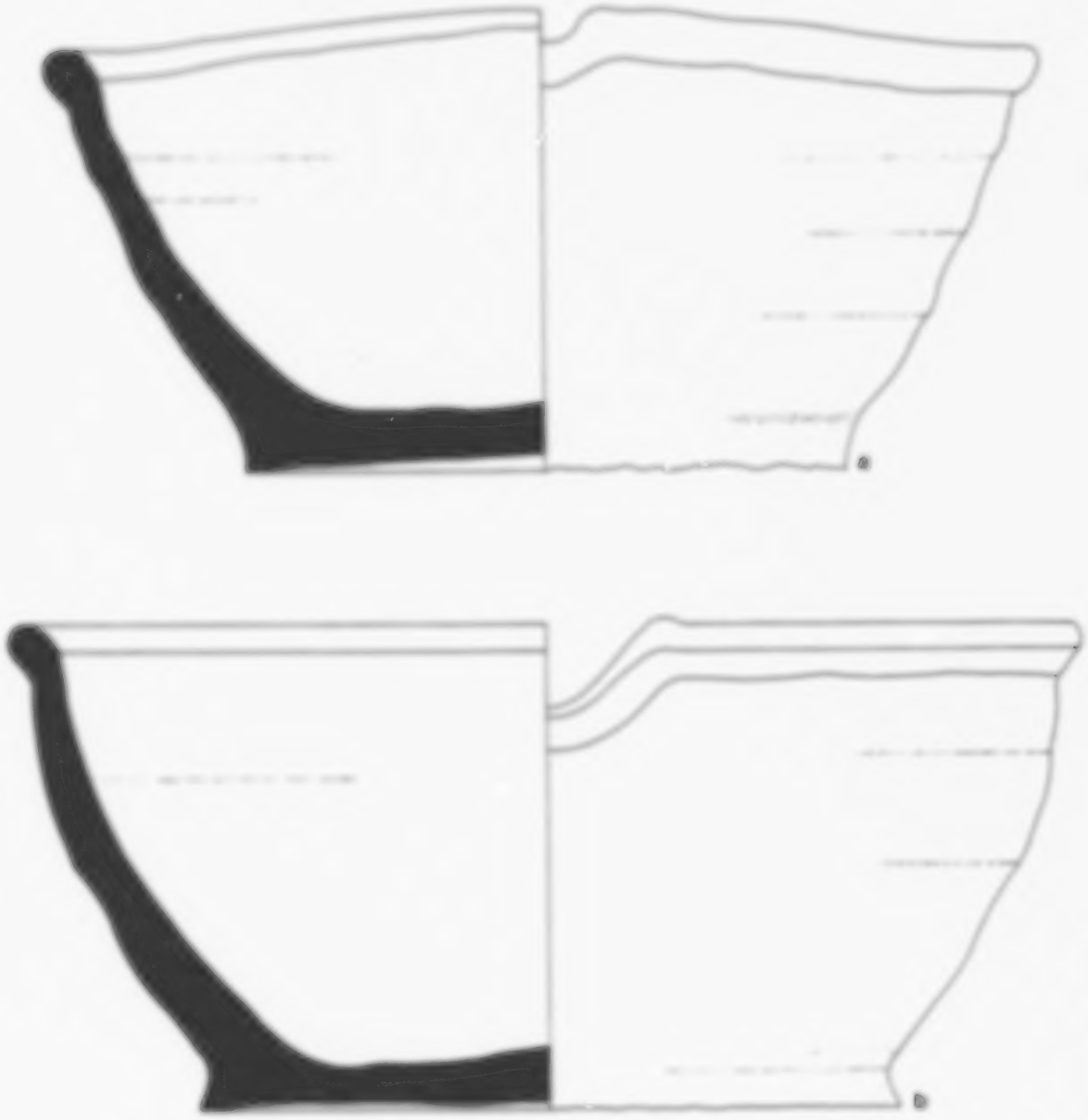

Fig 9

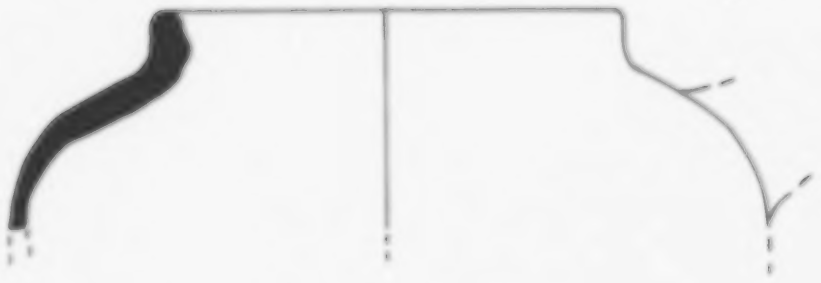

Fig. 10

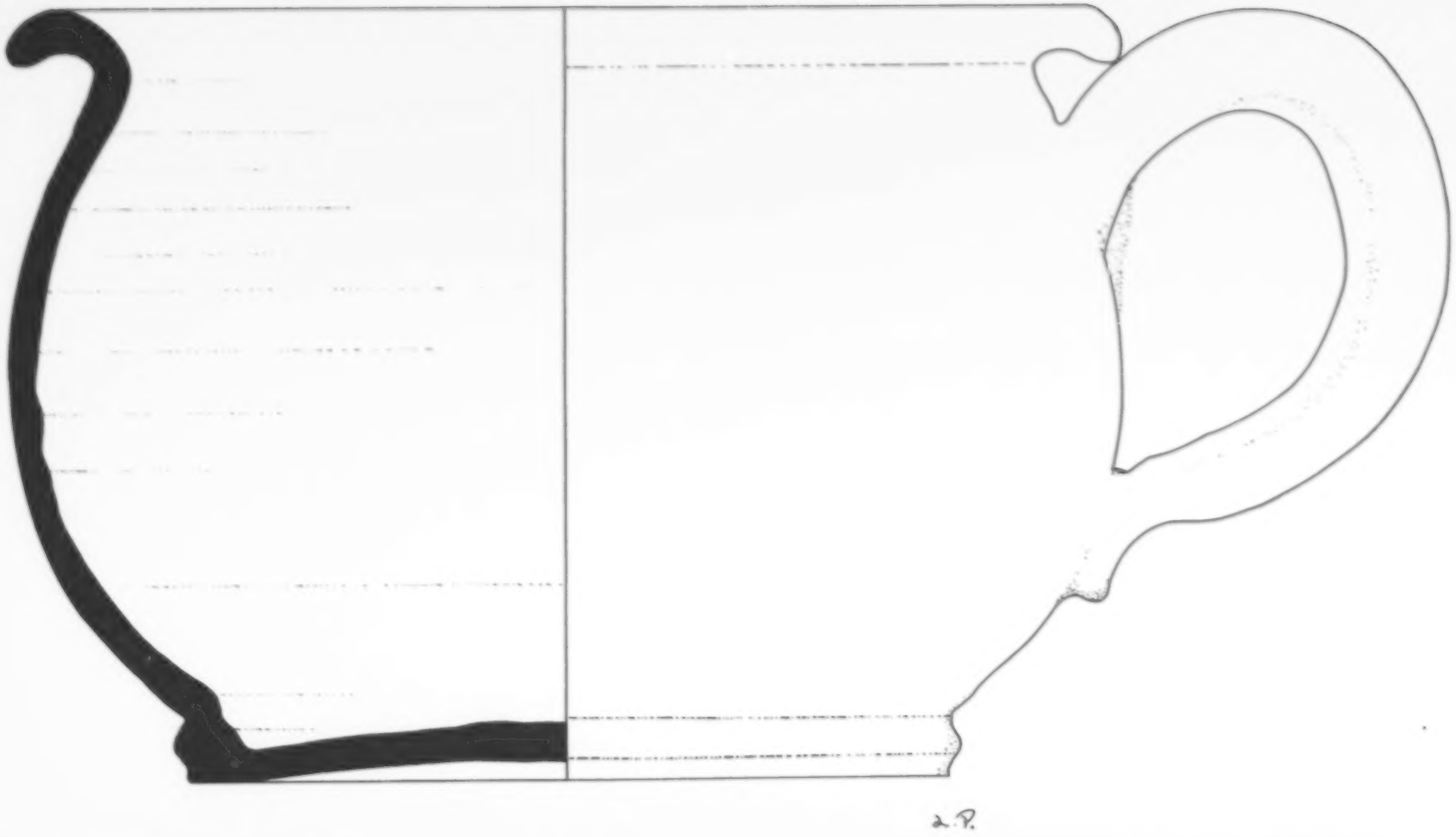

Fig. 11

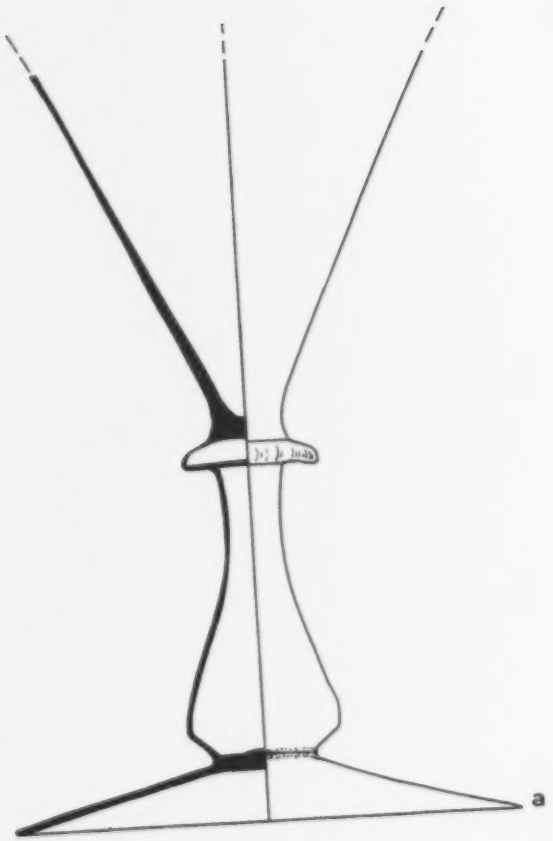

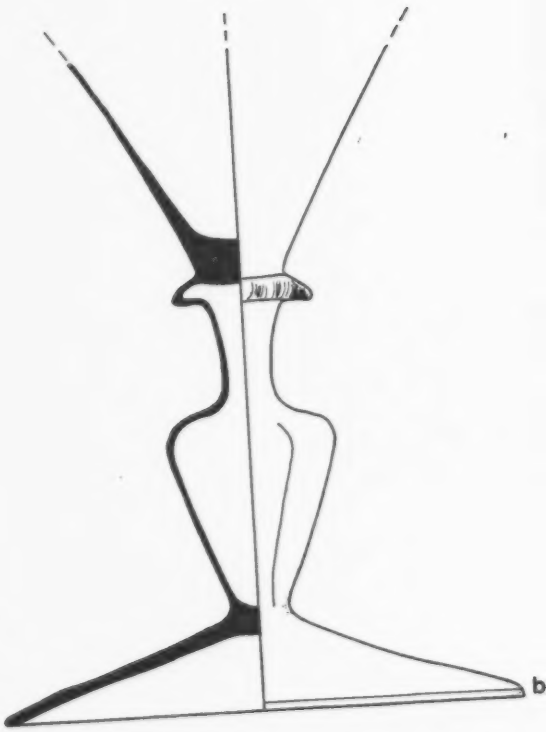

Fig. 12

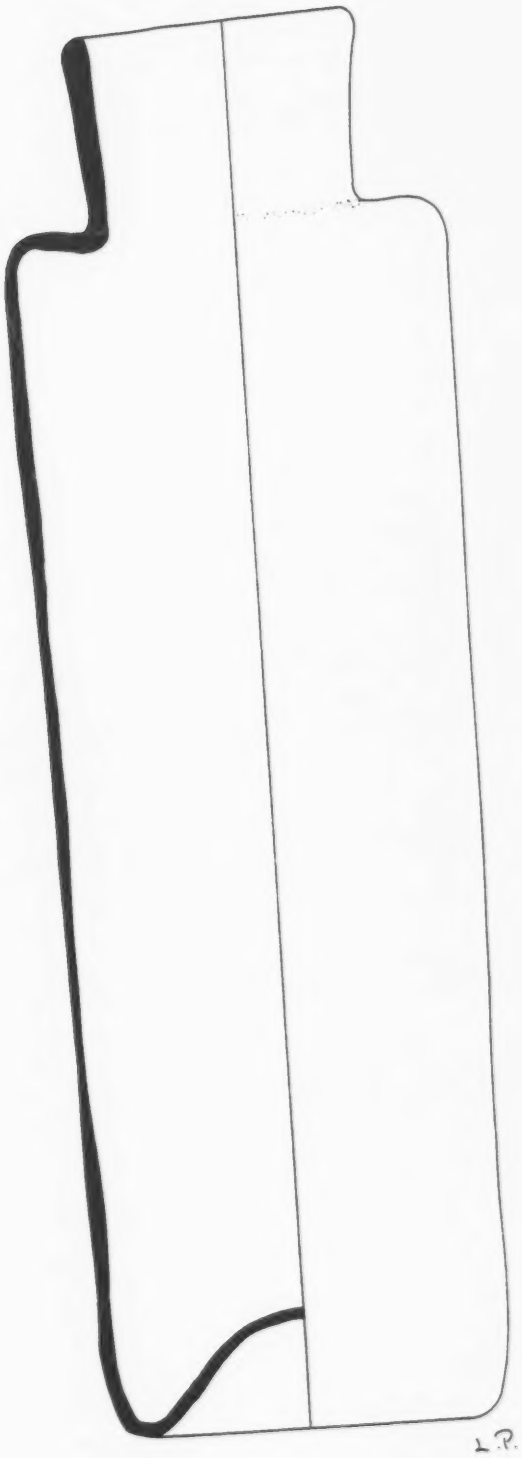

Fig.13

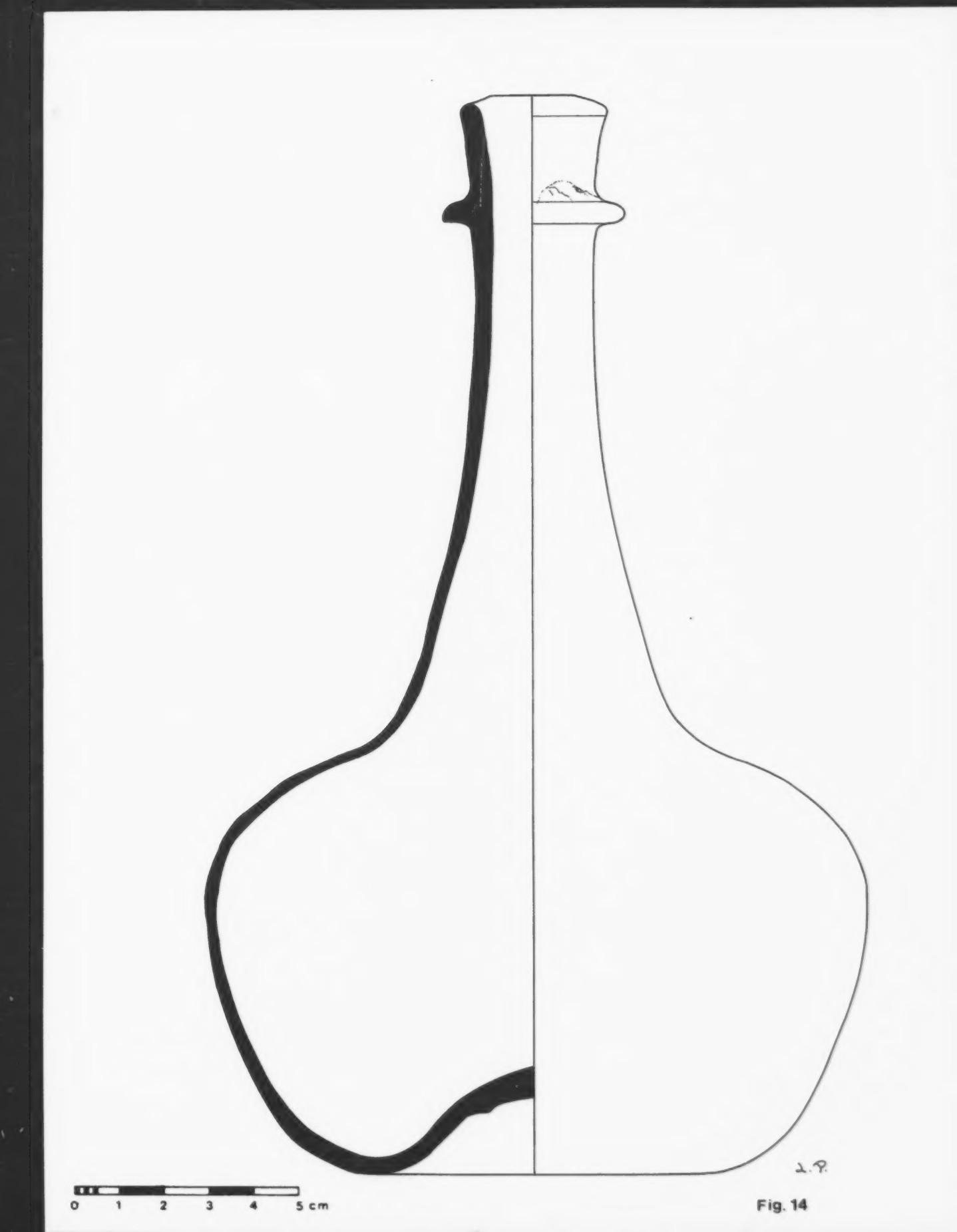

Fig. 14

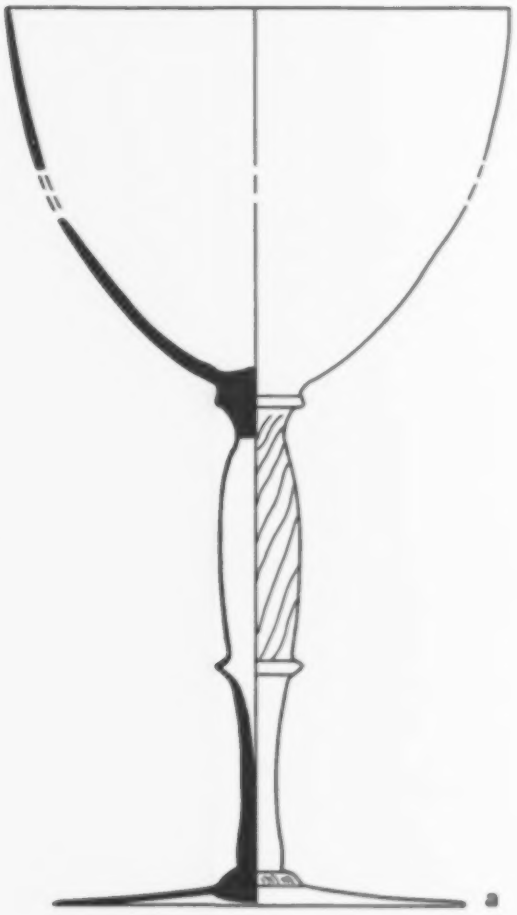

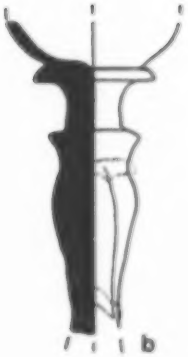

2?

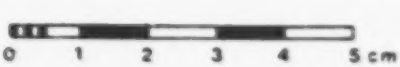

Fig. 15

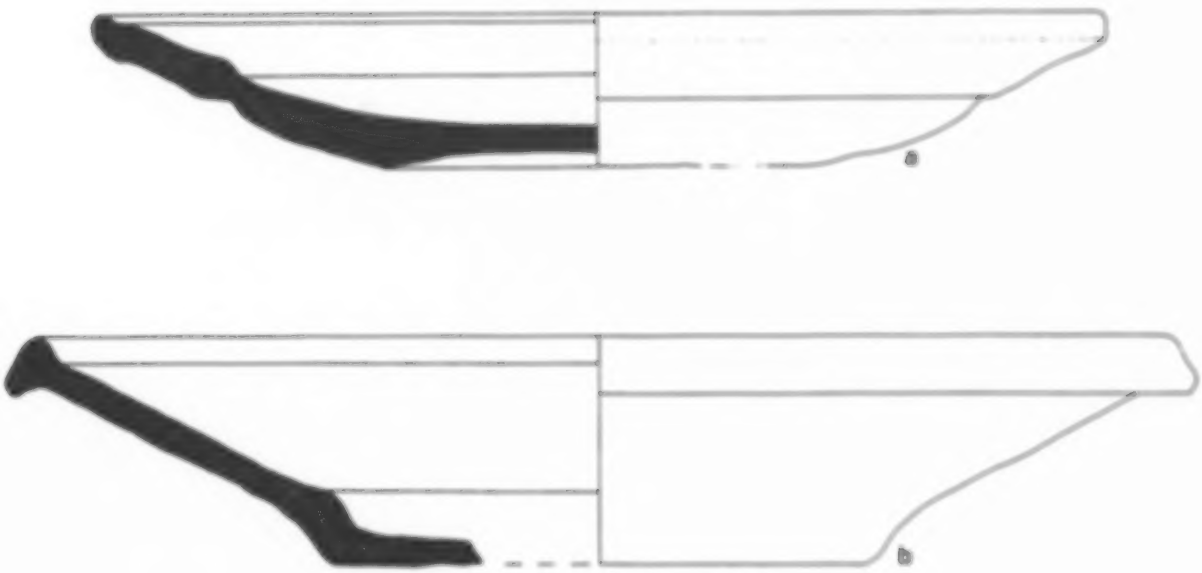

F.R.
A.2

0 5cm

Fig. 16

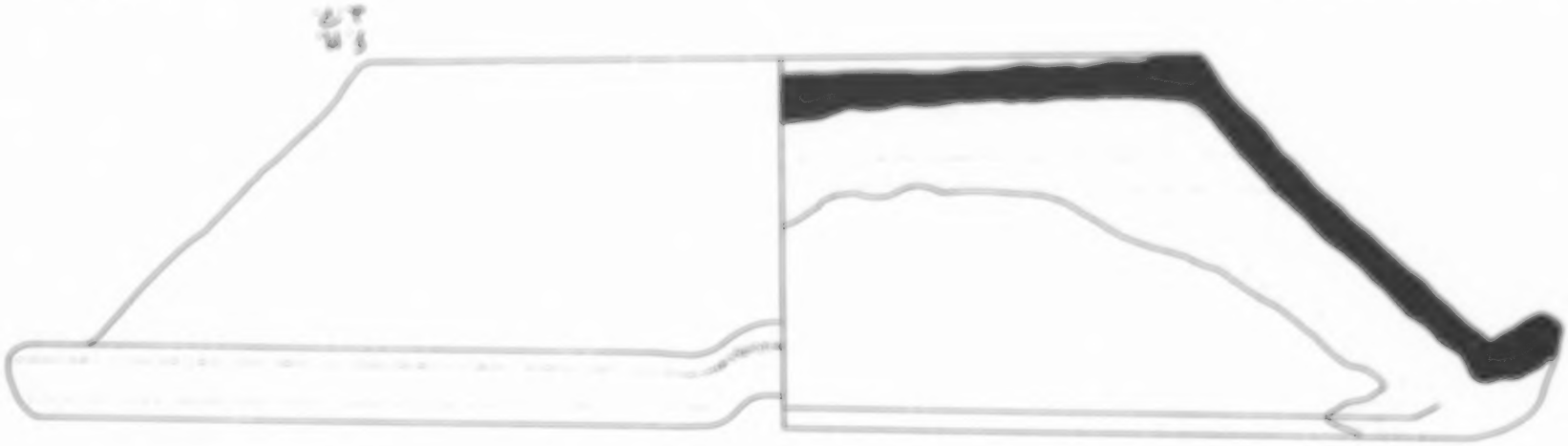

Fig. [illegible]

Fig. 22

Fig. 23

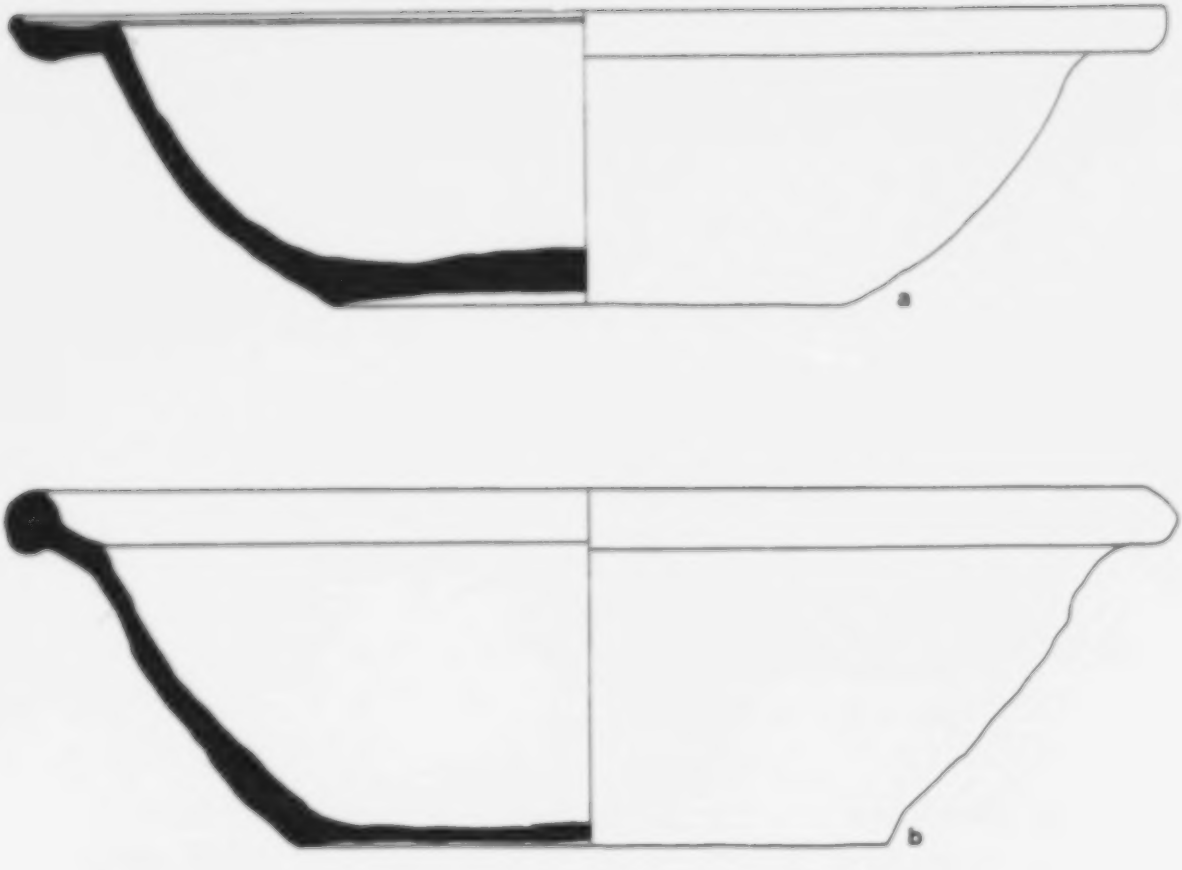

F. M.
J. P.

Fig. 24

Fig. 25

F. M.
J. P.

Fig. 26

Fig. 27

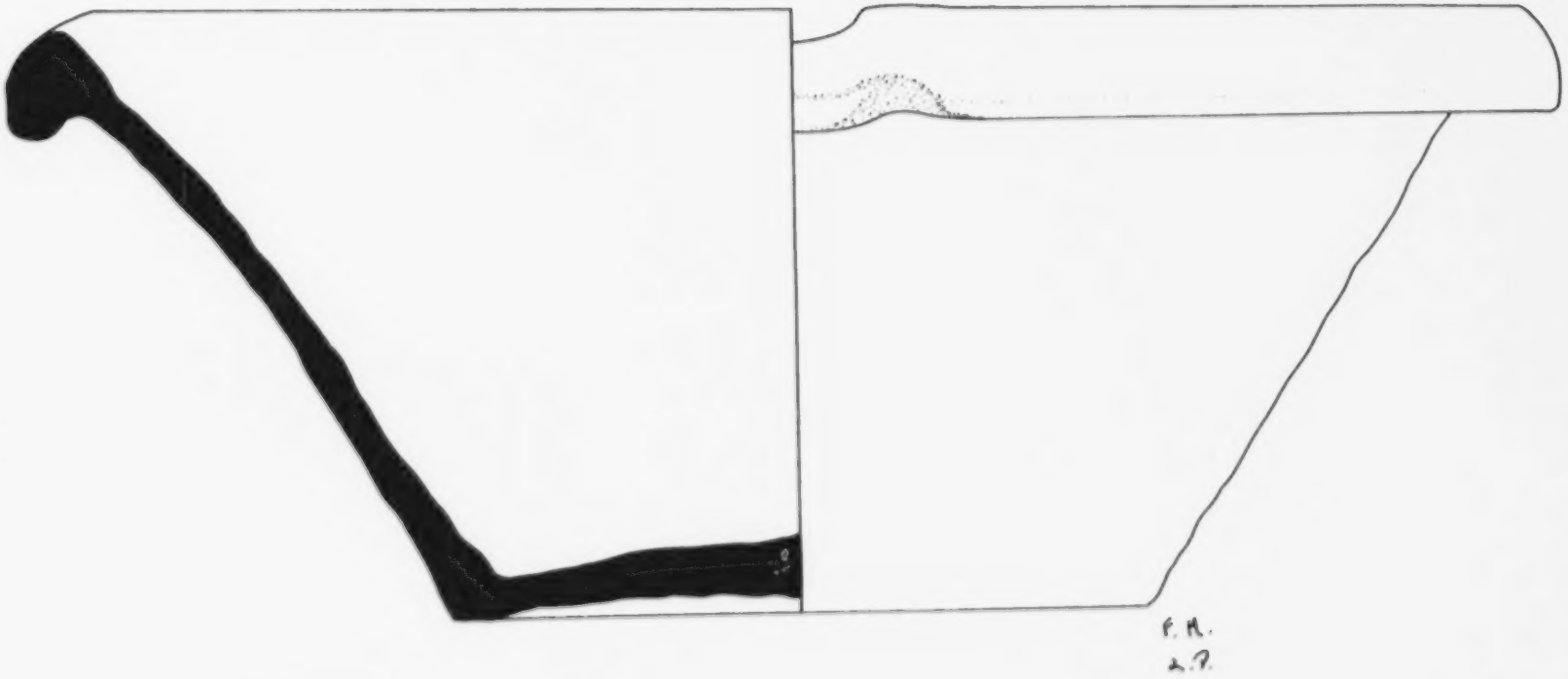

Fig. 28

Fig. 29

Fig. 30

Fig. 31

Fig. 32

Fig. 33

Fig. 34

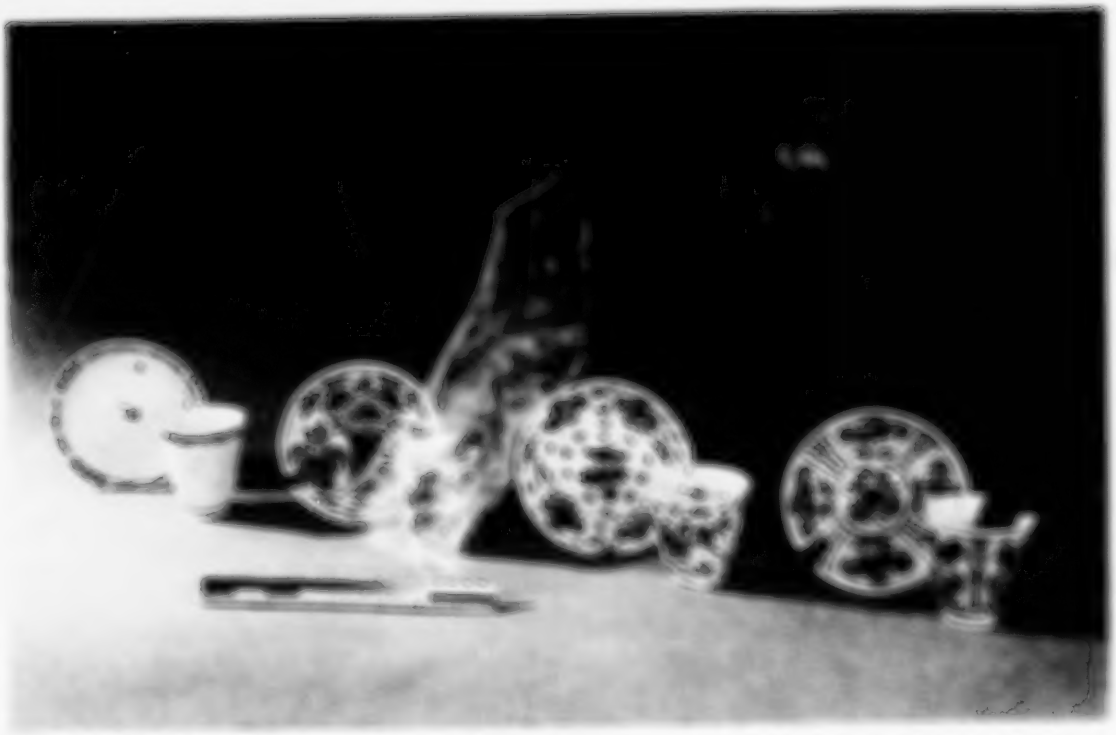

Fig. 37

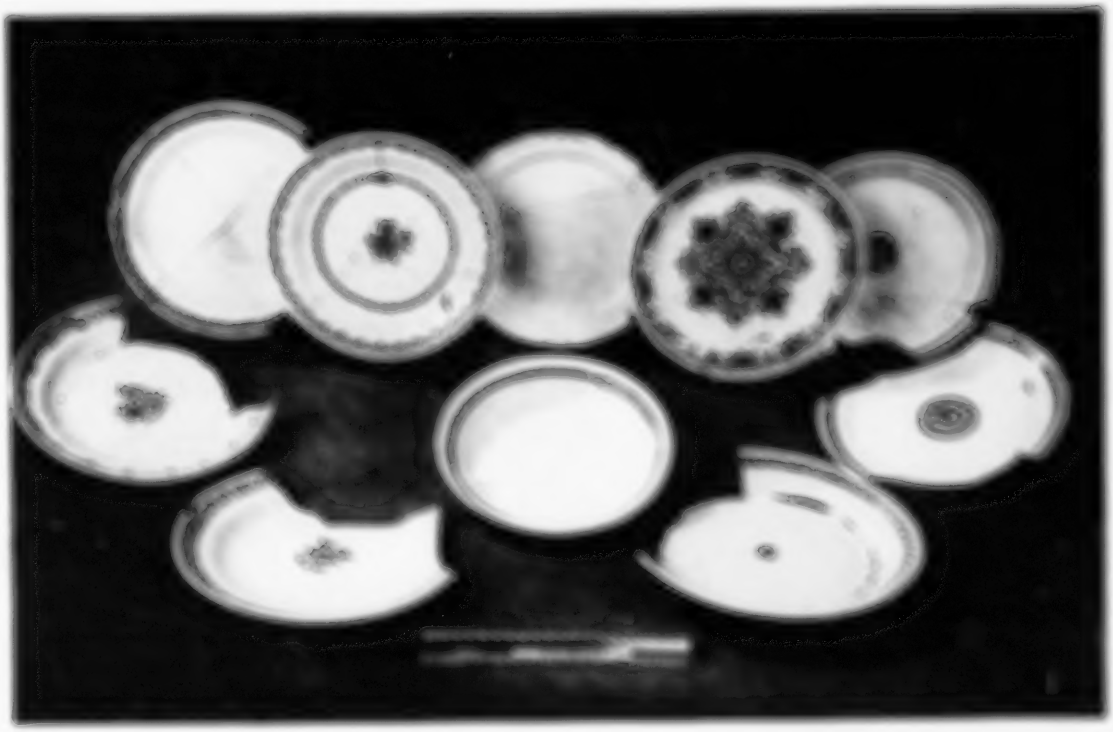

Fig. 38

Fig. [illegible]

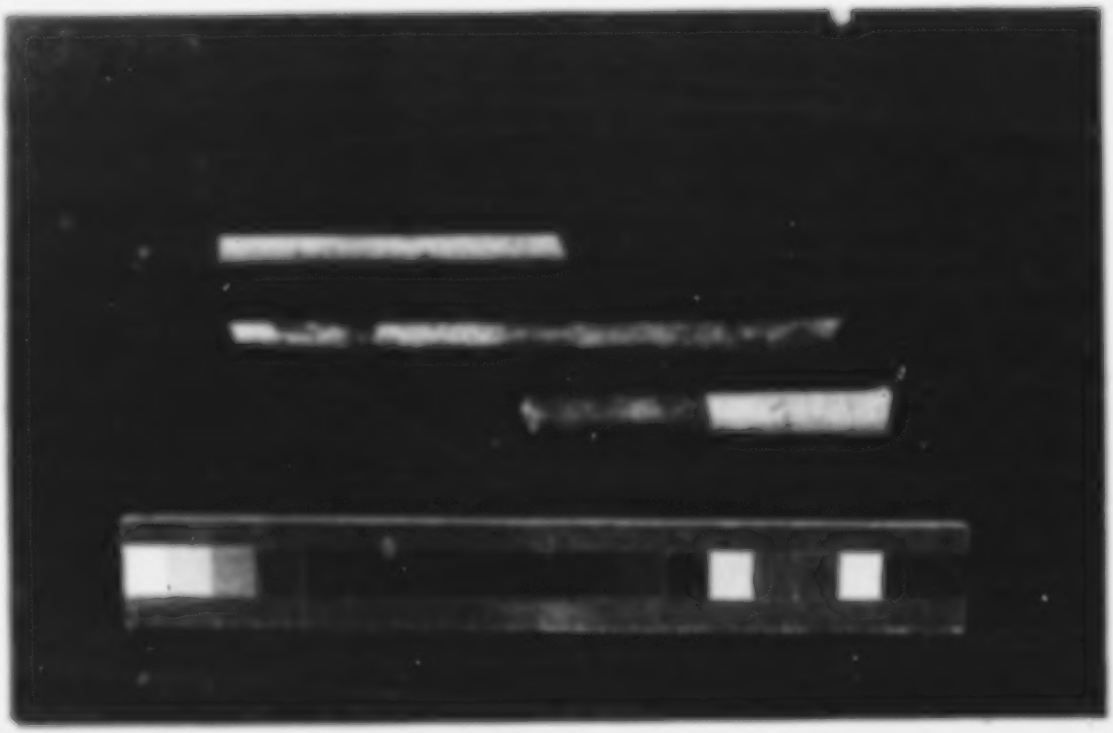

Fig. 41

Fig. 42

Fig. 43

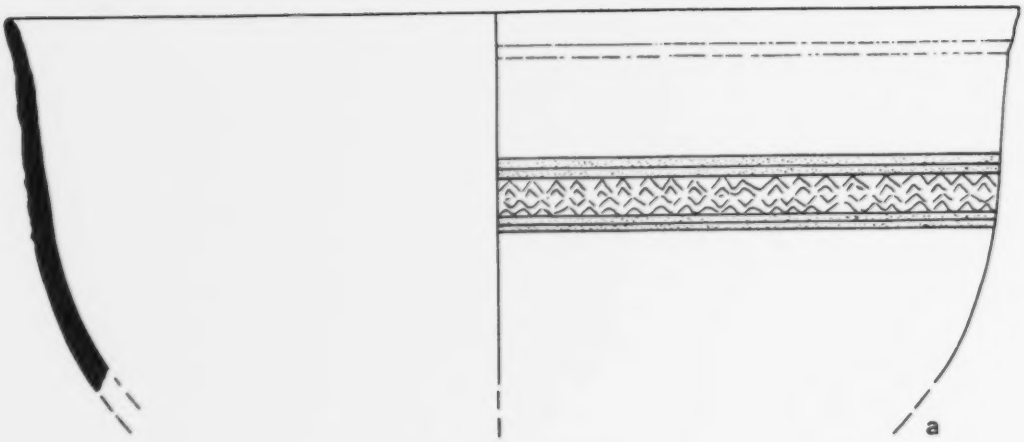

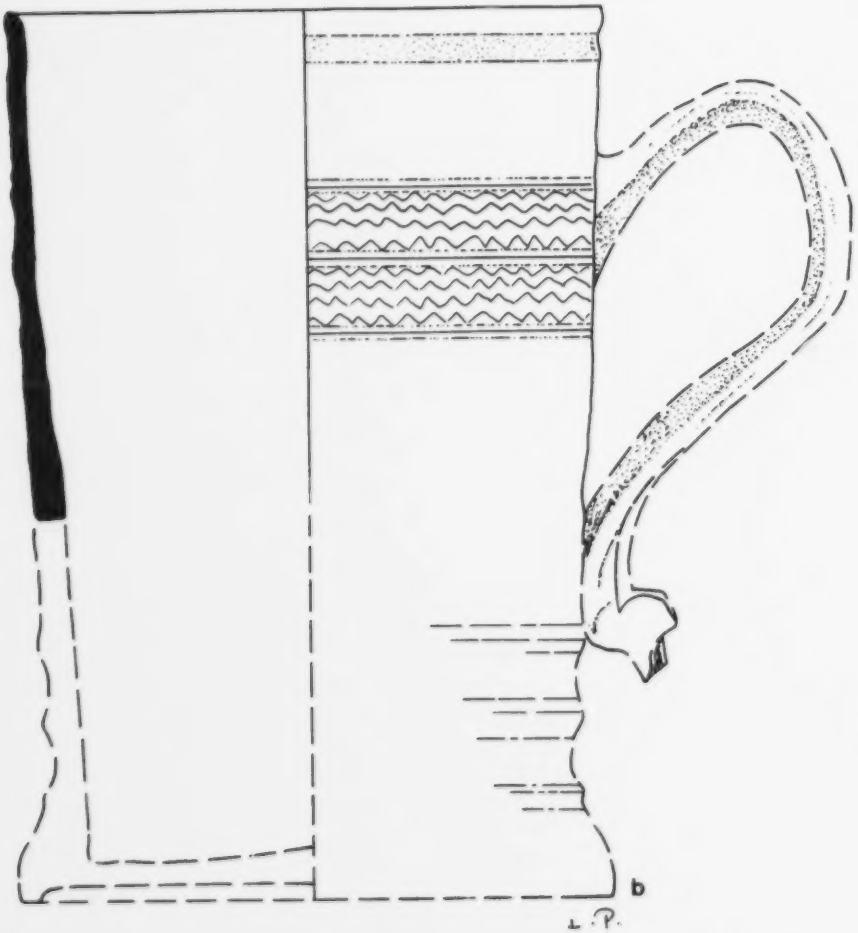

0 1 2 3 4 5 cm

Fig. 44

Fig. 45

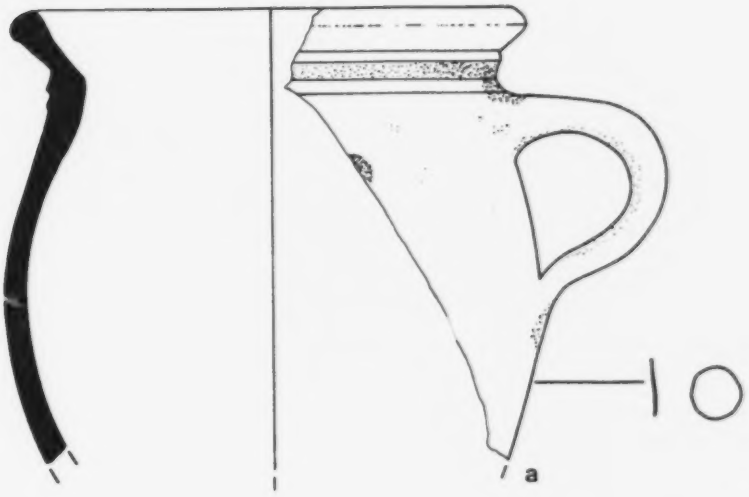

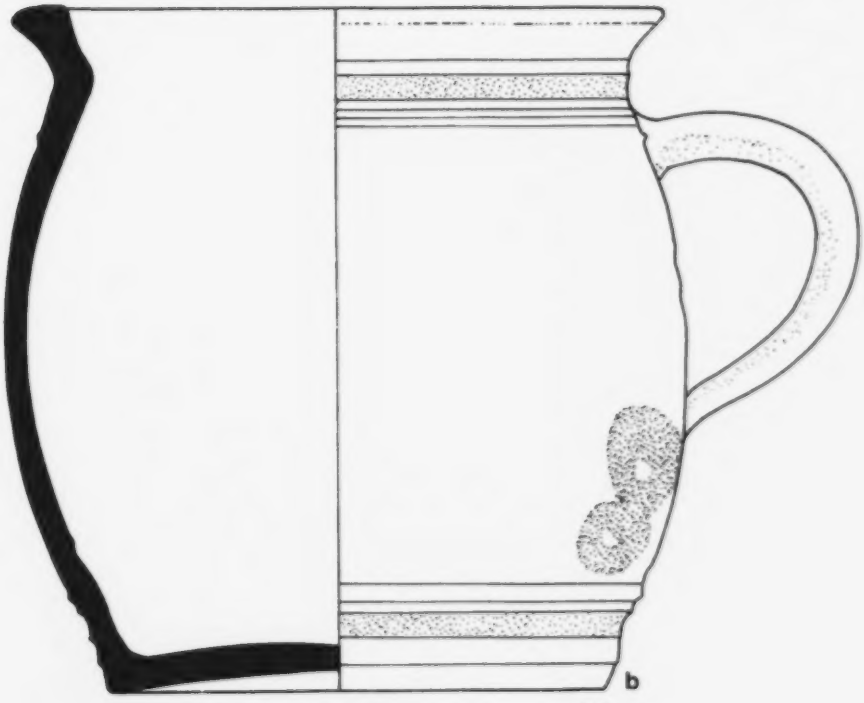

0 1 2 3 4 5 cm

Fig. 46

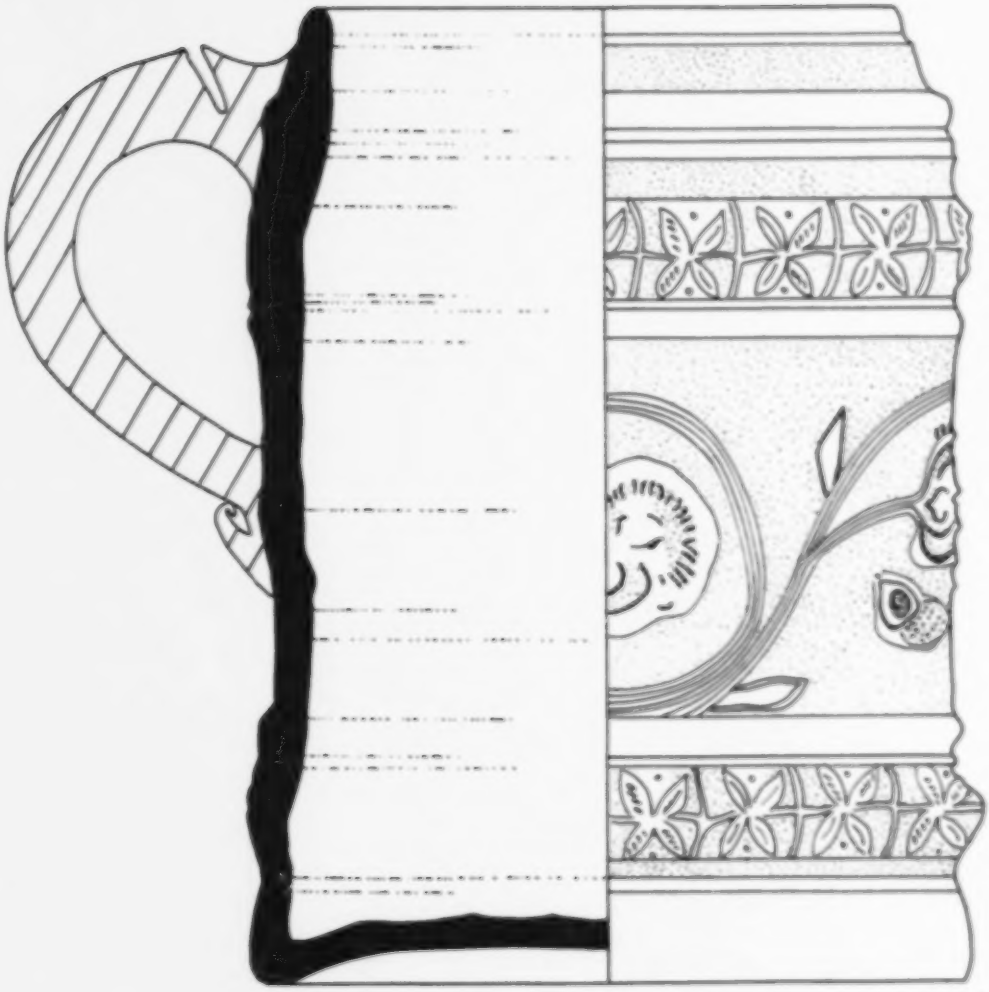

D.F.N.
A.P.

0 1 2 3 4 5 cm

Fig. 47

Fig. 48

Fig. 49

Fig. 30

Fig. 31

Fig. XX

Fig. XX

Fig. 56

Fig. 57

Fig. [illegible]

Fig. 37

a

b

a ?

0 1 2 3 4 5 cm

Fig 58

FLANDRES
Le Havre
PAYS DE BRAY
Beauvais
Vinderfontaine Rouge
NORMANDIE
Caen
Paris
Seine
ALSACE
BRETAGNE
Nantes
Loire
PUISAYE
HAUT-BERRY
Nevers
La Rochelle
CHARENTE-MARITIME
(SAINTONGE)
GIRONDE
Bordeaux
Moustiers

Fig. 59

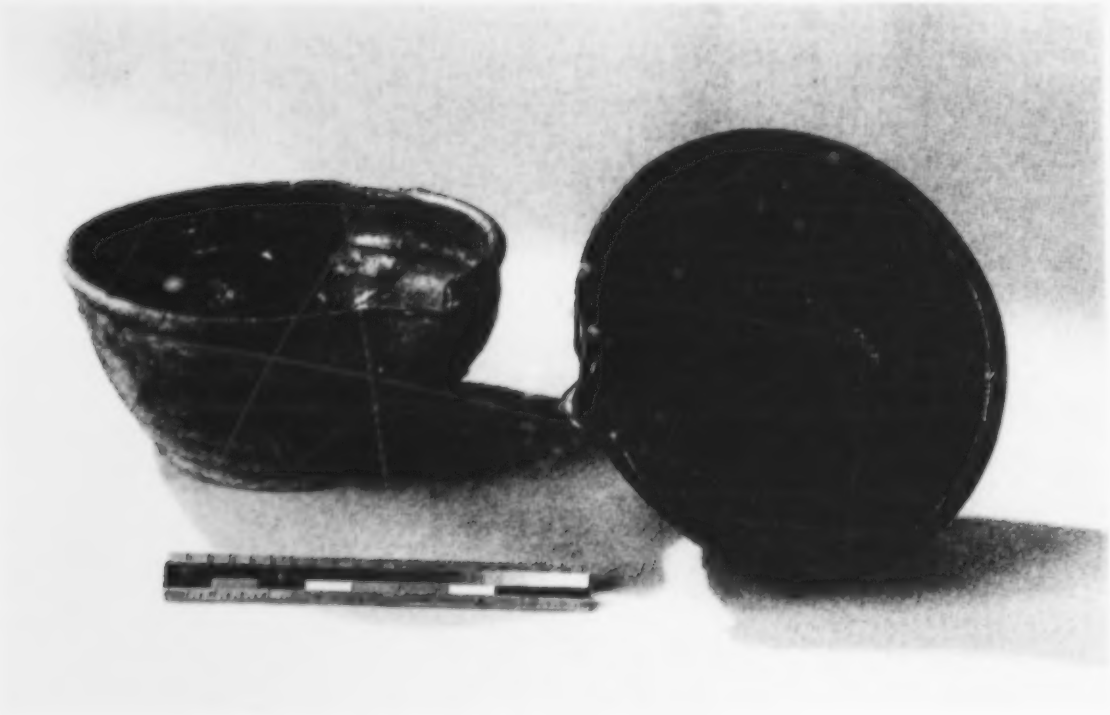

Fig. 60

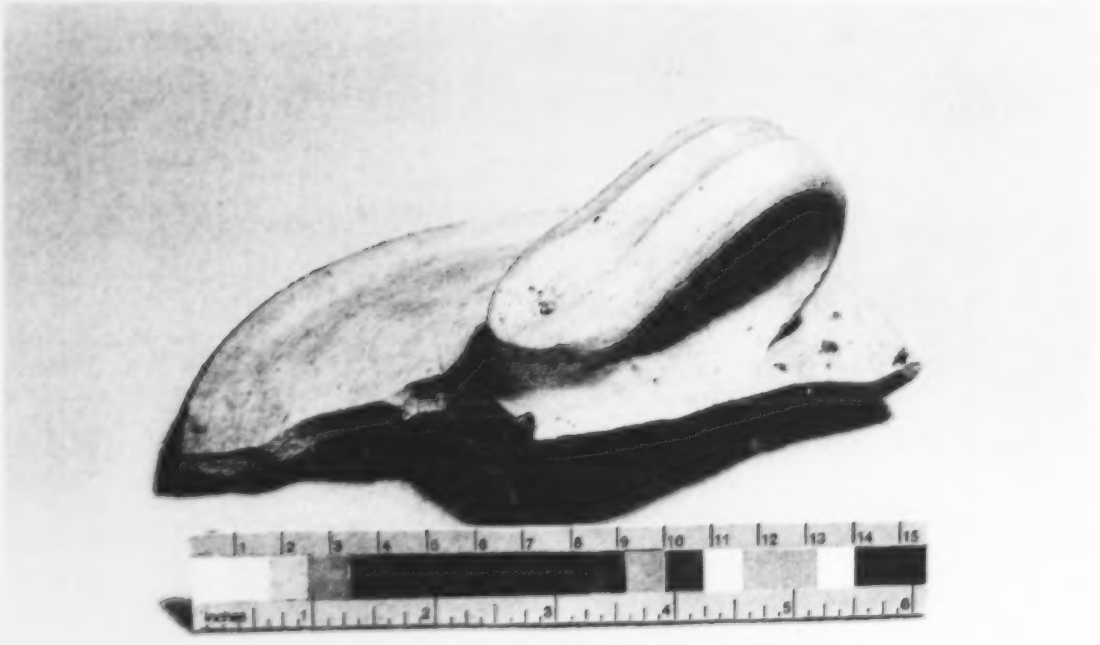

Fig. 61

Fig. 62

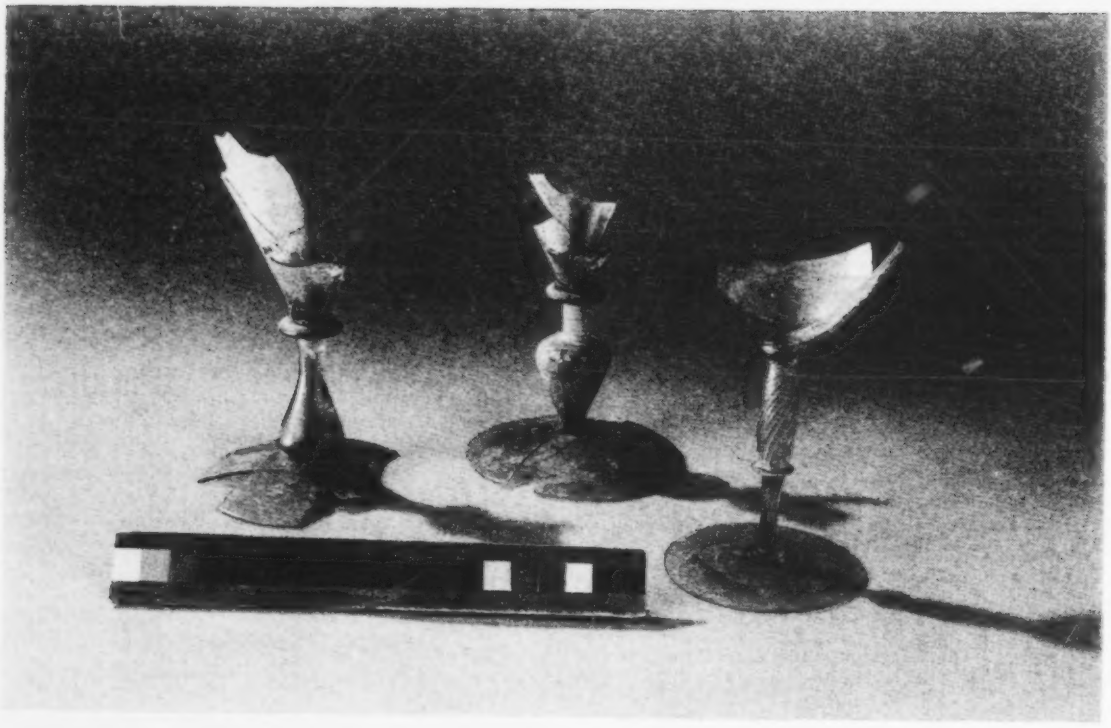

Fig. 63

Fig. 64

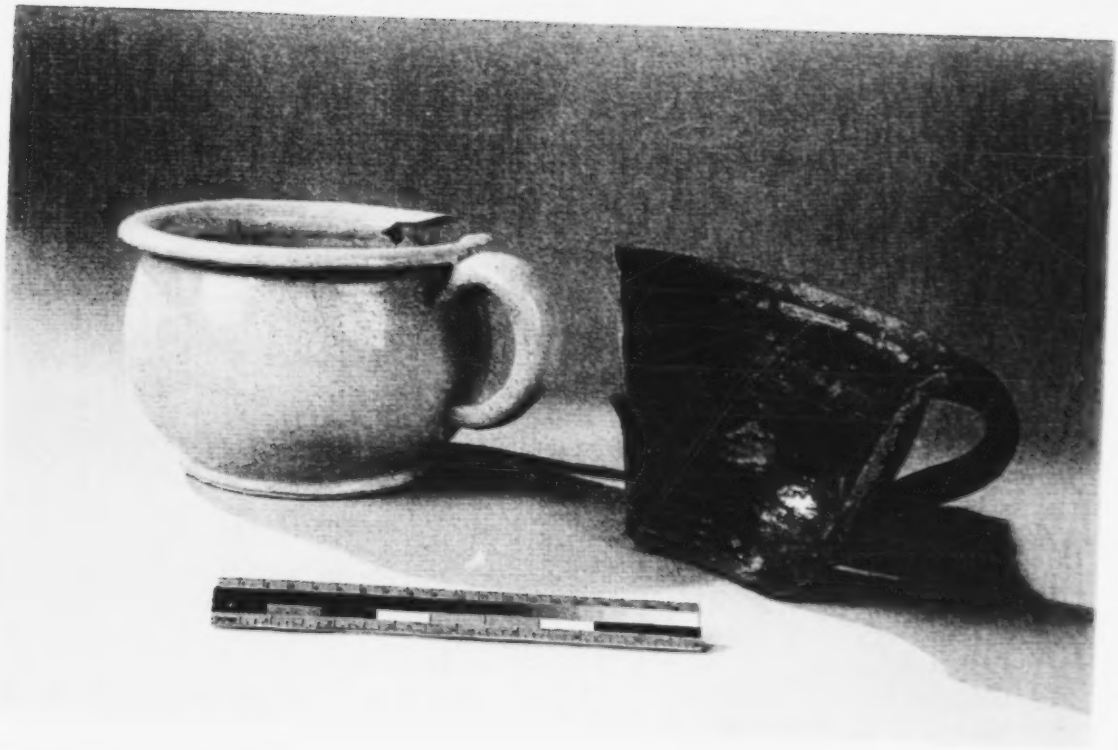

Fig. 65

IQU 2152 IIIV5 - 237

Fig. 66

Fig. 67

Fig. 44

Fig. 45

Fig. 70

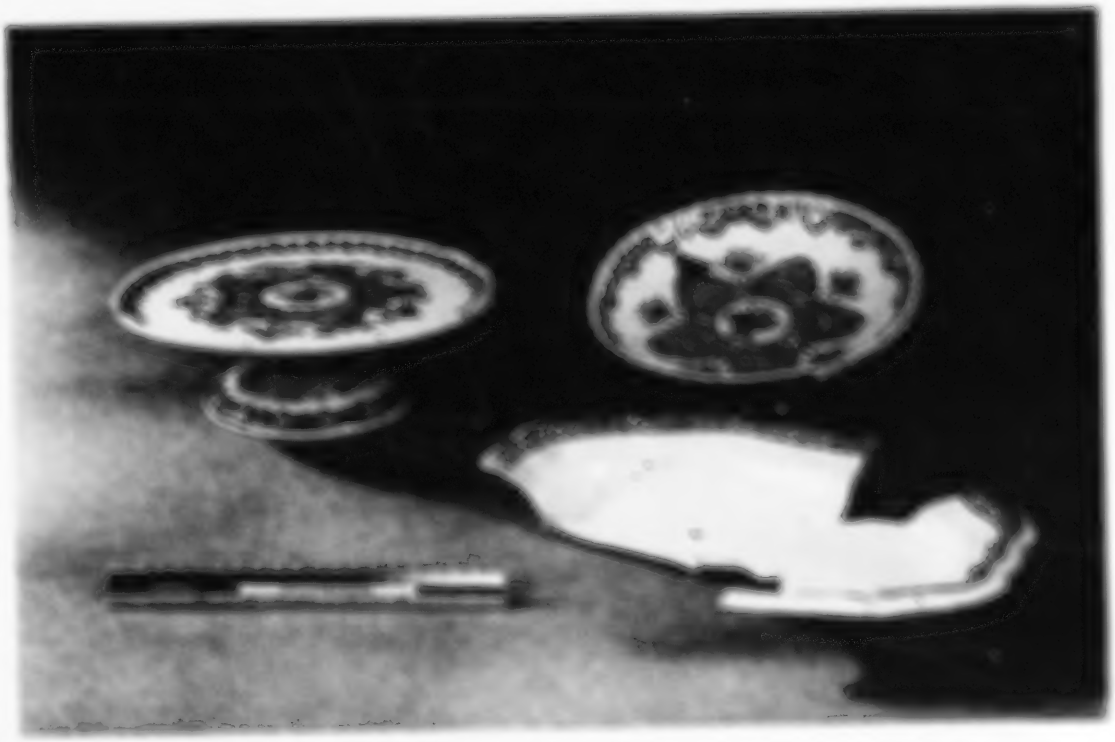

Fig. 71

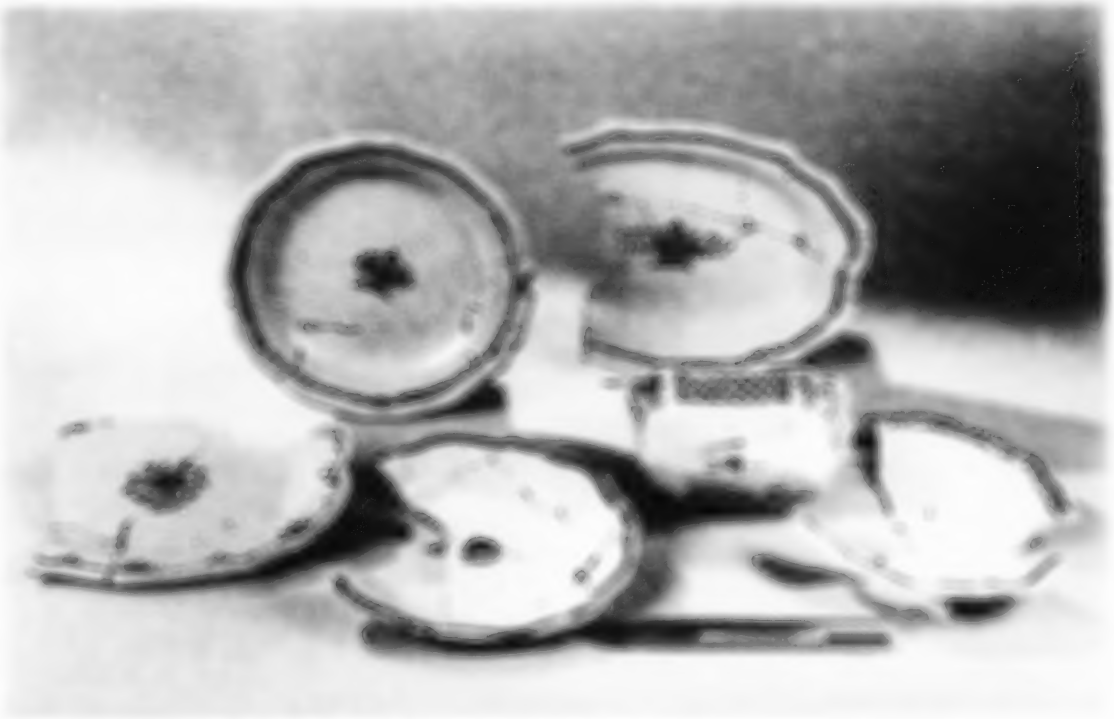

Fig. 70

Fig. 71

Fig. 74

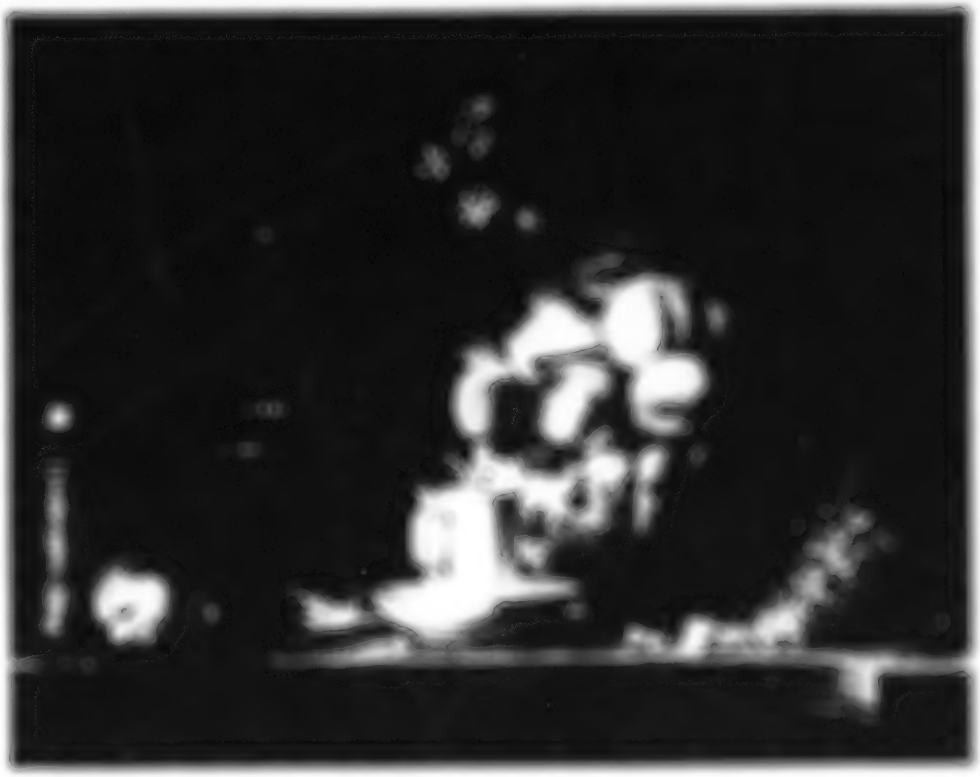

Fig. 75

Fig. [illegible]

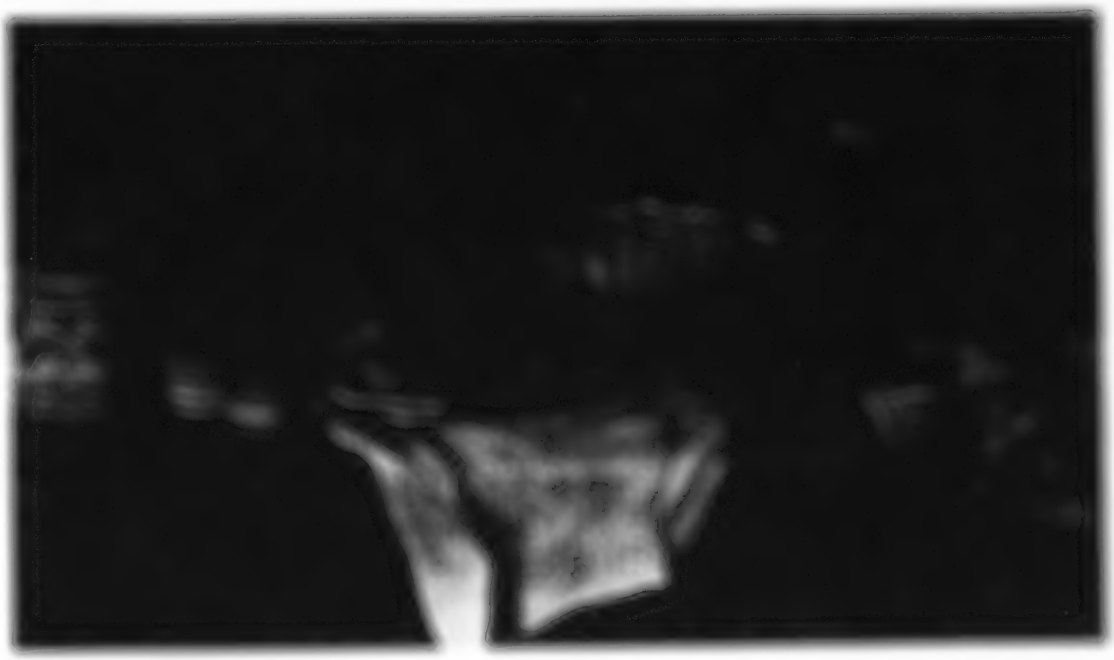

Fig. [illegible]

Fig. 70

Fig. 79

Fig. 80

Fig. 81

Fig. 82

Fig. 83

Fig. 84

Fig. 85

Fig. 86

Fig. 87

Fig. 88

Fig. 89

Fig. 90

Fig. 91

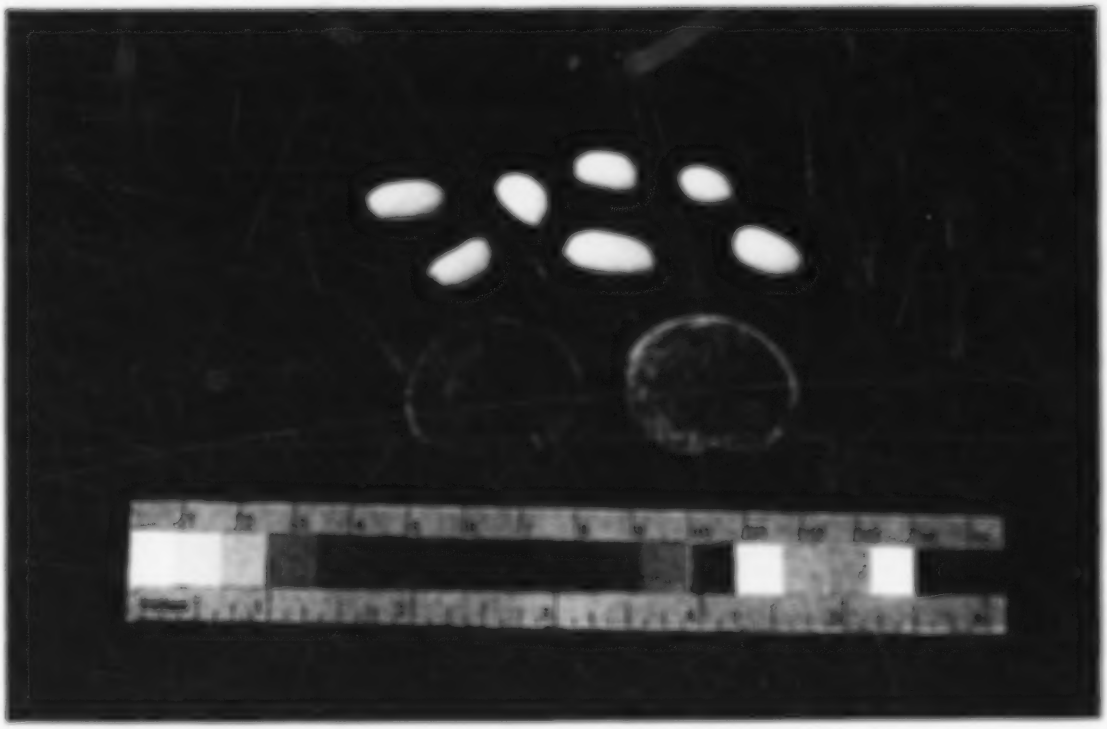

Fig. 92

Fig. 93

Fig. 94

Fig. [illegible]

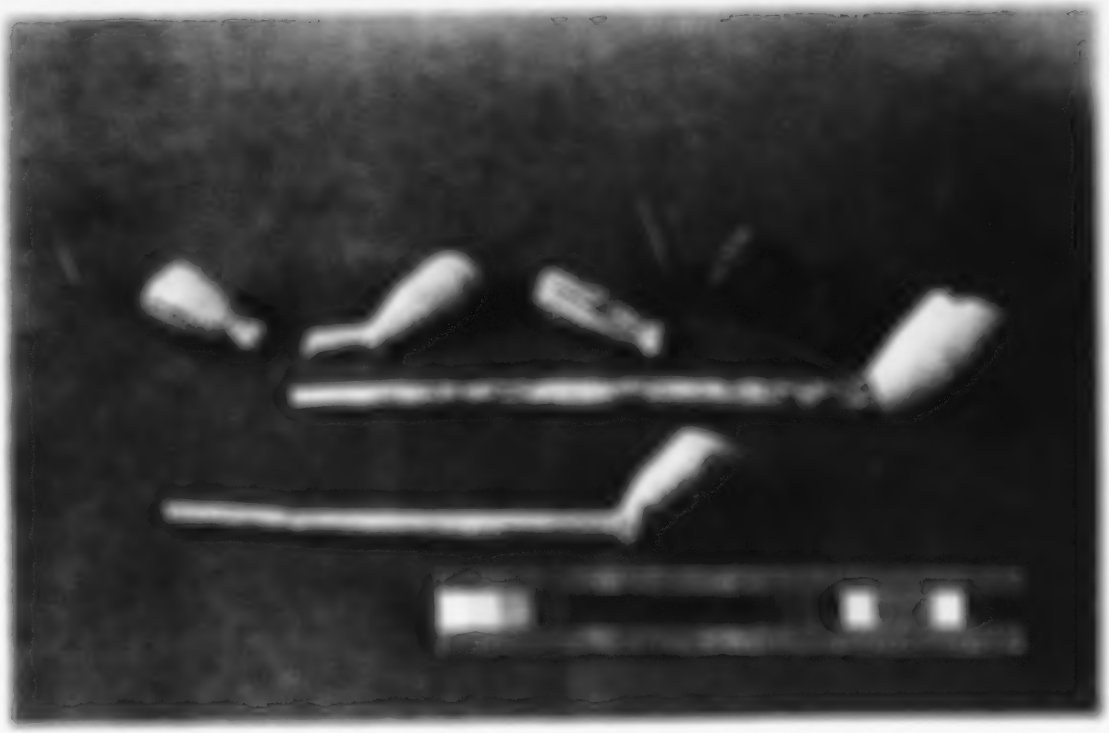

Fig. [illegible]

Fig. 37

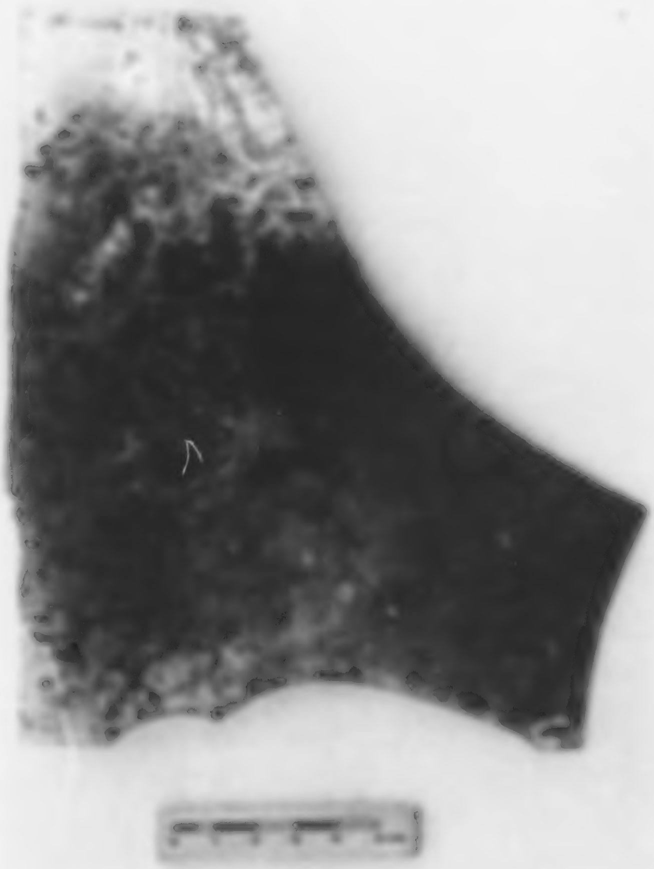

Fig. 98

Fig. 99

Fig. 100

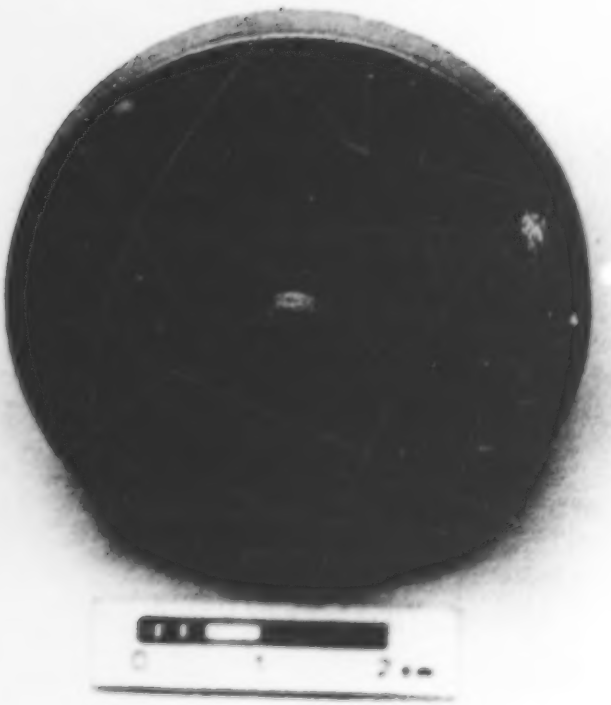

Fig. 101

36. Répertoire des moulins à eau du Québec
37. Répertoire des artisans-potiers québécois 1655-1916
38. Monuments et sites historiques du Québec 1978
39. Inuktituorutit – Grammaire purement esquimaude
40. Les dépendances agricoles à l'Ile d'Orléans
41. Saint-Rémi-de-Napierville – Les croix en fer forgé du cimetière
42. Bibliographie annotée sur le caribou
43. Dictionnaire des infixes de la langue esquimaude
44. Repentigny – Répertoire des immeubles traditionnels
47. L'atelier céramique Charles Belleau
48. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
49. Activités archéologiques 1977-1978
50. Les biens culturels du Québec classés ou reconnus au 1er janvier 1981
53. La préhistoire du lace Kanaaupscow (réservoir LG-2, Baie James)
54. Les schèmes d'établissement cris
56. Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais
59. Datations au 14^C des sites archéologiques du Québec
60. Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan
61. Le site de Chicoutimi : un campement préhistorique au pays des Kakouchaks (du Saguenay–Lac-Saint-Jean)
62. Le site de Chicoutimi : un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay–Lac-Saint-Jean
63. Des Paléoindiens aux Iroquois en Gaspésie : six mille ans d'histoire
64. Le Bic : Images de neuf mille ans d'occupation amérindienne

Autres titres parus dans la série Dossiers*

1. Bibliographie pour la conservation et la restauration de lieux et de bâtiments historiques
2. Mandeville, site archéologique préhistorique
3. Anticosti – Esquisse d'aménagement du village de Port-Meunier
4. Église de Sainte-Rose – Inventaire architectural
5. Le Domaine des Soeurs grises – Montréal
6. Liste des monuments historiques du Québec 1975
7. Trésor de l'église Sainte-Luce, comté de Rimouski
8. Pabos – Site archéologique historique
9. Anticosti - Le four à chaux de la Baie Sainte-Claire
10. La maison André B. Papineau – Ville de Laval
11. Pointe-aux-buissons – Site archéologique préhistorique
12. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1974
13. Inuit du Nouveau-Québec – Bibliographie
14. Le forgeron Émile Asselin
15. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1975
16. Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec
17. Montréal au XIX^{e} siècle – Répertoire des rues
18. Matériel ostéologique – Cap-Chat (DgDq-1)
19. La chalouperie Godbout (boutique et instrumentation – Saint-Laurent, Île d'Orléans)
20. Monuments et sites historiques du Québec 1976
21. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
22. Baie James – Archéologie, bilan 1972-1976
23. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1976
24. Hôtel-Dieu de Québec – Catalogue des peintures
25. Inventaire des bâtiments du vieux Montréal
26. Les maisons Guéroult et Vanfelson à Québec
27. La maison Dupont-Renaud à Québec
28. Monuments et sites historiques du Québec 1977
29. Lexique montagnais-français
30. Saguenay–Lac-Saint-Jean – Guide bibliographique
31. Activités archéologiques 1976
32. Archéologie du lac des Commissaires
33. Votre maison... son histoire
34. Découvrons Saint-Jean – Ville historique
35. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1977

---

* Ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque de l'édifice Guy-Frégault où se trouve le siège social du ministère de la Culture et des Communications : 225, Grande Allée Est, sous-sol, Québec (Québec)

Autres titres de la série Dossiers
vendus par Les Publications du Québec

45. La faïence de Place-Royale (11,95 $)

46. Le grès français de Place-Royale (12,95 $)

51. Les terres cuites communes des maisons Estèbe et Boisseau (10,95 $)

57. Le *creamware* de Place-Royale (12,95 $)

58. L'Habitation de Champlain (19,95 $)

65. Les jeux et les jouets de Place-Royale (9,95 $)

66. Les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 15,95 $; tome 3 : 8,50 $; ensemble : 29,95 $)

67. Les pipes à fumer de Place-Royale (16,95 $)

68. La fonction commerciale de Place-Royale entre 1820 et 1860
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 11,95 $; tome 3 : 10,95 $; ensemble : 29,95 $)

69. L'organisation sociale à Place-Royale 1820-1860 (8,50 $)

70. La fonction résidentielle de Place-Royale 1820-1860
(tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 8,50 $; tome 3 : 9,50 $; tome 4 : 6,50 $; ensemble : 32,95 $)

71. La quincaillerie d'architecture de Place-Royale (11,95 $)

72. Guide d'enquête orale (9,95 $)

73. La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 9,95 $)

74. L'organisation sociale à Place-Royale 1760-1820 (6,95 $)

75. La fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 11,95 $)

76. L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale (14,95 $)

77. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français
(tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 9,95 $)

78. La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France (10,95 $)

79. Les modes de vie des habitants et des commerçants de Place-Royale : 1660-1760
(tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 6,95 $)

80. D'Escanimes à Pletipishtuk. Perspectives sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (4,95 $)

81. Vivre à Place-Royale entre 1760 et 1820
(tome 1 : 8,50 $; tome 2 : 10,95 $; tome 3 : 14,95 $)

82. Étude de la population de Place-Royale 1660-1760 (6,50 $)

83. Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale) (3,50 $)

84. Étude de la population de Place-Royale 1760-1860 (tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 9,95 $)

85. Le domaine agricole d'un marchand aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Le Site LeBer à l'Île des Soeurs (3,95 $)

86. Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII[e] siècle à partir de collections archéologiques (tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 12,95 $)

87. Guide de présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine (3,95 $)

88. Le patrimoine immatériel : Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions (6,95 $)

89. Guide d'inventaire des objets mobiliers (10,95 $)

90. Les croix de chemin du Québec (19,95 $)

91. Les outils de Place-Royale (5,95 $)

92. La porcelaine chinoise de Place-Royale (9,95 $)

93. Aux origines de la vie québécoise (7,95 $)

94. Le commerce à Place-Royale sous le Régime français (tome 1 : 16,95 $; tome 2 : 6,95 $)

95. Les menus objets de Place-Royale (19,95 $)

96. Les ustensiles, les objets de couture et le luminaire de Place-Royale (12,95 $)

97. Les objets domestiques en grès fin anglais de Place-Royale (11,95 $)

98. La construction à Place-Royale sous le Régime français (19,95 $)

99. Bilan des interventions ministérielles – Fonction industrielle : Série 2000 (12,95 $)

100. Bilan des interventions ministérielles – Fonction industrielle : Série 3000 (15,95 $)

101. Le verre et les terres cuites communes de la maison Perthuis à Place-Royale (11,95 $)

102. Aux frontières de la mer : La préhistoire de Blanc-Sablon (18,95 $)

103. Bilan du patrimoine – Services et institutions : Série 6000 (19,95 $)

104. Bilan du patrimoine – Transport, communication et services publics : Série 4000
– Fonction commerciale : Série 5000 (12,95 $)

105. Bilan du patrimoine – Production et extraction de richesses naturelles : Série 8000 (12,95 $)

Cette étude analytique, présentée en deux tomes, porte sur des pièces archéologiques retrouvées sur les propriétés de sept familles bourgeoises établies à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIIIe siècle. L'auteur attribue à ces objets un lieu et une date de production ainsi qu'un usage domestique à partir desquels se dessinent les modes de vie respectifs des familles qui les possédaient, mettant ainsi en lumière leur condition matérielle et sociale.

Le premier tome se penche sur deux collections archéologiques de Place-Royale à Québec, soit les dépôts des latrines des maisons Dunière et Perthuis. Le second tome nous transporte à Louisbourg, capitale de la colonie française de l'île Royale. L'auteur analyse les dépôts retrouvés sur les terrains des maisons Rodrigue, de La Perelle, Verrier, Bigot et de Gannes.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture et des Communications

ISBN 2-551-[illegible]-7

11,95 $

Imprimé au Québec, Canada